

Précarité et intégration sociales

Rapport pour la Commission européenne
basé sur l'Eurobaromètre 56.1

Octobre 2002

Précarité et intégration sociales

Rapport rédigé par
Duncan Gallie et Serge Paugam

Pour la Direction Générale de l'Emploi de la Commission
européenne
basé sur l'Eurobaromètre 56.1

Octobre 2002

Ce document ne reflète pas les vues de la Commission européenne.
Toutes les interprétations et les opinions exprimées dans ce rapport sont celles des auteurs.

Ce sondage d'opinion, géré et organisé par la Direction Générale Presse et Communication, a été réalisé à la demande de la Direction Générale Emploi et Affaires sociales, Unité E2 Protection sociale et politiques d'inclusion.

Il a été mené dans tous les États membres européens du 17 septembre au 26 octobre 2001, sous la coordination générale d'INRA (Europe) – E.C.O., pour le European Opinion Research Group, basé à Bruxelles.

Contact :

Direction générale Presse et Communication Téléphone : (32.2) 296.24.63

Rue de la Loi 200 (BREY – 7/150) Fax: (32.2) 296.17.49

B – 1049 Bruxelles E-mail : eurobarometer@cec.eu.int

Internet : http://europa.eu.int/comm/public_opinion

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

Préface

La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale a cessé d'être une préoccupation exclusivement nationale en 2001, lorsque le Conseil européen de Nice a approuvé la proposition relative à un processus de coordination renforcée, fondé sur des objectifs communs, des plans d'action nationaux et des indicateurs agréés d'un commun accord.

Depuis lors, le processus a progressé rapidement. La Commission et les États membres ont pleinement souscrit à la mise en œuvre de la nouvelle méthode ouverte de coordination. Après la soumission des plans d'action nationaux par tous les États membres en juin 2001, la Commission a examiné les plans et a rendu ses conclusions publiques. Sur la base de cette analyse, le Conseil européen de Laeken a adopté un rapport conjoint sur l'inclusion sociale en décembre 2001. Un groupe d'experts, constitué sous les auspices du comité de protection sociale en 2001, a établi une liste d'indicateurs communs sur l'intégration sociale, qui a ensuite été approuvée par le Conseil et soumise au sommet de Laeken. Le Conseil et le Parlement ont adopté le premier programme d'action communautaire visant à encourager une coordination dans la lutte contre l'exclusion sociale. Cela contribue à améliorer l'analyse politique, l'utilisation des statistiques, l'échange de bonnes pratiques et la promotion du travail en réseau en Europe entre les ONG engagées activement dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

La présente étude exploite une enquête Eurobaromètre réalisée à l'automne 2001. Elle montre que, si dans la plupart des États membres de l'UE, les formes plus traditionnelles de pauvreté ont été endiguées dans une large mesure par le développement des systèmes de protection sociale, les formes plus récentes de pauvreté et d'exclusion sociale constituent de nouveaux défis pour la justice sociale. Ces nouveaux défis peuvent être associés à une précarité croissante au niveau de l'emploi, aux nouvelles structures des ménages, à la toxicomanie, à l'immigration et à la diversité ethnique. Ils peuvent aussi être associés à l'écart qui se creuse entre ceux qui possèdent les qualifications nécessaires pour participer à une société de la connaissance et ceux qui ne les ont pas ou qui rencontrent des difficultés d'adaptation. D'où l'apparition d'une fracture numérique.

Duncan Gallie et Serge Paugam ont préparé ce rapport pour proposer des pistes de réflexion. Les graphiques de l'enquête incluent les principaux facteurs déterminants de l'exclusion sociale tels que des revenus insuffisants, le chômage, l'absence de soutien social et des emplois de faible qualité. S'il faut se réjouir d'une diminution générale, dans les années 1990, de la proportion des personnes connaissant des difficultés financières, les résultats montrent également que les pauvres ont de plus en plus de mal à joindre les deux bouts et que le grand public perçoit la pauvreté de moins en moins favorablement. L'étude s'intéresse ensuite à des aspects relatifs à la précarité, en termes de conditions de vie et de qualité de l'emploi, et elle examine les implications de la précarité sociale pour l'intégration personnelle des gens et leur comportement vis-à-vis de la société.

Les nouveaux défis engendrés par la précarité semblent être communs à tous les États membres de l'Union. Toutefois, parallèlement aux caractéristiques de l'exclusion sociale, ils varient fortement selon les pays et les régions, notamment entre les pays du nord et du sud. Les répercussions de la précarité sur les attitudes plus générales vis-à-vis de la société, de la démocratie et de l'État-providence, soulignent la nécessité de stratégies de cohésion sociale suffisamment efficaces pour prévenir la précarité. Les résultats méritent un examen attentif. Je suis convaincue que le rapport sera extrêmement utile aux autorités nationales et aux autres parties prenantes, au moment où elles préparent la prochaine série de plans d'action nationaux,

afin d'élaborer des réponses politiques efficaces pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Odile Quintin

Directeur général de la DG Emploi et Affaires sociales

Table des matières

Résumé	i
Chapitre 1	1
Introduction	
Chapitre 2	9
L'évolution de la pauvreté et ses représentations	
Chapitre 3	30
Précarité des conditions de vie : l'expérience vécue de la pauvreté	
Chapitre 4	62
Précarité professionnelle : qualité des tâches et pression au travail	
Chapitre 5	75
Précarité professionnelle : évolution des carrières et sécurité d'emploi	
Chapitre 6	98
Précarité sociale et intégration personnelle	
Chapitre 7	111
Précarité sociale et attitudes vis-à-vis de la société et de l'État-providence	
Chapitre 8	127
Conclusion	
Annexe technique 1 Analyse des données	131
Annexe technique 2 Taux de réponse	133
Bibliographie	134
Questionnaire	135

PRECARITE ET INTEGRATION SOCIALES

RÉSUMÉ

Ce rapport vise à présenter les tendances de la précarité sociale, autrement dit les facteurs qui sont associés à une intensification des risques de dévalorisation sociale. Il repose sur une enquête réalisée spécialement à la demande de la Direction Générale Emploi dans le cadre des enquêtes Eurobaromètres (Eurobaromètre, 56.1) permettant une comparaison avec une série d'études antérieures.

Les deux premiers chapitres s'intéressent en particulier à des questions relatives à la précarité en termes de conditions de vie, alors que les troisième et quatrième chapitres traitent des sources de précarité constatées dans le domaine professionnel. Les cinquième et sixième chapitres envisagent les implications de la précarité sociale dans ces deux sphères pour l'intégration personnelle des individus et leurs attitudes vis-à-vis de la société.

Chapitre 2. L'évolution et la représentation sociale de la pauvreté

Une mesure de la pauvreté subjective (basée sur le fait que le revenu net total des gens est inférieur au montant qu'ils jugent absolument nécessaire) a montré que la proportion d'individus vivant dans des ménages pauvres est la plus importante dans le Sud de l'Europe (en particulier au Portugal, en Grèce et en Italie) et en Irlande. Les différences entre les pays sont plus marquées que celles qui émanent des indicateurs de pauvreté objective. Par exemple, 66 % d'individus au Portugal sont considérés comme pauvres sur base de la mesure subjective par rapport à seulement 9 % au Danemark (le pays affichant le niveau de pauvreté subjective le moins élevé).

La visibilité de la pauvreté à l'échelon local a clairement varié avec le cycle économique. Elle a nettement augmenté dans tous les pays, hormis l'Italie, entre 1989 et 1993 pour ensuite diminuer dans tous les pays, à l'exception des Pays-Bas, entre 1993 et 2001.

De grandes variations nationales ont été enregistrées au niveau de la visibilité de la pauvreté locale. Cette visibilité est la plus importante au Portugal et en Grèce, où près de la moitié de la population a signalé sa présence à un échelon local ; à l'inverse, elle est la moins importante au Danemark (moins de 10 %).

Nous constatons également de fortes variations entre les pays au niveau de l'attribution des causes de la pauvreté. La proportion de personnes considérant la pauvreté comme le résultat de caractéristiques individuelles est la plus forte au Portugal (48 %), au Danemark (47 %), au Royaume-Uni (43 %) et en Irlande (41 %). En revanche, les justifications sociales de la pauvreté sont prédominantes en Suède et en Allemagne de l'Est (69 %), en Finlande (66 %), en France et en Allemagne de l'Ouest (59 %).

Le cycle économique affecte fortement les causes perçues de la pauvreté. Dans la majorité des pays du nord et du centre de l'Union européenne (et en Espagne), nous avons noté un net recul des explications en termes de paresse individuelle entre 1989 et 1993 suite à la détérioration des conditions économiques, recul qui a été suivi par une augmentation entre 1993 et 2001 lorsque les conditions économiques se sont améliorées. À l'inverse, dans la plupart des pays (9 sur 11), les explications basées sur l'injustice sociale ont été plus fréquentes en 1993 et ont baissé en 2001. Les analyses ont montré que les taux de chômage constituaient un bon indicateur prévisionnel de l'interprétation des causes de la pauvreté.

Les personnes vivant dans les pays du Sud de l'Union européenne sont nettement plus enclines à considérer la pauvreté comme une condition héritée : 53 % des gens en Grèce et au Portugal et 46 % en Italie et en Espagne pensent que les pauvres ont toujours été dans la même situation. En revanche, à l'exception de l'Irlande et de la Grande-Bretagne, l'opinion la plus répandue dans les pays du nord et du centre de l'Union européenne est que les gens tombent dans la pauvreté à la suite d'un événement malheureux au cours de leur vie.

Les opinions relatives à la nature héritée ou conjoncturelle de la pauvreté ont également été influencées par le cycle économique. Entre 1989 et 1993, une augmentation des explications par les circonstances défavorables à plus court terme a été relevée dans tous les pays, reflétant la forte hausse du chômage. Toutefois, ces explications ont diminué dès 2001 dans tous les pays (hormis l'Allemagne de l'Est et l'Italie) parallèlement à l'amélioration de la conjoncture économique. Le taux de chômage constitue un facteur particulièrement important pour ce qui est de rendre compte jusqu'à quel point le chômage est considéré comme une situation héritée ou conjoncturelle.

Chapitre 3. Précarité des conditions de vie: L'expérience vécue de la pauvreté et de l'isolement social

Depuis 1993, nous avons noté un recul général du nombre de personnes devant directement faire face à des difficultés financières. Les seules exceptions sont le Portugal et les Pays-Bas. Par ailleurs, la part de la population confrontée à des difficultés financières reste très élevée en Grèce et au Portugal (plus de 50 %).

Pour l'ensemble de la population, les difficultés financières ont, dans la plupart des pays, diminué au niveau du quartile des revenus les moins élevés. Seuls les Pays-Bas, la Grèce, le Portugal et l'Italie y font exception.

Des variations nationales tout à fait considérables ont été relevées au niveau du nombre de personnes à bas revenus confrontées à des difficultés financières, variant d'environ un quart du quartile des revenus les moins élevés au Danemark à près de 80 % des personnes composant le quartile des revenus les moins élevés en Grèce et au Portugal.

Même si une diminution ou une stabilisation a été enregistrée depuis 1993 au niveau des difficultés à faire face aux frais de logement pour l'ensemble de la population d'une majorité de pays, il convient de relever que les difficultés rencontrées par les personnes composant le quartile des revenus les moins élevés ont augmenté dans la plupart des pays.

Les chômeurs sont confrontés à des difficultés sensiblement plus importantes à faire face aux frais de logement et d'alimentation.

Nous avons constaté de nettes différences entre le Nord et le Sud de l'Europe au niveau de la durée des expériences de pauvreté. Dans les pays du Nord, la majorité des personnes concernées par la pauvreté ont indiqué une durée de deux ou trois ans, tandis que l'expérience la plus commune dure environ quatorze ou quinze ans dans les pays du Sud. Cette différence reflète la nature conjoncturelle de la pauvreté dans les pays du Nord, comparée à son caractère structurel dans les pays du Sud.

La probabilité pour les adultes d'être confrontés à des difficultés financières est nettement plus importante parmi ceux qui ont passé leur enfance dans un milieu économiquement défavorisé. Cet effet d'héritage est particulièrement important dans les pays du Sud de l'Europe.

Le soutien social (en termes de disponibilité de gens auxquels les personnes en situation de difficultés personnelles peuvent faire appel) a progressé pour la majeure partie de la population dans la plupart des pays européens entre 1996 et 2001. Cependant, ce soutien social a régressé pour le quartile des revenus les moins élevés dans tous les pays, hormis l'Italie, au cours de cette même période.

Dans les pays du Sud, à l'exception du Portugal, la sociabilité est généralement plus importante parmi la population affichant des bas revenus, alors que c'est l'inverse dans les pays du Nord. Il n'y a donc pas de rapport systématique entre la pauvreté et la fréquence des contacts sociaux.

Néanmoins, l'isolement social subjectif est plus important parmi les personnes plus démunies dans tous les pays, ce qui démontre que les mesures de fréquence de l'isolement social ne permettent pas d'identifier les importantes différences qualitatives dans le caractère des réseaux. Les personnes composant le quartile des bas revenus sont également plus susceptibles de ne pas se sentir valorisées par les autres.

Le niveau de sociabilité des chômeurs n'est pas inférieur à celui des personnes qui travaillent. Toutefois, les chômeurs se sentent nettement plus isolés, même si leurs revenus ont été contrôlés. L'isolement social est également plus important dans les villes et les grandes zones urbaines.

L'opinion selon laquelle les plus démunis font partie de réseaux différents sur le plan qualitatif est renforcée par le fait qu'une part beaucoup plus importante de leurs amis sont chômeurs (et donc mal placés pour leur proposer un soutien significatif). La polarisation des réseaux entre les personnes composant le quartile des revenus les moins élevés et les autres est particulièrement marquée en Belgique, en Allemagne de l'Ouest, en Grande-Bretagne, en Irlande, en Finlande et en Autriche.

La satisfaction à l'égard de la vie familiale est sensiblement plus importante au niveau de la population dans son ensemble que pour les personnes composant le quartile des revenus les moins élevés. Cette satisfaction a globalement progressé entre 1996 et 2001, mais a reculé pour les personnes qui composent le quartile des revenus les moins élevés. Le même modèle s'applique vis-à-vis de la satisfaction à l'égard de la vie sociale.

Les chômeurs sont nettement moins satisfaits à la fois de leur vie familiale et sociale que les personnes ayant un statut professionnel.

Les personnes qui composent le quartile des revenus les moins élevés vivent généralement dans des quartiers dont l'environnement est plus défavorisé à plusieurs égards.

Chapitre 4. Précarité professionnelle : Qualité des tâches et pression au travail

La qualité inférieure des tâches peut être considérée comme un important facteur de risque à long terme de dévalorisation sociale, susceptible de réduire l'engagement au travail, de fragiliser le maintien des compétences d'apprentissage. La qualité inférieure des tâches, en particulier celles avec une faible maîtrise de l'organisation personnelle du travail, peut aussi augmenter la vulnérabilité aux problèmes de santé issus de la pression au travail. Moins d'un tiers des employés de l'Union européenne occupent des postes où les tâches sont de haute qualité en termes de variété, de possibilités d'épanouissement personnel et de contrôle des tâches.

Une baisse globale de la qualité des tâches professionnelles des employés a été constatée entre 1996 et 2001.

Tant en 1996 qu'en 2001, les femmes occupent des postes dont les tâches sont d'une qualité inférieure à celles des hommes. De plus, la baisse des scores de qualité entre les deux enquêtes est plus marquée chez les femmes que chez les hommes (même si la différence n'atteint qu'un niveau marginal de signification statistique).

De très grandes différences de qualité des tâches ont été constatées entre les catégories professionnelles. Cependant, il n'y a pas eu de changement au niveau de la position relative des travailleurs les moins qualifiés au cours de la période considérée.

Le Danemark, la Finlande et la Suède ont systématiquement affiché des niveaux de qualité des tâches bien plus élevés tant en 1996 qu'en 2001.

Contrairement aux tendances relevées au cours de la première moitié des années 90, nous avons constaté une baisse globale de la proportion des employés devant faire face à une pression élevée au travail entre 1996 et 2001. Cependant, compte tenu des effets de la composition, la baisse de la pression au travail n'est statistiquement significative que dans deux pays : la France et l'Allemagne.

En Grande-Bretagne et en Suède, les employés ont été confrontés à des pressions particulièrement élevées dans leur travail au cours de ces deux années, à l'inverse des employés aux Pays-Bas et au Luxembourg.

La pression au travail dépend en grande partie du niveau de qualification. La pression est plus importante dans les professions requérant un niveau de qualification plus élevé. Cependant, il n'y a pas eu de changement entre les deux enquêtes au niveau de l'importance relative de la pression assumée par les employés des différentes catégories professionnelles.

En général, au regard à la fois de la qualité des tâches et de la pression au travail, il y a eu peu de progrès ces dernières années dans la réduction de l'exclusion sociale par le travail. En effet, la détérioration de la qualité des tâches concerne probablement tout particulièrement de façon plus importante les moins qualifiés, avec une incidence négative à la fois sur l'engagement au travail et sur la motivation professionnelle comme cela apparaît dans le chapitre 6.

Chapitre 5. Précarité professionnelle: développement des compétences et sécurité d'emploi

Les occasions de développement des compétences contribuent à réduire les risques de dévalorisation sociale en permettant aux gens de faire face à l'évolution des technologies et en augmentant leur valeur sur le marché du travail lors de périodes de restructuration économique. Les conclusions des enquêtes ne montrent aucune amélioration au regard du développement des compétences et une détérioration de la position des moins qualifiés au cours de la période considérée.

Même si les proportions d'employés dans les professions plus qualifiées continuent à augmenter progressivement depuis la moitié des années 90, le rythme d'actualisation des compétences semble avoir ralenti. Tant en 1996 qu'en 2001, la tendance générale est plutôt à l'actualisation de compétences, mais la proportion d'employés ayant perfectionné leurs connaissances ou augmenté leur niveau de responsabilité professionnelle au cours des cinq années précédentes est plus importante en 2001 qu'en 1996.

Il est particulièrement improbable que les personnes exerçant une profession élémentaire aient dû faire face à une augmentation des exigences de compétence et de responsabilité de leur poste. Moins d'un quart ont relevé une mise à niveau des qualifications requises pour leur poste au cours des cinq années précédant l'enquête de 2001. Les positions absolue et relative des personnes exerçant une profession élémentaire se sont sensiblement détériorées entre les deux enquêtes.

Tant en 1996 qu'en 2001, plus de la moitié de l'ensemble des employés n'avaient reçu aucune formation de leur employeur au cours des cinq années précédentes. Nous avons constaté toutefois une amélioration légère (mais statistiquement significative) entre ces deux années au niveau des formations proposées par l'employeur, le taux d'employés ne bénéficiant pas de formation passant de 59 % en 1996 à 55 % en 2001.

Seule une part minime des employés ont reçu une formation de plus d'un mois (12 % en 1996 et 13 % en 2001).

Les formations ont été en grande partie dispensées aux collaborateurs jouissant de compétences plus importantes. En 2001, 68 % des managers et 66 % des personnes exerçant une profession libérale ont reçu une formation au cours des cinq dernières années, contre seulement 18 % des personnes exerçant une profession élémentaire.

Entre 1996 et 2001, nous avons constaté peu de changements en termes absolus, mais une détérioration en termes relatifs au niveau de la formation reçue par les personnes exerçant une profession élémentaire.

Dans les deux enquêtes, le Danemark, la Finlande et la Suède affichent des niveaux de formation sensiblement plus importants que les autres pays, même si des variables structurelles ont été relevées en Finlande (en particulier, l'usage intensif des technologies avancées).

Seuls le Danemark, l'Allemagne et l'Italie ont enregistré une hausse des formations proposées par les employeurs entre les deux enquêtes, une fois les variables structurelles maîtrisées.

Contrairement aux résultats des études des périodes précédentes, il n'y a pas de preuve probante de l'accentuation de l'insécurité d'emploi entre 1996 et 2001. La perception des employés de la sécurité de leur travail actuel n'était pas statistiquement différente en 2001 par rapport à 1996.

Il y a cependant d'importantes variations entre, d'une part, les différentes catégories professionnelles (managers, opérateurs usine/machines et employés exerçant une profession élémentaire) qui ont signalé une insécurité plus importante en 2001 qu'en 1996 et, d'autre part, les cadres, les techniciens ainsi que les employés des secteurs des services et de ventes qui ressentent moins cette insécurité. La position des personnes exerçant une profession libérale ou intermédiaire s'est améliorée entre les deux enquêtes par rapport à celle des managers, mais il n'y a pas eu de changement au niveau de la position relative des opérateurs ou des personnes exerçant une profession élémentaire.

Aucun changement significatif n'a été constaté entre les deux enquêtes sur le plan de la perception de la vulnérabilité au licenciement pour retard ou inadéquation des performances professionnelles.

Nous avons constaté de grands écarts entre les catégories professionnelles sur le plan de la vulnérabilité au licenciement. En 2001, seuls 15 % des personnes exerçant une profession libérale et 29 % des managers pensaient courir un risque de licenciement dans le mois pour un manque récurrent d'efforts au travail, contre 39 % des employés exerçant une profession élémentaire. Cette sécurité relative des personnes exerçant une profession libérale et des catégories intermédiaires vis-à-vis du licenciement s'est améliorée par rapport aux managers entre 1996 et 2001, partiellement en raison de la détérioration du sentiment de sécurité des managers. Néanmoins, il n'y a pas eu d'amélioration dans la position relative des opérateurs machines ou des personnes exerçant une profession élémentaire.

La Finlande, la Suède et, dans une moindre mesure, le Danemark se sont distingués en affichant des niveaux relativement élevés de protection contre un licenciement rapide, alors qu'un niveau de vulnérabilité particulièrement élevé a été constaté chez les employés en Espagne.

Une baisse légère (mais statistiquement significative) de la part des employés ayant été chômeurs au cours des cinq années précédentes (de 19 % en 1996 à 16 % en 2001) a été enregistrée entre 1996 et 2001.

Entre les différentes catégories professionnelles, nous avons noté de très grands écarts dans la probabilité d'avoir vécu une expérience de chômage. Alors que seulement 10 % des managers et des personnes exerçant une profession libérale ont connu une période de chômage avant 2001, 24 % des employés exerçant une profession élémentaire ont vécu cette situation. Cependant, compte tenu notamment de la hausse des expériences de chômage parmi les managers, la position relative des personnes exerçant une profession élémentaire s'est améliorée au fil des ans.

Au cours de la période considérée, la Belgique, la Finlande, la France, les Pays-Bas et la Suède ont affiché une baisse significative de la part des employés ayant connu une période de chômage au cours des cinq dernières années.

De façon globale, alors que la croissance de l'emploi au cours de ces années a prévenu une détérioration de la sécurité de l'emploi à court terme, la baisse du développement des compétences, particulièrement chez les moins qualifiés, a pu nettement augmenter le risque de dévalorisation sociale à plus long terme.

Chapitre 6. Précarité sociale et intégration personnelle

Les implications de la précarité sociale ont été envisagées sur la base de cinq critères d'intégration personnelle : l'engagement au travail, la satisfaction à l'égard de l'emploi, le stress lié au travail, la satisfaction personnelle et la souffrance psychologique. Les deux premiers critères traitent de l'intégration personnelle dans le monde du travail, alors que les troisième et quatrième critères représentent des mesures d'intégration personnelle plus générales pour une population plus large. Même s'il y a eu une amélioration globale au niveau de la plupart de nos critères d'intégration personnelle entre 1996 et 2001, il reste une très forte association en 2001 entre tous les facteurs de précarité et une intégration personnelle moins importante.

L'engagement au travail affiche un niveau relativement modeste tant en 1996 qu'en 2001, avec seulement environ la moitié de la main-d'œuvre souhaitant continuer à travailler sans besoin financier. Cependant, l'engagement est en progression légère (mais statistiquement significative) au cours de cette période, et ce tant chez les hommes que chez les femmes.

Les personnes non qualifiées affichent des niveaux d'engagement au travail bien inférieurs aux autres catégories professionnelles, avec seulement 41 % souhaitant continuer à travailler sans nécessité financière en 2001. Toutefois, ce chiffre s'explique principalement par les différences au niveau de la qualité des postes, en particulier la qualité moins importante des tâches (professionnelles).

Dans l'ensemble, nous n'avons pas noté d'augmentation sur le plan de la satisfaction à l'égard de l'emploi entre 1996 et 2001. Cependant, cette satisfaction à l'égard de l'emploi a bien progressé chez les femmes.

Les travailleurs non qualifiés affichent des niveaux de satisfaction à l'égard de l'emploi bien inférieurs à ceux des employés de toutes les autres catégories. Une fois de plus, cette tendance s'explique principalement par la plus faible qualité d'emploi des personnes non qualifiées.

En 2001, près d'un tiers (31 %) des employés ont déclaré trouver régulièrement leur travail stressant, un quart qu'ils rentraient chez eux épuisés et près de 20 % que leur travail portait préjudice à leur vie de famille et à leur vie privée. Le stress lié au travail est donc un problème qui touche une part importante de la main-d'œuvre, mais il n'y a pas de preuve d'augmentation depuis 1996. Au contraire, toutes les mesures de stress au travail ont même indiqué une baisse au cours de la période considérée. Le modèle était identique pour les hommes et les femmes et pour les employés de toutes les catégories professionnelles.

Les facteurs de qualité de l'emploi constituent de bons indicateurs prévisionnels du stress au travail. Une qualité de tâche inférieure, une pression plus conséquente et une insécurité d'emploi plus importante ont augmenté le niveau de stress auquel sont confrontés les employés dans le cadre de leur travail. Cette preuve correspond à l'idée selon laquelle les postes qui offrent le plus d'opportunités d'apprentissage et de contrôle sur le travail modifient l'impact de la pression du travail sur le niveau de stress.

En tenant compte de la population dans son ensemble, nous avons relevé une baisse modérée mais significative de la frustration personnelle et de la souffrance psychologique entre 1996 et 2001. Cependant, nous n'avons pas constaté de régression de la souffrance psychologique chez les femmes.

Des différences importantes en termes de satisfaction personnelle et de souffrance psychologique sont enregistrées selon le statut professionnel. En particulier, les chômeurs affichent des niveaux d'intégration personnelle nettement inférieurs à ces deux niveaux.

Les travailleurs indépendants présentent un modèle contradictoire : ils affichent des niveaux relativement élevés de satisfaction personnelle, mais également des niveaux de souffrance psychologique plus importants, pouvant refléter de grandes inquiétudes liées à la garantie de la viabilité financière de leurs activités.

Il n'y a pas de preuve que l'emploi en soi ait amélioré l'intégration personnelle. Cependant, les personnes qui ont une fonction de meilleure qualité sont plus satisfaites de leur vie et affichent des niveaux de souffrance psychologique moins élevés. Les fonctions de qualité inférieure sont associées à une intégration personnelle moins importante pour ces deux critères.

La précarité des revenus, en particulier le niveau des difficultés financières rencontrées, représente le plus fort indicateur prévisionnel à la fois de la satisfaction personnelle et du bien-être psychologique. Le niveau des revenus a également un impact, notamment pour la maîtrise de l'expérience des difficultés financières.

L'isolation sociale engendre des effets très négatifs sur la satisfaction personnelle et le bien-être psychologique.

Dans l'ensemble, la preuve correspond à l'idée selon laquelle la précarité en termes de conditions de vie et de travail engendrent des effets largement négatifs sur l'intégration personnelle.

Chapitre 7. Précarité sociale et attitudes vis-à-vis de la société

Le dernier chapitre aborde les implications de la précarité sur les attitudes plus générales vis-à-vis de la société, de la démocratie et de l'État-providence. Les résultats révèlent que la précarité des conditions de vie et de travail est fortement associée à des attitudes plus négatives vis-à-vis de la société et à une frustration plus importante vis-à-vis de la démocratie. Les implications sont plus mitigées quant aux attitudes vis-à-vis de la protection sociale.

La frustration varie très fortement entre les différents pays de l'Union européenne. Elle est relativement faible au Danemark, mais élevée en Allemagne de l'Est, en France, en Italie et en Grèce.

Les personnes faisant face à des conditions de vie plus précaires sont sensiblement plus mécontentes vis-à-vis de la société. Ces effets s'observent pour le chômage, les bas revenus, l'isolation sociale, les environnements locaux de moindre qualité, les niveaux élevés de pression du travail, l'insécurité en termes d'emploi et les tâches professionnelles de qualité inférieure.

Le modèle est pratiquement identique pour la frustration vis-à-vis de la démocratie, tant à l'égard de la variation entre les pays que des effets importants de la précarité dans l'accentuation du mécontentement.

Les attitudes vis-à-vis de l'État-providence ont été envisagées compte tenu de trois indicateurs : l'approbation de la politique sociale du gouvernement, l'intensité des valeurs de solidarité et la rigueur des attitudes vis-à-vis des chômeurs.

Les attitudes critiques vis-à-vis de la politique sociale du gouvernement sont plus fréquentes dans les pays où les politiques de protection sociale sont relativement sous-développées (en particulier les pays du Sud de l'Europe). Le soutien de la politique sociale du gouvernement est également particulièrement fort parmi les chômeurs et les plus démunis. Les personnes qui doivent assumer des tâches professionnelles de qualité inférieure et qui ont des emplois plus précaires sont moins favorables à la politique sociale du gouvernement, alors que les personnes ayant bénéficié d'une mise à niveau sur le plan professionnel y sont plus favorables.

Les attitudes solidaires se traduisent par la disposition à payer des taxes plus importantes si les gens avaient la certitude que ces impôts seraient utilisés pour améliorer la situation des plus pauvres. La solidarité est la plus forte au Danemark, en Grande-Bretagne, en Suède, au Luxembourg, en Italie et en Espagne.

Les personnes aux plus faibles revenus ne font pas preuve d'une solidarité plus importante vis-à-vis de ce critère (probablement parce qu'ils auraient des difficultés à faire face au versement de taxes plus importantes). L'insécurité d'emploi réduit la solidarité, mais les personnes assumant des tâches professionnelles de qualité supérieure se montrent plus solidaires.

Dans tous les pays, une majorité de gens partagent l'idée selon laquelle les chômeurs devraient être obligés d'accepter un travail rapidement, même s'il est moins intéressant que leur emploi précédent. Mais les chômeurs, les plus pauvres et les personnes ayant un emploi précaire sont nettement moins susceptibles d'approuver ce point de vue.

CHAPITRE 1

INTRODUCTION

Objectifs de ce rapport

Ce rapport a pour objectif de représenter les tendances en ce qui concerne la précarité sociale dans les États membres de l'Union européenne. Auparavant, les recherches portant sur la dévalorisation sociale s'étaient principalement concentrées sur la description des conditions des groupes qui avaient déjà été mis à part du courant dominant de la société. Cependant, il est de plus en plus reconnu qu'une stratégie efficace de lutte contre la dévalorisation sociale doit se concentrer sur les facteurs risquant de faire entrer les gens dans un processus de marginalisation susceptible de mener à une dévalorisation sociale. Par conséquent, une préoccupation pour la dévalorisation sociale entraîne la nécessité d'une analyse plus approfondie de la précarité sociale. Ce rapport se concentre donc sur deux dimensions majeures de la précarité sociale : la précarité des conditions de vie et la précarité des conditions de travail. Dans les deux cas, le rapport adopte un concept plutôt large de la précarité : il n'aborde pas seulement les facteurs qui constituent une menace de dévalorisation sociale à court terme, mais aussi les facteurs susceptibles de réduire les ressources et les capacités des individus, entraînant un risque de marginalisation à long terme.

À l'égard des conditions de vie, l'insuffisance des ressources financières représente clairement un facteur crucial d'intensification de la précarité. Cette insuffisance ne concerne pas seulement le niveau actuel de revenus mais également la durée des périodes de dénuement financier. Le manque de liens sociaux pourrait également constituer, à long terme, une source de risque, étant donné que les gens disposent de moins de sources de soutien matériel et affectif en cas de besoin (Paugam, 1991 ; Gallie et Paugam, 2000). L'association de la pauvreté à l'isolation sociale pourrait à son tour être affectée par l'interprétation plus large au sein de la société des causes de l'inégalité sociale. En effet, le fait que la pauvreté est considérée comme le résultat d'un échec de l'individu ou de l'échec de la société aura des implications sur le niveau de stigmatisation des pauvres et donc, sur les obstacles à l'interaction sociale.

La deuxième grande dimension de précarité envisagée est celle de la précarité professionnelle, compte tenu du fait qu'il s'est avéré de manière cohérente que la nature de la profession des gens constituait un facteur central affectant leurs risques à long terme de chômage, de pauvreté et de problèmes de santé. La nécessité pour les études consacrées à la 'pauvreté' d'étendre leur analyse à la sphère professionnelle était clairement énoncée par Townsend dans son étude de la pauvreté, bien connue au Royaume-Uni (Townsend, 1979), alors que la hausse du chômage dans les années 80 a mené à une préoccupation croissante pour les sources de précarité dans le travail (Gallie et al. 1998 ; Paugam, 2000 ; Burchell et al. 2002). Comme l'a souligné un rapport récent sur l'emploi en Europe : « Les personnes occupant un emploi de qualité médiocre courent également beaucoup plus de risques de devenir chômeurs ou d'abandonner leur emploi. Les préoccupations relatives à la qualité du travail sont donc fortement liées aux préoccupations relatives à la segmentation du marché du travail et à l'exclusion sociale » (Commission européenne, 2001: 66). Il va de soi que de nombreux problèmes rencontrés par les personnes se trouvant en marge de la société proviennent des difficultés qu'elles rencontraient auparavant dans leur vie à maintenir un emploi stable.

Bien que cela puisse partiellement résulter de caractéristiques individuelles, le risque d'instabilité professionnelle est fortement structuré d'une manière qui souligne l'importance du mode d'organisation du travail. Lorsque l'on examine les tendances de la précarité des conditions de travail, il est donc essentiel de prendre en compte non seulement la situation à court terme à l'égard de la sécurité d'emploi, mais également les sources d'instabilité professionnelle à long terme, en particulier si le travail maintient la motivation des individus ainsi que leurs compétences d'apprentissage et leur fournit des opportunités de mise à niveau de leurs compétences professionnelles de manière à garantir leur avenir.

Ce rapport aborde trois questions. Tout d'abord, la précarité des conditions de travail et de vie a-t-elle augmenté dans les pays de l'Union européenne et, le cas échéant, quelles dimensions de la précarité ont le plus varié ? Ensuite, le processus a-t-il été relativement constant à travers les pays ou existe-t-il de fortes variations dans les tendances, reflétant différents systèmes institutionnels ? Enfin, quelles sont les implications de la précarité pour l'intégration sociale, à la fois en termes de sens personnel d'intégration dans la société et en termes d'attitudes vis-à-vis de la structure institutionnelle de la société ?

Les réponses à ces questions nécessitent des preuves à travers le temps. Pas une seule enquête dans le passé n'a fourni d'indicateurs pertinents à travers ces différents domaines. Il existe cependant un certain nombre d'enquêtes couvrant les pays de l'Union européenne, qui apportent des preuves liées à certains aspects de la situation. Cette étude a donc été basée sur ces études précédentes en vue de faire une série de comparaisons qui varient nécessairement sur un plan chronologique.

Le contexte des études précédentes

À l'égard de la précarité des conditions de vie, une séquence de trois enquêtes précédentes a pu être établie. La première de ces enquêtes a été réalisée en 1976 par Hélène Riffault, de l'Institut Français d'Opinion Publique (l'IFOP), et Jacques-René Rabier de la Commission européenne. Intitulée en français *La perception de la misère en Europe*, (en anglais, *The Perception of Poverty in Europe*), il s'agit de nombreux égards d'une étude décisive explorant la perception subjective de la pauvreté, l'importance de la privation en termes de conditions de vie et les interprétations publiques des causes de la pauvreté (Riffault et Rabier, 1977). Cette étude résulte d'une tradition de travail principalement concentrée sur les changements de valeurs sociales. Il y a alors eu un écart considérable avant que la seconde enquête (*The Perception of Poverty in Europe 1989*) ne soit réalisée dans le cadre du programme « Pauvreté 3 », se concentrant principalement sur l'expérience des conditions de vie des gens. Enfin, une troisième enquête a été réalisée en 1993, dans le contexte d'un intérêt croissant pour la problématique de la dévalorisation sociale. Le titre du rapport, '*La perception de la pauvreté et de l'exclusion sociale*' (Riffault, 1994) exprime la position de transition entre deux courants conceptuels assez différents. La préoccupation de la présente étude pour la précarité sociale a forcément nécessité une comparaison dans le temps avec une gamme d'indicateurs plus larges que toutes les autres enquêtes, particulièrement en rapport avec le domaine de l'expérience professionnelle. À cette fin, cette étude se base sur une précédente enquête réalisée en 1996 par la DG Emploi qui portait principalement sur la précarité des conditions de travail et le chômage (Gallie, 1997).

L'existence de ces enquêtes précédentes a évidemment été capitale pour permettre une comparaison chronologique. Dans le même temps, les changements d'accent et de méthode qu'elles impliquaient imposent des contraintes inhérentes vis-à-vis de ce qui peut être réalisé en termes de représentation de tendances. La période de temps sur laquelle des comparaisons peuvent être faites varie considérablement en fonction du centre d'intérêt particulier. En ce qui concerne les conditions de vie, il a été possible dans certains cas de fournir des analyses des tendances en remontant jusqu'à 1976, dans les autres cas seulement à partir de 1989. Quant à la précarité professionnelle, nous sommes forcément limités à la période plus courte de la seconde moitié des années 90. Il convient également de rappeler que les précédentes enquêtes ont été réalisées au début de l'analyse comparative et systématique des heures supplémentaires. L'importance de la cohérence de la formulation et du format de question n'a pas toujours entièrement été prise en considération, avec des changements apparemment aléatoires dans la formulation ou le biais dans les réponses réduisant souvent la possibilité d'une comparaison rigoureuse à travers toutes les années. Notre position a consisté à nous limiter aux indicateurs pour lesquels nous disposons des équivalents exacts entre les années, plutôt que d'essayer de modifier des variables non cohérentes dans l'espoir qu'elles puissent apporter des informations véritablement comparables.

Le contexte économique

Il est important de garder à l'esprit l'évolution du contexte économique au sens large au moment des différentes enquêtes. La toute première enquête que nous avons utilisée (1976) remonte à la période précédant la grande détérioration des marchés du travail en Europe de l'Ouest à la fin des années 70, après le second choc pétrolier de 1979. Les enquêtes plus récentes ont été réalisées au cours d'une période de volatilité du marché du travail beaucoup plus importante. L'enquête de 1989 a été réalisée à une époque où les marchés du travail s'étaient largement remis du désarroi du début des années 80. Quant à l'enquête de 1993, elle a été réalisée au cours d'une nouvelle période de crise qui s'est prolongée pour la plupart des pays jusqu'au milieu de la décennie. Enfin, l'enquête actuelle de 2001 est intervenue après une période de reprise économique importante.

Ce modèle étendu apparaît clairement au niveau des taux de chômage des différentes périodes (tableau 1.1). Le chômage a augmenté dans tous les pays entre le début de la décennie jusqu'en 1993, avec des progressions particulièrement fortes en Finlande (de 3,2 % à 16,4 %) et en Suède (de 1,7 % à 9,1 %). Les taux de chômage sont alors restés à un niveau très élevé dans la plupart des pays jusqu'en 1996, seuls le Danemark et l'Irlande affichant une baisse marquée. Enfin, le chômage a chuté entre 1996 et 2001 dans tous les pays, à l'exception peut-être de la Grèce. Des baisses particulièrement importantes ont été constatées en Finlande, en Irlande, en Espagne et en Suède.

Tableau 1.1 Taux de chômage standardisés

	1990	1993	1996	2001
Allemagne	4.8	7.9	8.9	7.9
Autriche		4.0	4.4	3.6
Belgique	6.7	8.8	9.7	6.6
Danemark	7.7	10.1	6.8	4.3
Espagne	16.3	22.7	22.2	10.7
Finlande	3.2	16.4	14.6	9.1
France	9.0	11.7	12.4	8.6
Grèce	6.4	8.6	9.6	(11.1)
Irlande	13.4	15.6	10.1	3.8
Italie	9.0	10.2	11.7	9.4
Luxembourg	1.7	2.6	3.0	2.0
Pays-Bas	6.2	6.6	6.3	2.4
Portugal	4.6	5.7	7.3	4.1
Royaume-Uni	7.1	10.5	8.2	5.0
Suède	1.7	9.1	9.6	5.1

Source : Taux de chômage standardisés de l'OCDE, à l'exception de la Grèce en 2001 où les chiffres d'Eurostat LFS (2^{ème} trimestre 2001) ont été utilisés en l'absence de chiffres standardisés.

L'enquête 2001

L'enquête 2001 a été commanditée par la DG Presse et Communication pour l'Unité E2 Protection sociale et politiques d'inclusion de la DG Emploi. Les auteurs du rapport ont été responsables de l'établissement du programme d'interviews en concertation avec la DG Emploi. La gestion de l'enquête et l'organisation du travail sur le terrain ont été réalisées par le European Opinion Research Group, un consortium d'instituts d'études de marché et d'opinion publique, constitué d'INRA (EUROPE) et de GfK Worldwide. Comme pour les précédentes enquêtes, il s'agissait d'une enquête spécialement commanditée et réalisée dans le cadre des enquêtes Eurobaromètres. Elle a donc adopté les pratiques standard de terrain utilisées par ces études. L'échantillon couvre la population des nationalités respectives des États membres de l'Union européenne. Dans chaque pays, un échantillon aléatoire à phases multiples a été établi, avec un échantillon initial stratifié par unité régionale administrative suivi par une sélection aléatoire d'adresses au niveau des points d'échantillonnage. La personne interrogée a alors été choisie au hasard au sein des ménages. Les interviews ont été réalisées au domicile de la personne interrogée. La taille de l'échantillon cible est d'approximativement 1.000 personnes dans chaque pays, même si un échantillon beaucoup plus petit a été défini pour l'Irlande du Nord (304) et le Luxembourg (600). Nous avons exclu l'Irlande du Nord des analyses, étant donné que les estimations risquaient d'être très instables en raison d'une désagrégation de l'ensemble de l'échantillon. Les interviews ont été réalisées entre le 17 septembre et le 26 octobre 2001. Cette période a été ponctuée d'événements dans l'histoire mondiale, mais il n'est pas avéré qu'ils aient pu, d'une façon ou d'une autre, influencer les conclusions compte tenu des domaines d'investigation spécifiques de l'enquête.

Dans toute enquête, des choix difficiles doivent être faits à l'égard de ce qu'il faut y inclure ou pas, compte tenu des contraintes serrées en termes de temps d'interview. C'est particulièrement le cas avec une enquête telle que celle-ci, qui couvre un certain nombre de dimensions de la vie des gens. Notre sélection finale a été faite en fonction de l'intérêt théorique, du potentiel de comparabilité et de la complémentarité vis-à-vis des sources de données existantes. L'enquête se concentre principalement sur des indicateurs subjectifs plutôt que sur des indicateurs objectifs, bien mieux envisagés par d'autres sources de données. Nous disposons, par exemple, de relativement peu d'informations sur les sources détaillées de revenus ou sur le salaire, des aspects de la vie des gens qui peuvent être bien mieux étudiés par le biais d'enquêtes telles que le Panel communautaire de Ménages qui consacre une très grande part de son programme d'interviews à ces sujets. De même, à l'égard de la santé et du travail, nous nous sommes concentrés sur le thème de la santé psychologique, où les données sont bien plus rares, plutôt que sur le domaine traditionnel de la santé physique où des investissements considérables sont déjà engagés dans la collecte et l'analyse des données. Il va de soi que les résultats de ces études devaient finalement être considérés dans le contexte de ces autres programmes de recherche.

Il existe deux limitations particulièrement importantes au niveau de cette étude. La première (comme pour les précédentes enquêtes) est la taille réduite de l'échantillon national. Il est dès lors difficile de réaliser des analyses nationales détaillées sur la base des différentes implications pour les hommes et les femmes d'une catégorie professionnelle sans être rapidement confronté à des contraintes de taille de cellule. La seconde limitation est la nature variable des taux de réponse. Il est avéré que des différences marquées sont relevées entre les pays au niveau des taux de réponse, avec par exemple des taux de réponse particulièrement bas aux Pays-Bas. Cependant, dans certains cas, les taux de réponse atteints dans cette enquête semblent être déviants même en tenant compte de standards conventionnels. En particulier, les taux de réponse spectaculairement bas en Grande-Bretagne (21 %) et en Irlande (37 %) indiquent qu'une très grande prudence s'impose dans l'interprétation des résultats pour ces pays. Les données ont été pondérées pour donner une image représentative de la population pour chaque pays. On ne peut toutefois être sûr qu'une telle pondération élimine toutes les sources de distorsion potentielles qui pourraient accompagner des taux de réponse peu élevés. Les récentes analyses des modèles de taux de réponse étaient relativement optimistes quant à la fiabilité des résultats à travers les taux de réponse différentiels au sein d'un pays donné ; comme on pourra le voir dans le texte du rapport, il y a certainement une cohérence plausible des modèles nationaux à travers les différentes périodes. Cependant, nous estimons qu'il vaut mieux considérer les résultats comme provisoires en attendant la création d'ensembles de données de la taille et de la qualité requises.

Tableau 1.2 Taille de l'échantillon pondéré de l'enquête 2001

	Global	Ayant un emploi
Autriche	1000	477
Allemagne de l'Est	1000	552
Allemagne de l'Ouest	1009	471
Belgique	1032	500
Danemark	1001	544
Espagne	1000	430
Finlande	997	481
France	1002	501
Grande-Bretagne	999	459
Grèce	1004	393
Irlande	996	472
Irlande du Nord	304	136
Italie	992	453
Luxembourg	600	313
Pays-Bas	1006	473
Portugal	1001	507
Suède	1000	553
	15943	7715

Un premier point général d'attention concerne l'interprétation des résultats comparatifs de cette étude. Ce rapport vise en effet à présenter des tendances, mais les points de référence pour la comparaison sont rares. Une bonne appréciation des tendances requiert une collecte de données régulière sur de longues périodes de temps. S'il y a deux points de référence (par exemple 1996 et 2001), les conclusions relatives aux tendances sont forcément limitées. À proprement parler, nous pouvons seulement constater s'il y a eu un changement d'une année à l'autre. Le fait de découvrir qu'il n'y avait pas de différence entre les résultats de ces deux années n'exclut pas une différence importante à long terme, par exemple entre le début des années 1990 et 2001. En effet, même cette donnée est imprévisible, il se peut que l'année de comparaison soit tout à fait exceptionnelle et occulte un changement qui pourrait être important et relativement homogène. Les mêmes problèmes d'interprétation pourraient bien sûr intervenir si, pour l'une ou l'autre raison, 2001 était une année tout à fait exceptionnelle. Ce type de problème est inhérent aux limitations actuelles de la disponibilité des données et nécessite manifestement la constitution de séries de données plus soutenues à l'avenir.

Structure du rapport

Ce rapport se divise en trois grandes parties. La première présente les tendances de la précarité des conditions de vie ; la deuxième partie se concentre sur les tendances de la précarité des conditions de travail, tandis que la troisième partie envisage les implications des différents domaines de la précarité pour le bien-être personnel et pour les attitudes vis-à-vis de la société.

Les chapitres 2 et 3 abordent donc la précarité des conditions de vie. Le chapitre 2 commence par une illustration de l'évolution de la pauvreté au sein des populations générales des différents États membres, avec une attention particulière pour la pauvreté subjective. Il aborde ensuite le changement de visibilité de la pauvreté à un échelon local et la manière dont elle est influencée par les variations du cycle économique et le taux de chômage dans un pays et au cours d'une période déterminée. Ce chapitre s'attache enfin à examiner la manière dont la population générale interprète les mécanismes sous-jacents de la pauvreté. Il aborde en particulier dans quelle mesure la pauvreté est considérée comme le résultat de caractéristiques individuelles plutôt que de facteurs sociaux plus généraux, et comme une condition héritée, plutôt que résultant d'événements défavorables à plus court terme.

Le chapitre 3 s'attache à un examen plus approfondi de l'expérience des personnes se trouvant dans le quartile des revenus les moins élevés. Ce chapitre aborde dans quelle mesure ils font face à des difficultés financières et examine les changements constatés au cours de la dernière décennie. Il envisage ensuite les périodes typiques durant lesquelles ces personnes ont été confrontées à la pauvreté et dans quelle mesure la pauvreté des adultes est associée au fait d'avoir passé leur enfance dans un milieu économiquement défavorisé. Ce chapitre envisage enfin les implications de bas revenus pour la nature et l'expérience des réseaux sociaux : la disponibilité du soutien social en périodes de difficultés, la fréquence des contacts sociaux, l'expérience de l'isolation sociale, l'ampleur de la ségrégation des réseaux amicaux par rapport au statut professionnel et le niveau de satisfaction vis-à-vis de la famille et de la vie sociale.

Les chapitres 4 et 5 abordent l'évaluation des changements de la précarité sur le plan du travail. Nous suivons les dimensions qui, dans les études précédentes, se sont révélées d'une importance capitale pour les risques courus par les personnes en matière d'emploi.

Le chapitre 4 vise d'abord à déterminer si la qualité des tâches professionnelles, avec leurs implications pour les compétences de prise de décision et d'apprentissage, a changé depuis le milieu des années 90. Une littérature importante a identifié ce point comme étant un facteur crucial affectant l'épanouissement personnel général et le risque de maladies tant psychologiques que physiques liées au travail (Kohn et Schooler, 1983 ; Karasek et Theorell, 1990 ; Johnson et Johansson, 1991). Ce chapitre aborde ensuite la question de savoir si une intensification de la pression au travail a été enregistrée, que ce soit à la suite d'un changement technologique ou une augmentation de la pression de la concurrence, qui pourrait éventuellement être préjudiciable pour la santé de l'employé. Une préoccupation centrale est le fait de savoir si les conditions de travail des personnes non qualifiées (qui risquent plus particulièrement de perdre leur emploi) se sont améliorées au fil du temps de manière à atténuer leur vulnérabilité à la dévalorisation sociale à long terme.

Le chapitre 5 approfondit la discussion de la précarité professionnelle en examinant les opportunités de développement de nouvelles compétences professionnelles et d'évolution de carrière. La mise à jour régulière des compétences professionnelles est un facteur essentiel pour maintenir la valeur des employés sur le marché du travail, les protégeant des risques de licenciement et améliorant leurs chances de réemploi s'ils devaient devenir chômeurs. Ce chapitre envisage à la fois dans quelle mesure les employés ont fait face à des augmentations des aptitudes requises dans leur travail et si leur employeur leur a proposé une formation. Il aborde enfin la question de la sécurité d'emploi, en cherchant à savoir si les tendances du marché du travail ont eu tendance à ébranler la stabilité des emplois. Il aborde les perceptions des employés de leur sécurité d'emploi actuelle et leurs récentes expériences de chômage. Une fois de plus, l'analyse se concentre en particulier sur les changements de la position des personnes non qualifiées au fil du temps compte tenu de leurs risques plus importants de chômage.

Les chapitres 6 et 7 abordent les implications de la précarité pour l'intégration sociale. Le chapitre 6 examine l'impact de la précarité sur le sentiment de bien-être personnel des gens. Il commence par s'intéresser à la question de savoir, pour les personnes qui ont un emploi, si des changements sont intervenus au fil du temps au niveau de l'engagement au travail, de la satisfaction à l'égard de l'emploi et de la fréquence du stress lié au travail. Ce chapitre examine l'impact des différents critères de la précarité professionnelle sur le bien-être des gens au travail. Il envisage alors, pour une population plus large, l'impact de la précarité à la fois des conditions de vie et de travail sur la satisfaction personnelle et la souffrance psychologique.

Le chapitre 7 vise à déterminer si la précarité des conditions de vie et de travail influence la façon dont les gens évaluent la société au sens large. Il aborde d'abord les niveaux de satisfaction générale des gens par rapport à la société et à ses institutions démocratiques. Il se concentre ensuite plus spécifiquement sur les attitudes des gens vis-à-vis de l'État-providence : leur approbation des politiques actuelles d'assistance sociale, l'importance qu'ils accordent aux valeurs solidaires d'assistance et enfin leur attitude à l'égard des politiques concernant les chômeurs.

Enfin, le chapitre 8 tire un certain nombre de conclusions sur la base de ces résultats et relève certaines de leurs implications pour le développement futur des politiques d'aide sociale.

CHAPITRE 2

L'EVOLUTION DE LA PAUVRETE ET DE SES REPRESENTATIONS¹

L'objectif de ce chapitre est d'analyser l'évolution de la pauvreté en Europe tant à partir d'indicateurs statistiques classiques qu'à partir des représentations que les personnes interrogées se font de ce phénomène dans chaque pays. L'analyse de la pauvreté à partir d'indicateurs monétaires a déjà fait l'objet de nombreux travaux en particulier depuis la disponibilité des données du panel communautaire des ménages² qui est aujourd'hui la base la plus fiable en Europe dans ce domaine. En revanche, ce panel ne renseigne pas sur les représentations de la pauvreté, lesquelles peuvent être étudiées à partir des Eurobaromètres. Pour les analyser en évolution, on peut se référer au premier d'entre eux, celui de 1976 sur la perception de la misère en Europe. Nous disposons en effet dans les données disponibles depuis cette date de deux indicateurs intéressants. L'un permet d'examiner les causes perçues de la pauvreté, l'autre ses caractéristiques principales à partir de la description que peut en faire la population enquêtée.

Bien entendu, si l'on souhaite comparer la première enquête de 1976 aux suivantes, c'est-à-dire celles de 1989, de 1993 et 2001, nous ne pouvons l'envisager que pour les seuls pays membres de l'Union européenne en 1976 où l'enquête a été réalisée, à savoir la Belgique, le Danemark, l'Allemagne, la France, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas et le Royaume-Uni. En revanche, si l'on souhaite réaliser la comparaison avec les pays du Sud de l'Europe, autres que l'Italie, nous ne pouvons l'envisager qu'à partir de l'enquête de 1989 puisque la Grèce n'est devenue membre de l'Union européenne qu'en 1979 et l'Espagne et le Portugal qu'en 1986. Nous ne disposons alors que de trois années de référence. Nous avons décidé dans ce premier chapitre de présenter les résultats suivant les deux méthodes de façon à avoir successivement la perspective historique la plus longue et la comparaison entre pays la plus large.

Ce chapitre comporte trois sections : la première compare la pauvreté monétaire avec d'autres indicateurs de pauvreté, la seconde analyse les causes perçues de la pauvreté et la troisième étudie les caractéristiques de la pauvreté héritée (pauvreté structurelle) et de la pauvreté subie à la suite d'une détérioration des conditions de vie comme deux formes opposées.

¹ Ce chapitre a été préparé par Serge Paugam. Les calculs et les graphiques ont été effectués avec la collaboration de Marion Selz.

² Cf. notamment Duncan Gallie and Serge Paugam (eds.), *Welfare Regimes and the Experience of Unemployment*, Oxford, Oxford University Press, 2000.

La Mesure de la pauvreté

La mesure de la pauvreté est plurielle. Nous ne prétendons pas ici expérimenter toutes les méthodes. L'enquête de 2001 ne permet pas de toute façon une mesure statistique très précise car les échantillons sont de taille restreinte et la connaissance des revenus reste trop superficielle. En revanche, elle permet de cerner avec une certaine fiabilité plusieurs autres dimensions de la pauvreté et en particulier, la pauvreté subjective ou les difficultés à faire face à certaines dépenses. Il est possible aussi de s'interroger sur la visibilité de la pauvreté à l'échelon local.

Pauvreté objective et pauvreté subjective

S'il existe une grande diversité d'indicateurs et de méthodes pour mesurer la pauvreté, les statisticiens retiennent généralement une approche strictement monétaire en définissant un seuil de revenus en dessous duquel les ménages ou les individus sont estimés pauvres. Ce seuil est variable. Pendant plusieurs années, le plus usuel était celui de 50 % du revenu moyen national. Depuis 2001, l'Union européenne se réfère au seuil de 60 % de la médiane nationale et qualifie cet indicateur de « risque de pauvreté » que nous reprendrons ci-dessous. Pour tenir compte des économies d'échelle dans le ménage selon sa composition, on accorde couramment la valeur 1 au premier adulte du ménage, la valeur 0,5 aux autres personnes de 14 ans ou plus, et la valeur 0,3 aux enfants de moins de 14 ans. Nous reprendrons également cette convention.

À ce type de mesure, on peut opposer une approche fondée sur la pauvreté subjective. Il est dans ce domaine également courant de définir comme pauvres les individus dont le revenu total net est inférieur à ce qu'ils jugent absolument nécessaire pour vivre correctement.

Le tableau 2.1 compare l'indicateur de « risque de pauvreté » fondée sur la définition monétaire objective retenue par l'Union européenne et l'indicateur de pauvreté subjective telle que nous venons de le définir.

D'après les données des premières vagues du panel communautaire des ménages, on constate que la proportion d'individus confrontés au risque de pauvreté est nettement plus forte notamment au Portugal, en Grèce et au Royaume Uni (le plus souvent supérieure à 20 %). Elle est également forte en Italie, en Espagne et en Irlande (autour de 20 %). À l'opposé, les pays scandinaves, le Danemark, la Suède et la Finlande apparaissent comme les pays les moins touchés par le risque de pauvreté puisqu'on y recense le plus souvent moins de 10 % d'individus vivant dans des ménages pauvres. Les Pays-Bas et le Luxembourg présentent également un risque de pauvreté assez faible (entre 11 et 12 %). La France, l'Allemagne et la Belgique occupent une position intermédiaire (entre 15 et 20 %).

La mesure de la pauvreté subjective aboutit à des résultats sensiblement différents. À l'exception du Danemark et de l'Allemagne, la proportion d'individus qui s'estiment pauvres est nettement supérieure à celle d'individus confrontés au risque de pauvreté tel que nous l'avons mesuré de façon objective. Dans certains pays, l'écart est trois fois plus élevé. C'est le cas notamment du Portugal et de la Grèce. On recense au Portugal 20 % d'individus en dessous de la ligne de pauvreté alors que la proportion d'individus qui s'estiment pauvres est de 66 %. En Grèce, on passe de 22 % selon le premier indicateur à 54 % selon le second. Cette différence tient pour l'essentiel à ce que ces deux indicateurs ne mesurent pas la même chose. Le premier est relatif puisqu'il est déterminé en fonction du revenu médian national. Il dépend de la distribution des revenus dans le pays considéré et peut donc être perçu comme un indicateur national d'inégalités. Le second mesure davantage le degré d'insatisfaction des individus par rapport à leur niveau de vie. Il est établi en fonction d'une perception individuelle à la fois de ce qui est nécessaire pour vivre décemment et du décalage qu'il peut y avoir entre ce minimum subjectif et le revenu net déclaré. Il est clair que dans des pays où subsistent encore des régions très pauvres, les individus qui y vivent peuvent se sentir frustrés par rapport à d'autres régions plus riches de leur pays, voire par rapport au reste de l'Europe dont les standards de vie se diffusent par les déplacements plus nombreux et les médias. Il faut donc y voir à la fois une difficulté des individus à faire face aux dépenses ordinaires jugées nécessaires et une aspiration à une amélioration de leur niveau de vie. Dans ce sens, on pourrait dire que la proportion très élevée d'individus qui s'estiment pauvres au Portugal et en Grèce reflète le souhait exprimé par la majorité de la population d'un progrès économique et social permettant l'accès à de meilleures conditions de vie. Ce processus n'est pas nouveau. On sait par exemple que des pays comme la France qui ont connu un développement rapide de leur agriculture et de leur industrie au cours des Trente glorieuses comptaient également à cette époque une proportion importante de leur population rurale très fortement insatisfaite de son sort et désireuse de transformations rapides. Cette frustration peut d'ailleurs être considérée comme un préalable au développement.

S'il existe des écarts importants entre la mesure de la pauvreté objective et la mesure de la pauvreté subjective, il est frappant de constater que l'ordre des pays n'en est pas pour autant totalement bouleversé. Le Portugal et la Grèce sont toujours les deux pays où la proportion de pauvres est la plus élevée. L'Italie a également une proportion importante de pauvres (41 %), tandis qu'à l'opposé le Danemark et le Luxembourg restent parmi les moins touchés (entre 8 et 9 %) suivis de l'Allemagne (14 %) et des Pays-Bas (18 %). Notons toutefois que la proportion de pauvres selon l'indicateur de pauvreté subjective est élevée en Suède où elle atteint 20 % et en Finlande où elle atteint 30 %, comparativement à la proportion faible de pauvres dans ces pays lorsque l'on se réfère à l'indicateur de risque de la pauvreté.

Tableau 2.1 Comparaison de la pauvreté objective et de la pauvreté subjective

	Indicateur de risque de pauvreté				Indicateur de pauvreté subjective
	% d'individus vivant dans des ménages confrontés à un risque de pauvreté (1)				% d'individus qui s'estiment pauvres (2)
	1995	1996	1997	1998	2001
Allemagne	17	15	15	16	14 ⁽³⁾
Autriche	13	14	13	13	16
Belgique	17	16	15	16	32
Danemark	12	10	8	9	9
Espagne	20	19	20	19	34
Finlande	-	8	8	-	30
France	16	17	16	18	30
Grèce	22	21	23	22	54
Irlande	19	20	20	17	24
Italie	20	19	19	20	41
Luxembourg	12	12	-	-	8
Pays-Bas	11	12	11	12	18
Portugal	23	22	24	20	66
Royaume-Uni	21	17	22	21	27
Suède	-	-	9	10	20

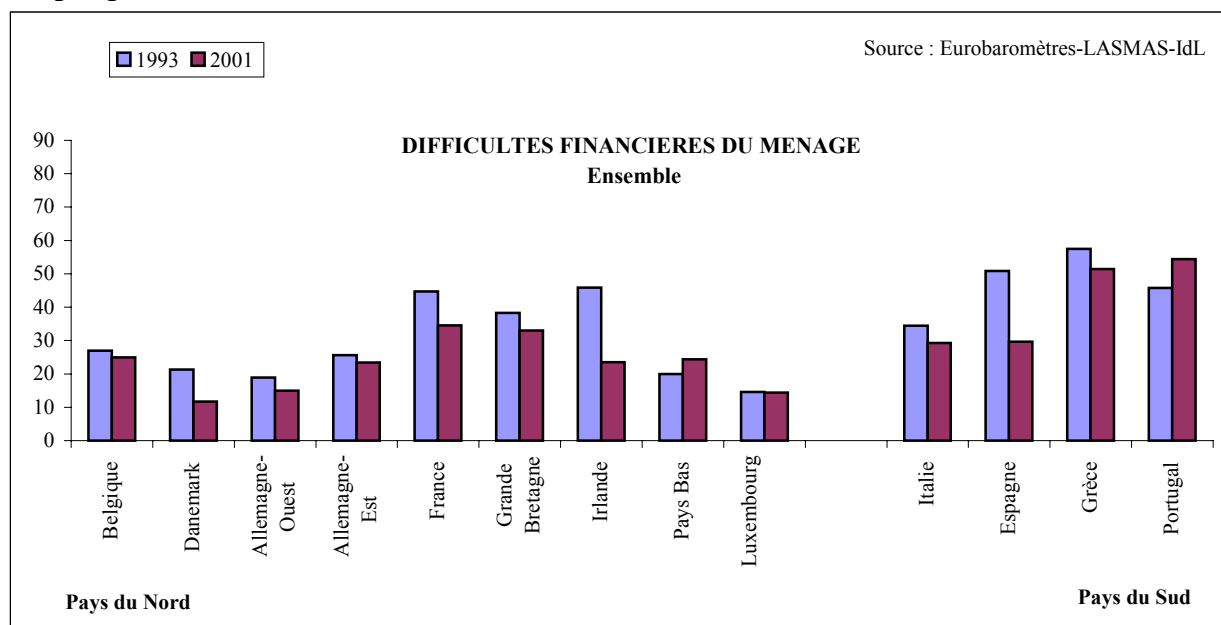
(1) Panel communautaire des ménages, seuil de risque de pauvreté : 60 % du revenu médian national, échelle de l'OCDE « modifiée », laquelle accorde la valeur 1 au premier adulte du ménage, la valeur 0,5 aux autres personnes de 14 ans ou plus, et la valeur 0,3 aux enfants de moins de 14 ans.

(2) Eurobaromètre 56.1, Pauvreté et exclusion sociale, 2001. Il s'agit du pourcentage d'individus dont le revenu total net est inférieur à ce qu'ils jugent absolument nécessaire pour vivre correctement.

(3) Länder de l'Ouest en Allemagne : 11 %, Länder de l'Est : 24 %.

Une autre façon de mesurer la pauvreté subjective est de prendre en compte les difficultés financières des individus. Nous disposons d'ailleurs d'une possibilité de comparaison dans le temps de cet indicateur puisque la question a été posée en 1993 et 2001, c'est-à-dire à deux moments marqués pour le premier par la crise de l'emploi et pour le second par une situation économique nettement plus favorable même si quelques signes de ralentissement étaient visibles par rapport à l'année précédente³ (cf. graphique ci-dessous).

Graphique 2.1



Il apparaît que dans tous les pays, mis à part le Portugal et les Pays-Bas, les difficultés des ménages ont nettement baissé entre ces deux dates. On peut donc penser que dans l'ensemble l'amélioration de la conjoncture économique a eu un effet positif sur le niveau de vie des ménages. Cela dit, il convient de souligner que les difficultés financières se maintiennent à un niveau très élevé en Grèce et au Portugal puisqu'elles concernent plus de 50 % des ménages dans ces deux pays. Notons qu'en 2001 le Danemark est toujours le pays le moins touché par la pauvreté. D'une façon générale, cette mesure de la pauvreté n'est donc pas contradictoire avec les autres mesures et on peut donc parler d'une certaine convergence des résultats entre la pauvreté objective et la pauvreté subjective.

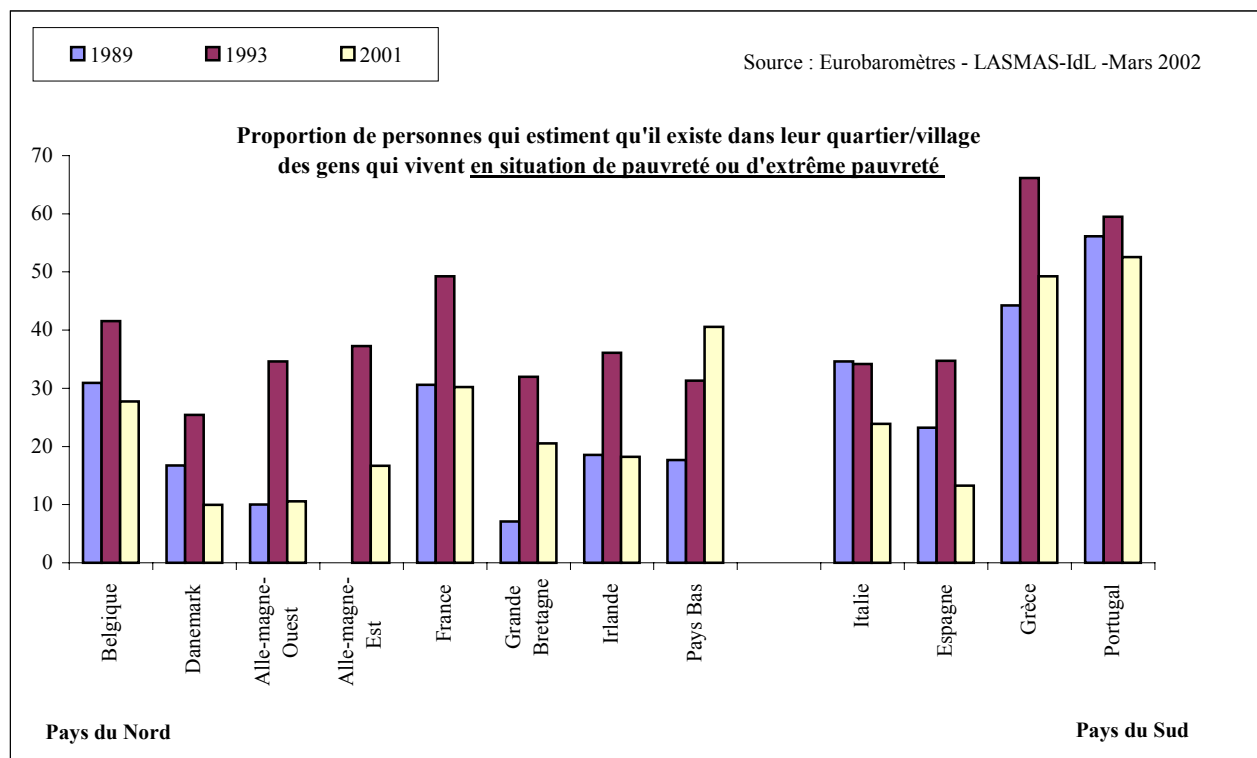
³ Notons aussi que le niveau de confiance des consommateurs a baissé en 2001. Il faut également rappeler que l'enquête a été réalisée à l'automne après les événements du 11 septembre, lesquels ont eu une incidence sur le comportement des ménages.

La visibilité de la pauvreté à l'échelon local

Si la pauvreté subjective semble avoir diminué ces dernières années, on peut se demander si elle est toujours aussi visible. Il est possible de comparer dans le temps la proportion de personnes qui estiment qu'il existe dans leur quartier ou village des gens en situation de pauvreté ou d'extrême pauvreté depuis 1989 (cf. graphique ci-dessous). En 1989, le chômage était dans l'ensemble des pays moins élevé qu'en 1993 et la croissance économique était également plus forte.

L'évolution depuis cette date est très significative. On constate en effet très nettement que la visibilité de la pauvreté ou de l'extrême pauvreté a fortement augmenté de 1989 en 1993 dans tous les pays sauf en Italie et qu'elle a, au contraire, fortement diminué de 1993 à 2001, sauf aux Pays-Bas. Encore une fois, le Portugal et la Grèce d'un côté et le Danemark de l'autre constituent deux pôles opposés puisque la visibilité de la pauvreté et de l'extrême pauvreté est très élevée dans le premier (50 % environ de la population estiment que ce phénomène existe près de chez eux) et très faible dans le second (moins de 10 %).

Graphique 2.2



Le contraste entre les trois années apparaît encore plus saisissant lorsque l'on compare la proportion de personnes qui estiment qu'il existe près de chez eux des personnes en situation d'extrême pauvreté. Dans tous les pays, sans aucune exception, on remarque une très forte augmentation en 1993 et une forte diminution en 2001. Ces résultats sur la visibilité de la pauvreté sont concordants avec la mesure objective et subjective de ce phénomène puisque les positions entre les pays restent une nouvelle fois sensiblement les mêmes.

Nous pouvons donc faire l'hypothèse que si les écarts entre les pays européens se maintiennent quelle que soit la conjoncture, le statut et l'expérience vécue des pauvres sont également très variables d'un pays à l'autre. Vivre en situation de pauvreté dans un pays où la proportion des pauvres est importante et visible n'est pas comparable à celle de vivre en situation de pauvreté où la proportion de pauvres est faible et peu visible. Dans le premier cas, la pauvreté est pour ainsi dire intégrée dans le système social et les pauvres n'y sont pas fortement marginalisés, dans le second, elle peut correspondre davantage à une anomalie ou une survivance du passé et les pauvres peuvent s'y sentir rejetés ou tout au moins relégués à une position globalement éloignée de la moyenne de la population. Nous pourrions tenter de vérifier cette hypothèse dans le chapitre suivant.

Les Causes de la pauvreté

La question sur les causes perçues de la pauvreté est formulée de la façon suivante : « Pourquoi y a-t-il, à votre avis, des gens qui vivent dans le besoin ? » et les opinions proposées au choix aux personnes interrogées étaient :

1. C'est parce qu'ils n'ont pas eu de chance ;
2. C'est par paresse ou mauvaise volonté ;
3. C'est parce qu'il y a beaucoup d'injustice dans notre société ;
4. C'est inévitable dans le monde moderne ;
5. Aucune de ces formules.

Cette question est posée depuis 1976. Nous disposons donc des données pour quatre enquêtes, ce qui constitue une base exceptionnelle pour étudier à la fois l'effet du pays et l'effet de la période de l'enquête. On distinguera dans un premier temps les causes individuelles et les causes sociales et l'on étudiera ensuite de façon plus approfondie les facteurs de l'explication de la pauvreté par la paresse et les facteurs de l'explication de la pauvreté par l'injustice.

Causes individuelles et causes sociales

Parmi les réponses proposées, les deux premières renvoient à des causes individuelles (c'est parce qu'ils n'ont pas eu de chance, c'est par paresse ou mauvaise volonté) tandis que les deux suivantes renvoient à des causes sociales (c'est parce qu'il y a beaucoup d'injustice dans notre société, c'est inévitable dans le monde moderne) (cf. tableau 2.2).

Parmi les deux causes individuelles, la première, contrairement à la seconde, se fonde sur un constat et ne porte pas un jugement sur les pauvres. Parmi les causes sociales, l'explication par le caractère inévitable de la pauvreté correspond également à un constat sur la société et ne constitue pas, contrairement à l'explication par l'injustice, à une critique de la société. On peut donc dire que l'explication par la paresse et l'explication par l'injustice constituent deux explications plus idéologiques que les autres. Quoi qu'il en soit, attribuer à la pauvreté une cause individuelle ou une cause sociale est déjà en soi significatif du rapport des individus et des sociétés à la pauvreté. Il existe d'ailleurs des variations importantes selon les pays.

Tableau 2.2 Les causes perçues de la pauvreté en 2001

	Pas de chance	Paresse	Total causes individuelles	Injustice	Inévitable	Total causes sociales	Aucune	Ne sait pas
Belgique	17.9	17.9	35.8	31.2	23.6	54.8	4.4	4.9
Danemark	27.5	19.3	46.8	12.8	30.6	43.4	6.0	3.8
All. (Ouest)	11.6	17.1	28.7	33.2	25.4	58.6	3.8	8.8
All. (Est)	9.8	14.4	24.2	50.1	18.9	69.0	3.6	3.1
Grèce	13.7	19.9	33.6	32.9	24.8	57.7	3.7	4.9
Italie	19.4	15.4	34.8	36.1	15.8	51.9	6.2	7.2
Espagne	24.0	12.4	36.4	35.3	19.4	54.7	3.6	5.4
France	16.4	15.6	32.0	39.9	19.1	59.0	5.1	3.9
Irlande	22.8	17.9	40.7	22.9	19.7	42.6	7.0	9.8
Pays-Bas	23.2	11.9	35.1	19.3	22.5	41.8	14.2	8.8
Autriche	12.6	22.3	34.9	29.6	24.2	53.8	6.6	4.7
Portugal	18.3	29.4	47.7	33.6	10.2	43.8	3.2	5.4
Finlande	13.4	14.7	28.1	42.5	23.4	65.9	2.4	3.6
Suède	13.1	8.5	21.6	42.0	27.1	69.1	5.2	4.1
Royaume-Uni	20.9	22.5	43.4	19.5	22.3	41.8	5.2	9.7
Ensemble	17.5	17.6	35.1	31.4	21.9	53.3	5.7	5.9

Source : Eurobaromètre 56.1, *Pauvreté et exclusion sociale en Europe* (2001)

Les pays où l'explication de la pauvreté par des causes individuelles est la plus souvent donnée sont par ordre décroissant : le Portugal (48 %), le Danemark (47 %), le Royaume-Uni (43 %) et l'Irlande (41 %). Les pays où l'explication de la pauvreté par des causes sociales domine sont : la Suède et l'Allemagne de l'Est (69 %), la Finlande (66 %) suivis par la France et l'Allemagne de l'Ouest (59 %), la Belgique et l'Espagne (55 %) et l'Italie (52 %). Il est impossible d'expliquer ces différences par un seul facteur. Dire que les pays de tradition sociale-démocrate (Suède, Finlande) ou socialiste comme l'Allemagne de l'Est sont plus enclins à l'explication par des causes sociales semble vérifié, mais le Danemark constitue alors une exception. Dire que les pays latins ont une culture de la contestation du système social qui se traduit par une tendance plus affirmée à expliquer la pauvreté par des causes sociales est sans doute vrai, mais dans ce cas il faut souligner l'exception du Portugal.

En revanche, il semble que le Royaume-Uni ainsi que l'Irlande sont plus portés à expliquer la pauvreté par des causes individuelles. D'une façon générale, on peut donc dire qu'il n'existe pas de facteur unique pour expliquer ces différences. On peut seulement souligner grossièrement que le développement d'un système avancé de protection sociale est souvent corrélé à une explication de la pauvreté par des causes sociales et, qu'au contraire, à un système de protection sociale comme celui la Grande-Bretagne, qui a fait l'objet de restrictions importantes au cours des dernières années, en particulier dans le domaine de l'indemnisation du chômage, est associé une tendance plus nette à voir dans la pauvreté des causes individuelles. Pour approfondir cette analyse, on peut examiner les facteurs de l'explication par la paresse et par l'injustice.

Paresse et injustice

Comme nous l'avons vu, l'explication de la pauvreté par la paresse et par l'injustice sont opposées. L'explication par la paresse renvoie à une conception morale fondée sur le sens du devoir et l'éthique du travail. Dans cette optique, les pauvres sont en quelque sorte accusés de ne pas suffisamment se prendre en charge eux-mêmes et les pouvoirs publics n'ont donc pas à les aider davantage. Selon cette approche, c'est chaque individu qui est responsable de lui-même et seul son courage peut lui éviter de connaître la pauvreté. L'explication de la pauvreté par l'injustice renvoie, au contraire, à une conception plus globale de la société. Les pauvres sont avant tout des victimes d'un système qui les condamne. Dans cet esprit, les pouvoirs publics ont un devoir : celui d'aider les pauvres dans le sens d'une plus grande justice sociale. Ainsi, l'explication par la paresse et l'explication par l'injustice correspondent à des opinions contrastées dont le sens idéologique et politique n'échappe à personne. Deux explications qui ont elles-mêmes une histoire puisque depuis le Moyen-Âge, les sociétés sont partagées sur le traitement de la pauvreté entre « la potence ou la pitié » pour reprendre le titre de l'ouvrage de l'historien Geremek⁴, c'est-à-dire entre la tentation de l'élimination des pauvres jugées paresseux, irresponsables et donc indésirables et la tentation de la compassion envers le monde de tous ceux qui n'ont pas eu de chance et qui ont toujours vécu dans la misère.

⁴ Cf. B. Geremek, *La potence ou la pitié. L'Europe et les pauvres du Moyen-Âge à nos jours*, 1^{ère} édition en polonais : 1978, Paris, Gallimard, 1987.

En suivant ces deux explications de la pauvreté, on peut se demander d'une part s'il existe une variation importante selon les pays européens et, d'autre part, s'il existe des variations dans le temps. On peut faire l'hypothèse qu'un pays sera d'autant moins disposé à développer des politiques sociales ambitieuses que ses habitants seront nombreux à considérer la pauvreté comme un problème relevant de la responsabilité de chaque individu et, au contraire, qu'un pays sera d'autant plus encouragé à consacrer des moyens pour la lutte contre la pauvreté que ses habitants verront dans ce problème l'effet d'un système injuste condamnant les plus démunis à un destin commun. Il faut voir dans les différences entre pays sur ce point à la fois l'effet d'un système de valeurs inscrit dans une histoire et l'effet d'une tradition d'intervention de l'État-providence.

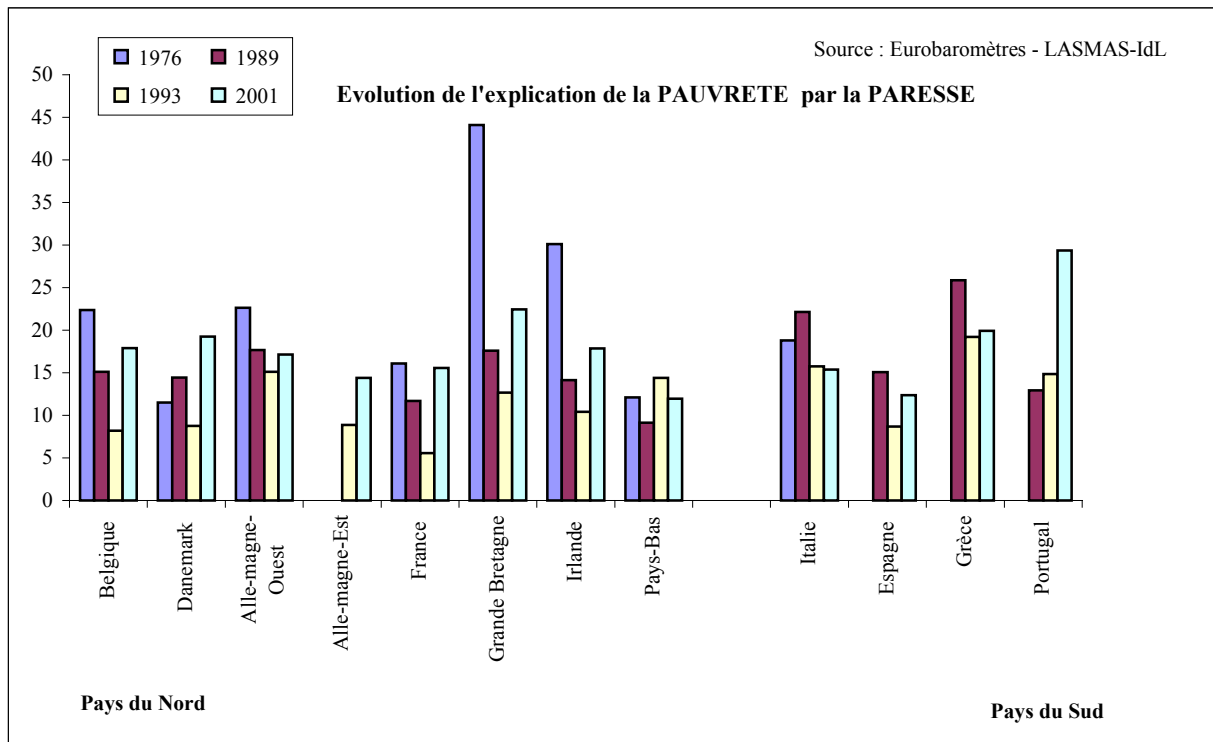
On peut faire également l'hypothèse que ces deux explications de la pauvreté varient selon la conjoncture économique et sociale, notamment selon l'importance du chômage et de la croissance. En 1976, date de la première enquête, le taux de chômage était inférieur à 5 % dans la plupart des pays européens, alors qu'en 1993, date de la troisième enquête, il était deux fois plus élevé dans de nombreux pays. De même, si l'on se réfère au taux de croissance du PIB, il était supérieur à 5 % - ce qui aujourd'hui apparaît exceptionnel - en Belgique, au Danemark, en Allemagne, en Grèce, en Italie et au Portugal. En 1993, la croissance a été proche de zéro, voire négative, dans la plupart des pays. Ces évolutions laissent rarement indifférente la population de chacun des pays. Elles déterminent au moins partiellement la consommation des ménages. Il est donc probable qu'elles influent aussi sur les représentations de la pauvreté.

Les graphiques 2.3 et 2.4 ci-dessous retracent l'évolution par pays de l'explication de la pauvreté par la paresse et par l'injustice depuis 1976 et permettent de vérifier ces hypothèses. Ces deux explications varient en effet à la fois selon le pays et selon la période de l'enquête. Si l'on compare par exemple la France et la Grande-Bretagne, il apparaît que l'explication par la paresse est toujours, quelle que soit la période de référence, plus souvent émise en Grande-Bretagne qu'en France. Les écarts étaient d'ailleurs particulièrement élevés en 1976 puisque plus de 44 % des Anglais donnaient cette explication contre 17 % environ des Français. Il faut donc en déduire qu'il existe entre ces deux pays des représentations différentes de la pauvreté comme d'autres travaux ont pu le montrer⁵.

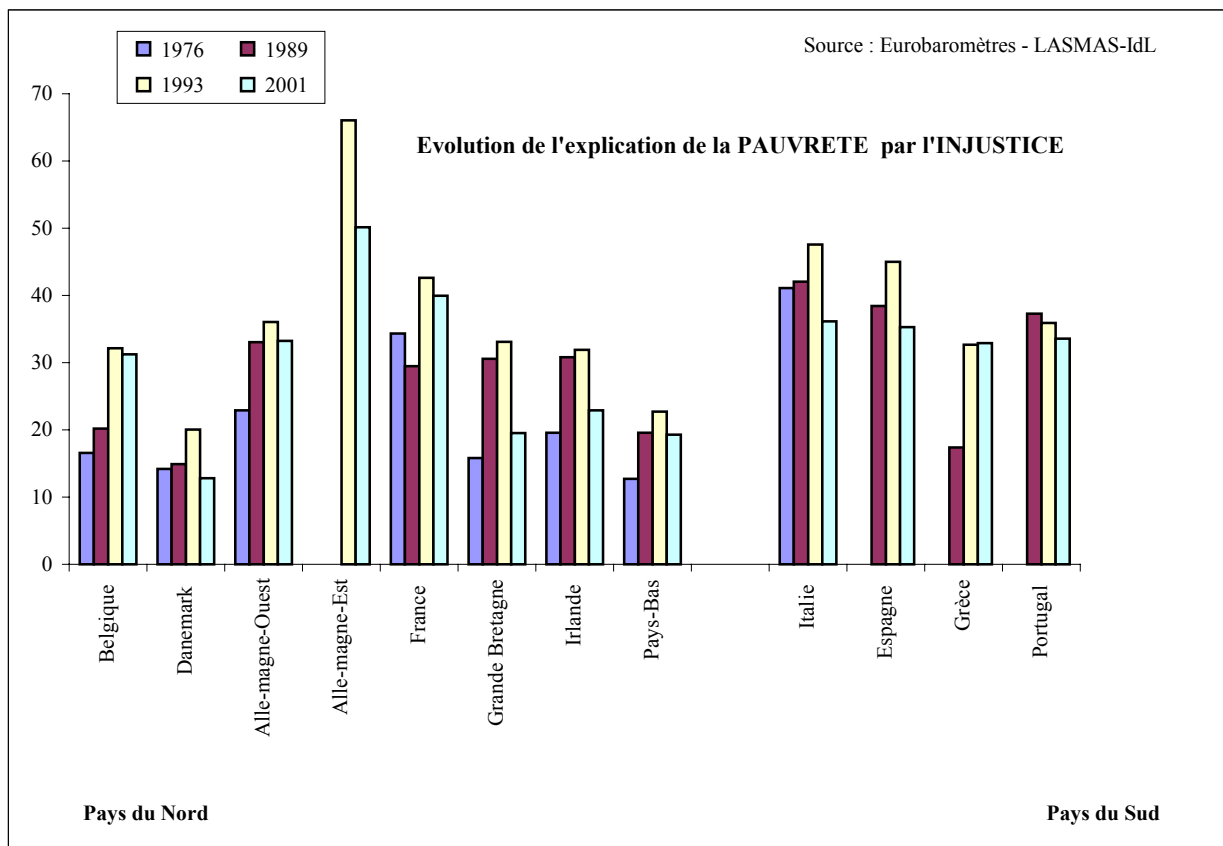
Il faut aussi souligner qu'en dépit des différences de niveaux entre les pays, l'évolution est similaire depuis 1976 dans plusieurs d'entre eux. Autant en Belgique, en Allemagne, en France, en Grande-Bretagne qu'en Irlande, l'explication de la pauvreté par la paresse était élevée à la première enquête, sensiblement moins répandue à la seconde et encore davantage à la troisième, pour remonter ensuite fortement dans la dernière. Ces écarts sont importants. Ainsi, par exemple, en France, la proportion de personnes expliquant la pauvreté par la paresse était de 16,1 % en 1976, de 11,7 % en 1989, de 5,6 % en 1993 et de 15,6 % en 2001. En Belgique, la tendance est la même : de 22,4 % en 1976, on passe à 15,13 % en 1989, à 8,2 % en 1993 et à 17,9 % en 2001.

⁵ Cf. M. Evans, S. Paugam, J. Prélis, *Chunnel Vision: Poverty, Social Exclusion and the Debate on Social Welfare in France and Britain*, London School of Economics, STICERD, Discussion paper, Welfare state programme/115, 1995.

Graphique 2.3



Graphique 2.4



Si l'on se réfère uniquement aux trois dernières enquêtes, on observe une diminution sensible de l'explication de la pauvreté par la paresse en 1993 par rapport à 1989 et une augmentation en 2001 par rapport à 1989 dans huit pays sur les onze représentés dans le graphique.

On observe le phénomène presque inverse pour l'explication de la pauvreté par l'injustice. Cette explication est le plus souvent donnée en Allemagne de l'Est (50 %), en Finlande et en Suède (42 %) et en France (40 %). Le Royaume-Uni et les Pays-Bas donnent beaucoup moins souvent cette explication (19 %) et le Danemark encore moins souvent (13 %). Dans les pays du Sud, notamment en Italie, en Espagne et au Portugal, la proportion de la population qui donne cette explication est, dans l'ensemble, assez élevée (entre 33 et 36 %).

Pour interpréter ces différences, il faudrait tenir compte, non seulement du type d'État-providence, mais aussi de la façon dont on débat des inégalités dans chacun des pays, ce qui relève à la fois des expériences passées dans le domaine de la lutte contre la pauvreté, des acteurs engagés dans ce champ et de façon plus générale des modes d'intervention sociale.

Il est également frappant de constater que l'explication de la pauvreté par l'injustice varie aussi fortement dans le temps. Dans neuf pays sur onze, elle atteint son maximum en 1993 à un moment où la conjoncture économique est très défavorable avec un taux de chômage très élevé dans la plupart des pays et un taux de croissance très faible, voire négatif.

L'explication de la pauvreté par l'injustice a diminué fortement en 2001 dans tous les pays sauf en Grèce où elle s'est plutôt stabilisée à un niveau élevé.

On peut donc déjà en déduire que l'explication de la pauvreté varie fortement selon l'espace et le temps et que ces deux variables semblent a priori aussi robustes l'une que l'autre. Il faut cependant le tester de façon plus systématique. Nous avons pour cela créé plusieurs modèles de régression logistique à la fois pour l'explication de la pauvreté par la paresse (tableau 2.3) et par l'injustice (tableau 2.4) en tenant compte des données disponibles par pays à partir de 1976 et à partir de 1989. Tous les modèles contrôlent les variables socio-démographiques de base, à savoir le sexe, l'âge et le revenu et présentent les résultats détaillés pour l'année et le pays. Pour tester l'effet de la conjoncture, au-delà de la période de référence de l'enquête, nous avons ajouté un indicateur de chômage pour l'année de chaque enquête dans le modèle 2 et un indicateur supplémentaire de croissance également pour l'année de chaque enquête dans le modèle 3.

Il est clair que ces indicateurs restent très grossiers et qu'ils ne sauraient caractériser en eux-mêmes toute la conjoncture. Par ailleurs, un écart de 1 point dans un taux de chômage n'est pas très significatif d'un point de vue statistique, mais il peut l'être davantage dans la vie sociale tant il en fait question dans les commentaires de l'actualité. En conséquence, si l'on peut observer un changement, même minime, dans les résultats après les avoir ajoutés dans les modèles, on pourra donc conclure que ces indicateurs interviennent dans les représentations des causes de la pauvreté.

Tableau 2.3 Explication de la pauvreté par la paresse
(régression logistique avec contrôle du sexe, de l'âge et du revenu)

	Depuis 1976			Depuis 1989		
	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3
Année						
1976	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	-	-	-
1989	-0.45***	-0.35***	-0.32***	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
1993	-0.81***	-0.66***	-0.76***	-0.32***	-0.24***	-0.37***
2001	-0.32***	-0.28***	-0.25***	0.14***	0.08*	0.08*
Pays						
Royaume-Uni	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Belgique	-0.55***	-0.53***	-0.46***	-0.32***	-0.29***	-0.29***
Danemark	-0.78***	-0.77***	-0.75***	-0.33***	-0.33***	-0.38***
Allemagne	-0.32***	-0.34***	-0.31***	-0.03 (n.s.)	-0.02 (n.s.)	-0.04 (n.s.)
France	-0.82***	-0.77***	-0.69***	-0.53***	-0.38***	-0.35***
Irlande	-0.34***	-0.21**	0.02 (n.s.)	-0.24***	-0.05 (n.s.)	0.16 (n.s.)
Luxembourg	0.05 (n.s.)	-0.09 (n.s.)	0.06 (n.s.)	0.33***	0.09 (n.s.)	0.27*
Pays-Bas	-0.89***	-0.94***	-0.92***	-0.51***	-0.61***	-0.60***
Italie	-0.32***	-0.23***	-0.13*	0.03 (n.s.)	0.19**	0.20**
Espagne	-	-	-	-0.46***	0.03 (n.s.)	0.14 (n.s.)
Grèce	-	-	-	0.22***	0.34***	0.36***
Portugal	-	-	-	0.08 (n.s.)	-0.02 (n.s.)	-0.03 (n.s.)
Chômage (1)	-	-0.03***	-0.05***	-	-0.05***	-0.05***
Croissance (2)	-	-	-0.05***	-	-	-0.03**

*: P < 0.05, **: P < 0.01, ***: P < 0.001, n.s. : non significatif

(1) Taux de chômage par pays pour l'année de chaque enquête (Source OCDE)

(2) Taux de croissance par pays pour l'année de chaque enquête (Source OCDE)

Le tableau 2.3 confirme tout d'abord que l'effet de l'année d'enquête et l'effet du pays se maintiennent aussi bien à partir de 1976, qu'à partir de 1989. Dans le modèle 1, depuis 1976, l'explication de la pauvreté par la paresse diminue en 1989 (coefficient -0.45) par rapport à 1976 l'année de référence, diminue encore davantage en 1993 (-0.81) et remonte ensuite en 2001 (-0.32). Lorsque l'on prend comme pays de référence le Royaume-Uni où l'explication de la pauvreté par la paresse était la plus répandue en 1976, tous les pays s'en écartent, mais c'est aux Pays-Bas, en France et au Danemark que les écarts sont les plus élevés (respectivement coefficients de -0,89, -0,82 et -0,78).

En ajoutant l'indicateur de chômage pour l'année de chaque enquête dans le modèle 2, tous les coefficients pour les trois années (1989, 1993 et 2001) diminuent de façon significative, ce qui prouve qu'il existe bien indépendamment de l'année d'enquête un effet propre du chômage. Lorsque le chômage augmente, la probabilité des personnes interrogées de donner l'explication de la pauvreté par la paresse diminue légèrement. Dans chaque pays, les gens se rendent compte davantage en période de crise et de pénurie d'emplois que si les chômeurs ne trouvent pas d'emploi, ce n'est pas forcément de leur faute.

En ajoutant en plus l'indicateur de croissance pour l'année de chaque enquête dans le modèle 3, on peut observer une nouvelle transformation des coefficients, dans le sens soit d'une diminution, soit d'une augmentation par rapport au modèle 2, mais sans inversion de la tendance générale. L'effet propre de l'augmentation de la croissance est cependant plus difficile à interpréter que l'augmentation du chômage. Les résultats indiquent que lorsque la croissance augmente, la probabilité des personnes interrogées de donner l'explication de la pauvreté par la paresse diminue également légèrement. Il faut sans doute mettre ce résultat en relation avec un autre constat issu des mêmes enquêtes selon lequel la conscience des inégalités est devenue plus forte dans la période de 1993 à 2001, alors même que la conjoncture s'est améliorée. Il faut reconnaître aussi qu'en période de reprise, le chômage peut diminuer alors que les inégalités peuvent augmenter au même rythme que la sensibilité collective à leur égard. Quoiqu'il en soit, les modèles confirment un effet très fort de la période d'enquête que l'on peut au moins partiellement attribuer à la conjoncture économique et sociale puisque l'introduction d'indicateurs s'y référant explicitement modifie sensiblement les coefficients sans inverser la tendance générale.

Les facteurs de l'explication de la pauvreté par l'injustice peuvent être analysés selon les mêmes modèles (cf. tableau 2.4). On constate que la période d'enquête est toujours très significative. Par rapport à 1976, la probabilité de donner cette explication est plus forte en 1989 et plus encore en 1993. On constate par ailleurs un fléchissement net du coefficient en 2001 par rapport à 1993 dans tous les modèles, ce qui permet de dire que l'amélioration de la conjoncture diminue la référence à l'injustice comme explication collective de la pauvreté.

Les modèles confirment aussi que l'explication de la pauvreté par l'injustice varie également de façon significative selon le pays. Une fois contrôlés les effets de l'âge, du sexe et du revenu et de la période d'enquête, on vérifie que les deux pays où cette explication est la moins donnée sont le Danemark et les Pays-Bas, c'est-à-dire les pays où la protection sociale est la plus avancée, ce qui apparaît logique.

Lorsque l'on ajoute le chômage dans le modèle 2, on remarque une diminution significative des coefficients, ce qui prouve l'effet propre de cet indicateur sur l'explication de la pauvreté par l'injustice. On vérifie donc que l'augmentation du chômage renforce la probabilité que cette explication soit donnée quel que soit le pays. En ajoutant en plus la croissance dans le modèle 3, les coefficients se modifient également, mais de façon moins nette. L'augmentation de la croissance accroît toutes choses égales par ailleurs la probabilité de ce type d'explication. Notons toutefois que l'indicateur de croissance est moins significatif dans le modèle 3 établi à partir de 1989 que dans le modèle 3 établi à partir de 1976.

Tableau 2.4 Explication de la pauvreté par l'injustice
(régression logistique avec contrôle du sexe, de l'âge et du revenu)

	Depuis 1976			Depuis 1989		
	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3
Année						
1976	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	-	-	-
1989	0.28***	0.22***	0.22***	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
1993	0.64***	0.52***	0.63***	0.35***	0.29***	0.37***
2001	0.30***	0.31***	0.32***	0.05*	0.10***	0.10***
Pays						
Royaume-Uni	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Belgique	0.03 (n.s.)	-0.16***	-0.16***	0.03 (n.s.)	0.02 (n.s.)	0.03 (n.s.)
Danemark	-0.62***	-0.81***	-0.80***	-0.73***	-0.73***	-0.70***
Allemagne	0.31***	0.13***	0.14***	0.28***	0.29***	0.31***
France	0.55***	0.31***	0.31***	0.41***	0.32***	0.31***
Irlande	0.06 (n.s.)	-0.24***	-0.32***	0.03 (n.s.)	-0.12*	-0.22*
Luxembourg	0.01 (n.s.)	-0.02 (n.s.)	-0.15*	0.01 (n.s.)	0.19*	0.09 (n.s.)
Pays-Bas	-0.40***	-0.53***	-0.54***	-0.41***	-0.34***	-0.33***
Italie	0.76***	0.50***	0.50***	0.64***	0.54***	0.55***
Espagne	-	-	-	0.54***	0.17*	0.12 (n.s.)
Grèce	-	-	-	0.01 (n.s.)	-0.06 (n.s.)	-0.05 (n.s.)
Portugal	-	-	-	0.34***	0.43***	0.45***
Chômage (1)	-	0.02***	0.03***	-	0.03***	0.04***
Croissance (2)	-	-	0.02***	-	-	0.02*

*: P < 0.05, ** : P < 0.01, *** : P < 0.001, n.s. : non significatif

(1) Taux de chômage par pays pour l'année de chaque enquête (Source OCDE)

(2) Taux de croissance par pays pour l'année de chaque enquête (Source OCDE)

Cette section permet de conclure que les représentations des causes de la pauvreté ne sont pas valables une fois pour toutes. Comme toutes les représentations, elles ne sont pas figées. On a pu vérifier notamment qu'elles varient à fois selon les pays, c'est-à-dire selon les schèmes de perception politiques et culturels, et selon la conjoncture économique et sociale.

Nous aurons l'occasion d'analyser dans le chapitre suivant les conséquences de ces représentations sur les expériences vécues de la pauvreté. Si la population des « pauvres » n'est pas définie et perçue de façon identique en Europe, elle n'est pas non plus *a fortiori* homogène d'un pays à l'autre dans ses expériences et ses comportements. A niveau de vie équivalent, être assisté à l'âge d'activité n'a pas, pour un individu donné, le même sens et ne se traduit pas par les mêmes attitudes, lorsqu'il réside dans un pays où le chômage est limité et la pression communautaire sur les comportements déviants forte, et lorsqu'il vit, au contraire, dans une société où le chômage est structurel et l'économie parallèle développée. Dans le premier cas, l'individu est minoritaire et risque d'être fortement stigmatisé en éprouvant le sentiment de ne pas être à la hauteur des attentes collectives que son entourage peut nourrir à son égard ; dans le second, il est moins marginalisé et a plus de chances de pouvoir retourner le sens de son statut social par les ressources matérielles et symboliques que peut lui procurer facilement l'économie souterraine.

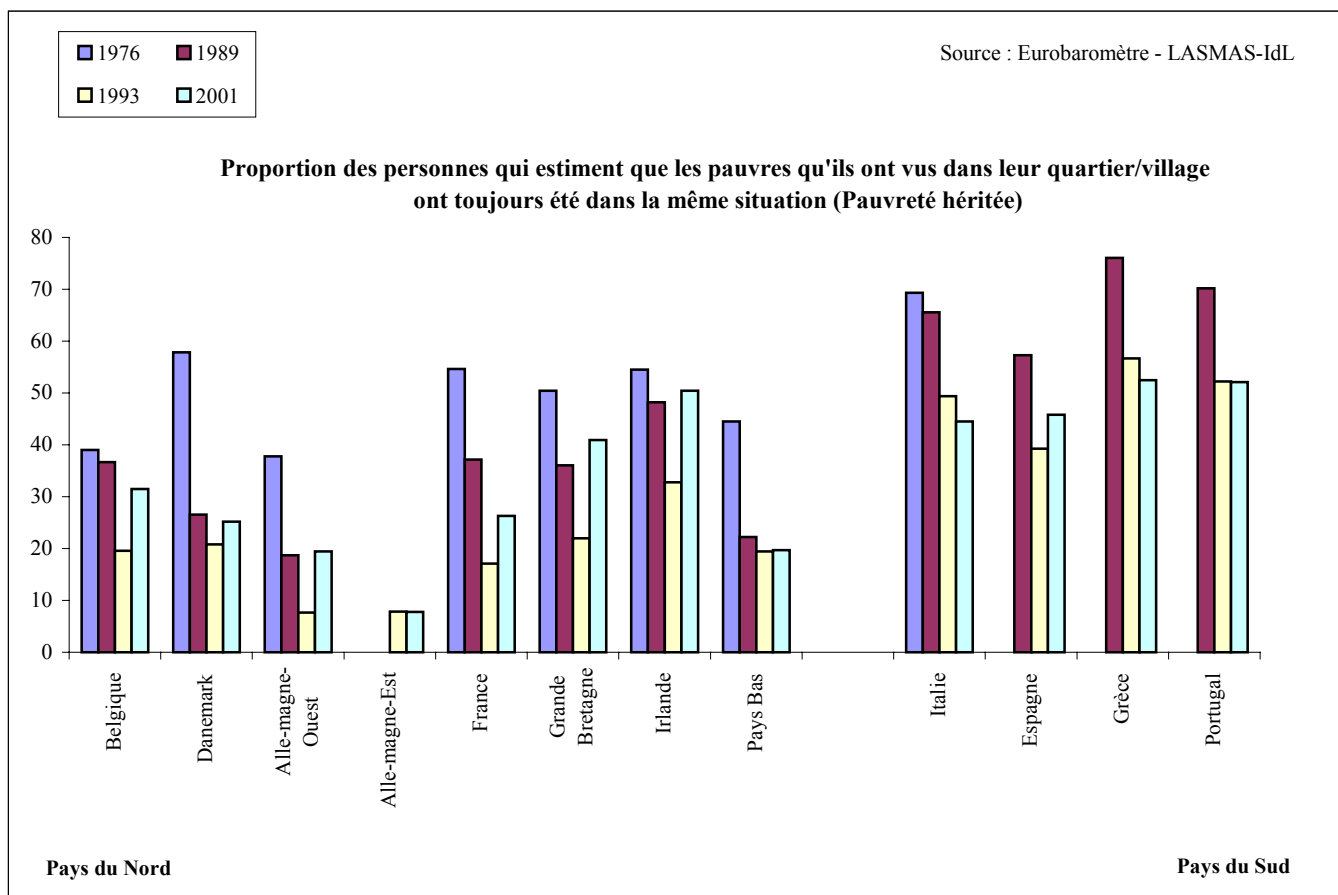
Pauvreté héritée et pauvreté subie après une détérioration des conditions de vie

Dans les recherches sur la pauvreté, une question reste pratiquement sans réponse bien que souvent étudiée. Il s'agit du rapport entre deux formes caractéristiques de la pauvreté : la pauvreté qui se reproduit de génération en génération tel un destin et la pauvreté qui touche subitement des personnes qui semblaient à l'abri de ce problème. Laquelle de ces deux formes correspond le mieux à la réalité ? Pour certains, la pauvreté est avant tout un scandale quand elle se concentre sur des familles qui restent pauvres quelle que soit l'époque ou la conjoncture dans laquelle elles doivent vivre. La seule explication de ce phénomène est pour eux l'injustice. Pour d'autres, la pauvreté est un scandale quand elle touche, telle une spirale, des franges de plus en plus nombreuses de la population ou, autrement dit, quand elle s'étend au-delà des populations traditionnellement pauvres. La mobilisation collective est généralement plus forte dans le second cas. Nous faisons ici l'hypothèse qu'il n'existe pas une forme de la pauvreté plus exacte que l'autre une fois pour toutes. Elles sont toutes les deux relatives et varient fortement selon le pays, mais aussi selon la conjoncture.

Il est possible de vérifier cette hypothèse en se référant à une question posée dans les Eurobaromètres depuis 1976. La question s'adresse aux personnes qui ont déclaré avoir vu dans leur quartier ou village des gens caractérisés par : l'extrême pauvreté, la pauvreté ou le risque de tomber dans la pauvreté. On leur demande si ces gens ont toujours été dans leur situation actuelle (pauvreté « héritée ») ou, au contraire, y sont tombés après avoir connu une situation plus favorable ("les nouveaux pauvres").

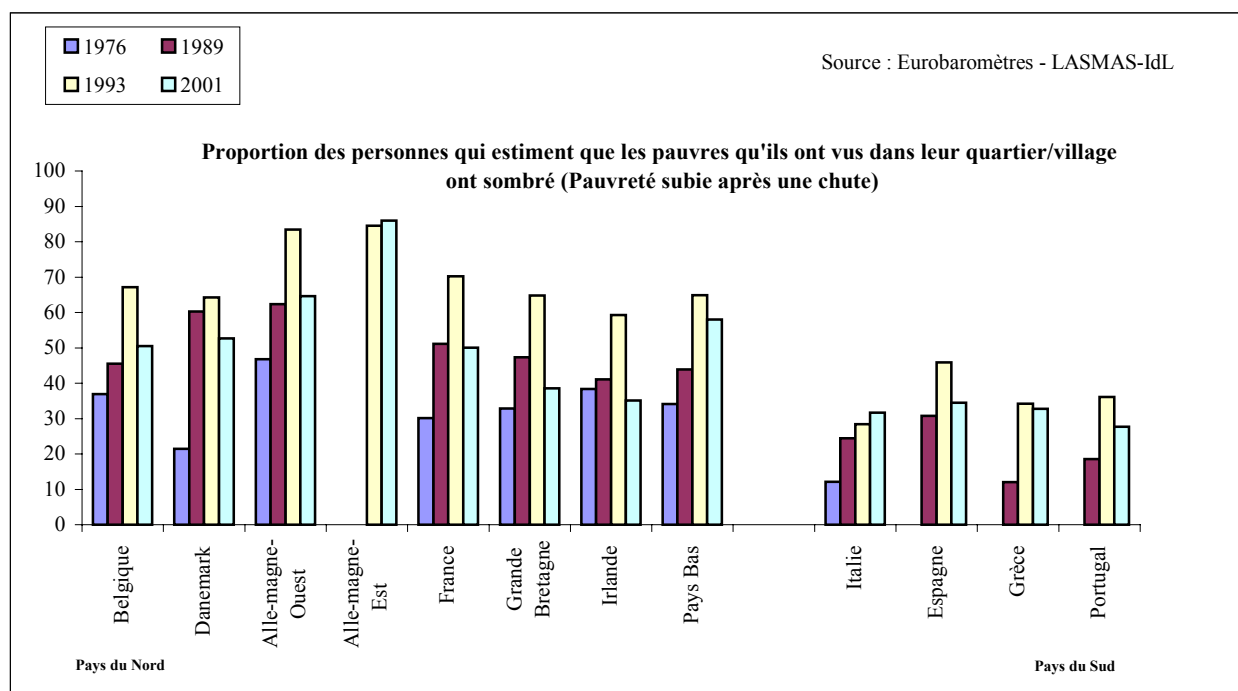
Le graphique ci-dessous permet de constater qu'une très forte proportion de la population interrogée dans les pays du Sud voit la pauvreté comme un état permanent et reproductible (en 2001, la proportion est de 53 % en Grèce et au Portugal, de 46 % en Italie et en Espagne).

Graphique 2.5



Il est frappant de constater que la perception de la pauvreté comme un phénomène qui se reproduit varie également selon la période de l'enquête. Dans tous les pays, cette perception a décliné de 1976 à 1993 sous l'effet probable de la dégradation de l'emploi et qu'elle a, au contraire, augmenté sensiblement de 1993 à 2001. Notons que si les écarts entre les pays sont plus faibles en 2001, la perception de la pauvreté comme un héritage reste marginale en Allemagne, au Danemark et aux Pays-Bas.

Graphique 2.6



La perception de la pauvreté comme une détérioration des conditions de vie est, au contraire, moins répandue dans les pays du Sud (28 % au Portugal et entre 32 et 35 % en Espagne, Italie et Grèce) alors qu'elle l'est beaucoup plus dans les pays du Nord, et en particulier en Allemagne (notamment de l'Est avec 86 %), aux Pays-Bas (65 %) et au Danemark (53 %). Il est clair que la pauvreté est perçue différemment selon le type de développement économique et le niveau de la protection sociale. Notons aussi que les représentations collectives recourent, au moins partiellement, les contrastes nationaux observés à partir de la mesure statistique de la pauvreté.

Comme pour la pauvreté héritée, la proportion de personnes estimant que la pauvreté est subie après une détérioration des conditions de vie varie aussi selon la période de l'enquête. On constate en effet que cette forme caractéristique de la pauvreté a augmenté fortement de 1976 à 1993 où elle a atteint son maximum dans tous les pays, à l'exception de l'Allemagne de l'Est, et a connu ensuite une forte diminution de 1993 à 2001. Il semble donc que sous l'effet de la dégradation du marché de l'emploi, la population de chaque pays est plus sensible à l'accroissement de la frange de population en situation de pauvreté et à la régression sociale que représente cette expérience pour de nombreuses personnes. Lorsque la conjoncture s'améliore, cette perception s'affaiblit.

Pour analyser de façon plus approfondie les facteurs explicatifs de ces deux formes de pauvreté, on peut reprendre les mêmes types de modèles de régression logistique que nous avons utilisés dans la section précédente (cf. tableaux 2.5 et 2.6).

Tableau 2.5 Pauvreté perçue comme une pauvreté héritée
(régression logistique avec contrôle du sexe, de l'âge et du revenu)

	Depuis 1976			Depuis 1989		
	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3
Année						
1976	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	-	-	-
1989	-0.43***	-0.22*	-0.22*	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
1993	-1.17***	-0.88***	-0.80***	-0.73***	-0.62***	-0.65***
2001	-0.67***	-0.59***	-0.59***	-0.49***	-0.54***	-0.54***
Pays						
Royaume-Uni	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Belgique	-0.35**	-0.32**	-0.35**	-0.23 (n.s.)	-0.22 (n.s.)	-0.23 (n.s.)
Danemark	-0.33**	-0.33**	-0.33**	-0.54***	-0.52**	-0.54**
Allemagne	-0.77***	-0.82***	-0.84***	-1.17***	-1.22***	-1.23***
France	-0.17 (n.s.)	-0.10 (n.s.)	-0.12 (n.s.)	-0.35**	-0.19 (n.s.)	-0.20 (n.s.)
Irlande	0.24*	0.50***	0.44**	0.35*	0.67***	0.70***
Luxembourg	-0.24 (n.s.)	-0.52**	-0.55**	0.13 (n.s.)	-0.22 (n.s.)	-0.18 (n.s.)
Pays-Bas	-0.59***	-0.72***	-0.73***	-0.64***	-0.81***	-0.81***
Italie	0.62***	0.75***	0.71***	0.80***	0.96***	0.95***
Espagne	-	-	-	0.56***	1.26***	1.26***
Grèce	-	-	-	1.15***	1.26***	1.25***
Portugal	-	-	-	1.05***	0.87***	0.86***
Chômage (1)	-	-0.05**	-0.05**	-	-0.06***	-0.06***
Croissance (2)	-	-	0.02*	-	-	-0.01 (n.s.)

*: P < 0.05, **: P < 0.01, *** : P < 0.001, n.s. : non significatif

(1) Taux de chômage par pays pour l'année de chaque enquête (Source OCDE)

(2) Taux de croissance par pays pour l'année de chaque enquête (Source OCDE)

Une fois contrôlés, les effets du sexe, de l'âge et du revenu, on vérifie que l'année de l'enquête ainsi que le pays peuvent expliquer de façon très significative la perception de la pauvreté comme phénomène reproductible. Par rapport à 1976, les coefficients obtenus pour 1989, 1993 et 2001 sont tous négatifs, ce qui signifie que la première année d'enquête était celle où cette perception était la plus vive. Elle a décliné ensuite jusqu'en 1993 pour atteindre son coefficient le plus bas (-1.17 dans le modèle 1) et a remonté ensuite de façon très nette de 1993 à 2001.

Lorsque l'on ajoute le chômage dans le modèle 2, les coefficients de chaque année augmentent de façon sensible, ce qui prouve l'effet propre de cet indicateur (on passe par exemple de -1.17 en 1993 dans le modèle 1 à -0.88 dans le modèle 2). D'une façon générale, on peut donc en conclure que l'augmentation du chômage diminue la probabilité que la population voit dans la pauvreté un problème de reproduction de génération en génération. En ajoutant l'indicateur de croissance dans le modèle 3, on n'observe pas de modification sensible des coefficients en particulier dans les modèles établis à partir de 1989, ce qui laisse entendre que l'effet du chômage a un pouvoir explicatif plus grand que la croissance sur ce phénomène.

On vérifie également, toutes choses égales par ailleurs, que les pays du Sud de l'Europe ont tous par rapport au Royaume-Uni des coefficients très positifs et très significatifs et que l'Allemagne est le pays où le coefficient est le plus bas (-1.22 dans le modèle 2 depuis 1989).

Tableau 2.6 Pauvreté perçue comme une pauvreté subie après une détérioration de la situation de vie

(régression logistique avec contrôle du sexe, de l'âge et du revenu)

	Depuis 1976			Depuis 1989		
	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3
Année						
1976	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	-	-	-
1989	0.62***	0.50***	0.50***	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
1993	1.35***	1.19***	1.05***	0.79***	0.69***	0.70***
2001	0.64***	0.59***	0.60***	0.28***	0.34***	0.34***
Pays						
Royaume-Uni	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Belgique	0.19 (n.s.)	0.18 (n.s.)	0.20*	0.21 (n.s.)	0.20 (n.s.)	0.21 (n.s.)
Danemark	0.13 (n.s.)	0.13 (n.s.)	0.12 (n.s.)	0.34**	0.33*	0.33*
Allemagne	0.73***	0.76***	0.77***	0.96***	1.00***	1.01***
France	0.17 (n.s.)	0.13 (n.s.)	0.14 (n.s.)	0.31*	0.16 (n.s.)	0.17 (n.s.)
Irlande	0.05 (n.s.)	-0.08 (n.s.)	0.01 (n.s.)	-0.08 (n.s.)	-0.37*	-0.38*
Luxembourg	0.13 (n.s.)	0.29 (n.s.)	0.36*	0.08 (n.s.)	0.42 (n.s.)	0.41 (n.s.)
Pays-Bas	0.30**	0.37**	0.38**	0.32*	0.49***	0.49***
Italie	-0.98***	-1.05***	-1.01***	-0.95***	-1.09***	-1.08***
Espagne	-	-	-	-0.51***	-1.16***	-1.16***
Grèce	-	-	-	-1.03***	-1.13***	-1.13***
Portugal	-	-	-	-0.99***	-0.82***	-0.81***
Chômage (1)	-	0.03 (n.s.)	0.02 (n.s.)	-	0.05***	0.05***
Croissance (2)	-	-	-0.04***	-	-	0.01 (n.s.)

*: P < 0.05, ** : P < 0.01, *** : P < 0.001, n.s. : non significatif

(1) Taux de chômage par pays pour l'année de chaque enquête (Source OCDE)

(2) Taux de croissance par pays pour l'année de chaque enquête (Source OCDE)

On observe une tendance pratiquement inverse dans les modèles établis à partir de 1976 ou de 1989 pour expliquer la perception de la pauvreté comme une détérioration de la situation. Par rapport à 1976, les coefficients obtenus pour 1989, 1993 et 2001 sont tous positifs, ce qui signifie que la première année d'enquête était celle où cette perception était la moins répandue. Il faut rappeler ici qu'en 1976 le chômage était encore d'ordre résiduel. Les représentations qui dominaient restaient très marquées par les trente années de croissance ininterrompue que les sociétés européennes avaient connues après la seconde guerre mondiale. Cette perception de la pauvreté comme une spirale qui frappe de plus en plus de personnes s'est développée ensuite jusqu'en 1993 pour y atteindre son coefficient le plus haut (1.35 dans le modèle 1). Elle a décliné ensuite de façon très nette de 1993 à 2001. L'introduction de l'indicateur de chômage dans le modèle 2 contribue à diminuer les coefficients de l'année 1993, ce qui tend à prouver son effet propre (en particulier dans le modèle établi à partir de 1989).

L'introduction de l'indicateur de croissance est significative dans le modèle 3 établi à partir de 1976. L'augmentation de la croissance diminue la probabilité que la population perçoive la pauvreté comme une détérioration de la situation. L'introduction de cet indicateur contribue à diminuer encore davantage le coefficient de l'année 1993. On peut donc conclure que la conjoncture a un effet réel sur la perception de la pauvreté.

Cet effet de conjoncture n'élimine pas néanmoins l'effet du pays. De façon symétrique à la perception de la pauvreté comme un phénomène reproductible, cette perception de la pauvreté comme une détérioration de la situation est beaucoup moins répandue dans les pays du Sud que dans les pays du Nord.

Conclusion

Ce chapitre a permis de vérifier que les représentations de la pauvreté ne sont pas immuables. Bien au contraire, elles évoluent fortement d'une période à l'autre dans tous les pays européens. Non seulement, la conjoncture économique, et en particulier le développement du chômage, contribuent à modifier le niveau de la pauvreté dans chaque société, mais la perception collective de ce phénomène se transforme également. Les formes caractéristiques et les causes perçues de la pauvreté évoluent d'une phase à l'autre de l'histoire des sociétés. Ces évolutions dans le temps ne modifient pas toutefois en profondeur les différences de perception nationale de ce phénomène. Chaque pays est confronté à des problèmes à la fois spécifiques et communs auxquels il tente de faire face avec ses propres moyens.

On peut donc parler d'une élaboration à la fois conjoncturelle et nationale de la pauvreté. Cette élaboration contribue à définir globalement dans chaque pays et à chaque époque le statut social des populations jugées pauvres puisque les modes de désignation qui les constituent et les formes d'intervention sociale dont elles font l'objet traduisent les attentes collectives à leur égard. De même, les expériences vécues et les modes d'adaptation de ces populations à leur environnement social peuvent avoir un effet sur les attitudes que les différentes sociétés dans lesquelles elles vivent, et en particulier les institutions d'action sociale qui les prennent en charge, adoptent par rapport à elles. Ainsi, dans un pays donné, on pourra estimer, sur la base d'observations diverses, que les pauvres sont rendus passifs par l'assistance qu'ils reçoivent et prévoir en conséquence une réduction du montant de leurs allocations. Dans un autre, on conviendra qu'il est inutile de les aider davantage en raison du maintien des solidarités de proximité. D'une façon plus générale, le groupe des personnes reconnues comme pauvres dans une société donnée sera plus ou moins homogène et plus ou moins stigmatisé selon la combinaison, nationale ou régionale, de plusieurs variables à la fois économiques, politiques et sociales et selon la période de référence.

CHAPITRE 3

L'EXPÉRIENCE VÉCUE DE LA PAUVRETÉ ⁶

Lorsque les sociologues parlent de "l'expérience subjective de la pauvreté", ils entendent analyser de façon approfondie comment les personnes en situation de pauvreté ou désignées comme telles vivent au quotidien et donnent un sens à ce qu'ils vivent. Autrement dit, il s'agit de prendre en compte les épreuves que constitue le fait d'être pauvre ou jugé comme tel, dans plusieurs domaines comme les dépenses courantes, les comportements familiaux, la vie professionnelle, les pratiques sociales et culturelles, etc. L'expérience vécue de la pauvreté a souvent été interprétée comme une expérience négative pour plusieurs raisons. Non seulement cette expérience peut se traduire par de réelles privations et difficultés à faire face aux exigences de la vie quotidienne, mais elle peut s'accompagner également d'un affaiblissement des liens sociaux, d'une dégradation de statut social, d'un sentiment d'humiliation et d'une détresse psychologique.

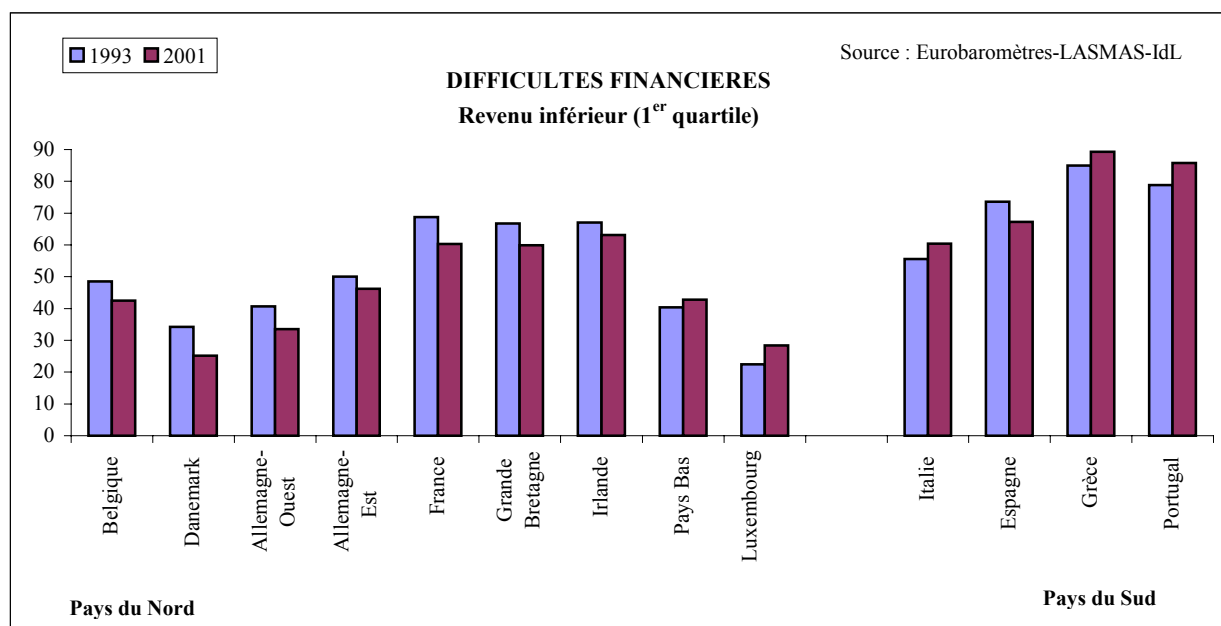
Nous ne prétendons pas dans ce chapitre traiter l'ensemble de ces points. Ce chapitre comprend trois sections dont chacune correspond à une dimension de l'expérience de la pauvreté : la première examine la pression des difficultés à faire face aux dépenses quotidiennes, la seconde tente d'évaluer le risque d'isolement social et la troisième étudie les différences en termes de qualité de la vie. L'objectif de ce chapitre est d'analyser l'expérience vécue de la pauvreté en insistant comme nous l'avons fait dans le chapitre précédent sur les différences nationales et les évolutions dans le temps. Nous disposons toutefois de moins de recul historique puisque les données nécessaires aux analyses de ce chapitre ne sont pas disponibles avant l'enquête de 1993.

La pression des difficultés à faire face aux dépenses quotidiennes

Plusieurs indicateurs de pauvreté subjective ont été examinés dans le chapitre précédent, dont celui de difficultés financières. Nous avons constaté que les difficultés financières touchaient dans l'ensemble une proportion moindre de personnes en 2001 qu'en 1993. Si l'on se réfère à la frange la plus pauvre (1^{er} quartile) de chaque pays, le même constat peut être fait, sauf pour cinq pays, les Pays-Bas, le Luxembourg, l'Italie, la Grèce et le Portugal (cf. graphique 3.1). Notons aussi, comme on pouvait s'y attendre, que les difficultés financières concernent une proportion plus élevée de personnes dans les pays du Sud, notamment en Grèce et au Portugal, et qu'elles restent en revanche nettement moins répandues au Danemark et au Luxembourg. Environ un quart de la population appartenant au 1^{er} quartile est confronté à des difficultés financières au Danemark contre environ 80 % en Grèce et au Portugal.

⁶ Ce chapitre a été préparé par Serge Paugam. Les calculs et les graphiques ont été effectués avec la collaboration de Marion Selz.

Graphique 3.1

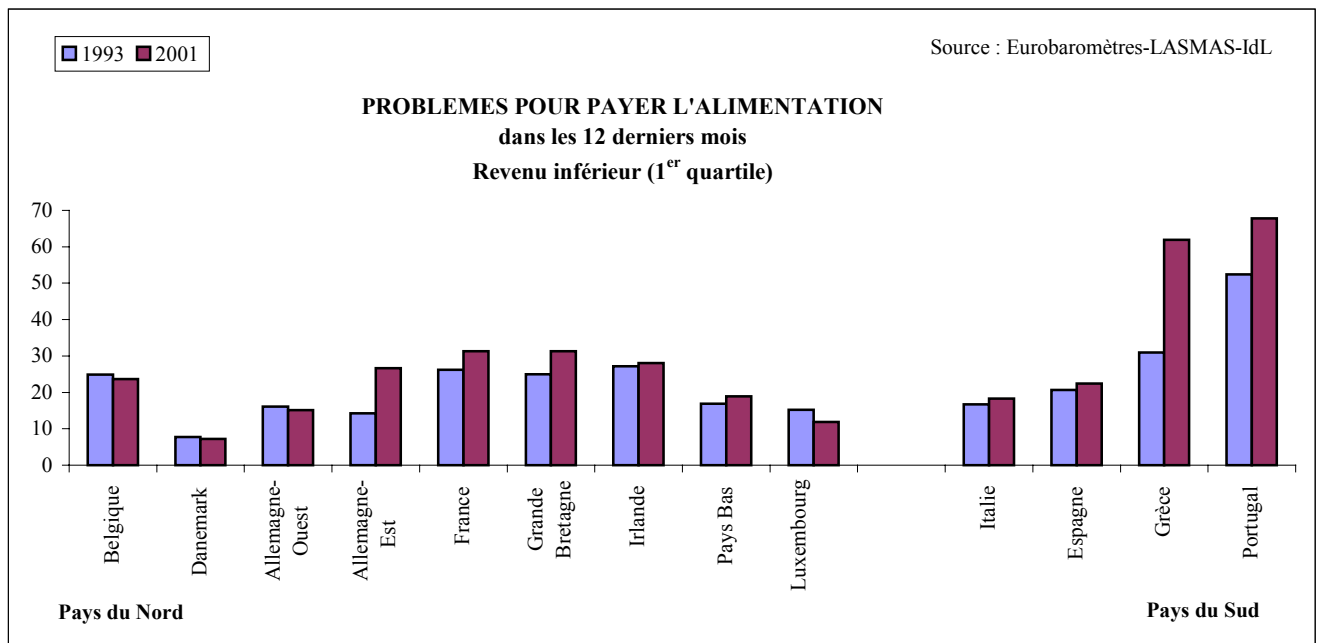
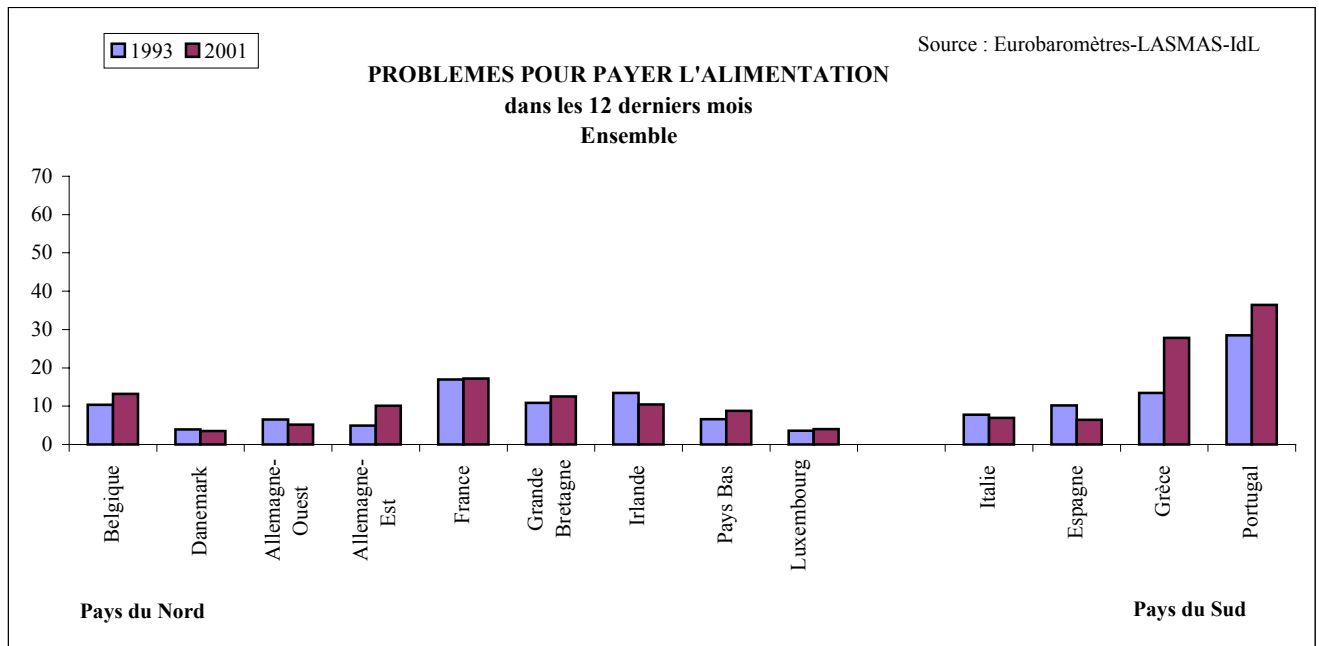


Le questionnaire de l'enquête de 1993 et de 2001 recense plusieurs types de difficultés financières, dont deux concernent des postes budgétaires importants dans la vie des ménages, celui de l'alimentation et celui du loyer du logement. La question est formulée de la façon suivante : « Dans les douze derniers mois, vous est-il personnellement ou à un membre de votre foyer, arrivé d'avoir des difficultés pour payer... » et les modalités proposées sont : « pas de problème, quelques problèmes, beaucoup de problèmes, problèmes énormes ». Nous avons regroupé les trois dernières affirmations pour effectuer l'analyse.

Le graphique 3.2 comprend deux parties, la première pour l'ensemble de la population de chaque pays, la seconde pour les personnes dont le revenu correspond au 1^{er} quartile. Si l'on se réfère à l'ensemble de la population, l'évolution entre 1993 et 2001 est variable d'un pays à l'autre : on enregistre en effet entre ces deux dates une augmentation au Portugal, en Grèce, aux Pays-Bas, en Grande-Bretagne, en Allemagne de l'Est et en Belgique et une stabilisation ou une diminution dans les autres pays.

Bien entendu, on peut vérifier que les difficultés pour payer l'alimentation sont plus élevées pour les personnes dont le revenu correspond au 1^{er} quartile et l'on peut constater également que l'évolution reste contrastée selon les pays. Les personnes touchées par ce type de difficultés sont proportionnellement plus nombreuses en Grèce et au Portugal que dans les autres pays, notamment au Danemark où le taux reste assez bas.

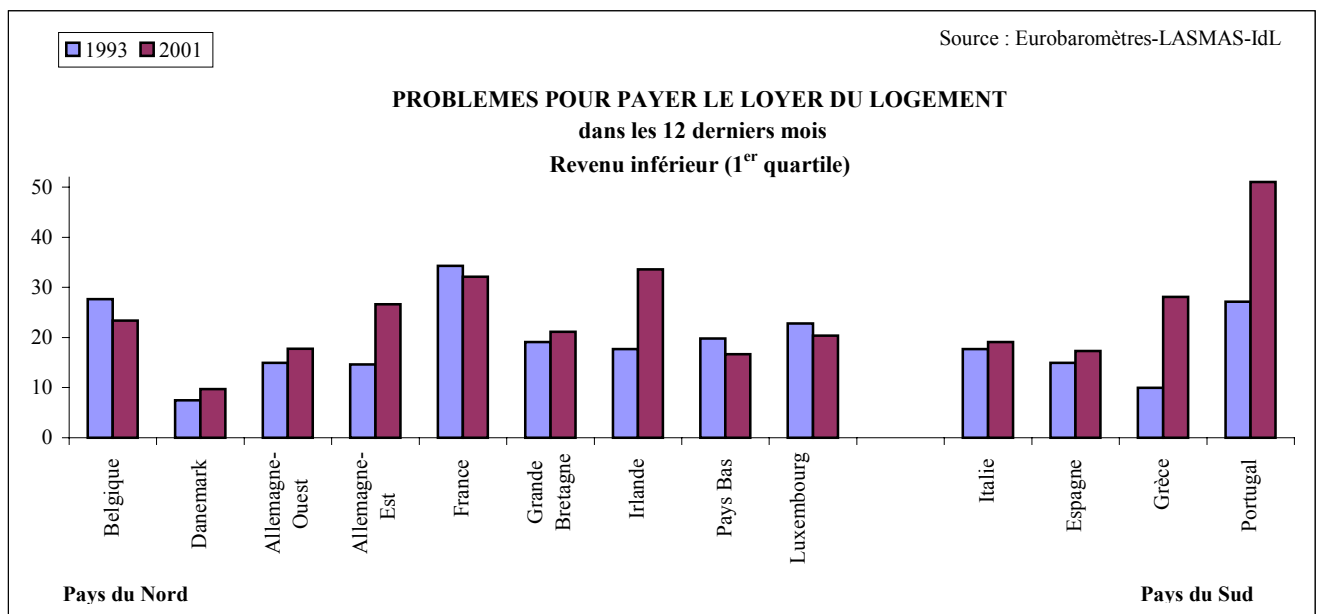
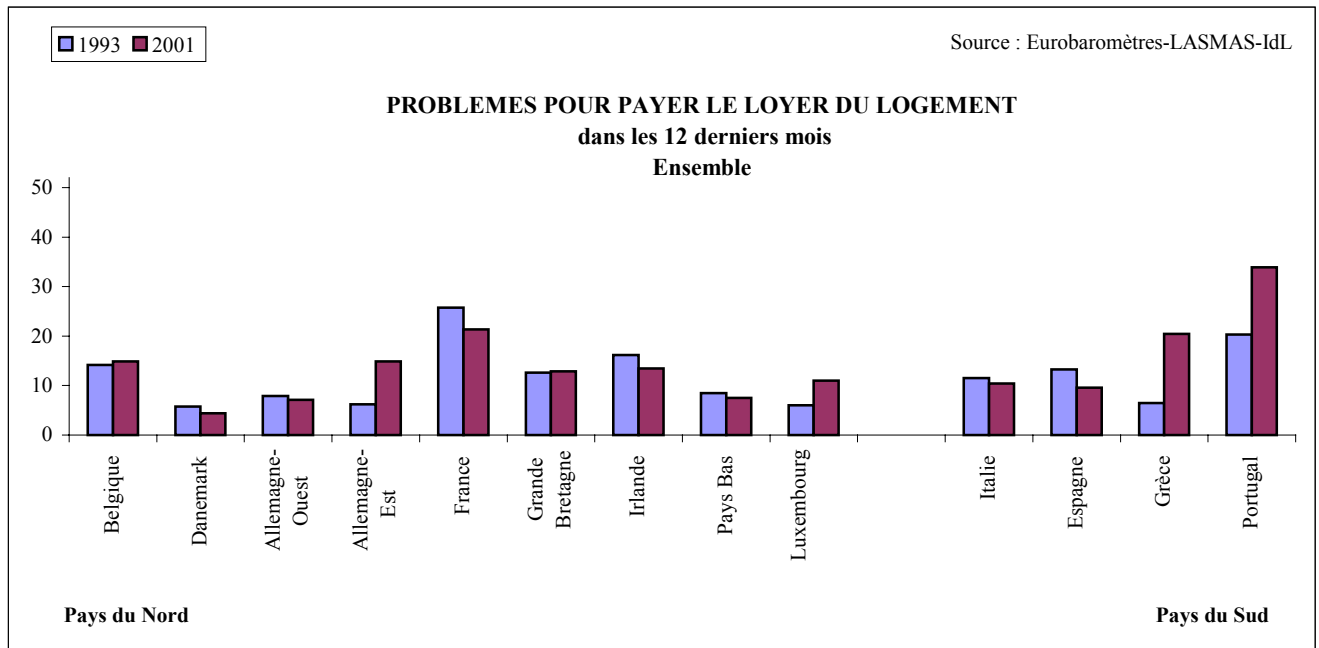
Graphique 3.2



En ce qui concerne les difficultés pour payer le loyer du logement (cf. graphique 3.3), l'évolution entre 1993 et 2001 est également variable d'un pays à l'autre pour l'ensemble de la population : on enregistre une augmentation nette au Portugal, en Grèce, en Allemagne de l'Est et au Luxembourg et une stabilisation ou une diminution dans les autres pays. En revanche, l'augmentation est visible dans plus de pays lorsque l'on prend en compte les personnes dont le revenu correspond au 1^{er} quartile. C'est le cas dans tous les pays du Sud, mais aussi parmi les pays du Nord, de l'Irlande, de la Grande-Bretagne, de l'Allemagne de l'Est et de l'Ouest et même du Danemark.

Les difficultés pour payer le loyer du logement peuvent dépendre en réalité davantage de la situation du marché du logement que du niveau de revenu. Autrement dit, à niveau de revenu égal dans le temps, voire supérieur, les pauvres peuvent être confrontés à de plus grandes difficultés lorsque les loyers augmentent et que les conditions d'accès au logement deviennent plus sélectives. Or, on sait que dans de nombreux pays, la conjoncture économique peut s'améliorer sans desserrement concomitant des contraintes auxquelles sont soumises les locataires.

Graphique 3.3



La probabilité d'être confronté à ces deux types de difficultés dépend aussi de plusieurs de variables que nous pouvons étudier à l'aide d'un modèle de régression logistique (cf. tableau 3.1). Toutes choses égales par ailleurs, y compris le pays, les femmes sont plus confrontées que les hommes à des difficultés pour payer l'alimentation. L'âge a également un effet significatif. Par rapport aux personnes âgées de 35 à 44 ans qui constituent la catégorie de référence dans le modèle, les jeunes de moins de 25 ans ainsi que les personnes de plus de 45 ans et surtout de plus de 55 ans apparaissent moins touchées par ce type de difficultés. Les jeunes de moins de 25 ans, on le sait, ne sont pas toujours autonomes et restent souvent hébergés chez leurs parents, en particulier dans les pays du Sud, ce qui peut expliquer à la fois leur moindre difficulté et aussi sans doute leur moindre sensibilité à ce problème. En définitive, les personnes les plus touchées sont celles d'âge intermédiaire, celles qui sont susceptibles d'avoir les charges familiales les plus lourdes.

On peut noter aussi, comme on pouvait s'y attendre, que les chômeurs sont beaucoup plus concernés par ces difficultés à payer l'alimentation que les actifs occupés, de même que les personnes dont le revenu correspond au 1^{er} quartile par rapport aux autres personnes. Enfin, l'année d'enquête s'avère statistiquement significative. Toutes choses égales par ailleurs, la population totale est dans l'ensemble plus touchée par ce type de difficultés en 2001 qu'en 1993. Si les personnes au revenu le plus bas sont globalement plus touchées que les autres catégories, elles ne le sont toutefois pas davantage en 2001 qu'elles ne l'étaient déjà en 1993, comme nous l'indique l'interaction introduite dans le modèle (coefficient proche de zéro et non significatif).

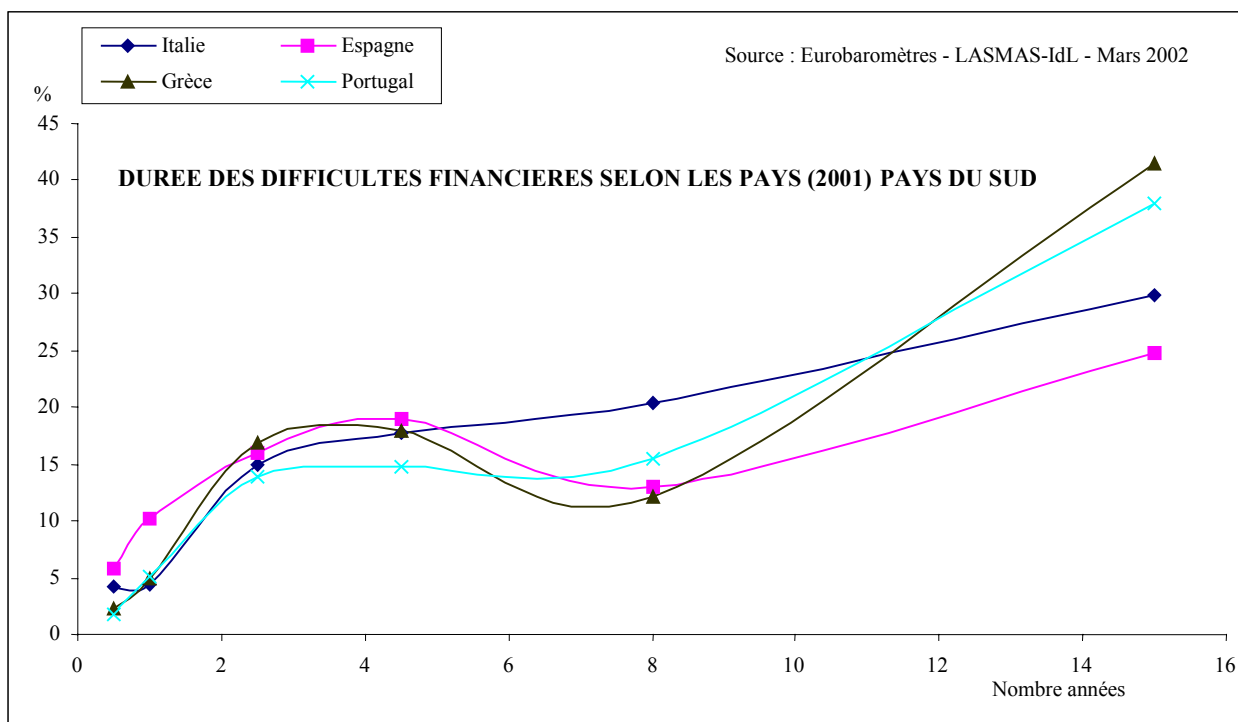
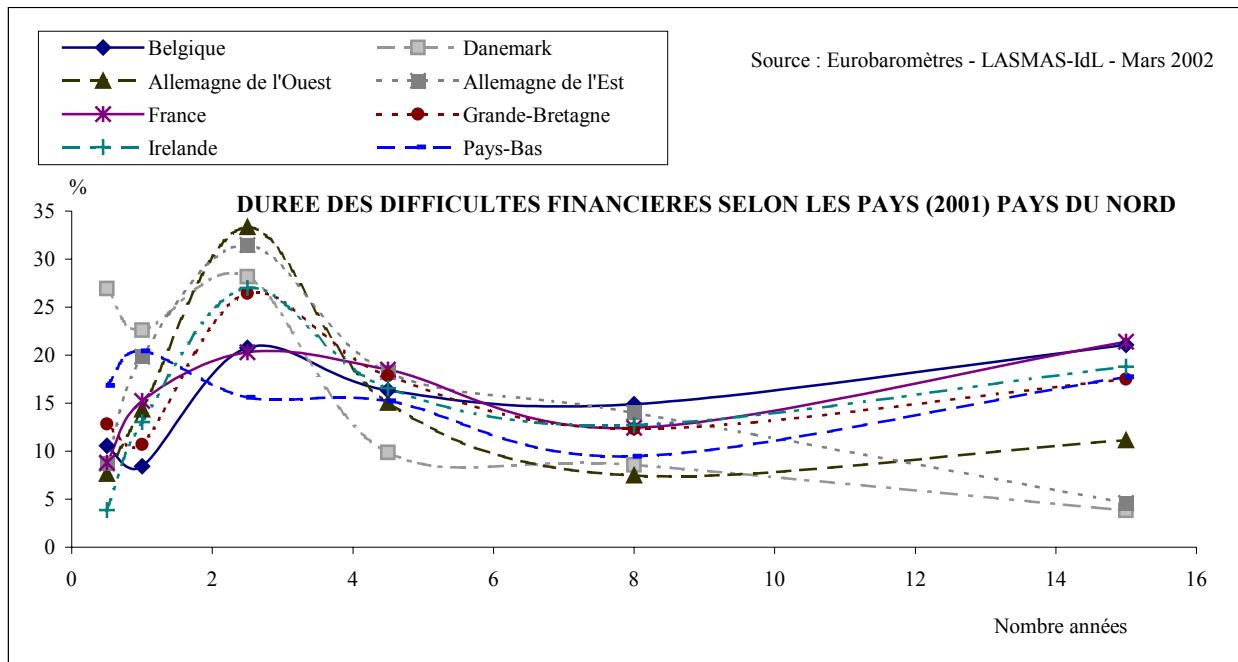
Tableau 3.1 Régression logistique sur la probabilité d’être confronté à des difficultés pour payer l’alimentation et le loyer dans les 12 derniers mois (avec contrôle du pays)

	Difficultés pour payer l’alimentation	Difficultés pour payer le loyer
Sexe		
Hommes	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Femmes	0.13***	0.05 ns
Âge		
De 15 à 24 ans	-0.35***	-0.33***
De 25 à 34 ans	-0.10 ns	-0.01 ns
De 35 à 44 ans	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
De 45 à 54 ans	-0.18**	-0.21***
De 55 à 64 ans	-0.40***	-0.66***
65 et plus	-0.69***	-1.20***
Statut vis-à-vis de l’emploi		
Actif occupé	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Chômeur	1.02***	0.82***
Inactif	0.31***	0.09 ns
Revenu		
1 ^{er} quartile	1.50***	1.00***
Autres quartiles	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Année		
1993	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
2001	0.29***	0.10 ns
Interaction		
1 ^{er} quartile/2001	-0.03 ns	0.11 ns

*: P < 0.05, **: P < 0.01, *** : P < 0.001, ns : non significatif

On peut observer des résultats assez similaires pour les difficultés à payer le loyer. Si les femmes ne sont pas plus concernées que les hommes par ce type de difficultés, l’effet de l’âge est identique à celui que nous avons analysé pour les difficultés pour payer l’alimentation. Ce sont toujours les personnes d’âge intermédiaire qui sont les plus touchées. De même, les chômeurs sont nettement plus confrontés à des difficultés pour payer le loyer de leur logement que les actifs occupés. Les 25% plus pauvres sont également plus touchés que les autres catégories. En revanche, l’année 2001 n’apparaît pas significative par rapport à l’année 1993, de même que l’interaction «1^{er} quartile / année 2001» : si les personnes au revenu le plus bas sont plus touchées que les autres catégories aux deux dates, mais elles ne le sont pas de façon statistiquement significative davantage en 2001 qu’en 1993.

Graphique 3.4



Pour apprécier l'intensité de la pauvreté, il faut prendre en compte sa durée. Les personnes confrontées à la pauvreté peuvent faire cette expérience pendant une période brève de leur vie ou au contraire pendant une période longue⁷. Dans le premier cas, on pourra parler d'une pauvreté conjoncturelle qui intervient à la suite d'une difficulté nouvelle et ponctuelle, dans le second, on parlera davantage de pauvreté structurelle au sens où elle est durable et correspond à une ou plusieurs difficultés permanentes. Dans l'enquête de 2001, une question a été posée sur la durée des difficultés financières. Le graphique 3.4 permet d'opposer les pays du Nord aux pays du Sud. Dans les premiers, il est frappant de constater que la plus grande partie de la population ayant été confrontée à des difficultés financières a fait cette expérience pendant deux ou trois ans, alors que dans les seconds la durée de ces difficultés est dans l'ensemble beaucoup plus longue puisque c'est autour de quatorze ou quinze ans que l'on trouve dans chaque pays la proportion la plus importante de la population. Il apparaît donc clairement que la pauvreté correspond davantage à un phénomène conjoncturel dans les pays du Nord et davantage à un phénomène structurel dans les pays du Sud. Cette opposition est à mettre en relation avec le constat que nous avons fait dans le chapitre précédent lorsque nous avons distingué parmi les représentations la «pauvreté subie après une détérioration de la situation» répandue dans les pays du Nord et la «pauvreté héritée» beaucoup plus fréquente dans les pays du Sud.

Cette distinction entre pauvreté conjoncturelle et pauvreté structurelle, qui renvoie à la distinction entre pays du Nord et pays du Sud, ne doit toutefois pas laisser entendre que la pauvreté structurelle n'existe que les pays du Sud et que la pauvreté conjoncturelle ne touche que les pays du Nord. Il existe aussi dans les pays du Nord une proportion de la population qui reste pauvre de génération en génération et pour laquelle les difficultés à survivre sont persistantes, quelle que soit la conjoncture économique et sociale. Les enquêtes nous révèlent seulement que cette proportion est nettement plus faible dans les pays du Nord que dans les pays du Sud et que la pauvreté conjoncturelle est un phénomène plus répandu dans les premiers que dans les seconds.

⁷ Depuis quelques années, les spécialistes des recherches sur la pauvreté accordent une plus grande importance à cette question de la durée. Cf. Lutz Leisering and Stephan Leibfried, *Time and Poverty in Western Welfare States*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999.

Tableau 3.2 Effet des difficultés financières des parents au cours de l'enfance par pays sur la probabilité d'avoir des difficultés financières à l'âge adulte

Interaction : Pays/difficultés financières des parents (DFP)	Modèle 1 (avec contrôle du sexe et de l'âge et du pays)	Modèle 2 (avec contrôle du sexe de l'âge, du pays et du revenu)
Pays du Nord		
Belgique-DFP	0.69***	0.57*
Danemark-DFP	0.38 ns	0.46*
Allemagne-Ouest-DFP	0.90***	0.79*
Allemagne-Est-DFP	0.31 ns	0.38 ns
France-DFP	0.32 ns	0.48*
Grande-Bretagne-DFP	0.28 ns	0.21 ns
Irlande-DFP	0.85***	0.88***
Luxembourg-DFP	0.76**	0.73**
Pays-Bas-DFP	0.34 ns	0.27 ns
Finlande-DFP	0.14 ns	0.16 ns
Suède-DFP	0.75***	-
Autriche-DFP	0.46*	0.39 ns
Pays du Sud		
Italie-DFP	0.85***	0.76***
Espagne-DFP	1.00***	0.95***
Grèce-DFP	1.01***	0.83***
Portugal-DFP	1.14***	0.96***
Revenu		
1 ^{er} quartile	-	1.63***
2 ^{ème} quartile	-	0.54***
3 ^{ème} quartile	-	-0.15**
4 ^{ème} quartile	-	<i>Réf.</i>

*: P < 0.05, **: P < 0.01, *** : P < 0.001, ns : non significatif

Enfin, lorsqu'on étudie les variables explicatives de la pauvreté, on ne peut écarter l'analyse du milieu familial d'origine. Dans les années 60, à partir de ses recherches sur les familles très pauvres, l'anthropologue Oscar Lewis a expliqué que la culture de la pauvreté a tendance à se perpétuer de génération en génération en raison de l'effet qu'elle a sur les enfants. D'après lui, « lorsque les enfants des taudis ont atteint l'âge de six ou sept ans, ils ont en général assimilé les valeurs fondamentales et les habitudes de leur subculture et ne sont pas psychologiquement équipés pour profiter pleinement de l'évolution et des progrès susceptibles de se produire durant leur vie⁸ ». Les matériaux dont nous disposons dans notre enquête de 2001 ne sont bien entendu pas comparables à ceux que cet anthropologue a recueillis sur le terrain, mais nous disposons toutefois de données précises sur l'enfance des personnes interviewées, en particulier sur les difficultés financières de leurs parents au moment où ces derniers avaient la charge de leur entretien et éducation.

⁸ Cf. Oscar Lewis, *La vida. Une famille portoricaine dans une culture de pauvreté : San Juan et New York*, première édition en anglais 1965, Paris, Gallimard, 1969, p. 802.

Le tableau 3.2 permet d'examiner l'effet de ces difficultés financières dans l'enfance sur les difficultés financières à l'âge adulte. Il existe, comme on pouvait s'y attendre, une forte corrélation entre ces deux variables : la probabilité d'avoir des difficultés financières à l'âge adulte est plus élevée lorsque l'on a connu une enfance dans un milieu économiquement défavorisé⁹. Mais l'intensité de cette corrélation est variable d'un pays à l'autre, y compris lorsque l'on contrôle non seulement l'effet du sexe et de l'âge (modèle 1), mais aussi l'effet du revenu du ménage (modèle 2). Dans les pays du Sud, les coefficients de la régression logistique sont toujours très élevés et statistiquement significatifs, ce qui signifie que la reproduction des difficultés financières depuis l'enfance est particulièrement forte. Dans les pays du Nord, les coefficients sont dans l'ensemble plus faibles et pas toujours significatifs. C'est le cas en particulier en Allemagne de l'Est, en Grande-Bretagne, aux Pays-Bas et en Finlande où, quel que soit le modèle, le coefficient n'est pas significatif. Autrement dit, la tendance de la reproduction des difficultés financières depuis l'enfance est moins nette dans les pays du Nord que dans les pays du Sud sans doute parce que les inégalités de revenus y sont dans l'ensemble moins fortes. Dans les pays qui ont connu un développement économique et social important, comme ce fut le cas durant les « Trente glorieuses » ; les perspectives de promotion sociale étaient également plus fortes que dans les pays moins développés comme les pays du Sud de l'Europe qui furent aussi des pays d'émigration. La pauvreté a correspondu et correspond toujours à un destin social dans les pays ou les régions économiquement pauvres où le chômage ou le sous-emploi sont élevés et la protection sociale faiblement développée.

Le risque d'isolement social

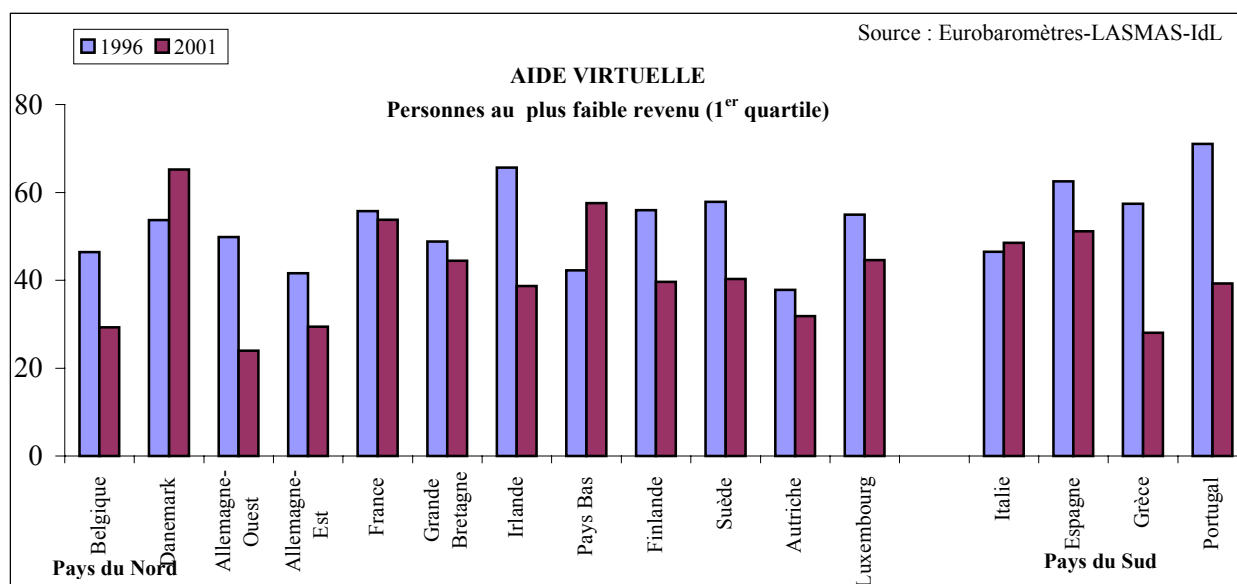
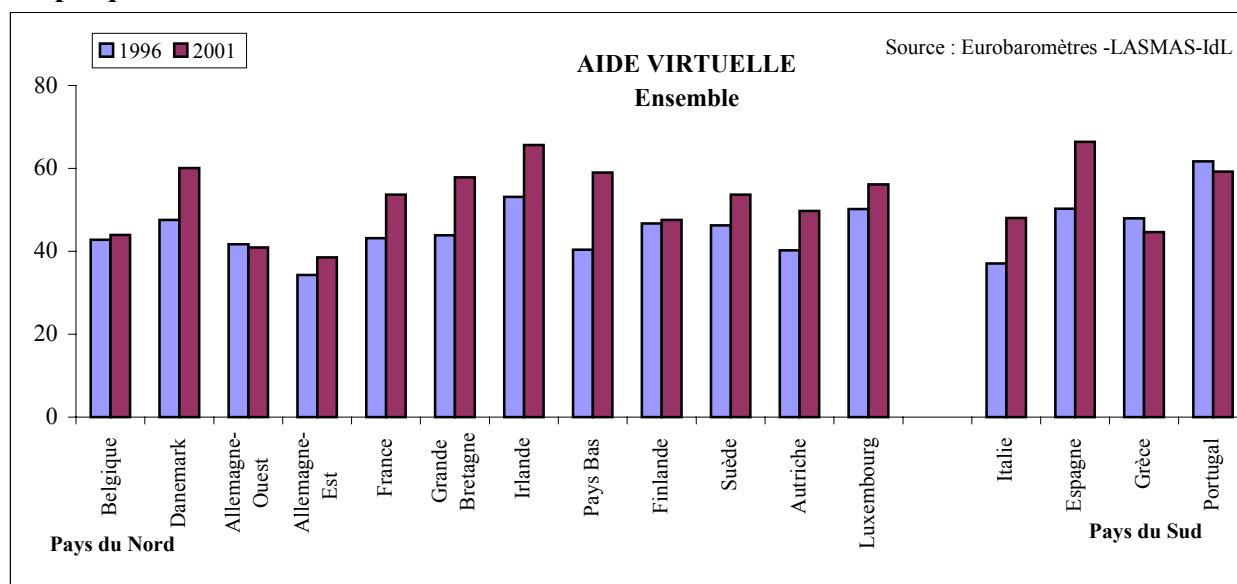
Une autre dimension de l'expérience de la pauvreté est le risque d'isolement social. Plusieurs recherches ont montré que les pauvres peuvent vivre repliés sur eux-mêmes et ne pas pouvoir bénéficier de relations ou de liens sociaux pour remédier à leurs difficultés. On peut mesurer le risque d'isolement social de différentes manières.

⁹ Cette question a fait l'objet d'analyses récentes. Cf. Mary Corcoran, "Mobility, Persistence, and the Consequences of Poverty for Children: Child and Adult Outcomes", in Sheldon H. Danziger and Robert H. Haveman (eds.), *Understanding Poverty*, New York, Russell Sage Foundation/Harvard University Press, 2001.

L'aide virtuelle

Il est possible tout d'abord de prendre en compte la possibilité pour les individus de pouvoir compter sur quelqu'un en cas de situations difficiles, ce que l'on peut appeler l'aide virtuelle. L'enquête distingue trois situations : 1) si vous vous sentiez déprimé ; 2) si vous aviez besoin d'aide pour trouver du travail pour vous-même ou pour un membre de votre famille ; 3) si vous deviez emprunter de l'argent pour payer une facture urgente, comme l'électricité, le gaz, le loyer ou une mensualité d'un emprunt immobilier. Le graphique 3.5 indique la proportion de personnes qui ont répondu positivement à ces trois situations parmi l'ensemble de la population de chaque pays et parmi les personnes au plus faible revenu (1^{er} quartile) à la fois pour l'année 1996 et l'année 2001.

Graphique 3.5



Même s'il existe des variations selon les pays, c'est surtout la différence entre la première et la seconde partie de ce graphique qui apparaît clairement. En effet, alors que la proportion de personnes pouvant compter sur quelqu'un dans les trois domaines cités a augmenté de façon sensible entre 1996 et 2001 dans la plupart des pays pour l'ensemble de la population, on observe l'inverse pour les 25% de personnes au revenu le plus faible. L'aide virtuelle a diminué dans tous les pays pour les plus pauvres sauf au Danemark, aux Pays-Bas et en Italie.

La probabilité de pouvoir compter sur quelqu'un en cas de situations difficiles dépend de plusieurs variables, notamment du sexe, de l'âge, du statut par rapport à l'emploi, de l'année et du revenu (cf. tableau 3.3). Une fois contrôlé l'effet du pays, il faut souligner que les femmes peuvent bénéficier plus que les hommes de ce type de soutien. Les jeunes sont également, toutes choses égales par ailleurs, plus soutenus que les personnes plus âgées. L'aide virtuelle diminue d'ailleurs selon l'âge de façon régulière¹⁰.

Cet effet de l'âge résulte tout d'abord de la réduction progressive du nombre des ascendants au cours du cycle de vie. L'affaiblissement de l'aide virtuelle s'explique aussi par les habitudes sociales d'aider les plus jeunes à entrer dans la vie : autant un jeune qui a des difficultés à s'installer et à se mettre en ménage peut être aidé par son entourage familial, autant une personne plus âgée est plus facilement suspectée de ne pas avoir su se prendre en charge. Cette dernière se sentira aussi plus gênée de solliciter sa famille. Accepter d'être aidés par sa famille à un âge plus avancé peut être interprété comme la conséquence d'un échec ou d'une carence individuelle. Ce résultat traduit par conséquent à la fois la dépendance objective des jeunes à l'égard de leur famille et de leur entourage, quelle soit de nature matérielle ou relationnelle, mais aussi les attentes collectives et les normes sociales à l'égard de ce type d'aides.

¹⁰ Ce constat a été vérifié par ailleurs, cf. Serge Paugam et Jean-Paul Zoyem, « Le soutien financier de la famille : une forme essentielle de la solidarité », *Economie et Statistique*, n°308-309-310, 1997, 8/9/10, pp. 187-120

Tableau 3.3 Régression logistique sur la probabilité de pouvoir compter sur quelqu'un en cas de situations difficiles (avec contrôle du pays)

	Modèle 1	Modèle 2
Sexe		
Hommes	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Femmes	0.11***	0.12***
Âge		
De 15 à 24 ans	0.43***	0.45***
De 25 à 34 ans	0.31***	0.33***
De 35 à 44 ans	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
De 45 à 54 ans	-0.18***	-0.18***
De 55 à 64 ans	-0.39***	-0.37***
65 et plus	-0.42***	-0.35***
Statut vis-à-vis de l'emploi		
Actif occupé	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Chômeur	-0.62***	-0.53***
Inactif	-0.37***	-0.32***
Année		
1996	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
2001	0.25***	0.40***
Revenu 1		
1 ^{er} quartile	-0.17***	-
2 ^{ème} quartile	-0.15***	-
3 ^{ème} quartile	-0.13***	-
4 ^{ème} quartile	<i>Réf.</i>	-
Interactions		
1996-1 ^{er} quartile	-	0.27***
2001-1 ^{er} quartile	-	-0.46***

*: P < 0.05, **: P < 0.01, *** : P < 0.001, ns : non significatif

Il existe aussi un effet du statut par rapport à l'emploi. La probabilité des chômeurs et des inactifs de pouvoir compter sur quelqu'un en cas de situations difficiles est plus faible que celle des actifs occupés. Le coefficient est encore plus négatif pour les chômeurs que pour les inactifs quel que soit le modèle de référence. On peut noter également un effet significatif du revenu. La probabilité d'obtenir ce type de soutien croît avec le revenu. Les pauvres et les chômeurs sont donc, toutes choses égales par ailleurs, plus socialement vulnérables que les autres catégories. Alors que leur situation matérielle et psychologique nécessiterait probablement un soutien plus important de leur entourage que les autres catégories, ils en sont malheureusement souvent privés faute d'avoir un réseau de proches facilement mobilisable.

Enfin, la régression logistique confirme l'augmentation de l'aide virtuelle entre 1996 et 2001 pour l'ensemble de la population : le coefficient est pour 2001 de 0,25 par rapport à 1996 dans le premier modèle et de 0,40 dans le deuxième modèle. En revanche, les interactions de l'année d'enquête et du 1^{er} quartile introduites dans le modèle 2 démontrent que la situation s'est dégradée en 2001 pour les personnes au plus faible revenu (coefficient statistiquement significatif de -0,46). On peut donc confirmer ainsi la tendance générale qui se dégageait du graphique 3.5.

Sociabilité et sentiment d'isolement social

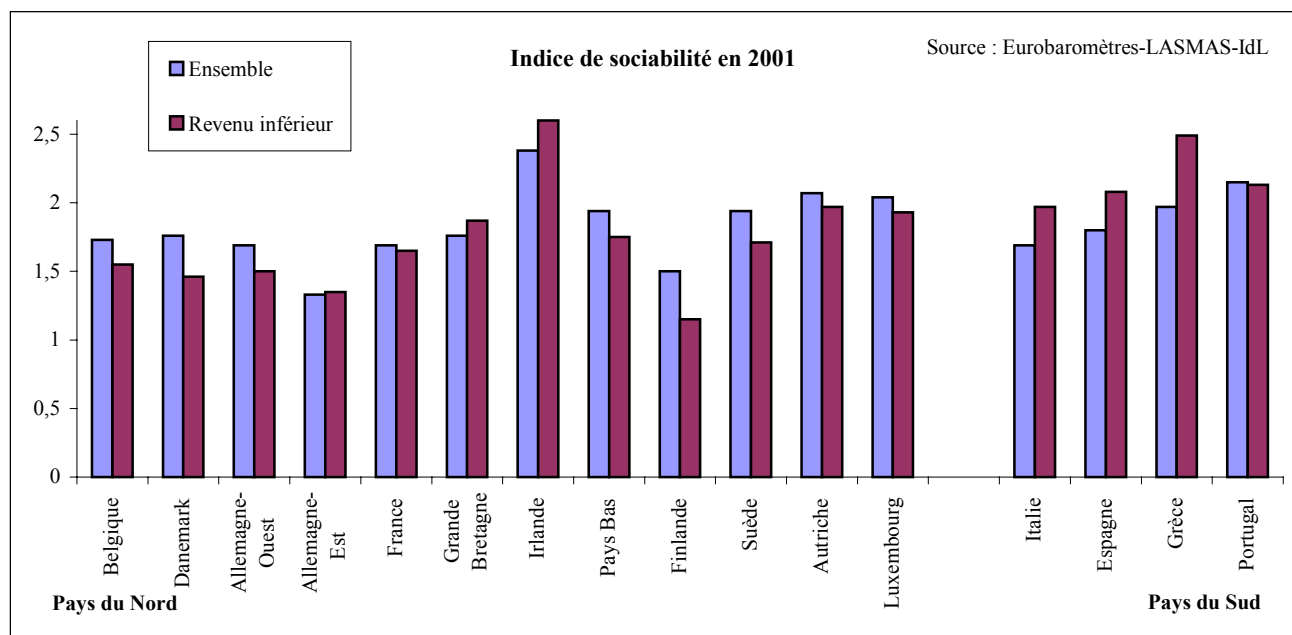
Pour mesurer le risque d'isolement social, nous pouvons aussi élaborer un indice de sociabilité à partir des informations disponibles dans l'enquête de 2001. Sept variables se rapportent à la sociabilité. Elles sont formulées de la façon suivante :

- Je parle à mes voisins presque tous les jours ;
- Je vois mes amis plusieurs fois par semaine ;
- Je rencontre des membres de ma famille qui ne font pas partie de mon foyer plusieurs fois par semaine ;
- Je suis membre d'un club sportif ou de loisirs ;
- Je suis membre d'une association bénévole ou caritative ;
- Je suis membre d'un parti politique ;
- Je vais régulièrement à l'église (ou un autre lieu de culte).

Ces variables concernent, il est vrai, des formes relativement différentes de sociabilité. On peut distinguer en effet la sociabilité informelle des réseaux sociaux de proximité (famille, amis, voisins) et la sociabilité organisée qui se développe dans les associations, clubs, partis et églises. Le test de Cronbach qui mesure le lien entre les différentes affirmations d'un indice donne toutefois un résultat satisfaisant (0.63) et autorise par conséquent l'utilisation de cet indice de sociabilité à partir de ces sept variables.

Le graphique 3.6 présente cet indice à la fois pour l'ensemble de la population et pour la population au revenu le plus faible (1^{er} quartile). Encore une fois la différence entre les pays du Sud et les pays du Nord apparaît nettement. Dans les premiers, la sociabilité des personnes les plus pauvres est plus élevée que pour l'ensemble de la population, sauf pour le Portugal où le niveau est à peu près égal. Dans les pays du Nord, on peut observer la tendance inverse, sauf en Irlande et en Grande-Bretagne et dans une moindre mesure en Allemagne de l'Est. On ne peut en tout cas pas conclure que les pauvres ont dans tous les pays une très faible sociabilité en comparaison avec les autres catégories de la population. L'isolement social des plus démunis au sens de cet indicateur de sociabilité n'est nullement systématique.

Graphique 3.6



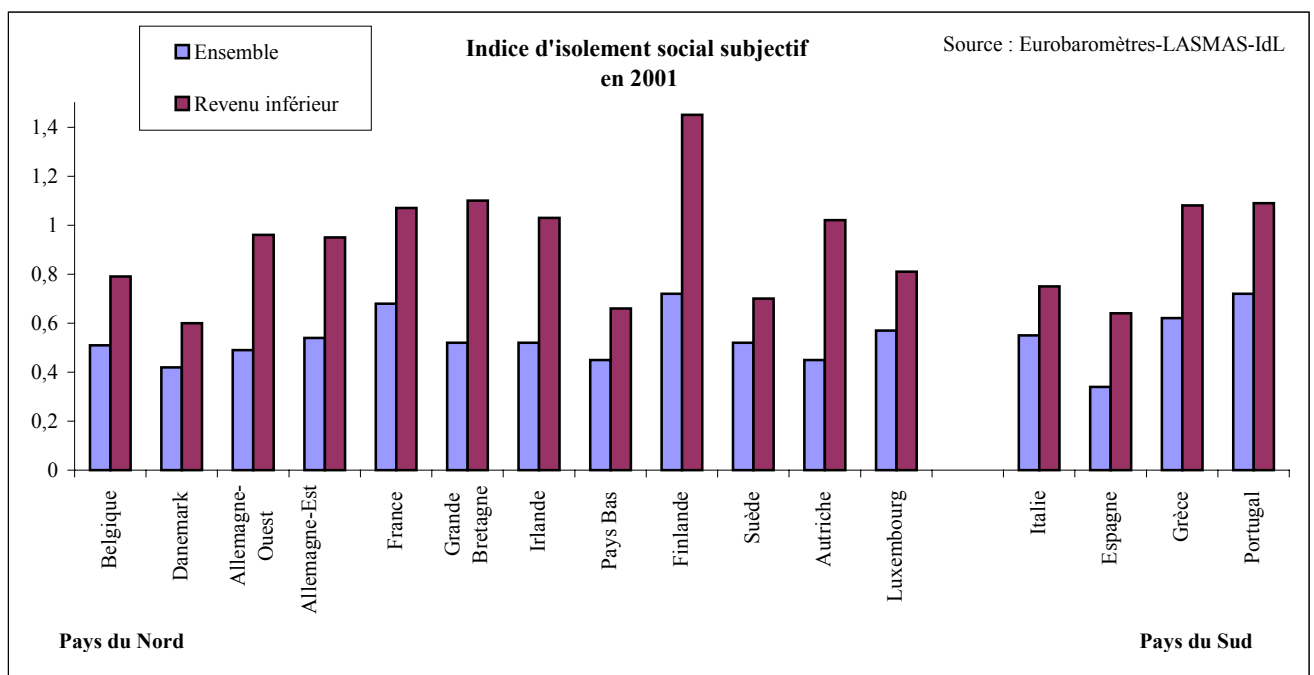
On peut toutefois se référer aussi à un indice d'isolement social subjectif pour approfondir l'analyse. Celui-ci peut être calculé à partir de quatre variables de l'enquête de 2001 :

- Je me suis senti seul à certains moments ces deux dernières semaines ;
- Il est difficile d'avoir des amis là où je vis ;
- Je me sens mis à l'écart de la société ;
- Je me sens isolé de ma famille.

Comme pour l'indice de sociabilité, ces variables ne sont pas identiques. Si elles relèvent toutes d'un sentiment d'isolement, la première est de portée générale, alors que les suivantes portent chacune soit sur une dimension particulière de l'isolement, par rapport aux amis, par rapport à la société et par rapport à la famille. Nous avons renouvelé le test de Cronbach pour cet indice et le résultat s'est avéré également satisfaisant (0.73), ce qui autorise donc son utilisation dans nos analyses.

Le graphique 3.7 permet de constater que cet indice varie de façon non négligeable selon le pays. L'indice d'isolement social subjectif est en effet relativement faible au Danemark, aux Pays-Bas ainsi qu'en Espagne et en Italie en comparaison avec les autres pays. En revanche, dans tous les pays sans exception, on observe un indice nettement supérieur pour les personnes au plus faible revenu par rapport à l'ensemble de la population.

Graphique 3.7



Les tendances observées à partir de l'indice objectif de sociabilité ne correspondent donc pas aux tendances observées à partir de l'indice d'isolement social subjectif. La différence entre les pays du Nord et les pays du Sud en ce qui concerne les personnes au plus faible revenu n'est pas vérifiée pour les deux indices. Ainsi si les pauvres des pays du Sud ont une sociabilité plus élevée que l'ensemble de la population de ces pays¹¹, ils se sentent plus isolés socialement à l'instar des pauvres des pays du Nord. Cette différence révèle en réalité la faiblesse de la mesure de la sociabilité. La comptabilisation des relations est nécessaire, mais elle reste insuffisante pour expliquer la qualité de ces dernières. Une personne peut être entourée de proches et ne pas pour autant apprécier cette proximité et se sentir en même temps privée des relations qui ont de l'importance pour elle. Il est donc possible d'avoir une sociabilité développée et ne pas être en contact avec ce que les psychologues appellent les « autrui qui comptent ». Lorsque la sociabilité est de nature informelle comme c'est davantage le cas dans les pays du Sud, il est probable qu'elle soit aussi souvent contrainte, déterminée en quelque sorte par les exigences de la vie commune et l'exiguïté des espaces collectifs dans des quartiers ou des villages où une grande partie de la population vit dans des conditions de pauvreté.

Quels sont les facteurs qui déterminent à la fois la sociabilité et la probabilité de se sentir isolé socialement ? Toutes choses égales par ailleurs, les femmes ont de façon statistiquement significative une sociabilité légèrement plus importante que les hommes, mais se sentent aussi plus isolées qu'eux (cf. Tableau 3.4). Par ailleurs, il est frappant de constater que la sociabilité, telle que nous l'avons mesurée, croît avec l'âge pour atteindre son maximum dans la tranche des personnes de 65 ans et plus, lesquelles ont, une fois la retraite arrivée, plus de temps à consacrer à leurs relations et à la vie associative. Il n'existe toutefois pas d'effet statistiquement significatif de l'âge sur l'isolement social subjectif.

Comme on pouvait s'y attendre, ce sont les personnes au plus faible revenu qui ont la sociabilité la plus faible et qui se sentent également les plus isolées socialement. Ce constat se vérifie à partir de l'indicateur de difficultés financières. Ce résultat peut s'expliquer, au moins partiellement, par le coût souvent non négligeable de la participation à la vie associative, qu'elle soit de nature sportive ou culturelle, mais aussi par le coût que représentent les invitations chez soi des amis ou voisins ou des sorties en groupe.

Enfin, si les chômeurs n'ont pas de façon significative une sociabilité moindre que les actifs occupés, ils se sentent cependant plus isolés socialement que ces derniers.

¹¹ Ce constat a déjà été fait précédemment. Cf. Serge Paugam and Helen Russell, "The Effects of Employment Precarity and Unemployment on Social Isolation", in Duncan Gallie and Serge Paugam (eds.), *Welfare Regimes and the Experience of Unemployment in Europe*, Oxford, Oxford University Press, 2000, pp. 243-264.

Tableau 3.4 Régression logistique ordonnée sur la sociabilité et la probabilité de se sentir isolé socialement (avec contrôle du pays)

	Sociabilité	Isolement social subjectif
Sexe		
Hommes	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Femmes	0.05**	0.07***
Âge		
De 15 à 24 ans	-0.26***	-0.04 n.s.
De 25 à 34 ans	-0.16***	-0.01 n.s.
De 35 à 44 ans	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
De 45 à 54 ans	0.08**	-0.01 n.s.
De 55 à 64 ans	0.20***	-0.01 n.s.
65 et plus	0.28***	-0.01 n.s.
Revenu		
1 ^{er} quartile	-0.19***	0.34***
2 ^{ème} quartile	-0.09**	0.09***
3 ^{ème} quartile	-0.06*	0.02 n.s.
4 ^{ème} quartile	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Difficultés financières		
Non	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Oui	-0.17***	0.35***
Statut vis-à-vis de l'emploi		
Actif occupé	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Chômeur	-0.04 n.s.	0.28***
Inactif	0.18***	0.05***

* : P < 0.05, ** : P < 0.01, *** : P < 0.001, n.s. : non significatif

Parmi les quatre variables prises en compte dans le calcul de l'indice d'isolement social subjectif, une d'entre elles concerne explicitement le lieu d'habitation et mérite une attention particulière. Il s'agit de la difficulté à avoir des amis là où on vit (cf. tableau 3.5). Toutes choses égales par ailleurs et de façon statistiquement significative, les femmes déclarent plus souvent que les hommes avoir des difficultés de ce type. Les moins de 25 ans paraissent, au contraire, nettement moins concernés que les personnes plus âgées par ce problème. Les chômeurs éprouvent plus souvent que les actifs occupés ce sentiment qu'il est difficile d'avoir des amis là où ils vivent.

Tableau 3.5 Régression logistique ordonnée sur la probabilité d'éprouver le sentiment qu'il est difficile d'avoir des amis là où l'on vit

Variables	B. Sig.
Sexe	
Hommes	Réf.
Femmes	0.10***
Âge	
De 15 à 24 ans	-0.29***
De 25 à 34 ans	-0.01 n.s.
De 35 à 44 ans	Réf.
De 45 à 54 ans	-0.02 n.s.
De 55 à 64 ans	-0.04 n.s.
65 et plus	-0.08 n.s.
Statut vis-à-vis de l'emploi	
Actif occupé	Réf.
Chômeur	0.35***
Inactif	-0.02 n.s.
Type de commune	
Village ou zone rurale	-0.17***
Ville moyenne	Réf.
Grande ville	0.13***
Interaction : Pays/1^{er} quartile (Q1)	
PAYS DU NORD	
Belgique-Q1	0.20 n.s.
Danemark-Q1	0.02 n.s.
Allemagne-Ouest-Q1	0.57***
Allemagne-Est-Q1	0.45***
France-Q1	0.44***
Grande-Bretagne-Q1	0.50*
Irlande-Q1	0.16 n.s.
Luxembourg-Q1	0.22 n.s.
Pays-Bas-Q1	-0.08 n.s.
Finlande-Q1	1.02***
Suède-Q1	0.50***
Autriche-Q1	0.63***
PAYS DU SUD	
Italie-Q1	0.16 n.s.
Espagne-Q1	0.07 n.s.
Grèce-Q1	-0.01 n.s.
Portugal-Q1	0.31*

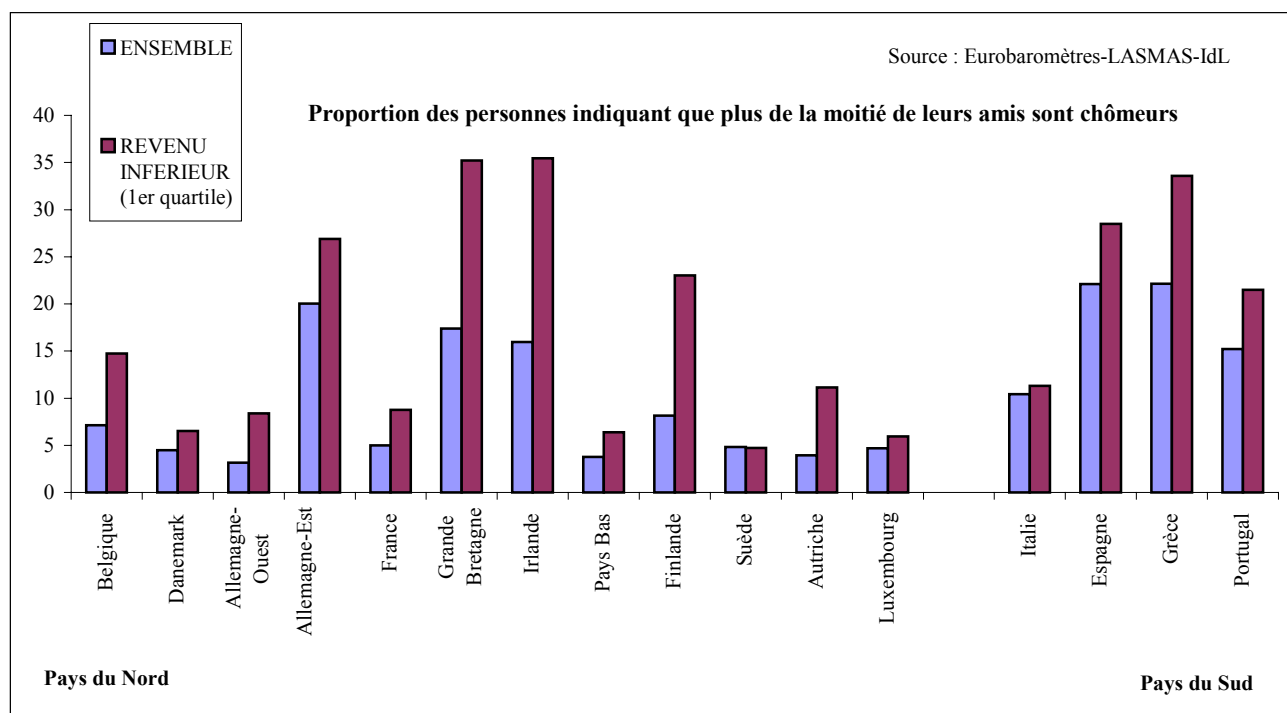
* : P < 0.05, ** : P < 0.01, *** : P < 0.001, n.s. : non significatif

On observe également un effet significatif du type de commune : les grandes villes engendrent davantage cette difficulté que les villages ou zones rurales alors qu'on aurait pu penser le contraire, la vie à la campagne étant souvent assimilée au calme et à la solitude.

Enfin, les interactions « pays-1^{er} quartile » introduites dans le modèle prouvent qu'il existe un effet statistiquement significatif de la pauvreté dans plusieurs pays du Nord, notamment l'Allemagne (de l'Est et l'Ouest), la France, la Grande-Bretagne, la Finlande, la Suède et l'Autriche. Parmi les pays de Sud, les coefficients obtenus ne sont pas significatifs en Italie, en Espagne et en Grèce ou faiblement significatif au Portugal. Cette différence entre les pays du Nord et les pays du Sud est à mettre en relation avec les résultats sur la sociabilité. On peut penser que lorsque la sociabilité est développée, la probabilité d'éprouver le sentiment qu'il est difficile d'avoir des amis là où on vit est plus faible, ce qui ne veut pas dire pour autant que l'on soit totalement à l'abri du risque d'isolement social ou que l'on se sente bien entouré.

Lorsque l'on étudie les réseaux sociaux, il faut prêter une attention particulière à la composition de ces derniers. Le graphique 3.8 donne la proportion de personnes indiquant que plus de la moitié de leurs amis sont chômeurs à la fois pour l'ensemble de la population et pour les personnes au plus faible revenu (1^{er} quartile). Par rapport à l'ensemble de la population, les plus pauvres sont proportionnellement plus nombreux dans tous les pays, sauf en Suède, à avoir parmi leurs amis au moins 50 % de chômeurs. Ce résultat confirme que l'aide mobilisable parmi les plus pauvres est plus faible en raison de cette composition particulière du réseau d'amis.

Graphique 3.8



Il importe toutefois d'étudier à partir de cet indicateur le ratio du revenu inférieur sur l'ensemble de la population (cf. tableau 3.6). Plus ce ratio est élevé, plus on peut dire que les pauvres ont un réseau social d'amis contrasté et polarisé par rapport à l'ensemble de la population. Ce ratio est supérieur à 2 en Belgique, en Allemagne de l'Ouest, en Grande-Bretagne, en Irlande, en Finlande et en Autriche. Dans ces pays, on peut dire que les pauvres ont un réseau social nettement plus défavorisé que celui que l'on enregistre pour la population d'ensemble. Dans les pays du Sud, au contraire, le ratio est plus proche de 1, en particulier en Italie, ce qui signifie qu'il existe peu de différence en termes de présence d'amis chômeurs dans la composition du réseau social d'amis par rapport à l'ensemble de la population.

Tableau 3.6 Indicateur de polarisation sociale établi en fonction de la composition du réseau d'amis

	Plus de la moitié des amis sont chômeurs Ratio : revenu inférieur/ensemble
Pays du Nord	
Belgique	2,06
Danemark	1,46
Allemagne-Ouest	2,67
Allemagne-Est	1,34
France	1,76
Grande-Bretagne	2,02
Irlande	2,22
Pays-Bas	1,69
Luxembourg	1,27
Finlande	2,82
Suède	0,98
Autriche	2,84
Pays du Sud	
Italie	1,09
Espagne	1,29
Grèce	1,52
Portugal	1,41

Ce résultat s'explique en grande partie par la composition des chômeurs dans les pays du Sud. Le chômage touche en effet en priorité les femmes et les jeunes, en particulier en Italie, si bien qu'il est aussi plus largement réparti dans l'ensemble de la population. Autrement dit, avoir des amis chômeurs en proportion importante dans son réseau d'amis signifie en quelque que celui-ci comprend des jeunes et des femmes, ce qui est bien sûr très probable autant pour les pauvres que pour les non pauvres.

Les variations de la qualité de la vie

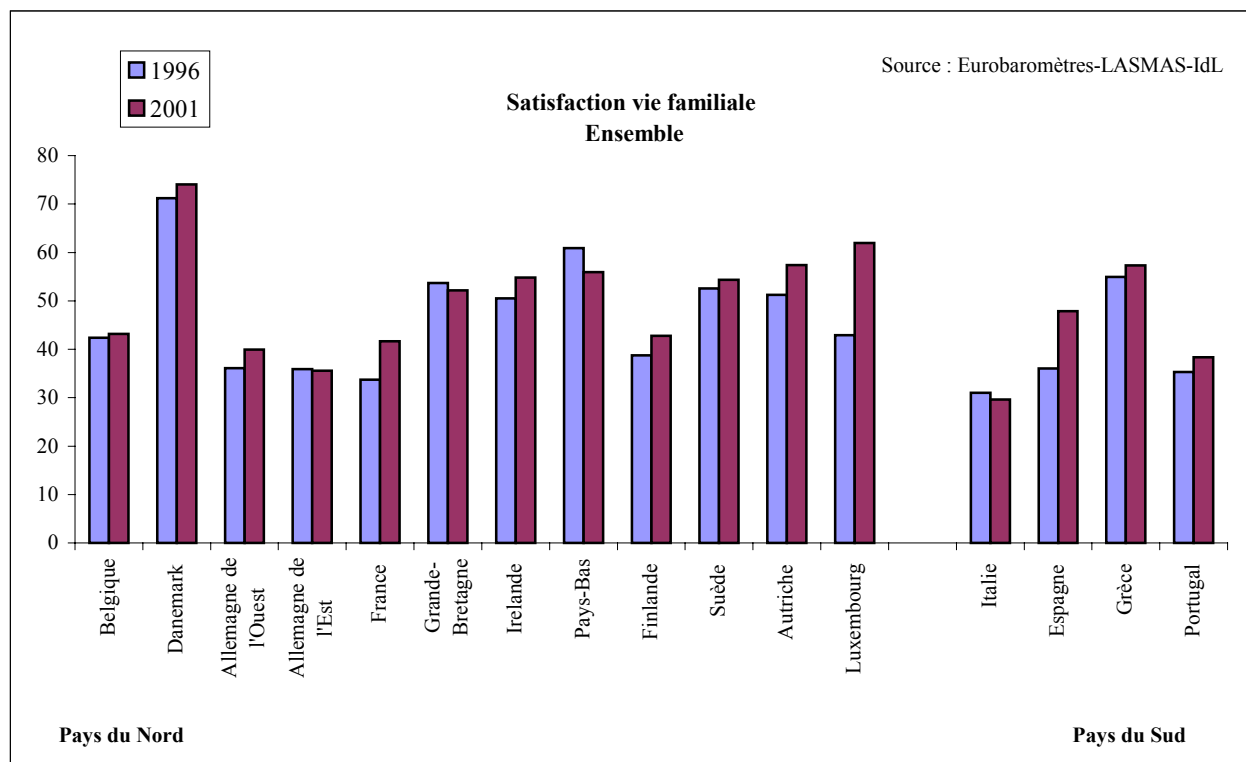
L'expérience de la pauvreté peut être enfin appréhendée à partir de réponses sur la qualité de la vie. On peut en distinguer plusieurs aspects : ceux qui relèvent de la satisfaction à l'égard de la vie familiale et de la vie sociale et ceux qui relèvent de la dégradation du cadre de vie et de la disqualification sociale.

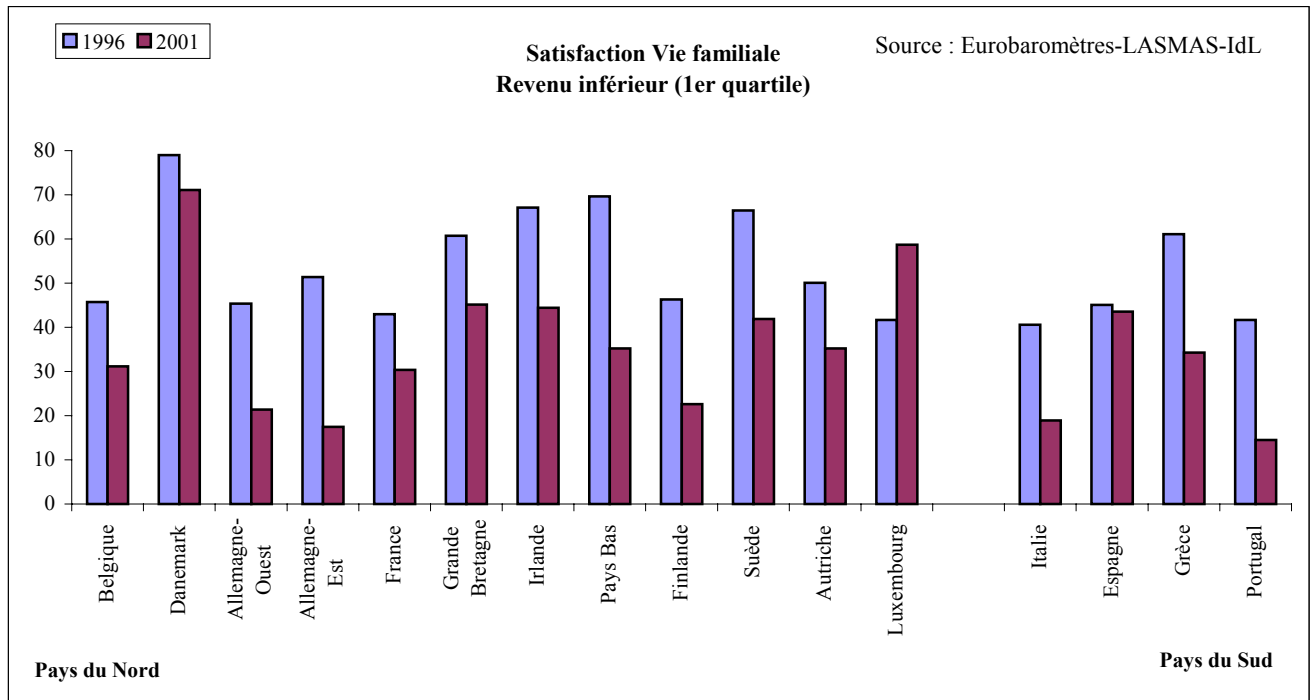
La satisfaction à l'égard de la vie familiale

La question relative à la satisfaction dans la vie familiale figure dans l'enquête de 1996 et dans celle de 2001 et permet donc de faire des comparaisons dans le temps. La première zone du graphique 3.9 concerne pour ces deux dates l'ensemble de la population alors que la seconde concerne uniquement les personnes au plus faible revenu. La première impression qui se dégage de ce graphique est justement le contraste entre la première zone et la seconde : quelle que soit la période d'enquête, la satisfaction à l'égard de la vie est nettement plus importante dans l'ensemble de la population que pour les personnes dont le revenu correspond au 1^{er} quartile. La faiblesse du revenu empêche non seulement la réalisation de projets familiaux, mais peut se traduire aussi, on le sait, par des difficultés financières, lesquelles nuisent souvent à l'équilibre familial et à la santé psychologique des membres de la famille.

Il est frappant également de constater une tendance générale à l'amélioration de la satisfaction à l'égard de la vie familiale entre 1996 et 2001 pour l'ensemble de la population, alors qu'une tendance générale inverse se dégage pour les personnes au plus faible revenu, sauf pour le Luxembourg.

Graphique 3.9





Il faut souligner aussi de fortes variations selon le pays. Quelle que soit l'année de référence et le revenu de référence, c'est au Danemark que la satisfaction dans la vie familiale est la plus élevée et en Italie qu'elle est la plus faible. Or, l'Italie est souvent présentée comme le pays par excellence de la famille et les régulations de la société souvent interprétées à l'aide d'un modèle familialiste. Si les résultats de notre enquête ne sont pas forcément contradictoires avec les représentations et les analyses traditionnelles de la famille dans ce pays, il faut souligner que le modèle familial en vigueur, caractérisé notamment par le maintien durable des enfants adultes au sein du ménage, peut apparaître contraignant aux individus.

Parmi les variables explicatives de la satisfaction dans la vie familiale, il faut citer les effets significatifs, toutes choses égales par ailleurs, du sexe, du statut par rapport à l'emploi, de l'année d'enquête, du revenu, et de l'interaction année-revenu (cf. tableau 3.7).

**Tableau 3.7 Régression logistique sur la satisfaction dans la vie familiale
(avec contrôle du pays)**

	Modèle 1	Modèle 2
Sexe		
Hommes	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Femmes	0.04*	0.05**
Âge		
De 15 à 24 ans	-0.01 n.s.	0.01 n.s.
De 25 à 34 ans	0.02 n.s.	0.04 n.s.
De 35 à 44 ans	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
De 45 à 54 ans	-0.01 n.s.	-0.01 n.s.
De 55 à 64 ans	0.10*	0.13*
65 et plus	0.08 n.s.	0.12*
Statut vis-à-vis de l'emploi		
Actif occupé	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Chômeur	-0.49***	-0.38***
Inactif	0.02 n.s.	0.10***
Année		
1996	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
2001	0.16***	0.39***
Revenu		
1 ^{er} quartile	-0.05 n.s.	-
2 ^{ème} quartile	0.07 *	-
3 ^{ème} quartile	0.15***	-
4 ^{ème} quartile	<i>Réf.</i>	-
Interactions		
1996-1 ^{er} quartile	-	0.46***
2001-1 ^{er} quartile	-	-0.77***

*: P < 0.05, **: P < 0.01, ***: P < 0.001, n.s. : non significatif

Les femmes sont légèrement plus satisfaites dans la vie familiale que les hommes. On n'observe aucun effet significatif de l'âge. En revanche, les chômeurs sont beaucoup moins satisfaits de la vie familiale que les actifs occupés. On sait depuis les premières grandes enquêtes sur le chômage dans les années 30 que celui-ci est souvent source de tensions au sein du foyer et peut remettre en question l'équilibre du ménage¹². Cet effet est donc à nouveau vérifié de façon très significative.

¹² Parmi les premières enquêtes systématiques sur l'expérience du chômage, il faut citer notamment : P. Lazarsfeld, M. Jahoda, H. Zeisel, *Marienthal : The Sociology of an Unemployed Community*, London, Tavistock, 1933 (translation in French : *Les chômeurs de Marienthal*, Paris, Editions de Minuit, 1981). et E.W. Bakke, *The Unemployed Worker : A Study of the Task of Making a Living without a Job*, New Haven, Yale University Press, 1940

Les résultats de la régression logistique confirment aussi que la satisfaction dans la vie familiale est plus forte en 2001 qu'en 1996 pour l'ensemble de la population. Cependant, en introduisant l'interaction « année-1^{er} quartile », le coefficient est de 0.46 pour l'année 1996 et de -0.77 pour 2001, ce qui signifie que la satisfaction dans la vie familiale s'est dégradée en 2001 pour les personnes au plus faible revenu, contrairement à la tendance observée pour l'ensemble de la population.

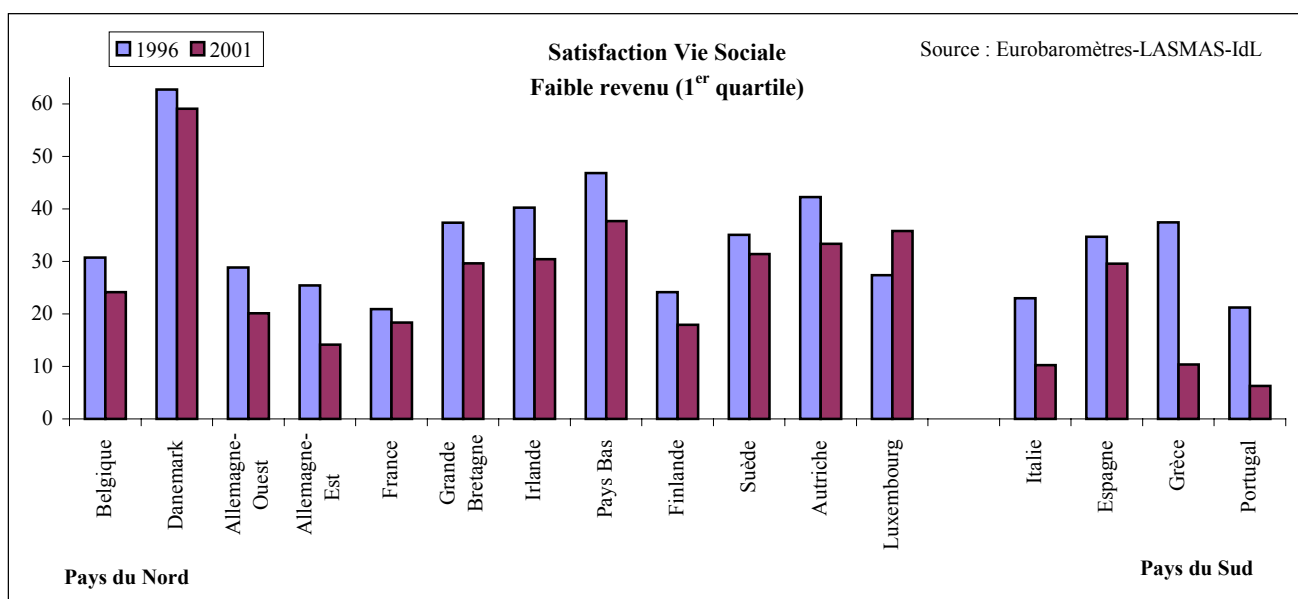
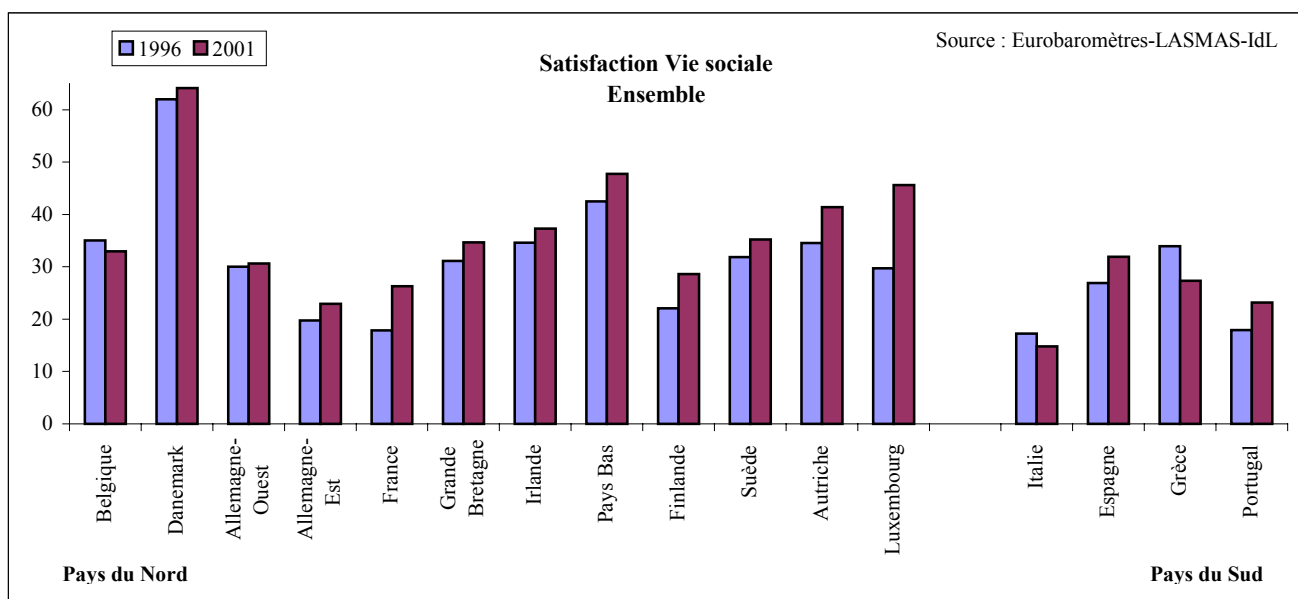
La satisfaction à l'égard de la vie sociale

La question sur la satisfaction concerne aussi la dimension de la vie sociale. Comme pour la satisfaction dans la vie familiale, on observe de fortes variations selon le pays. La proportion de personnes satisfaites dans ce domaine est à nouveau la plus élevée au Danemark, suivi par les Pays-Bas : elle dépasse 60 % dans le premier et atteint 50 % dans le second en 2001 (cf. graphique 3.10).

Il est tentant de mettre en relation la satisfaction dans la vie sociale avec les conditions de la politique sociale dans chaque pays. Le Danemark et les Pays-Bas sont en effet deux pays caractérisés par une intervention importante de l'État et des pouvoirs publics au titre de la protection sociale et de l'accès aux droits sociaux. Cette explication est toutefois insuffisante car la proportion de personnes satisfaites à l'égard de la vie sociale est relativement faible en France et en Allemagne, dans des pays où l'intervention de l'État-providence est également importante. Il faut donc sans doute attribuer la satisfaction dans la vie sociale à un ensemble de facteurs qui relèvent plus généralement de la qualité de la vie dont la politique sociale ne représente qu'un aspect.

La partie inférieure du graphique 3.10 correspondant à la population au plus faible revenu tranche à nouveau avec la partie supérieure correspondant à l'ensemble de la population. On observe en effet une tendance générale à l'amélioration de la satisfaction dans la vie sociale pour l'ensemble de la population entre 1996 et 2001, alors qu'une tendance inverse apparaît clairement entre ces deux dates lorsque l'on se penche sur la fraction la plus pauvre de la population, toujours à l'exception du Luxembourg. Parmi la population du 1^{er} quartile, la proportion de personnes satisfaites dans la vie sociale est inférieure en 2001 par rapport à 1996 dans tous les pays.

Graphique 3.10



La satisfaction à l'égard de la vie sociale peut être analysée à partir des mêmes variables explicatives que celles que nous avons utilisées pour la satisfaction à l'égard de la vie familiale (cf. tableau 3.8). Les effets ne sont toutefois pas exactement comparables. Alors que les femmes étaient légèrement plus satisfaites que les hommes à l'égard de la vie familiale, elles le sont moins que ces derniers à l'égard de la vie sociale. Certes, les coefficients restent faibles, mais ils sont significatifs. On peut sans doute interpréter ces résultats par le maintien de l'opposition des modèles masculin et féminin d'affirmation de soi dans des sphères d'intégration qui restent encore au moins partiellement sexuées.

Dans les sociétés traditionnelles, les femmes investissent toujours la sphère domestique, celle de l'intérieur, alors que les hommes investissent, au contraire, la sphère extérieure, celle où ils se donnent à voir en public en affrontant le regard des autres¹³. Encore aujourd'hui dans les sociétés européennes, les femmes trouvent apparemment plus de satisfactions que les hommes dans la vie familiale où elles continuent à jouer un rôle plus important que les hommes et, inversement, ces derniers trouvent plus de satisfactions en dehors de cette sphère.

**Tableau 3.8 Régression logistique sur la satisfaction dans la vie sociale
(avec contrôle du pays)**

	Modèle 1	Modèle 2
Sexe		
Hommes	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Femmes	-0.05*	-0.04*
Âge		
De 15 à 24 ans	0.62***	0.64***
De 25 à 34 ans	0.23***	0.25***
De 35 à 44 ans	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
De 45 à 54 ans	0.04 ns	0.04 ns
De 55 à 64 ans	0.18**	0.19**
65 et plus	0.24***	0.26***
Statut vis-à-vis de l'emploi		
Actif occupé	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Chômeur	-0.57***	-0.45***
Inactif	0.12***	0.19***
Année		
1996	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
2001	0.39***	0.54***
Revenu		
1 ^{er} quartile	-0.07 ns	-
2 ^{ème} quartile	0.01 ns	-
3 ^{ème} quartile	0.01 ns	-
4 ^{ème} quartile	<i>Réf.</i>	-
Interactions		
1996-1 ^{er} quartile	-	0.27***
2001-1 ^{er} quartile	-	-0.55***

*: P < 0.05, **: P < 0.01, *** : P < 0.001, ns : non significatif

¹³ On lira sur ce point les belles études Kabyles réalisées par Pierre Bourdieu dans les années 60. L'auteur rapporte notamment cette expression populaire : « L'homme est la lampe du dehors, la femme la lampe du dedans ». Cf. P. Bourdieu, *Esquisse d'une théorie de la pratique*, Genève, Librairie Droz, 1972, voir en particulier le chapitre 2 « La maison ou le monde renversé », pp. 45-69.

On notera aussi un effet positif de l'âge. La satisfaction dans la vie sociale est en réalité plus forte aux deux extrémités de l'échelle des âges dans la tranche de 15 à 24 ans et dans celle de 65 ans et plus et on peut observer une réduction au milieu de cette échelle, autour de 35 à 54 ans.

Comme on pouvait s'y attendre les chômeurs sont nettement moins satisfaits de leur vie sociale que les actifs occupés. On confirme également que la satisfaction dans la vie sociale est plus élevée en 2001 qu'en 1996 pour l'ensemble de la population. Cependant, nous pouvons vérifier à nouveau en introduisant l'interaction « année-1^{er} quartile », que la satisfaction dans la vie sociale s'est dégradée en 2001 pour les personnes au plus faible revenu (coefficient statistiquement significatif de -0.55). Ainsi, plusieurs indicateurs conduisent à souligner une tendance à une polarisation accrue entre les personnes au plus faible revenu et les autres.

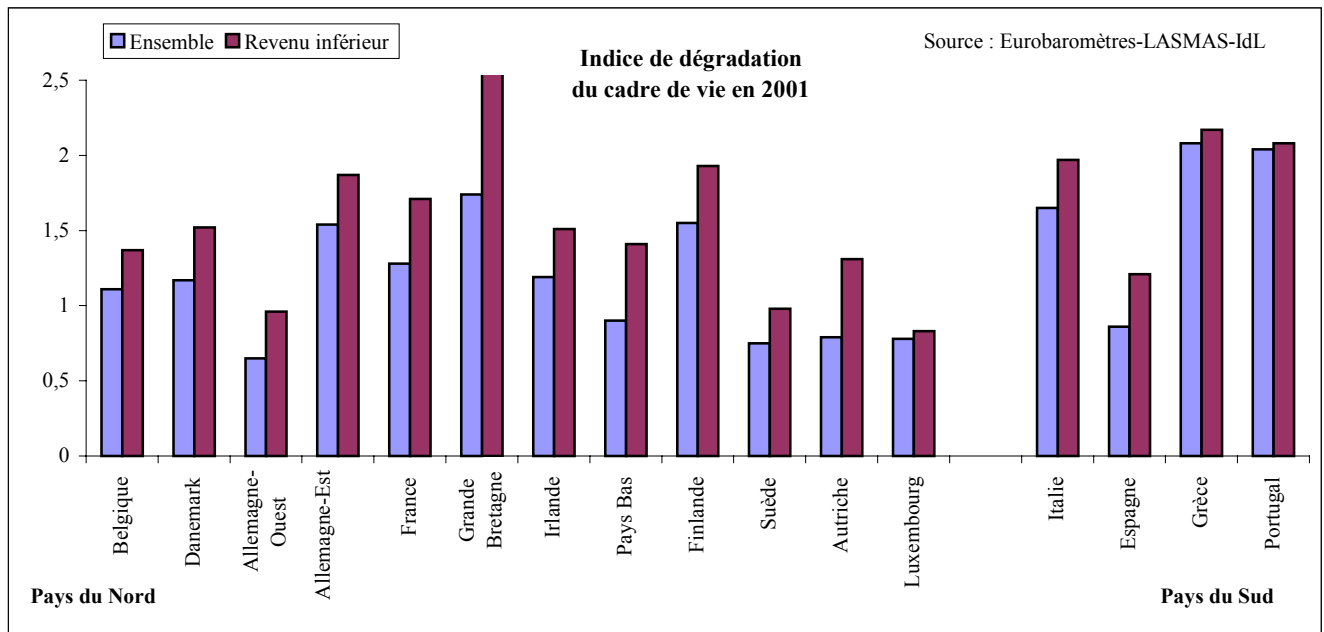
Dégradation du cadre de vie et disqualification sociale

Enfin, pour évaluer la qualité de la vie, nous avons calculé deux nouveaux indices, l'un sur le cadre de vie et sa dégradation, l'autre sur le sentiment d'être disqualifié socialement. L'indice de dégradation du cadre de vie a été calculé à partir des trois variables suivantes :

- Il y a des habitations en mauvais état là où je vis ;
- Il y a beaucoup de chômage là où je vis ;
- Il y a des problèmes de toxicomanie là où je vis.

Si ces trois variables relèvent d'une appréciation individuelle, elles ne sont pas pour autant entièrement subjectives. Elles sont fondées en effet sur des observations précises dans le quartier ou le village de résidence. Le test de Cronbach donne un résultat très satisfaisant (0.84), ce qui prouve la force du lien entre ces trois dimensions de la dégradation du cadre de vie.

Graphique 3.11



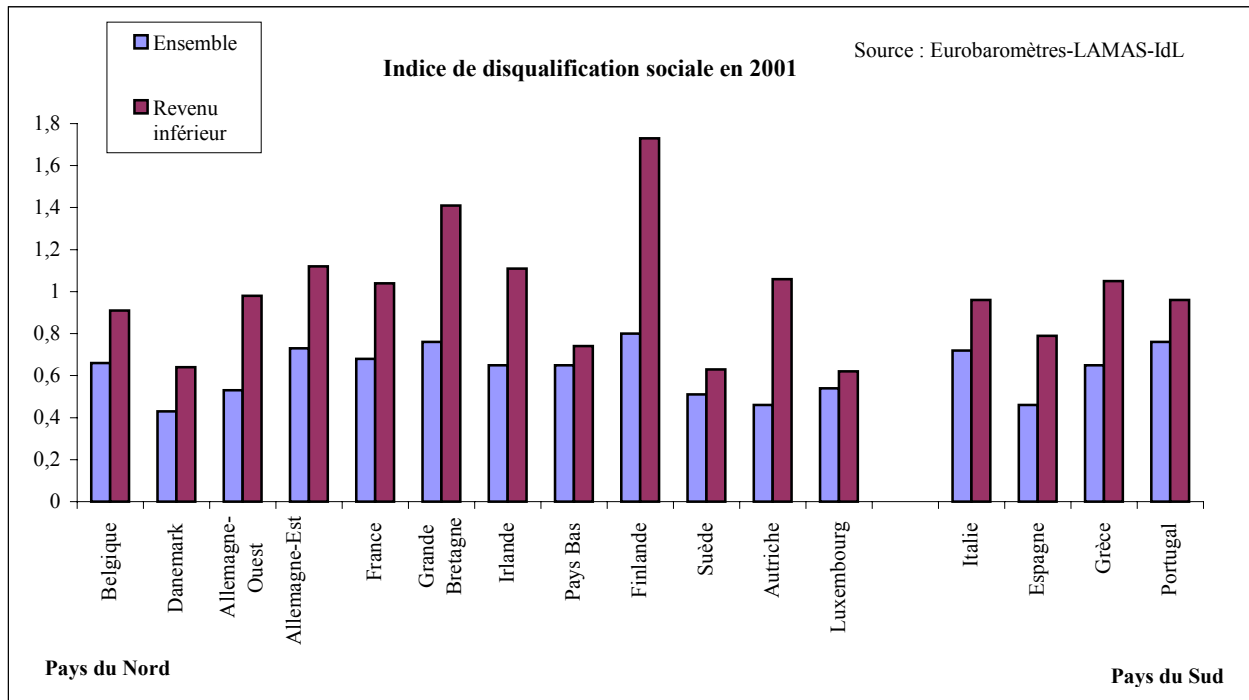
Plusieurs constats doivent être faits à partir du graphique 3.11. Premièrement, il existe des écarts importants entre les pays. L'indice reste faible en Allemagne de l'Ouest, en Suède, en Autriche et au Luxembourg, alors qu'il est élevé en Grande-Bretagne, en Grèce et au Portugal. Deuxièmement, dans tous les pays, on vérifie que cet indice de dégradation est plus élevé pour les personnes au plus faible revenu que pour l'ensemble de la population. Troisièmement, l'écart entre la population d'ensemble et la population au plus faible revenu est assez faible en Grèce et au Portugal, c'est-à-dire dans les pays économiquement les plus pauvres de l'Union européenne

L'indice de disqualification sociale a été calculé à partir des cinq variables suivantes :

- Je n'ai pas l'impression que la valeur de ce que je fais soit reconnue par les gens ;
- Je me sens mis à l'écart de la société ;
- Je n'ai pas l'impression de jouer un rôle utile dans la société ;
- Certaines personnes me regardent de haut à cause de mon revenu ou de ma situation ;
- Le quartier où je vis n'a pas bonne réputation.

Le test de Cronbach pour l'indice de disqualification sociale ainsi défini donne un résultat satisfaisant (0.73). Ces cinq variables ont en commun d'exprimer un point de vue négatif sur l'individu à partir de sa propre perception du jugement d'autrui sur lui. La disqualification sociale résulte de l'intériorisation d'une image négative de soi liée à une non-reconnaissance sociale, un discrédit, une exclusion ressentie ou une mauvaise réputation. La disqualification sociale correspond donc à l'expérience individuelle et collective d'un processus conduisant à une dégradation de statut social. On a pu vérifier que les assistés font cette expérience lorsqu'ils s'adressent aux services sociaux pour demander à être pris en charge au titre d'une incapacité temporaire ou durable à faire face à leurs besoins¹⁴

Graphique 3.12



Le graphique 3.12 permet de prouver que les personnes au plus faible revenu sont dans tous les pays plus disqualifiées socialement que la population dans son ensemble. C'est en Finlande et en Grande-Bretagne que l'indice de disqualification sociale est le plus élevé.

¹⁴ Cf. Serge Paugam, *La disqualification sociale*, Paris, PUF, 1991, nouvelle édition, coll. « Quadrige » 2002.

Tableau 3.9 Régression logistique sur la dégradation du cadre de vie sociabilité et sur le sentiment d'être disqualifié (avec contrôle du pays)

	Dégradation du cadre de vie	Sentiment d'être disqualifié
Sexe		
Hommes	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Femmes	-0.05 n.s.	-0.03**
Âge		
De 15 à 24 ans	0.14**	-0.05*
De 25 à 34 ans	0.04 n.s.	-0.02 n.s.
De 35 à 44 ans	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
De 45 à 54 ans	-0.05*	-0.01 n.s.
De 55 à 64 ans	-0.12**	-0.06*
65 et plus	-0.25***	-0.17***
Revenu		
1 ^{er} quartile	0.37***	0.29***
2 ^{ème} quartile	0.22***	0.12***
3 ^{ème} quartile	0.13**	0.05*
4 ^{ème} quartile	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Difficultés financières		
Non	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Oui	0.54***	0.48***
Statut vis-à-vis de l'emploi		
Actif occupé	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Chômeur	0.21***	0.40***
Inactif	-0.01 n.s.	0.09***

* : P < 0.05, ** : P < 0.01, *** : P < 0.001, n.s. : non significatif

Parmi les facteurs explicatifs de ces deux indices, on notera que les femmes éprouvent de façon statistiquement significative un peu moins souvent le sentiment d'être disqualifiées que les hommes, mais le coefficient n'est pas significatif en ce qui concerne la dégradation du cadre de vie.

Les plus jeunes vivent plus souvent dans un cadre dégradé que les personnes plus âgées. La dégradation du cadre de vie décroît d'ailleurs régulièrement avec l'âge. Le sentiment d'être disqualifié est négatif pour toutes les tranches d'âge par rapport à la catégorie de référence qui est celle des personnes de 35 à 44 ans. On peut donc considérer cette dernière comme la plus touchée par la disqualification sociale et souligner que cette épreuve est plus difficile à affronter lorsqu'elle intervient vers le milieu de la vie, à un âge où les attentes collectives à l'égard des individus sont particulièrement élevées à la fois dans la vie professionnelle et dans la vie sociale et familiale.

La dégradation du cadre de vie et le sentiment d'être disqualifié socialement sont en corrélation [négative] avec le revenu. Le coefficient est le plus élevé pour les personnes au revenu le plus bas. Les individus ayant des difficultés financières ainsi que les chômeurs sont également, de façon logique, davantage confrontés à un environnement dégradé et plus souvent disqualifiés socialement.

Conclusion

L'expérience de la pauvreté a été analysée dans la première section de ce chapitre à partir des difficultés financières, et en particulier les difficultés à payer l'alimentation et le loyer du logement au cours des douze derniers mois. Les résultats confirment que la situation de l'ensemble des ménages s'est globalement améliorée depuis 1993, mais lorsque l'on étudie l'évolution pour les ménages dont le revenu correspond au 1^{er} quartile, il apparaît clairement que la situation s'est détériorée dans plusieurs pays. La régression permet de vérifier ce phénomène pour les difficultés à payer le logement. Nous avons également pu confirmer que l'intensité de ces difficultés est nettement plus forte dans les pays du Sud de l'Europe, notamment en Grèce et au Portugal. La durée des difficultés financières est également nettement plus longue dans les pays du Sud et la reproduction des difficultés financières depuis l'enfance y est aussi plus forte. On peut donc dire que la pauvreté économique des ménages est plus structurelle dans les pays du Sud, ce qui confirme les analyses du chapitre précédent sur la pauvreté héritée.

Dans la deuxième section, nous avons pris en compte plusieurs indicateurs pour évaluer le risque d'isolement social. La proportion de personnes qui estiment pouvoir compter sur quelqu'un en cas de situations difficiles a augmenté dans la plupart des pays entre 1996 et 2001 pour l'ensemble de la population, mais elle a, au contraire, fortement baissé parmi les personnes dont le revenu correspond au 1^{er} quartile. Nous avons également constaté que l'indice de sociabilité que nous avons calculé est plus élevé dans les pays du Sud, en particulier pour les personnes les plus pauvres. Si l'on se réfère à un indice plus subjectif d'isolement social, on constate que les 25% plus pauvres ont toujours davantage le sentiment d'être isolés que pour l'ensemble de la population. Enfin, on a pu vérifier que les personnes qui estiment que plus de la moitié de leurs amis sont chômeurs sont mieux réparties dans l'ensemble de la population dans les pays du Sud, ce qui laisse entendre une plus faible stigmatisation ainsi qu'une meilleure intégration sociale des chômeurs dans ces pays par rapport aux pays du Nord.

Dans la troisième section, l'analyse de la satisfaction dans la vie familiale et dans la vie sociale confirme la tendance à une plus forte polarisation entre la population la plus pauvre et le reste de la population. En effet, si les résultats indiquent clairement que la satisfaction dans la vie familiale, ainsi que dans la vie sociale, a globalement augmenté entre 1996 et 2001, cela n'est pas vrai pour la frange des personnes dont le revenu correspond au premier quartile, pour laquelle on peut observer un net déclin dans tous les pays. On constate également un écart important entre les 25% plus pauvres et l'ensemble de la population en ce qui concerne la dégradation du cadre de vie et la disqualification sociale.

CHAPITRE 4

PRÉCARITÉ PROFESSIONNELLE : QUALITÉ DES TÂCHES ET PRESSION AU TRAVAIL

Introduction

Ces dernières années, on reconnaît de plus en plus que la politique de l'emploi est tout à fait liée aux risques d'exclusion sociale. Cette reconnaissance s'est traduite par un intérêt politique plus prononcé pour la relance des taux d'emploi visant à atteindre un nombre d'emplois adéquat. Plus récemment, l'attention s'est également concentrée sur les effets des aspects qualitatifs de l'emploi. L'emploi ne garantit pas en soi l'intégration sociale ; à plus long terme, les postes de qualité inférieure risquent de rendre les gens très vulnérables à la perte d'emploi et finalement de mener à une marginalisation sur le marché du travail. Il est devenu particulièrement évident que la qualité des emplois constitue un facteur vital affectant la motivation, la santé physique et psychologique, les opportunités d'épanouissement et le maintien des compétences ainsi que la sécurité nécessaire pour élaborer des plans professionnels et privés cohérents. Le suivi de l'évolution des modèles de travail représente donc un facteur central pour la mise en place de politiques adéquates de lutte contre l'exclusion sociale.

L'enquête sur l'exclusion sociale a intégré un certain nombre de questions en vue d'une comparaison dans le temps à une enquête commanditée par la DG Emploi en 1996. Ces enquêtes nous ont permis de juger l'évolution d'une série de conditions d'emploi et de travail. Il est en effet démontré que ces conditions d'emploi et de travail ont d'importantes implications au niveau de la motivation professionnelle, du bien-être psychologique et des opportunités d'épanouissement personnel. Ce chapitre se concentre sur la qualité de la tâche immédiate et de l'intensité du travail, tandis que le chapitre 5 s'intéresse aux opportunités pour le développement des compétences à long terme et au niveau de la sécurité d'emploi.

Lorsque les fonctions professionnelles affectent la motivation professionnelle et la santé psychologique, les employés sont plus susceptibles d'abandonner leur poste, accentuant ainsi le risque de chômage, ou de se retirer tout à fait du marché du travail. Deux facteurs se sont avérés particulièrement importants à cet égard : la qualité des tâches et le niveau de pression au travail. Une littérature de plus en plus importante a mis en exergue l'importance de la qualité des tâches (en particulier le niveau de contrôle dont disposent les employés sur la manière de réaliser leur travail) comme un facteur essentiel affectant à la fois la motivation professionnelle et le risque de maladies psychologiques et physiques (Kohn et Schooler, 1983 ; Karasek et Theorell, 1990 ; Johnson et Johansson, 1991). De précédentes enquêtes ont démontré de manière cohérente que la pression au travail constitue une source de stress psychologique plus général. Une question centrale consiste dès lors à savoir si les emplois se sont changés au fil du temps en termes de qualité des tâches et de pression au travail.

La qualité de la tâche immédiate

De précédentes études ont mis l'accent sur un certain nombre de dimensions clés des tâches professionnelles qui peuvent être importantes à la fois pour les vies professionnelle et privée des employés. La première de ces dimensions est la variété du travail, la mesure dans laquelle il implique une diversité de sous-tâches ou se compose d'actions largement répétitives. La seconde est la capacité des employés à continuer à développer leurs connaissances tout en effectuant leur travail. La troisième dimension, qui a pris de plus en plus d'importance dans les discussions relatives au bien-être au travail, est la mesure dans laquelle l'individu peut prendre des décisions quant à la manière de réaliser son travail.

Les mesures de la qualité intrinsèque du travail sont basées sur quatre affirmations. Les personnes interrogées reçoivent une liste d'affirmations et doivent indiquer, sur une échelle comportant quatre niveaux, à quel point chaque affirmation est vraie ou fausse par rapport à leur propre travail. Ces questions sont formulées de manière à s'appliquer à une gamme de fonctions la plus large possible et à concentrer l'attention sur la nature factuelle des emplois. Les affirmations sont choisies en référence aux dimensions conceptuelles clés de la qualité intrinsèque du travail discutées ci-dessus : la variété du travail, les opportunités de développement des compétences et l'importance de l'initiative personnelle. Les affirmations sont formulées comme suit :

- 'Mon travail est très varié'
- 'Mon travail implique que je continue à apprendre de nouvelles choses'
- 'J'ai vraiment mon mot à dire sur ce qui se passe au travail'
- 'Ma fonction me permet de prendre part aux décisions qui touchent mon travail'

Le tableau 4.1 présente la répartition complète des réponses des employés. Premier point à relever : en fonction de ces mesures, seule une minorité d'employés occupent des postes de qualité supérieure en 2001. À peine 27 % estiment que leur travail est très varié et 28 % qu'ils continuent à apprendre de nouvelles choses dans le cadre de leur travail. Seuls 18 % estiment qu'ils ont vraiment leur mot à dire sur ce qui se passe au travail et 23% qu'ils ont la possibilité de prendre part aux décisions touchant leur travail. Par ailleurs, même si un changement est constaté au fil du temps sur les quatre niveaux de l'échelle, la qualité des tâches a baissé entre 1996 et 2001. La part de ceux qui sont tout à fait d'accord quant à la variété a chuté de 6 points de pourcentage, tandis qu'une baisse de 3 points est enregistrée au niveau de la possibilité de développer leurs connaissances et de prendre part aux décisions et pour ceux qui ont leur mot à dire dans leur travail.

Tableau 4.1 Caractéristiques des tâches des employés 1996-2001

	Très vrai	Plutôt vrai	Un peu vrai	Pas vrai du tout
Une grande variété				
1996	33.0	30.9	22.1	13.9
2001	27.4	33.3	24.7	14.6
Possibilité de développer ses connaissances				
1996	31.1	29.2	24.6	15.1
2001	28.3	31.2	24.0	16.5
Avoir son mot à dire				
1996	23.3	30.5	27.7	18.5
2001	18.3	31.7	27.0	23.0
Participation aux décisions				
1996	26.0	30.2	23.9	20.0
2001	23.2	31.3	24.8	20.7

Pour simplifier l'analyse et, dans le même temps, utiliser toute la gamme de réponses, une échelle de qualité intrinsèque du travail peut être élaborée sur la base des quatre postulats¹⁵. Un score est attribué à chaque postulat (de 3 pour 'Très vrai' à 0 pour 'Pas vrai du tout') et le score de l'échelle représente le score moyen des quatre postulats. Comme l'illustre le tableau 4.2, le score global de qualité des tâches est passé de 1,70 en 1996 à 1,62 en 2001, un changement tout à fait significatif d'un point de vue statistique ($p < .001$).

¹⁵ Il est clair que les différentes caractéristiques des emplois sont très étroitement liées. Une analyse de fiabilité donne un alpha Cronbach satisfaisant de .78. Une analyse des principaux composants confirme que les postulats se rapportent à une dimension sous-jacente unique. La valeur propre s'élève à 2.40 et le facteur représente 60 % de la variance.

Tableau 4.2 Caractéristiques des tâches 1996-2001 par statut professionnel et sexe

<i>% très vrai</i>	Variété	Apprentissage	Mot à dire	Participation	Score global de qualité des tâches
Employé(e)s					
1996	33.0	31.1	23.3	26.0	1.70
2001	27.4	28.3	18.3	23.2	1.62
Hommes					
1996	34.8	31.8	23.6	28.4	1.73
2001	28.8	30.2	20.1	26.6	1.67
Femmes					
1996	30.8	30.2	22.9	22.9	1.66
2001	25.6	25.8	15.9	18.6	1.55
Indépendants					
1996	49.0	47.1	66.7	79.1	2.33
2001	49.8	42.7	72.8	76.9	2.36

Le tableau 4.2 permet également de constater que les femmes occupent généralement des postes de qualité inférieure aux hommes, tant en 1996 qu'en 2001. Pour les deux années, la différence entre les hommes et les femmes au niveau du score global de qualité des tâches est statistiquement significative ($p < 0.001$). La différence est particulièrement notable à l'égard de la capacité à prendre part aux décisions quant à leur travail. Même si les scores globaux de qualité des tâches ont diminué au fil des ans pour les deux sexes, la baisse est sensiblement plus importante pour les femmes ($p = 0.04$).

La fréquence des caractéristiques des postes de qualité inférieure est nettement plus marquée chez les employés que chez les travailleurs indépendants. Pour les deux années, les travailleurs indépendants sont nettement plus nombreux à répondre positivement pour la variété, les opportunités d'apprentissage et, en particulier, la capacité de prendre des décisions dans leur travail. En 2001, 73% des travailleurs indépendants mais seulement 18% des employés répondent qu'ils ont vraiment leur mot à dire sur ce qui se passe dans le cadre de leur travail, tandis que les chiffres pour la participation aux décisions s'élèvent respectivement à 77 % et 23 %. En outre, les travailleurs indépendants n'ont pas dû faire face à une baisse globale de qualité des tâches entre les deux années. Chez les travailleurs indépendants, la part estimant que leur travail est très varié reste tout à fait stable, alors que cette proportion chute de 5 points de pourcentage pour les employés. Quant au fait d'avoir son mot à dire sur leur travail, la part des travailleurs indépendants qui ressentent un niveau de contrôle élevé sur leur travail est plus importante en 2001 qu'en 1996, alors que c'est le contraire pour les employés. Le score global des tâches progresse légèrement entre ces deux années pour les travailleurs indépendants, même si le changement n'est pas statistiquement significatif.

Comme le montre le tableau 4.3, il existe d'importantes différences de qualité des tâches en fonction de la catégorie professionnelle, le score des employés occupant des postes de gestion ou des professions libérales étant près de deux fois supérieur à celui des employés occupant des postes élémentaires. La baisse de qualité des tâches touche également chacune des catégories professionnelles de manière très différente. Il n'y a pas de signe de changement de conditions pour ceux qui travaillent dans l'artisanat ou dans les secteurs annexes et le changement est relativement réduit pour les personnes exerçant une profession libérale et les techniciens. Les baisses les plus fortes sont enregistrées chez les employés de bureau, les personnes travaillant dans le secteur des services et des ventes ainsi que chez les opérateurs.

Tableau 4.3 Scores de qualité du travail par catégorie professionnelle (Employés)

	1996	2001	2001-1996
Législateurs/Managers	2.38	2.27	-0.11
Professions libérales & Managers	2.12	2.08	-0.04
Professions intermédiaires	1.90	1.84	-0.06
Employés de bureau	1.71	1.57	-0.14
Services & Ventes	1.63	1.44	-0.19
Métiers de l'Artisanat et ouvriers peu qualifiés	1.48	1.54	0.06
Opérateurs usine/machines	1.44	1.23	-0.21
Professions élémentaires	1.14	1.03	-0.11

Les travailleurs non qualifiés ont-ils dû faire face à un changement défavorable significatif au fil des ans ? C'est la question qui est envisagée dans le tableau 4.4 par le biais d'analyses de régression avec contrôle des effets du sexe, de l'âge et du pays. Les deux premières colonnes (modèles 1 et 2) reprennent les coefficients de la catégorie professionnelle et leur importance pour chaque année considérée séparément. La qualité relative des tâches des différentes catégories est représentée en fonction de la situation des personnes occupant des postes de gestion. Nous constatons un gradient de catégories très marqué et très significatif au niveau des deux années, les personnes exerçant une profession élémentaire ayant les coefficients les plus négatifs.

Le troisième modèle est basé sur les données mises en commun pour les deux années et indique les coefficients pour les termes d'interaction entre les catégories et l'année 2001. La direction des coefficients (positive ou négative) et l'importance de ces termes montrent à quel point la qualité des tâches a changé par rapport à la situation des managers entre les deux années. On constate que seuls les artisans et les ouvriers peu qualifiés ont amélioré leur position. La position relative de la majorité des plus défavorisés de tous (les personnes exerçant une profession élémentaire) reste inchangée.

Tableau 4.4 Effets des catégories sur la qualité des tâches (Employés) 1996-2001

	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3
	1996 Coefficients de catégorie	2001 Coefficients de catégorie	Interactions classe / année
Législateurs/Managers	réf.	réf.	réf.
Professions libérales & Managers	-0.21 ***	-0.15*	0.05 n.s.
Professions intermédiaires	-0.43 ***	-0.38 ***	0.05 n.s.
Employés de bureau	-0.58 ***	-0.62 ***	-0.04 n.s.
Services & Ventes	-0.67 ***	-0.73 ***	-0.08 n.s.
Métiers de l'Artisanat & ouvriers relativement qualifiés	-0.87 ***	-0.72 ***	0.15 **
Opérateurs usine/machines	-0.96 ***	-1.04 ***	-0.09 n.s.
Professions élémentaires	-1.16 ***	-1.16 ***	0.00 n.s.
Adj R2 (modèle complet)	0.20	0.19	0.21
N	6581	6724	13306

Note 3 : * = P < 0.05, ** = P < 0.01, *** = P < 0.001

Tableau 4.5 Scores de qualité des tâches par pays

	1996	2001	Diff. 2001-1996
Allemagne	1.62	1.63	0.01
Autriche	1.72	1.71	-0.01
Belgique	1.66	1.47	-0.19
Danemark	2.14	2.27	0.13
Espagne	1.55	1.34	-0.21
Finlande	1.84	2.02	0.18
France	1.83	1.64	-0.19
Grande-Bretagne	1.76	1.64	-0.12
Grèce	1.79	1.52	-0.27
Irlande	1.61	1.38	-0.23
Irlande du Nord	1.45	1.55	0.10
Italie	1.59	1.56	-0.03
Luxembourg	1.57	1.82	0.25
Pays-Bas	1.74	1.69	-0.05
Portugal	1.38	1.50	0.12
Suède	2.15	1.84	-0.31

Les différences sont également marquées au niveau de l'expérience des employés dans les différents pays. Le tableau 4.5 reprend le score moyen de la qualité des tâches par pays. En 1996, la qualité des tâches est particulièrement élevée au Danemark, en Suède, en Finlande et en France. En 2001, le Danemark, la Finlande et la Suède figurent toujours parmi les pays affichant le plus haut niveau de qualité des tâches (alors rejoints par le Luxembourg). Mais la France n'atteint plus un niveau comparable. En 1996, la qualité de tâches la plus médiocre est enregistrée au Portugal ; en 2001, c'est au tour de l'Espagne. En tenant compte des changements chronologiques, nous constatons à nouveau des différences nationales marquées. Au Danemark et en Finlande (et dans une moindre mesure en Italie), une amélioration de la qualité moyenne des tâches est relevée. Les baisses les plus fortes sont enregistrées en Belgique, au Royaume-Uni, en Espagne, en Grèce et en Suède.

À quel point ces différences entre les pays peuvent-elles s'expliquer par des changements dans la structure de la main-d'œuvre ? Le tableau 4.6 reprend une série d'analyses de régression indiquant la position relative de chaque pays à l'égard de la qualité des tâches, en prenant l'Allemagne comme pays de référence. Dans chaque cas, les coefficients de régression indiquent l'effet du pays après contrôle du sexe, de l'âge, de la catégorie, de l'utilisation de nouvelles technologies, de l'importance de la remise à niveau, de la taille des entreprises, de la durée du service et du secteur d'activité. Les première et deuxième colonnes présentent les différentes régressions pour chaque année. Le Danemark, la Suède et la Finlande se distinguent nettement avec des niveaux particulièrement élevés de qualité des tâches pour chacune des années. Cependant, le coefficient de la France qui était positif et significatif en 1996 devient non-significatif en 2001, alors que le Luxembourg passe d'un important coefficient négatif en 1996 à un coefficient positif et significatif en 2001. (Il convient de rappeler, cependant, que la taille de l'échantillon est particulièrement réduite au Luxembourg, ce qui peut diminuer la fiabilité des estimations.)

La troisième colonne du tableau 4.6 reprend le coefficient de variation annuelle pour chaque pays, avec le même ensemble de contrôles. Il en ressort que les changements de composition expliquent en grande partie les améliorations de score au Danemark, mais pas en Finlande ni au Luxembourg. Cependant, de nombreuses tendances négatives de la qualité des tâches dans les autres pays restent très claires, même après des contrôles structurels. Huit pays (la Belgique, la France, la Grande-Bretagne, la Grèce, l'Irlande, les Pays-Bas, l'Espagne et la Suède) affichent une baisse statistiquement significative de la qualité des tâches entre ces deux années. Les baisses les plus fortes ont été enregistrées en Belgique, en Grèce, en Espagne et en Suède. Il convient de rappeler, cependant, que la Suède a affiché un niveau exceptionnellement élevé de qualité du travail en 1996. De plus, même en tenant compte des changements intervenus à la fin des années 90, la qualité des tâches reste sensiblement plus importante en Suède que dans tous les autres pays, à l'exception du Danemark et de la Finlande.

Tableau 4.6 Effets du pays sur la qualité des tâches et pays

	Modèle 1		Modèle 2		Modèle 3	
	Coefficients nationaux 1996		Coefficients nationaux 2001		Variations annuelles au sein du pays	
Autriche	0.06	n.s.	0.04	n.s.	-.01	n.s.
Allemagne	réf.		réf.		.02	n.s.
Belgique	0.04	n.s.	-0.20	***	-.24	***
Danemark	0.51	***	0.56	***	.04	n.s.
Espagne	-0.05	n.s.	-0.24	***	-.24	***
Finlande	0.10	*	0.24	***	.15	***
France	0.16	***	0.00	n.s.	-.19	***
Grande-Bretagne	0.07	n.s.	-0.05	n.s.	-.14	**
Grèce	0.13	**	-0.12	*	-.27	***
Irlande	-0.05	n.s.	-0.22	***	-.17	**
Italie	-0.02	n.s.	-0.02	n.s.	-.00	n.s.
Luxembourg	-0.13	**	0.15	**	.29	***
Pays-Bas	0.04	n.s.	-0.04	n.s.	-.12	**
Portugal	-0.16	***	-0.08	(*)	-.02	n.s.
Suède	0.41	***	0.13	***	-.28	***
N	6393		6708			
Adj R2	0.28		0.30			

Note 1: OLS Analyses de Régression. Modèles 1 et 2 après contrôle du sexe, de l'âge, de la catégorie, de l'utilisation des nouvelles technologies, de l'importance de la remise à niveau, de la taille des entreprises, de la durée du service et du secteur d'activité séparément pour chaque année. La troisième colonne reprend les coefficients de variation annuelle à partir d'analyses de régression distinctes pour chaque pays.

Note 2 : * = P < 0.05, ** = P < 0.01, *** = P < 0.001

Cette preuve fournit donc une image plutôt troublante du manque d'évolution dans l'amélioration des aspects de la situation de travail. Pourtant, il est démontré qu'ils sont essentiels pour les opportunités d'épanouissement personnel et le maintien des compétences d'apprentissage. Compte tenu de la disponibilité d'autres travaux consacrés spécifiquement à ce sujet, l'enquête n'a pas cherché à mesurer les tendances au fil du temps d'un autre aspect majeur de la qualité des tâches : les conditions de santé et de sécurité. Cependant, il est intéressant de noter que la principale source de données de l'enquête à ce niveau (Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, 2001) ne constate également que peu d'amélioration entre 1990 et 2000. On peut y lire : « Nous n'avons relevé aucune amélioration au niveau des facteurs de risque classiques liés au cadre de travail, tels que le bruit, les vibrations, l'inhalation de vapeurs et la manipulation de substances dangereuses, les écarts de températures, le déplacement de lourdes charges et le travail dans des positions fatigantes et douloureuses ». Même si nous avons constaté globalement une légère baisse au niveau du risque perçu pour la santé et la sécurité (de 30 % en 1990 à 27 % en 2000), les problèmes de santé liés au travail (tels que des maux de dos, une fatigue générale et des maux de tête) ont augmenté entre 1995 et 2000. En conclusion, que ce soit du point de vue de l'« apprentissage » ou de la « santé physique » de la qualité des tâches, la conclusion générale est une incapacité à améliorer de manière significative l'environnement de travail au cours de ces dernières années.

L'intensification du travail ?

Un second aspect de la qualité de la vie professionnelle qui a retenu toute notre attention est celui de la pression au travail. En effet, l'intensité du travail a nettement progressé au cours de la première moitié des années 90, suite à l'augmentation de la pression concurrentielle, aux changements des compétences requises pour les postes, à l'introduction de nouvelles technologies et à la baisse de l'influence des syndicats (Green et McIntosh, 2001). Cette tendance se prolonge-t-elle entre 1996 et 2001 ?

L'enquête comprend quatre mesures de la pression au travail, qui ont été étudiées en 1996. Ces mesures sont les suivantes :

- Mon travail nécessite que je travaille très dur
(échelle de réponse à 5 niveaux : Tout à fait d'accord - Pas du tout d'accord)
- Je travaille sous une pression importante
(échelle de réponse à 2 niveaux : D'accord - Pas d'accord)
- J'ai l'impression que je n'ai jamais assez de temps pour terminer tout mon travail
(échelle de réponse à 5 niveaux : Tout à fait d'accord - Pas du tout d'accord)
- Je dois souvent faire des heures supplémentaires, en plus des heures normales, pour terminer le travail qu'il y a à faire ou pour donner un coup de main.
(échelle de réponse à 5 niveaux : Tout à fait d'accord - Pas du tout d'accord)

Les répartitions pour ceux qui sont d'accord avec chaque affirmation sont représentées dans le tableau 4.7. Pour chaque mesure, le nombre de personnes déclarant avoir dû faire face à un niveau élevé de pression au travail baisse entre 1996 et 2001. Un indice global de la pression au travail, correspondant à la moyenne des scores pour les quatre affirmations¹⁶, confirme que la pression au travail chute généralement entre les deux années. Cette baisse concerne tout autant les hommes que les femmes.

La mesure finale indiquée dans les trois dernières lignes du tableau 4.7 est obtenue en demandant aux gens 's'il y a eu ou pas un changement important au niveau des efforts à fournir dans votre travail au cours des cinq dernières années'. En 1996, près de la moitié de l'ensemble des employés (48 %) font état d'une augmentation des efforts demandés. En 2001, même si ceux qui mentionnent une augmentation l'emportent sur ceux qui signalent une baisse, le nombre de personnes interrogées ayant été confrontées à une intensification de leur travail passe à 41 %, soit un nombre inférieur à celles qui affirment qu'il n'y a pas eu de changement dans les efforts requis dans leur travail.

¹⁶ L'échelle à 5 affirmations allait de 4 (tout à fait d'accord) à 0 (pas du tout d'accord). L'échelle à 2 affirmations se composait d'un échelon 4 (s'applique) et d'un échelon 1 (ne s'applique pas). Différentes versions de mesure ont été testées avec un codage différent de la seconde affirmation mais les résultats n'en sont pas affectés. L'échelle avait un alpha acceptable de 0,72.

Tableau 4.7 Intensité de travail (Employés) 1996-2001

	1996	2001
Poste qui demande beaucoup de travail		
Tout à fait d'accord	28.1	23.2
D'accord	40.1	41.5
Niveau élevé de stress au travail		
D'accord	43.0	42.4
Jamais assez de temps pour tout faire		
Tout à fait d'accord	15.3	13.3
D'accord	27.3	26.6
Heures supplémentaires en dehors de l'horaire normal		
Tout à fait d'accord	15.4	14.6
D'accord	26.2	27.8
Indice de pression au travail		
Tous	2.33	2.29
Hommes	2.39	2.36
Femmes	2.25	2.20
Changement dans les efforts requis au cours des 5 dernières années		
Hausse	47.5	41.3
Statu quo	46.1	51.4
Baisse	6.4	7.3

Pour les deux années, la pression au travail est fortement liée à la catégorie professionnelle. Le tableau 4.8 reprend les résultats des analyses de régression où les différentes catégories sont comparées à celles des managers prise comme référence. L'analyse a contrôlé le sexe, l'âge et le pays. Les deux premiers modèles donnent les résultats pour 1996 et 2001 séparément, alors que le troisième modèle reprend les termes d'interaction catégorie/année dans un modèle commun pour évaluer s'il y a eu des changements importants dans la position relative des catégories au fil du temps. En 1996, toutes les catégories affichent des scores de pression sensiblement inférieurs aux managers. Les scores de pression au travail sont particulièrement peu élevés parmi les employés des secteurs de services et ventes ainsi que chez les personnes exerçant une profession élémentaire. Le modèle est globalement similaire en 2001. Les employés des secteurs de services et ventes se distinguent alors moins des autres catégories d'employés qu'en 1996, même si les personnes exerçant une profession élémentaire affichent toujours des scores bien inférieurs à tous les autres groupes. Cependant, le modèle final du tableau 7 (modèle 3) montre (à l'exception peut-être des professions intermédiaires) qu'il n'y a pas eu de changement statistiquement significatif entre 1996 et 2001 dans la pression au travail relative ressentie par les employés des différentes catégories professionnelles.

Tableau 4.8 Catégorie professionnelle et pression au travail

	Modèle 1 Coefficients de catégorie 1996		Modèle 2 Coefficients de catégorie 2001		Modèle 3 Interactions Catégorie/année	
Législateurs/Managers	réf.		réf.		réf.	
Professions libérales	-0.14	**	-0.17	***	-0.04	n.s.
Professions intermédiaires	-0.24	***	-0.31	***	-0.13	(*)
Employés de bureau	-0.48	***	-0.43	***	0.02	n.s.
Services & Ventes	-0.55	***	-0.43	***	0.10	n.s.
Métiers de l'Artisanat et ouvriers peu qualifiés	-0.36	***	-0.44	***	-0.12	n.s.
Opérateurs usine/machines	-0.43	***	-0.38	***	0.02	n.s.
Professions élémentaires	-0.63	***	-0.64	***	-0.04	n.s.
Adj R2 (modèle complet)	0.08		0.08		0.08	
N	6581		6724		13305	

Note 1 : Régressions MCO. Modèle 1 Effets des catégories, avec contrôle du sexe, de l'âge et du pays. Modèle 2 + Interactions Catégorie*Année avec données réunies, avec contrôle du sexe, de l'âge et du pays.

Note 2 : (*)=P<0.10, * = P < 0.05, ** = P < 0.01, *** = P < 0.001

La tendance générale au sein de l'Union européenne vers une baisse de la pression au travail cache cependant de grandes différences entre les pays. Tout d'abord, les niveaux de pression au travail varient considérablement selon le pays. Les deux premiers modèles du tableau 4.9 reprennent les résultats de la régression qui montrent la pression au travail relative dans chaque pays par rapport à celle relevée en Allemagne, en considérant 1996 et 2001 séparément. En 1996, seuls deux pays affichent des niveaux de pression au travail sensiblement plus importants que l'Allemagne : la Grande-Bretagne et la Suède. À l'autre extrémité de l'échelle, les pays du Sud de l'Europe ainsi que les Pays-Bas, le Luxembourg, le Danemark et la Belgique affichent des niveaux de pression au travail nettement inférieurs. En 2001, la Grande-Bretagne et la Suède se distinguent toujours avec un niveau exceptionnellement élevé, mais ils ont été rejoints par l'Irlande. Mais parmi les pays qui se distinguent à l'origine par des niveaux de pression au travail bien inférieurs à celle de l'Allemagne, seuls les Pays-Bas et le Luxembourg se distinguent encore.

L'un des problèmes de ce genre de comparaison réside dans le fait que les changements de la position relative dans le temps peuvent refléter des changements de la position des pays de référence. C'est clairement le cas concernant la pression au travail. La dernière colonne du tableau 4.9 indique s'il y a eu un changement important entre les années au niveau de l'intensité du travail au sein de chaque pays. Seuls trois pays ont affiché une baisse importante de la pression au travail entre 1996 et 2001 : la France, l'Allemagne et le Portugal. La pression au travail a augmenté dans deux pays (la Grèce et l'Espagne) et il n'y a pas eu de changement significatif dans le temps dans les autres pays.

Tableau 4.9 Pays et scores de pression au travail

	Modèle 1		Modèle 2		Modèle 3	
	Coefficients nationaux 1996		Coefficients nationaux 2001		Variation annuelle au sein du pays	
Allemagne	réf.		réf.		-0.17	***
Autriche	-0.11	*	0.01	n.s.	-0.02	n.s.
Belgique	-0.23	***	-0.10	(*)	0.01	n.s.
Danemark	-0.14	**	-0.05	n.s.	-0.10	n.s.
Espagne	-0.31	***	-0.06	n.s.	0.18	**
Finlande	-0.02	n.s.	0.07	n.s.	-0.07	n.s.
France	-0.09	(*)	-0.09	(*)	-0.19	**
Grande-Bretagne	0.16	***	0.30	***	-0.06	n.s.
Grèce	-0.13	*	0.06	n.s.	0.21	**
Irlande	0.02	n.s.	0.15	**	-0.04	n.s.
Italie	-0.25	***	-0.07	n.s.	0.03	n.s.
Luxembourg	-0.23	***	-0.16	**	-0.10	n.s.
Pays-Bas	-0.36	***	-0.14	**	0.04	n.s.
Portugal	-0.20	***	-0.08	n.s.	-0.04	n.s.
Suède	0.16	***	0.34	***	-0.02	n.s.
N	6383		6708			
Adj R2	0.11		0.09			

Note 1 : les scores supérieurs indiquent une pression au travail plus importante

Note 2 : * = P < 0.05, ** = P < 0.01, *** = P < 0.001

Ces différences entre les pays au niveau de la pression au travail peuvent s'expliquer par une large gamme de facteurs, de la pression économique relativement immédiate à des caractéristiques structurelles de l'organisation du travail à plus long terme. Ces facteurs peuvent, par exemple, être influencés par les difficultés de recrutement de nouveaux employés ou par l'importance accordée à la hausse de la productivité de la main-d'œuvre. Si l'on prend la variation annuelle en pourcentage de l'emploi comme variable de remplacement pour les éventuelles pressions de recrutement exercées sur les employeurs, on ne constate pas d'importante corrélation entre les variations nationales d'emploi et les scores nationaux de pression au travail (-0.09, p=0.75) pour l'année 2001. Cependant, on relève une association entre le niveau de pression au travail et la variation annuelle en pourcentage de la productivité de la main-d'œuvre (0.54, p=0.04). Il va de soi que ces mesures sont relativement brutes et que des études plus détaillées sont nécessaires.

Conclusion

La qualité des tâches est essentielle au maintien des compétences d'apprentissage des employés et joue également un rôle crucial dans l'ampleur du stress et des troubles psychologiques inhérents aux pressions sur le lieu de travail. Les personnes qui sont confinées à des postes de qualité inférieure sont donc moins susceptibles de développer ou de maintenir les compétences nécessaires pour assurer une stabilité d'emploi dans un monde en pleine évolution technologique et économique. Dans le même temps, elles sont plus susceptibles d'être sujettes à tous types de pressions, ce qui peut les entraîner à se retirer du marché du travail.

Selon cette enquête, non seulement une part importante des employés occupent des postes de qualité inférieure, mais nous avons en outre constaté, du moins au cours de la période considérée (soit de 1996 à 2001), une détérioration de la qualité des tâches plutôt que le type d'amélioration requise pour une politique efficace de réduction des risques d'exclusion sociale. C'est plus particulièrement la qualité des tâches de la catégorie des employés les plus vulnérables (les personnes non qualifiées) qui est en baisse au cours de la période considérée, leur position relative étant restée inchangée.

En revanche, la tendance fréquemment avancée vers une importante intensification du travail n'a pas été confirmée. Dans la plupart des pays, le niveau de pression au travail reste inchangé depuis le milieu des années 90. Dans deux pays (la France et l'Allemagne), nous avons même noté une réduction peu importante mais significative des pressions au travail.

Il en ressort une vision de la situation qui diffère assez sensiblement des analyses basées sur la première moitié des années 90 (Capelli et al. 1997 ; Gallie et al. 1998) où la tendance semble aller vers une mise à niveau progressive des compétences, compte tenu notamment du développement de l'informatique, qui mène à l'accroissement des tâches, à la délégation de la prise de décision aux employés et à une pression accrue au travail. D'autres études sont nécessaires pour établir la cause de ces changements. Relevons tout de même qu'il serait intéressant d'approfondir l'étude d'au moins deux facteurs. Le premier est l'augmentation des formes plus strictes de réglementation externe de la vie professionnelle (par exemple à l'égard des normes de santé et de sécurité ainsi que des obligations envers les clients) qui peuvent avoir rendu les employeurs plus prudents à propos du niveau d'autonomie qui devrait être exercé par les employés. Le second facteur qu'il conviendrait d'envisager est l'évolution des systèmes informatiques et leur rôle dans le processus de travail global. Alors que le début des années 90 est marqué par la généralisation des technologies informatiques autonomes qui peuvent encourager chez les employés une plus grande liberté de décision des tâches, nous avons constaté durant la seconde moitié des années 90 un développement des systèmes de réseau plus intégrés qui ont sans doute considérablement facilité un contrôle plus strict des performances professionnelles et qui sont considérés comme une contrainte au niveau de la capacité des employés à prendre des décisions dans le cadre de leur travail.

CHAPITRE 5

PRECARITE PROFESSIONNELLE : DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET SECURITE D'EMPLOI

Dans le chapitre précédent, nous avons abordé les tendances dans la qualité des tâches et leurs implications sur la capacité des travailleurs à préserver leurs compétences d'apprentissage et de décision. Toutefois, si l'on examine la situation à plus long terme, la sécurité d'emploi requiert également une mise à jour et une revalorisation régulières des compétences individuelles, de façon à permettre aux travailleurs de répondre aux nouvelles exigences en matière de technologies et de maintenir leur valeur sur le marché de l'emploi en période de restructuration économique. Le développement des compétences peut s'effectuer, d'une part, de manière informelle par l'apprentissage sur le terrain afin de s'adapter aux modifications dans les pratiques professionnelles et, d'autre part, de manière formelle, c'est-à-dire par le biais des formations octroyées par l'employeur. Dans ce chapitre, nous examinerons l'évolution des opportunités d'acquisition de nouvelles compétences, tant en termes de changements effectifs des exigences liées aux emplois qu'en termes de possibilités de formation offertes par l'employeur sur le lieu de travail. Ensuite, ce chapitre aborde les changements affectant la sécurité d'emploi proprement dite en considérant la perception qu'ont les individus de leur propre stabilité d'emploi et leurs récentes expériences de chômage.

Evolution des exigences en termes de compétences et de responsabilités professionnelles

Il est de plus en plus établi que, pour éviter une disqualification sur le marché de l'emploi plus tard dans leur carrière, les individus doivent occuper un emploi assurant un développement continu de leurs compétences. Ce perfectionnement les aide non seulement à se protéger d'une dépréciation de leurs compétences face à l'évolution des techniques, mais aussi à maintenir leurs capacités d'apprentissage, ce qui est essentiel pour pouvoir se recycler en cas de licenciement. En outre, le potentiel d'intégration du travail sera probablement plus important s'il permet aux individus de développer une carrière à plus long terme et d'améliorer leurs compétences. L'évolution des emplois entre 1996 et 2001 a-t-elle conduit à une augmentation des opportunités d'un tel développement des compétences et des perspectives de carrière ?

En considérant l'ensemble de l'Union européenne, dans la seconde moitié des années 90, on constate une légère augmentation de la proportion d'employés occupant un poste hautement qualifié et une légère baisse au niveau des emplois non qualifiés. Par exemple, si l'on compare les résultats de l'étude de la population active menée en 1995 et en 2000, la proportion des personnes exerçant une profession libérale ou une fonction de direction a augmenté de 2,3%, tandis que celle des ouvriers et des employés occupant un poste élémentaire a chuté de 0,8%. Cependant, cette augmentation peut refléter une substitution de générations (les nouveaux emplois hautement qualifiés étant confiés en priorité aux nouveaux arrivants) plutôt que le résultat d'un développement des compétences ou d'une mobilité parmi les effectifs déjà en place.

Afin d'examiner les expériences, de développement des compétences en cours de carrière, nous avons demandé aux travailleurs s'ils avaient constaté une augmentation significative, une diminution significative ou peu, voire pas de changement dans 'le niveau de compétence qu'ils utilisent dans leur travail' et dans 'le degré de responsabilité lié à leur travail' par rapport à la situation telle qu'elle était cinq ans auparavant (ou plus récemment s'ils ne travaillaient pas il y a cinq ans). Tant en 1996 qu'en 2001, seuls 7% déclarent que le niveau de compétences de leur emploi a baissé, tandis que plus de 40% affirment qu'il a augmenté (tableau 5.1). De même, seuls 6% déclarent que les responsabilités liées à leur emploi ont diminué, alors que plus de 40% ont vu leurs responsabilités augmenter. Cette vue d'ensemble coïncide donc avec l'idée selon laquelle on a assisté à un processus d'élévation du niveau des compétences dans l'Union européenne au cours des dix dernières années, du moins pour une minorité significative d'employés.

Parallèlement, il semble toutefois que le rythme de cette évolution ait quelque peu ralenti au cours de la seconde moitié des années 1990. Alors que 48% des employés ont bénéficié d'une formation en 1996, c'est seulement le cas de 43% d'entre eux en 2001 ; les proportions d'employés affirmant avoir vu leurs responsabilités augmenter ont elles aussi chuté de 50% à 46% sur cette période. Tant en 1996 qu'en 2001, les femmes ont été moins susceptibles de constater une augmentation de leurs compétences et de leurs responsabilités. Néanmoins, en général, la diminution semble avoir affecté les employés masculins et féminins de manière assez similaire. Les personnes qui ont été promues sont plus susceptibles de voir leurs compétences et leurs responsabilités augmenter que celles qui ont gardé un emploi de niveau identique. Pourtant, les résultats de l'étude ont révélé une revalorisation significative de l'emploi même pour les personnes ayant conservé le même poste. Ici encore, la baisse concerne aussi bien les personnes promues que les employés n'ayant pas changé de poste.

Tableau 5.1 Pourcentage des travailleurs ayant constaté une évolution dans leurs compétences et leurs responsabilités 1996-2001

	% Augmentation des compétences			% Augmentation des responsabilités		
	1996	2001	2001-1996	1996	2001	2001-1996
Tous les employés	48.4	43.1	-5.3	49.9	46.2	-3.7
Hommes	50.6	45.7	-4.9	52.6	48.3	-4.3
Femmes	45.5	39.5	-6.0	46.4	43.3	-3.1
Législateurs/Managers	51.8	60.9	9.1	60.7	68.9	8.2
Professions libérales	53.8	48.5	-5.3	52.7	47.6	-5.1
Techniciens/Prof. assoc.	58.1	51.2	-6.9	60.4	53.0	-7.4
Employés de bureau	55.1	46.1	-9.0	53.0	48.4	-4.6
Services & Vente	45.7	38.9	-6.8	46.7	45.9	-0.8
Métiers de l'Artisanat	48.8	42.0	-6.8	50.5	43.5	-7.0
Ouvriers & Machinistes	39.4	31.5	-7.9	39.0	32.7	-6.3
Fonctions élémentaires	29.3	24.1	-5.2	36.3	27.6	-8.7
Promus	61.3	57.8	-3.5	67.3	62.0	-5.3
Non promus	43.0	37.8	-5.2	41.7	38.4	-3.3
N	6630	6773		6630	6773	

Tableau 5.2 Effets de la catégorie sur les changements de compétences et de responsabilités

	Modèle 1		Modèle 2		Modèle 3	
	1996 Coefficients de catégorie		2001 Coefficients de catégorie		Interactions catégorie/année	
Législateurs/Managers Professions libérales & Managers	réf.	n.s.	réf.		réf.	
Techniciens/ Prof. assoc.	-0.12	n.s.	-0.66	***	-0.16	n.s.
Employés de bureau	0.18	n.s.	-0.55	***	0.12	n.s.
Services & Vente	-0.02	n.s.	-0.71	***	-0.08	n.s.
Métiers de l'Artisanat	-0.34	**	-1.00	***	-0.38	***
Ouvriers & Machinistes	-0.44	***	-1.06	***	-0.45	***
Fonctions élémentaires	-0.88	***	-1.55	***	-0.89	***
	-0.97	***	-1.58	***	-1.02	***
Chi2 (DF)	419.88 (28)		452.1(28)		881.45 (37)	
Sig	***		***		***	
N	6364		6253		12617	

Note 1 : Analyses logistiques ordonnées. Les modèles 1 et 2 indiquent les effets de la catégorie, avec contrôle du sexe, de l'âge et du pays, pour chaque année séparément. Le modèle 3 indique les interactions catégorie/année sur base de données groupées, avec contrôle du sexe, de l'âge et du pays.

Note 2 : * = P < 0.05, ** = P < 0.01, *** = P < 0.001

Le niveau de revalorisation des compétences et des responsabilités est nettement influencé par la position dans la structure professionnelle. Si l'on considère l'année 1996, la moitié voire plus de la moitié des managers, des personnes exerçant une profession libérale, des techniciens et des employés de bureau occupent un poste dans lequel les exigences ont augmenté en termes de compétences et responsabilités, alors que ce n'est le cas que de 39% des ouvriers et des machinistes. Les personnes occupant des fonctions élémentaires sont celles qui ont le moins de chances de constater des changements d'exigences en termes de compétences et de responsabilités (respectivement 29% et 36%). Toutes les catégories professionnelles à l'exception des managers ont constaté une diminution de la fréquence de ces changements au fil des ans. Au regard des compétences la diminution est la plus nette parmi les employés de bureau (-9%), reflétant sans doute un ralentissement des changements après une période de renouvellement extrêmement rapide des technologies bureautiques. Pour ce qui est des responsabilités, la régression est particulièrement sévère pour les moins qualifiés, c'est-à-dire les personnes occupant des postes élémentaires (-9%). En 2001, seuls 24% des personnes occupant une fonction élémentaire ont observé une revalorisation de leurs compétences au cours des cinq années écoulées et seuls 28% ont obtenu davantage de responsabilités dans leur travail. Le tableau 5.2 (modèle 1 et 2) démontre que, tant en 1996 qu'en 2001, le niveau de classe est particulièrement significatif pour les employés travaillant dans le domaine des services et de la vente, les Métiers de l'Artisanat, les machinistes et les travailleurs occupant une fonction élémentaire. Par ailleurs, on constate entre les deux années que les différences entre classes se creusent de manière significative pour chacune de ces catégories en ce qui concerne l'évolution des exigences professionnelles (modèle 3). Les coefficients révèlent que cette détérioration de la position relative est particulièrement nette pour les personnes occupant une fonction élémentaire.

Il existe en outre des différences substantielles par pays au niveau de l'ampleur de l'évolution des exigences professionnelles en termes de compétences et de responsabilités (tableau 5.3). Pour les deux années, les employés en Autriche, au Danemark, en Finlande, en Italie et aux Pays-Bas enregistrent des résultats très élevés en matière de revalorisation des compétences, alors que les résultats pour le Portugal et la Belgique sont faibles. La Finlande, la Grèce, les Pays-Bas et la Suède terminent les deux années avec de bons résultats en termes d'augmentation des responsabilités, tandis que les proportions pour la Belgique, l'Espagne et le Portugal sont faibles. Entre 1996 et 2001, la Grande-Bretagne et l'Irlande se sont distinguées par une forte baisse des proportions d'employés ayant constaté une progression des compétences et des responsabilités. On constate, enfin, une nette régression sur le plan de la revalorisation des compétences en Espagne et de l'élargissement des responsabilités en Autriche.

La revalorisation de l'emploi semble en partie liée aux changements au niveau de la structure de la population active suite à la diminution du chômage. Si l'on compare les pays, il semble que plus la diminution du chômage est forte entre 1996 et 2001, plus la réduction en termes de revalorisation des compétences est importante (coefficient de corrélation 0.59; $p=0.02$). (De la même façon, on constate une nette corrélation négative avec la croissance de l'emploi : coefficient -0.51 ; $p=0.05$). Cette situation pourrait s'expliquer par le fait que la diminution du chômage implique une expansion substantielle du travail non qualifié, les employeurs se montrant moins enclins à croire en la rentabilité des formations. Afin de contrôler cette hypothèse, une analyse de régression a été réalisée sur base d'un indice combiné des exigences en termes de compétences / responsabilités, en faisant la moyenne des scores des deux mesures. Après contrôle des facteurs structurels (tableau 5.4, modèles 3), il n'y a aucune preuve de changement au fil des ans pour la moitié des pays. Par contre, on constate une baisse significative de la revalorisation des compétences/responsabilités pour l'Autriche, l'Allemagne, la Grande-Bretagne, les Pays-Bas, l'Irlande et l'Espagne.

Tableau 5.3 Pourcentage d'employés par pays ayant constaté un changement au niveau de leurs compétences et de leurs responsabilités

	% Augmentation des compétences			% Augmentation des responsabilités		
	1996	2001	2001-1996	1996	2001	2001-1996
Allemagne	46.0	40.8	-5.2	51.1	45.9	-5.2
Autriche	53.4	47.2	-6.2	54.3	42.3	-12.0
Belgique	33.0	34.7	1.7	35.9	40.0	4.1
Danemark	48.5	49.5	1.0	49.4	50.1	0.7
Espagne	48.1	36.5	-11.6	39.5	36.1	-3.4
Finlande	67.5	65.7	-1.8	58.3	56.9	-1.4
France	42.8	42.2	-0.6	48.3	47.0	-1.3
Grande-Bretagne	53.1	44.4	-8.7	55.7	44.6	-11.1
Grèce	44.8	41.4	-3.4	56.1	54.0	-2.1
Irlande	53.9	40.3	-13.6	59.8	43.7	-16.1
Italie	52.2	47.0	-5.2	43.7	48.4	4.7
Luxembourg	40.0	39.4	-0.6	45.0	40.4	-4.6
Pays-Bas	62.8	54.6	-8.2	58.5	58.0	-0.5
Portugal	33.1	32.7	-0.4	44.7	41.8	-2.9
Suède	51.3	44.5	-6.8	55.5	56.2	0.7

Tableau 5.4 Changements des exigences en termes de compétences/responsabilités professionnelles

	Modèle 1		Modèle 2		Modèle 3	
	1996 Coefficients de pays		2001 Coefficients de pays		Changement annuel au sein du pays	
Autriche	0.11	n.s.	-0.04	n.s.	-0.41	**
Belgique	-0.64	***	-0.35	**	0.08	n.s.
Danemark	0.03	n.s.	0.15	n.s.	-0.20	n.s.
Finlande	0.54	***	0.66	***	-0.09	n.s.
France	-0.29	**	-0.21	(*)	-0.16	n.s.
Allemagne	réf		réf		-0.22	*
Grande-Bretagne	0.16	n.s.	-0.18	n.s.	-0.47	***
Grèce	0.36	**	0.14	n.s.	-0.26	n.s.
Irlande	0.38	**	-0.00	n.s.	-0.68	***
Italie	-0.05	n.s.	0.26	*	0.04	n.s.
Luxembourg	-0.32	*	-0.23	n.s.	-0.31	(*)
Pays-Bas	0.44	***	0.38	***	-0.29	*
Portugal	-0.30	*	-0.29	*	-0.15	n.s.
Espagne	-0.04	n.s.	-0.22	(*)	-0.33	*
Suède	0.04	n.s.	0.14	n.s.	-0.12	n.s.
Chi2 (DF)	698.23 (42)		568.14 (42)			
Sig	***		***			
N	6200		6081			

Note 1 : Analyses Logit ordonnées. Les modèles 1 et 2 présentent les coefficients de pays basés sur l'Allemagne à partir de modèles contrôlant le sexe, l'âge, la catégorie, l'utilisation des nouvelles technologies, le changement des compétences, la taille des entreprises, l'ancienneté et le secteur d'activité. Le modèle 3 présente les coefficients annuels d'une série de régressions Logit ordonnées effectuées pour chaque pays séparément.

Note 2 : (*)= P<0;10, * = P < 0.05, ** = P < 0.01, *** = P < 0.001

Formation

Le meilleur paramètre pour mesurer les efforts fournis en vue d'un maintien des compétences à plus long terme est la volonté des employeurs d'investir dans la formation. Dans le cadre de l'étude, nous avons demandé aux employés : 'Avez-vous bénéficié au cours des cinq dernières années d'une formation octroyée par votre employeur ou par votre employeur précédent ?' En cas de réponse positive, nous les avons interrogés sur la durée totale de la formation. Le tableau 5.5 présente les pourcentages de personnes n'ayant bénéficié d'aucune formation et les pourcentages de personnes ayant suivi une formation d'un mois ou plus.

L'élément le plus frappant du tableau 5.5 est la proportion très élevée d'employés n'ayant reçu aucune formation au cours de la période précédant chacune des deux années (59% en 1996 et 55% en 2001). Les proportions sont assez similaires pour les hommes et les femmes. Il y a une amélioration entre 1996 et 2001, la proportion d'employés sans la moindre formation baissant de 4%. Lorsque les personnes ont effectivement participé à une formation, la durée de la formation est relativement courte. Seuls 12% ont suivi une formation de plus d'un mois en 1996 et 13% en 2001.

Les opportunités de formation sont clairement concentrées sur les employés occupant déjà des postes plus qualifiés. En 2001, un tiers seulement des managers et des personnes exerçant une profession libérale et moins de la moitié des techniciens et des employés de bureau n'ont bénéficié d'aucune formation. Par contre, les proportions d'employés sans la moindre formation se chiffrent à 69% parmi les Métiers de l'Artisanat, à 65% parmi les ouvriers et les machinistes et à 82% parmi les personnes occupant des fonctions élémentaires. Entre 1996 et 2001, on constate une chute de la proportion sans formation parmi les managers, les employés de bureau, les employés actifs dans le secteur des services et de la vente et les machinistes, mais la proportion des personnes occupant une fonction élémentaire n'ayant suivi aucune formation ne change pratiquement pas entre les deux années (81% et 82%).

Le tableau 5.6 présente les résultats d'une analyse par régression logistique visant à contrôler les effets potentiellement confondants du sexe et de l'âge. Le très net gradient par catégorie professionnelle est évident pour les deux années, les personnes occupant un poste élémentaire étant les plus susceptibles de ne pas avoir suivi de formation. L'analyse des effets de la catégorie/année (modèle 3) indique une détérioration significative de la position relative des Métiers de l'Artisanat et des employés occupant une fonction élémentaire entre les deux années.

Tableau 5.5 Pourcentage d'employés ayant suivi une formation octroyée par leur employeur au cours des 5 dernières années

	Aucune formation			1 mois et +		
	1996	2001	2001-1996	1996	2001	2001-1996
Tous	59.0	54.9	-4.1	12.4	13.1	0.7
Hommes	58.4	54.4	-4.0	12.9	15.2	2.3
femmes	59.8	55.6	-4.2	11.7	10.4	-1.3
Législateurs/Managers	43.3	32.1	-11.2	16.3	22.7	6.4
Professions libérales	35.4	33.6	-1.8	24.8	17.7	-7.1
Techniciens/ Prof. assoc.	42.0	40.1	-1.9	21.1	17.8	-3.3
Employés de bureau	57.6	49.1	-8.5	9.6	14.0	4.4
Services & Vente	64.2	60.2	-4.0	9.6	13.2	3.6
Métiers de l'Artisanat	69.2	69.0	-0.2	8.9	10.0	1.1
Ouvriers & Machinistes	73.8	65.4	-8.4	5.2	7.8	2.6
Fonctions élémentaires	81.3	81.8	0.5	3.8	3.3	-0.5

Tableau 5.6 Effets de la catégorie sur l'absence de formation

	Modèle 1		Modèle 2		Modèle 3	
	1996 Coefficients de catégorie		2001 Coefficients de catégorie		Interactions catégorie/année	
Législateurs/Managers	réf.		réf.		réf.	
Professions libérales & Managers	-0.58	***	-0.21	***	0.41	*
Techniciens/ Prof. assoc.	-0.16	n.s.	0.08	*	0.31	(*)
Employés de bureau	0.31	*	0.33	n.s.	0.04	n.s.
Services & Vente	0.62	***	0.81	***	0.22	n.s.
Métiers de l'Artisanat	0.96	***	1.41	***	0.46	**
Ouvriers & Machinistes	1.33	***	1.25	***	-0.05	n.s.
Fonctions élémentaires	1.47	***	1.92	***	0.47	*
Chi2 (DF)	985.68 (28)		1138.52 (28)		2072.49 (37)	
Sig	***		***		***	
N	6364		6253		12617	

Note 1 : Analyses de régression logistique. Les modèles 1 et 2 indiquent les effets de la catégorie, avec contrôle du sexe, de l'âge et du pays, pour chaque année séparément. Le modèle 3 indique les interactions catégorie/année sur base de données groupées, avec contrôle du sexe, de l'âge et du pays.

Note 2 : (*)=P<0.10, * = P < 0.05, ** = P < 0.01, *** = P < 0.001

Les chances de bénéficier d'une formation financée par l'employeur sont également très différentes d'un pays européen à l'autre (tableau 5.7). En 1996, les pourcentages de personnes n'ayant participé à aucune formation au cours des cinq années écoulées oscillent entre 79 % pour les employés en Italie et seulement 29 % pour les employés en Finlande. En 2001, ils s'échelonnent de 78 % pour les employés sans formation au Portugal à 23 % pour le Danemark. Ces deux années, le Danemark, la Finlande et la Suède sortent du lot en raison de leurs proportions exceptionnellement élevées d'employés ayant suivi une formation, alors que la Grèce, le Portugal et l'Espagne enregistrent des résultats particulièrement faibles.

Tableau 5.7 Pourcentage d'employés n'ayant bénéficié d'aucune formation de la part de leur employeur au cours des cinq dernières années

	1996	2001	2001-1996
Allemagne	51.7	44.5	-7.2
Autriche	53.5	51.4	-2.1
Belgique	68.2	65.1	-3.1
Danemark	35.8	22.9	-12.9
Espagne	69.8	71.1	1.3
Finlande	28.5	26.2	-2.3
France	61.7	67.1	5.4
Grande-Bretagne	52.6	45.6	-7.0
Grèce	76.5	77.5	1.0
Irlande	58.7	62.5	3.8
Italie	78.8	62.0	-16.8
Luxembourg	66.8	48.9	-17.9
Pays-Bas	49.3	45.9	-3.4
Portugal	70.6	78.2	7.6
Suède	30.9	34.2	3.3

Alors que ces différences reflètent en partie des différences démographiques, de structure économique et de niveau technique au sein de la population active, il convient de remarquer que ces différences demeurent après avoir pris en compte l'âge, le sexe, l'ancienneté, la catégorie professionnelle, les changements d'exigences professionnelles, l'utilisation de nouvelles technologies, la taille des entreprises et le secteur d'activité. Les modèles 1 et 2 du tableau 5.8 illustrent les effets du pays par rapport à l'Allemagne sur la durée de la formation (se basant sur une variable en quatre catégories, allant d'aucune formation à une formation de trois mois ou plus). Pour les deux années, même après les contrôles, le Danemark et la Suède enregistrent des résultats toujours aussi élevés, tandis que la Belgique, la Grèce, l'Italie, le Portugal et l'Espagne enregistrent toujours d'aussi mauvais scores en ce qui concerne la durée des formations octroyées. La Finlande est particulièrement bien classée en 1996, mais n'est pas très loin du niveau de l'Allemagne en 2001. Etant donné son excellente position initiale en termes de formation, il est clair que les variables de contrôle jouent un rôle majeur dans cet excellent résultat. Une analyse plus approfondie a démontré que la Finlande continuait à se distinguer par rapport aux autres pays après application de la grande majorité des variables de contrôle ; la variable affectant le plus l'importance des résultats est l'utilisation des nouvelles technologies. Une bonne partie des formations octroyées en Finlande semblent donc intégralement liées à la mise à niveau des technologies, alors que la formation au Danemark et en Suède dépend moins de ce facteur.

Tableau 5.8 Effets du pays et de l'année sur la formation octroyée par l'employeur (analyses Logit ordonnées)

	Modèle 1		Modèle 2		Modèle 3	
	Effets 1996		Effets 2001		Changement annuel au sein du pays	
Allemagne	réf.		réf.		0.32	**
Autriche	0.04	n.s.	-0.21	(*)	0.02	n.s.
Belgique	-0.58	***	-0.94	***	-0.02	n.s.
Danemark	0.68	***	0.80	***	0.33	**
Espagne	-0.41	**	-1.10	***	-0.51	(*)
Finlande	0.65	***	0.19	(*)	-0.18	n.s.
France	-0.38	***	-0.78	***	-0.08	n.s.
Grande-Bretagne	0.03	n.s.	-0.16	n.s.	0.02	n.s.
Grèce	-0.76	***	-1.41	***	-0.33	n.s.
Irlande	-0.17	n.s.	-0.60	***	-0.15	n.s.
Italie	-0.98	***	-0.57	***	0.70	***
Luxembourg	-0.50	**	-0.47	***	0.38	(*)
Pays-Bas	0.10	n.s.	-0.14	n.s.	-0.02	n.s.
Portugal	-0.56	***	-1.30	***	-0.41	(*)
Suède	0.66	***	0.33	**	-0.24	(*)
N	6201		6080			
Chi2 (DF)	1600.96 (43)		1709.39 (43)			

Note 1 : La variable dépendante établit une distinction entre quatre durées de formation : aucune formation, moins d'une semaine, 1 semaine à 2 mois, 3 mois ou plus. Les modèles 1 et 2 présentent les coefficients de pays basés sur l'Allemagne à partir de modèles contrôlant le sexe, l'âge, la catégorie, l'utilisation des nouvelles technologies, le changement des compétences, la taille des entreprises, l'ancienneté et le secteur d'activité. Le modèle 3 présente les coefficients annuels d'une série de régressions Logit ordonnées effectuées pour chaque pays séparément, avec les mêmes contrôles.

Note 2 : (*)=P<0.10, * = P < 0.05, ** = P < 0.01, *** = P < 0.001

Enfin, les derniers résultats présentés dans le tableau 5.8 (modèle 3) indiquent s'il y a eu ou non un changement significatif entre 1996 et 2001 sur le plan de la durée des formations octroyées dans chaque pays, tout en conservant les mêmes facteurs structurels. Dans la majorité des pays, il s'avère qu'il n'y a aucune preuve d'une amélioration de la qualité des formations. Les seules exceptions sont le Danemark, l'Allemagne, le Luxembourg et l'Italie. Rappelons que l'amélioration au Danemark s'est opérée à partir d'une position déjà exceptionnellement élevée en matière de formation, alors que l'Italie est partie d'un niveau très faible.

Sécurité d'emploi et expérience du chômage

L'aspect de la qualité de l'emploi ayant été le plus au centre des préoccupations ces dernières années est celui de la sécurité d'emploi. Certains changements dans la structure de la population active semblent indiquer que nous évoluons de plus en plus vers une population active divisée en deux segments, à savoir un segment de sécurité et un segment d'insécurité, les travailleurs moins qualifiés se trouvant confinés dans un segment où ils risquent davantage d'alterner de petites périodes successives d'emploi et de chômage. Une autre vision possible est celle d'une polarisation de la sécurité à travers toute la hiérarchie des compétences, avec une séparation entre les personnes ayant un contrat de travail standard et celles avec un contrat de travail non standard. L'élément commun entre les deux arguments est la constatation que la proportion d'employés occupant un emploi précaire augmente dans la plupart des économies capitalistes. On pense par conséquent qu'une proportion toujours plus grande de la population active risque d'être marginalisés sur le marché de l'emploi en raison, d'une part, du risque croissant de se retrouver sans emploi et, d'autre part, de la difficulté croissante de réintégrer le cercle sans cesse plus restreint des emplois stables à long terme.

Il existe plusieurs façons de mesurer l'insécurité de l'emploi. L'outil de mesure le plus souvent utilisé pour démontrer l'insécurité croissante consiste à demander simplement aux travailleurs dans quelle mesure ils estiment occuper un emploi sûr. Toutefois, le sens de cette question n'est pas dénué d'ambiguïté. La question est posée en supposant que les personnes considèrent le terme 'emploi' au sens large. Or, en principe, il est possible qu'elles ont considéré le terme 'emploi' comme un synonyme de 'fonction', soit le poste qu'elles occupent au sein de l'organisation. Les réponses formulées à propos de l'insécurité peuvent dès lors se référer au risque de rétrogradation aussi bien qu'au risque de licenciement. Dans cette étude, outre l'indicateur standard, deux autres mesures sont utilisées pour évaluer l'insécurité. La première est une mesure de la sécurité par rapport au licenciement et la seconde est l'expérience du chômage vécue par les personnes dans un passé récent.

Sécurité d'emploi

Commençons par la mesure conventionnelle de l'insécurité de l'emploi. Nous avons demandé aux différents employés dans quelle mesure ils estiment que l'affirmation 'Mon emploi est sûr' est proche de la réalité. Quatre réponses sont possibles, allant de 'très vrai' à 'pas vrai du tout'. Les distributions de base sont illustrées au tableau 5.9.

Bien que des comparaisons similaires antérieures révèlent une augmentation de l'insécurité de l'emploi, il est évident que ce n'est plus le cas pour la période allant de 1996 à 2001. La proportion d'employés en 2001 déclarant qu'il est 'très vrai' ou 'relativement vrai' qu'ils occupent un emploi sûr est pratiquement identique à celle obtenue en 1996. De plus, on constate une légère régression, soit de 14,3% en 1996 à 12,6% en 2001, dans la proportion des personnes les plus inquiètes à propos de l'insécurité de l'emploi (c'est-à-dire ayant déclaré qu'il n'est 'pas vrai du tout' que leur emploi est sûr). Afin de pouvoir prendre en compte toutes les catégories de réponses, nous avons utilisé un score de sécurité d'emploi, variant entre 1 pour 'pas vrai du tout' et 4 pour 'très vrai'. Comme l'indique la dernière colonne du tableau 5.9, ce score reste pratiquement similaire pour les deux années, avec une petite augmentation non significative.

On pourrait croire que les résultats obtenus pour les employés cachent en réalité une augmentation de l'insécurité de l'emploi concernant plus particulièrement les indépendants. Or, comme en atteste le tableau 5.10, rien n'est moins vrai. En effet, la sécurité d'emploi a même augmenté parmi les indépendants. Alors qu'en 1996 les indépendants bénéficient d'une moins grande sécurité d'emploi que les employés, leur score de sécurité est légèrement supérieur en 2001. Même si la différence entre les indépendants et les employés est statistiquement significative en 1996, ce n'est plus le cas en 2001. Si l'on considère l'ensemble de la population active, on constate une légère progression du score de sécurité entre 1996 et 2001, mais la différence n'est pas suffisante pour être statistiquement significative.

Tableau 5.9 Sécurité d'emploi parmi les employés 1996-2001

MON EMPLOI EST SÛR	Absolu-ment faux	Pas vraiment	Relati-vement vrai	Très vrai	% absolu-ment+relati-vement	Score global de sécurité
Employés						
1996	14.3	23.2	34.2	28.3	62.5	2.77
2001	12.6	24.2	34.8	28.4	63.2	2.79
Hommes						
1996	14.5	22.8	33.8	28.9	62.7	2.77
2001	12.7	23.6	34.4	29.3	63.7	2.80
Femmes						
1996	14.0	23.8	34.7	27.5	62.2	2.76
2001	12.5	25.1	35.2	27.2	62.4	2.77

Tableau 5.10 Sécurité d'emploi parmi les indépendants et pour l'ensemble de la population active

	Absolu-ment faux	Pas vraiment	Relati-vement vrai	Très vrai	% absolument+relative-ment	Score global de sécurité
Indépendants						
1996	20.4	21.8	27.0	30.9	57.9	2.68
2001	21.7	14.7	30.3	33.3	63.6	2.75
Ensemble de la population active						
1996	15.2	23.0	33.1	28.7	61.8	2.75
2001	14.1	22.6	34.0	29.2	63.2	2.78

Note : Le nombre total d'indépendants s'élevait à 1174 en 1996 et à 1355 en 2001 ; l'ensemble de la population active se chiffrait à 7804 en 1996 et à 8265 en 2001.

Cette stabilité globale des scores de sécurité d'emploi cache davantage des divergences de tendance parmi les catégories professionnelles. Comme l'illustre le tableau 5.11, on note une régression des scores de sécurité pour les managers, les ouvriers et les machinistes entre 1996 et 2001. Par contre, on observe une progression chez les personnes exerçant une profession libérale et les techniciens. Ces changements mènent à des modèles relativement différents de sécurité relative par catégorie pour les deux années (tableau 5.12). En 1996, on constate un gradient relativement clair, la sécurité enregistrant dans chaque catégorie une diminution relative par rapport à celle des managers. Toutefois, en 2001, les personnes exerçant une profession libérale obtiennent des scores de sécurité significativement supérieurs à ceux des managers. De même, il n'y a plus de différence aussi nette en termes de sécurité d'emploi entre les managers, d'une part, et les techniciens et les employés de bureau, d'autre part. Néanmoins, les employés travaillant dans le secteur des services et de la vente, les Métiers de l'Artisanat, les ouvriers, les machinistes et les employés occupant une fonction élémentaire enregistrent toujours des scores de sécurité particulièrement faibles.

Les interactions année/catégorie illustrées dans le modèle 3 du tableau 5.12 démontrent que, tandis que les personnes exerçant une profession libérale et les employés des catégories intermédiaires ont vu leur position relative augmenter sensiblement par rapport aux managers, on ne constate aucune amélioration significative de la position des ouvriers et des machinistes ou des personnes occupant une fonction élémentaire.

Tableau 5.11 Scores de sécurité d'emploi par catégorie

Indice de sécurité d'emploi (emploi sûr)	1996	2001	2001-1996
Législateurs/Managers	3.07	2.96	-0.11
Professions libérales	2.95	3.16	0.21
Techniciens/ Prof. assoc.	2.83	2.92	0.09
Employés de bureau	2.86	2.83	-0.03
Services & Vente	2.62	2.69	0.07
Métiers de l'Artisanat	2.63	2.64	0.01
Ouvriers & Machinistes	2.67	2.42	-0.25
Fonctions élémentaires	2.56	2.51	-0.05

Note : Plus le score est élevé, plus la sécurité d'emploi est importante.

Tableau 5.12 Effets de la catégorie professionnelle sur la sécurité d'emploi (analyses Logit ordonnées)

Employés	Modèle 1 1996		Modèle 2 2001		Modèle 3 Interactions	
Législateurs/Managers	réf.		réf.		réf.	
Professions libérales & Managers	-0.17	n.s.	0.43	***	0.64	***
Techniciens/ Prof. assoc.	-0.31	**	-0.04	n.s.	0.43	**
Employés de bureau	-0.32	**	-0.13	n.s.	0.21	n.s.
Services & Vente	-0.77	***	-0.41	**	0.40	**
Métiers de l'Artisanat	-0.74	***	-0.59	***	0.30	(*)
Ouvriers & Machinistes	-0.71	***	-0.99	***	-0.15	n.s.
Fonctions élémentaires	-0.86	***	-0.77	***	0.18	n.s.
Chi2 (DF)	321.63 (28)		509.17 (28)		772.33 (37)	
Sig	***		***		***	
N	6364		6253		12617	

Note 1 : Analyses Logit ordonnées. Les modèles 1 et 2 indiquent les effets de la catégorie, avec contrôle du sexe, de l'âge et du pays, pour chaque année séparément. Le modèle 3 indique les interactions catégorie/année sur base de données groupées, avec contrôle du sexe, de l'âge et du pays.

Note 2 : * = P < 0.05, ** = P < 0.01, *** = P < 0.001

Risque de licenciement individuel

Si la mesure de la sécurité d'emploi, abordée dans le paragraphe précédent, reste l'indicateur le plus général de différents aspects de la sécurité, le degré de protection des employés par rapport au licenciement joue un rôle particulièrement important dans l'examen des risques accrus liés à la dérégulation de l'emploi. L'étude comprend deux questions destinées à évaluer la vulnérabilité au licenciement. La première question est : 'Après combien de temps pensez-vous qu'une personne occupant un emploi similaire au vôtre serait licenciée de votre organisation si elle arrivait systématiquement en retard ?' Six catégories de réponses sont proposées : une semaine, un mois, six mois, un an, plus d'un an et jamais. La seconde question est formulée dans les mêmes termes mais concernait une situation où la personne 'persisterait à fournir un mauvais travail'.

La sécurité par rapport au licenciement a-t-elle chuté entre 1996 et 2001, comme semblent l'évoquer les arguments soulignant une dérégulation des marchés de l'emploi au sein de l'Union européenne ? Les distributions globales pour les deux pays sont illustrées au tableau 5.13.

Tableau 5.13 Délais de licenciement pour cause de retard ou de mauvaises performances professionnelles (employés)

RETARD					
	<1 mois	<6 mois	<1 an	1 an et +	NSP
Tous					
1996	38.2	17.7	6.2	17.6	20.3
2001	37.4	16.9	4.7	16.7	24.2
Hommes					
1996	38.4	17.9	6.3	16.8	20.6
2001	37.8	17.6	4.9	18.1	21.5
Femmes					
1996	37.9	17.5	6.2	18.6	19.8
2001	36.9	16.0	4.5	14.8	27.8
MAUVAISES PERFORMANCES PROFESSIONNELLES					
	<1 mois	<6 mois	<1 an	1 an et +	NSP
Tous					
1996	31.2	20.2	7.5	20.0	21.2
2001	30.3	18.6	7.1	18.8	25.2
Hommes					
1996	31.9	19.6	8.0	19.3	21.1
2001	31.2	19.1	7.2	21.0	21.5
Femmes					
1996	30.2	20.9	6.7	20.9	21.3
2001	29.0	17.9	6.9	15.8	30.3

On peut approximativement considérer un licenciement dans un délai de moins d'un mois comme un indicateur de vulnérabilité importante et un licenciement dans un délai de plus d'un an comme un indicateur de sécurité importante. Les distributions sont assez similaires pour les deux questions, bien que la vulnérabilité par rapport au licenciement soit légèrement supérieure dans le cas de retards persistants que dans celui des mauvaises performances. Dans les deux cas, on ne constate que peu de changements dans le temps. En 1996, 38% des employés affirment qu'ils risqueraient un licenciement dans le mois, alors que le résultat pour l'année 2001 est de 37%. En ce qui concerne les mauvaises performances, les proportions se chiffrent respectivement à 31% et 30%. Une proportion légèrement plus faible de personnes occupe un emploi caractérisé par une sécurité importante (le délai de licenciement étant de plus d'un an) mais, une fois de plus, on ne constate pratiquement aucune évolution au fil des ans. Pour le retard, les proportions s'élèvent à 18% en 1996 et à 17% en 2001 ; pour les mauvaises performances, elles s'élèvent respectivement de 20% et 19%. Bon nombre d'employés n'ont pratiquement aucune idée de leur niveau de protection. Pour les deux années, ils sont répartis de façon relativement équitable en termes de position professionnelle. Les hommes et les femmes sont tout aussi susceptibles d'occuper des emplois vulnérables les deux années. Cependant, la proportion des hommes occupant un emploi très sûr reste stable, alors que celle des femmes chute.

Tableau 5.14 Risque de licenciement en < 1 mois par catégorie professionnelle

	Retard			Performances insuffisantes		
	1996	2001	2001-1996	1996	2001	2001-1996
Législateurs/Managers	24.2	38.9	14.7	20.0	28.7	8.7
Professions libérales	17.3	20.3	3.0	21.2	15.1	-6.1
Techniciens/ Prof. assoc.	30.3	28.8	-1.5	21.1	22.5	1.4
Employés de bureau	34.1	33.9	-0.2	29.9	26.8	-3.1
Services & Vente	46.8	46.9	0.1	39.6	37.3	-2.3
Métiers de l'Artisanat	48.2	43.7	-4.5	37.7	37.8	0.1
Ouvriers & Machinistes	53.0	51.0	-2.0	36.0	39.6	3.6
Fonctions élémentaires	46.3	42.1	-4.2	41.7	38.7	-3.0

A nouveau, les résultats globaux cachent des différences très nettes entre les catégories professionnelles (tableau 5.14). Tant en 1996 qu'en 2001, moins d'un quart des personnes exerçant une profession libérale risque un licenciement pour cause de retard dans un délai d'un mois, alors que c'est le cas pour près de la moitié des personnes actives dans le secteur des services et de la vente, des Métiers de l'Artisanat, les ouvriers, les machinistes et les employés occupant une fonction élémentaire. En ce qui concerne les mauvaises performances, seuls 21% des personnes exerçant une profession libérale risquent un licenciement rapide en 1996 et la proportion est encore plus petite (15%) en 2001. Les pourcentages pour ceux occupant une fonction élémentaire s'élèvent respectivement à 39% et 41%. D'une façon générale, il y a peu de changement entre les deux années pour la majorité des catégories professionnelles. Les groupes les plus vulnérables en 1996 le sont toujours en 2001. Les seules exceptions à noter sont que la sécurité des managers chute au fil des ans pour les deux mesures, tandis que celle des personnes exerçant une profession libérale augmente en ce qui concerne les mauvaises performances.

Le tableau 5.15 reflète les risques relatifs de licenciement par catégorie, basés sur un indice moyen prenant en compte la moyenne des réponses¹⁷. Les analyses Logit ordonnées sont contrôlées en termes d'âge, de sexe, de pays, de taille des entreprises et de secteur d'activité. Les deux premiers modèles indiquent les risques relatifs de chaque catégorie par rapport aux managers pour chaque année séparément, alors que le troisième modèle illustre les coefficients de changement des risques entre les deux années. Les personnes exerçant une profession libérale et les catégories intermédiaires voient leur sécurité augmenter sensiblement entre les deux années par rapport à celle des managers (même si cette évolution est due partiellement à la détérioration de la position des managers plutôt qu'à une amélioration de leur propre position). En revanche, on ne constate pas d'amélioration relative de la position des machinistes et des employés occupant les emplois les moins qualifiés (fonctions élémentaires).

¹⁷ Les codes des deux mesures ont été regroupés en quatre catégories : délai d'un mois, de six mois, d'un an et de plus d'un an, sans tenir compte des réponses 'Ne sait pas'. L'indice de risque de licenciement correspond à la moyenne des deux mesures.

Tableau 5.15 Effets de la catégorie sur la protection du risque de licenciement (employés)

	Modèle 1		Modèle 2		Modèle 3	
	1996 Coefficients de catégorie		2001 Coefficients de catégorie		Interactions catégorie/année	
Législateurs/Managers	réf.		réf.		réf.	
Professions libérales & Managers	0.39	**	0.94	***	0.53	**
Techniciens/ Prof. assoc.	0.01	n.s.	0.45	***	0.34	*
Employés de bureau	-0.40	***	0.24	(*)	0.39	*
Services & Vente	-0.86	***	-0.31	*	0.34	*
Métiers de l'Artisanat	-0.61	***	0.02	n.s.	0.61	***
Ouvriers & Machinistes	-0.85	***	-0.53	***	0.17	n.s.
Fonctions élémentaires	-0.73	***	-0.29	*	0.29	n.s.
Chi2 (DF)	1397.89 (40)		987.46 (40)		172.62 (49)	
Sig	***		***		***	
N	4775		4462		9237	

Note 1 : Analyses Logit ordonnées. Les modèles 1 et 2 indiquent les effets de la catégorie, avec contrôle du sexe, de l'âge, du pays, de la taille des entreprises et du secteur d'activité, pour chaque année séparément. Le modèle 3 indique les interactions catégorie/année sur base de données groupées, avec les mêmes contrôles.

Note 2 : (*)=P<0.10, * = P < 0.05, ** = P < 0.01, *** = P < 0.001

La vulnérabilité face au licenciement dépend également du pays dans lequel le travail est exercé. Les modèles 1 et 2 du tableau 5.16 traduisent les risques relatifs par rapport à l'Allemagne. Les analyses incluent différents contrôles pour les caractéristiques individuelles (sexe, âge et ancienneté), ainsi que pour une série de caractéristiques professionnelles (catégorie professionnelle, utilisation des nouvelles technologies, changement des compétences, taille des entreprises et secteur d'activité). Les pays scandinaves (la Finlande, la Suède ainsi que, dans une moindre mesure, le Danemark) se distinguent les deux années par des niveaux de protection relativement élevés. C'est également le cas pour les Pays-Bas et l'Italie. Par contre, l'Espagne affiche un niveau de protection particulièrement faible, ce qui s'explique par le recours fréquent aux contrats de travail temporaires. La troisième analyse illustrée dans le tableau (modèle 3) indique le coefficient de changement annuel pour chaque pays, avec les mêmes contrôles. Entre 1996 et 2001, on ne constate aucun changement au niveau de la vulnérabilité face au licenciement pour la majorité des pays. Toutefois, il y a une augmentation en Belgique, en Grèce, en Irlande et en Italie.

Tableau 5.16 Effets du pays sur la protection du risque de licenciement (employés)

Employés	Modèle 1		Modèle 2		Modèle 3	
	1996 Effets		Effets 2001		Changements annuels au sein du pays	
Allemagne	réf.	n.s	réf.	n.s	0.05	n.s.
Autriche	0.18		-0.04		-0.30	(*)
Belgique	0.44	**	-0.11	n.s.	-0.55	**
Danemark	0.88	***	0.71	***	-0.05	n.s.
Espagne	-0.64	***	-0.34	*	0.30	n.s.
Finlande	1.17	***	0.77	***	-0.31	(*)
France	0.15	n.s	0.19	n.s.	0.11	n.s.
Grande-Bretagne	0.14	n.s	0.07	n.s	-0.16	n.s.
Grèce	0.18		-0.20	n.s.	-0.45	*
Irlande	0.29	*	-0.43	**	-0.60	**
Irlande du Nord	0.68	n.s	0.09		-0.98	n.s.
Italie	1.45	***	0.68	***	-0.47	*
Luxembourg	0.31	(*)	0.70	***	0.29	n.s.
Pays-Bas	1.07	***	0.69	***	-0.13	n.s.
Portugal	0.51	***	0.73	***	-0.03	n.s.
Suède	1.74	***	1.39	***	-0.13	n.s.
N	4660		4369			
Chi2 (DF)	1428.01 (43)		1226.12 (43)			
Sig	***		***			

Note 1 : Analyses Logit ordonnées. Les modèles 1 et 2 présentent les coefficients de pays basés sur l'Allemagne à partir de modèles contrôlant le sexe, l'âge, la catégorie, l'utilisation des nouvelles technologies, le changement des compétences, la taille des entreprises, l'ancienneté et le secteur d'activité. Le modèle 3 présente les coefficients annuels d'une série de régressions Logit ordonnées effectuées pour chaque pays séparément.

Note 2 : (*)=P<0.10, * = P < 0.05, ** = P < 0.01, *** = P < 0.001

Expérience du chômage

Le dernier élément de mesure de l'insécurité repose sur l'expérience effective du chômage vécue par l'employé au cours des cinq années écoulées. Alors que le risque de licenciement refléterait essentiellement les contraintes institutionnelles sur le management, l'expérience du chômage est aussi influencée par le niveau de restructuration économique et le cycle d'activité. Le tableau 5.17 indique pour chaque année les proportions d'employés n'ayant vécu aucune expérience de chômage, ayant vécu une expérience de chômage et ayant vécu plus d'une expérience de chômage. Pour les deux années, la grande majorité des employés n'a pas connu d'expérience de chômage. En revanche, on constate entre 1996 et 2001 une diminution restreinte (mais statistiquement significative) de la proportion d'employés ayant été confrontés à une période de chômage (de 19% en 1996 à 16% en 2001). Les principales tendances sont identiques pour les hommes et les femmes.

Tableau 5.17 Pourcentage d'employés confrontés à une période de chômage au cours des cinq dernières années (employés)

	Jamais	Une fois	+ d'1 fois
Tous			
1996	80.8	12.6	6.6
2001	83.8	10.7	5.5
Hommes			
1996	81.7	12.3	6.0
2001	84.2	10.2	5.6
Femmes			
1996	79.7	13.0	7.3
2001	83.3	11.3	5.4

Les différences entre les fréquences annuelles moyennes sont éclipsées par les différences majeures au niveau des risques de chômage par catégorie (tableau 5.18). En 1996, alors que seulement 6% des managers et 17% des personnes exerçant une profession libérale ont connu une période de chômage au cours des cinq années écoulées, la proportion monte jusqu'à 22% pour les Métiers de l'Artisanat, 24% pour les ouvriers et les machinistes et 29% pour les personnes occupant une fonction élémentaire. L'expérience récente du chômage est moindre en 2001 pour la plupart des catégories professionnelles. Toutefois, contrairement à la tendance principale, l'expérience du chômage augmente parmi les managers et les employés de bureau.

Tableau 5.18 Proportion des employés confrontés une expérience de chômage au cours des cinq dernières années par catégorie professionnelle.

	1996	2001	2001-1996
Législateurs/Managers	5.5	9.6	4.1
Professions libérales	16.9	10.0	-6.9
Techniciens/ Prof. assoc.	15.7	13.2	-2.5
Employés de bureau	14.7	16.1	1.4
Services & Vente	19.0	17.1	-1.9
Métiers de l'Artisanat	22.2	19.6	-2.6
Ouvriers & Machinistes	24.1	20.0	-4.1
Fonctions élémentaires	29.1	24.2	-4.9

Ces changements se sont soldés par une légère réduction des différences en termes de chômage entre les managers et les employés des autres catégories professionnelles. Comme l'illustre le tableau 5.19, après contrôle des facteurs sexe, âge et pays, toutes les catégories affichent des risques de chômage plus élevés que les managers en 1996. En 2001, il n'y a cependant pas de différence significative entre les managers, les personnes exerçant une profession libérale et les techniciens. Les Métiers de l'Artisanat, les ouvriers et les machinistes et les personnes occupant une fonction élémentaire se caractérisent toujours par un risque de chômage nettement plus important. Toutefois, on peut voir au modèle 3, indiquant les effets des changements catégorie/année, qu'au fil des années, il y a une réduction significative des différences, même pour les employés issus de ces catégories professionnelles.

Tableau 5.19 Effets de la catégorie sur les risques de chômage (coefficients Logit)

	Modèle 1		Modèle 2		Modèle 3	
	1996		2001		Interactions catégorie/année	
Législateurs/Managers	réf.		réf.		réf.	
Professions libérales & Managers	1.11	***	-0.02		-1.20	***
Techniciens/ Prof. assoc.	1.02	***	0.20		-0.92	**
Employés de bureau	0.89	***	0.43	*	-0.55	(*)
Services & Vente	1.22	***	0.42	*	-0.88	**
Métiers de l'Artisanat	1.61	***	0.71	***	-1.58	***
Ouvriers & Machinistes	1.81	***	0.81	***	-1.00	**
Fonctions élémentaires	1.90	***	1.01	***	-0.94	**
Chi2 (DF)	612.37 (28)		253.51 (28)		773.83 (37)	
Sig	***		***		***	
N	6184		6174		12358	

Note 1 : Analyses par régression logistique. Les modèles 1 et 2 indiquent les effets de la catégorie, avec contrôle du sexe, de l'âge et du pays, pour chaque année séparément. Le modèle 3 indique les interactions catégorie/année sur base de données groupées, avec contrôle du sexe, de l'âge et du pays.

Note 2 : * = P < 0.05, ** = P < 0.01, *** = P < 0.001

Enfin, on constate à nouveau des différences marquées entre les pays en ce qui concerne les risques de chômage (tableau 5.20). En 1996, la proportion d'employés confrontés à une période de chômage au cours des cinq années écoulées varie de 30% en Finlande et en Espagne à 6% au Luxembourg et 12% en Autriche. En 2001, elle varie de 32% en Grèce, à 2% au Luxembourg. Le tableau 5.21 illustre les différences par pays par rapport à l'Allemagne, après contrôle des caractéristiques individuelles et professionnelles. En 1996, les expériences préalables du chômage sont les plus importantes en Finlande, en France, en Belgique, en Suède et en Espagne et les plus faibles au Luxembourg. En 2001, elles sont particulièrement importantes en Grèce et faibles au Luxembourg et aux Pays-Bas.

Dans la majorité des pays, la tendance se caractérise par une diminution dans la proportion d'employés confrontés à une période de chômage récente (tableau 5.20). Cette tendance est particulièrement marquée en Finlande, France, aux Pays-Bas et en Espagne. Par contre, en Grèce (et dans une nettement moindre mesure au Portugal, en Irlande et en Autriche), on observe la tendance inverse, soit une augmentation des risques de chômage. Néanmoins, ces changements (modèle 3, tableau 5.21) ne sont pas statistiquement significatifs dans la majorité des pays une fois que l'on prend en compte les facteurs de composition. Par contre, il y a des diminutions significatives des expériences de chômage en Belgique, en Finlande, en France, aux Pays-Bas et en Suède. La Grèce est le seul pays à connaître une augmentation significative entre 1996 et 2001.

D'une façon générale, ces résultats reflètent clairement une amélioration des conditions du marché de l'emploi durant cette période. Comme nous l'avons vu dans le chapitre 1 (tableau 1.1), les taux de chômage chutent dans tous les pays, à l'exception peut-être de la Grèce, qui aurait connu une augmentation (bien que la prudence soit de mise par rapport aux chiffres de la Grèce, dans la mesure où ils ne sont pas totalement comparables). Si l'on compare les différents pays, il y a un lien évident entre le niveau de régression du chômage et la diminution des expériences de chômage (corrélation de 0.53, $p=0.04$). Toutefois, la fréquence des expériences individuelles de chômage peut résulter d'autres facteurs que le taux de chômage (tels que les politiques de recrutement des employeurs) et il n'est donc pas question de correspondance simple entre la baisse du taux de chômage dans un pays et la réduction des expériences antérieures de chômage vécues par les employés dans ce pays. Certes, la très nette réduction du taux de chômage en Finlande et en Espagne correspond d'assez près à l'évolution des expériences individuelles de chômage. Par contre, la réduction considérable du taux de chômage en Irlande ne s'accompagne pas d'une réduction identique des expériences de chômage. Inversement, la baisse significative de la proportion de personnes ayant été confrontées à une période de chômage en France ne s'accompagne pas d'une chute très nette des taux de chômage.

Tableau 5.20 Proportion des employés confrontés à une période de chômage au cours des cinq dernières années par pays (employés)

	1996	2001	2001-1996
Allemagne	14.8	16.3	1.5
Autriche	11.9	13.9	2.0
Belgique	19.4	13.9	-5.5
Danemark	25.9	19.6	-6.3
Espagne	31.2	20.7	-10.5
Finlande	31.6	19.3	-12.3
France	26.2	15.8	-10.4
Grande-Bretagne	18.4	16.3	-2.1
Grèce	14.9	31.8	16.9
Irlande	17.2	19.6	2.4
Italie	14.1	13.7	-0.4
Luxembourg	6.4	2.3	-4.1
Pays-Bas	22.1	9.2	-12.9
Portugal	13.8	15.4	1.6
Suède	22.4	19.2	-3.2

Tableau 5.21 Effets du pays sur l'expérience du chômage au cours des cinq dernières années (employés)

	Modèle 1		Modèle 2		Modèle 3	
	1996 Effets		2001 Effets		Changements annuels au sein du pays	
Allemagne					0.07	n.s.
Autriche	0.15	n.s.	-0.07	n.s.	-0.14	n.s.
Belgique	0.70	**	0.06	n.s.	-0.60	*
Danemark	0.44	*	0.32	(*)	-0.05	n.s.
Espagne	0.58	**	0.29	n.s.	-0.35	n.s.
Finlande	1.22	***	0.20	*	-1.21	***
France	0.90	***	0.04	n.s.	-0.85	***
Grande-Bretagne	0.17	n.s.	-0.01	n.s.	-0.11	n.s.
Grèce	-0.31	n.s.	0.83	***	1.10	***
Irlande	0.30	n.s.	0.08	n.s.	-0.29	n.s.
Italie	0.10	n.s.	0.00	n.s.	0.31	n.s.
Luxembourg	-1.08	**	-2.07	***	-0.72	n.s.
Pays-Bas	0.49	*	-0.75	***	-1.10	***
Portugal	-0.16	n.s.	-0.19	n.s.	-0.28	n.s.
Suède	0.64	***	0.26	n.s.	-0.50	*
N	6035		6006			
Chi2 (DF)	2210.66 (43)		1431.15 (43)			
Sig	***		***			

Note 1 : Analyses Logit ordonnées. Les modèles 1 et 2 présentent les coefficients de pays basés sur l'Allemagne à partir de modèles contrôlant le sexe, l'âge, la catégorie, l'utilisation des nouvelles technologies, le changement des compétences, la taille des entreprises, l'ancienneté et le secteur d'activité. Le modèle 3 présente les coefficients annuels d'une série de régressions Logit ordonnées effectuées pour chaque pays séparément.

Note 2 : * = P < 0.05, ** = P < 0.01, *** = P < 0.001

Conclusions

Si l'on envisage la préoccupation pour les risques de dévalorisation sociale, les occasions de mise à jour et d'acquisition de nouvelles compétences professionnelles offertes par un emploi jouent un rôle crucial. Elles sont indispensables pour permettre aux employés d'adapter leurs compétences à l'évolution des technologies et de préserver leur valeur sur le marché de l'emploi dans l'éventualité d'une restructuration ou de la fermeture de leur organisation. Toutefois, même si les employés ont davantage vu leurs compétences augmenter que diminuer, la tendance générale est caractérisée par une diminution de la fréquence des revalorisations de compétences en cours de carrière par rapport au milieu des années 90. Plus inquiétant encore, la vulnérabilité du groupe des employés courant le plus de risques (les moins qualifiés) s'est particulièrement intensifiée au fil des ans, entraînant une détérioration de leur position, tant en termes absolus que relatifs.

Cette image est renforcée par l'analyse des développements en matière de formations octroyées par l'employeur. Alors que, d'une façon globale, les employeurs ont formé davantage d'employés en 2001 qu'en 1996, les employés les moins qualifiés semblent avoir été largement exclus de cette évolution. Les possibilités de formation sont restées nettement stratifiées par catégorie professionnelle. Les très mauvais résultats en matière de formation enregistrés en 1996 par les catégories les moins qualifiées sont restés inchangés et, en termes relatifs, la position de ces catégories professionnelles s'est aggravée.

Néanmoins, même s'il y a plusieurs raisons de penser que la vulnérabilité à long terme des catégories les moins qualifiées a augmenté, on n'a, à court terme, aucune preuve d'une éventuelle détérioration de la sécurité d'emploi. Entre 1996 et 2001, il n'y a pas de changement dans le fait que les employés perçoivent leur emploi comme sûr ou précaire, tout comme il n'y a aucun changement dans leur perception du risque de licenciement pour cause de mauvaises performances professionnelles (même si les employés non qualifiés s'en sortent avec des scores de sécurité nettement inférieurs pour ces deux facteurs que les autres catégories d'employés). Pour ce qui est de l'expérience du chômage, ceux qui exercent une activité professionnelle sont moins susceptibles d'avoir vécu récemment une expérience de chômage et la position de net désavantage des moins qualifiés s'est légèrement améliorée dans ce domaine. Le principal facteur expliquant cette évolution est probablement l'amélioration générale des économies européennes durant cette période et, en conséquence, le renforcement des marchés de l'emploi. Toutefois, dans la mesure où la croissance de la sécurité à court terme est tributaire de la conjoncture du marché de l'emploi, il s'agit clairement d'un aspect de la qualité de l'emploi qui risque d'être particulièrement affecté par une nouvelle détérioration étant donné l'instabilité du marché du travail enregistrée au cours de ces dix dernières années.

CHAPITRE 6

PRECARITE SOCIALE ET INTEGRATION PERSONNELLE

Les chapitres précédents retracent les changements intervenus au fil du temps au niveau de la précarité des conditions d'existence et de travail des individus. Mais jusqu'à quel point de tels facteurs influencent-ils l'intégration sociale subjective ? Nous considérons deux dimensions clés de l'intégration sociale subjective. La première est la manière dont les gens perçoivent l'intégration. Si les individus sont intégrés socialement, cela devrait se traduire par des niveaux de satisfaction relativement élevés à l'égard de leur vie et de faibles niveaux de détresse psychologique. La seconde dimension abordée est leur satisfaction à l'égard de la société dans laquelle ils évoluent, en particulier ses processus de distribution et le fonctionnement de ses institutions politiques. Ce chapitre prend en considération l'évolution dans le temps de l'intégration individuelle et examine certains facteurs qui l'ont influencée en 2001. Il débute par une étude de l'engagement des individus vis-à-vis de l'emploi, leur satisfaction professionnelle et la pression au travail. Il présente ensuite une analyse plus approfondie des facteurs ayant une incidence sur la satisfaction des individus à l'égard de leur vie et leur bien-être psychologique. Le chapitre suivant est consacré à la perception qu'ont les individus de la société au sens large.

Précarité d'emploi, satisfaction à l'égard du travail et pression au travail

Engagement au niveau professionnel

Il est probable que la relation entre la précarité de l'emploi et le bien-être subjectif dépende en partie de l'importance de l'emploi dans la vie des individus et de celle qu'ils accordent aux différents aspects du travail. Cependant, si le fait d'avoir un travail tend à occuper une place moins centrale dans les valeurs des individus ou si ceux-ci deviennent moins demandeurs quant à la nature des caractéristiques inhérentes à leur travail, les changements au niveau de la qualité de l'emploi auront alors moins d'impact sur la satisfaction personnelle. Parallèlement, l'engagement au niveau professionnel est une attente normative centrale (et de plus en plus importante) dans les sociétés occidentales et on considère souvent que son acceptation par les individus en âge de travailler, reflète leur niveau d'intégration personnelle.

L'enquête contient une variable couramment utilisée dans la mesure de l'engagement professionnel non financier. Elle consiste à interroger les personnes comme suit : « Si vous gagniez suffisamment d'argent pour vivre confortablement comme vous l'entendez pour le reste de votre vie, continueriez-vous à travailler, éventuellement dans une autre branche, ou arrêteriez-vous de travailler ? » Le tableau 6.1 compare les résultats obtenus en 1996 et en 2001.

Les chiffres pour les deux années font clairement apparaître que la motivation professionnelle est problématique au niveau de la main-d'œuvre en Europe. Seulement environ la moitié de l'ensemble des travailleurs souhaiterait continuer à travailler si l'impératif financier ne se pose pas. Les pourcentages sont particulièrement bas parmi les employés et ils sont plus bas chez les employés masculins que chez les employées féminines. Mais il faut surtout remarquer que l'engagement professionnel atteint un niveau particulièrement faible chez les personnes qui occupent les postes les moins qualifiés. Ainsi, en 2001, alors que 51% de tous les employés déclarent souhaiter poursuivre une activité rétribuée indépendamment de toute nécessité financière, c'est le cas pour seulement 41% des employés occupant des postes de niveau élémentaire. Pour les deux années, une proportion plus importante de ces derniers préfèrent cesser toute activité professionnelle plutôt que de continuer à travailler.

Tableau 6.1 Engagement professionnel non financier

PROPORTION DE CEUX QUI SOUHAITERAIENT :	Continuer à travailler	Arrêter de travailler	Ne savent pas
Toutes catégories			
1996	48.0	44.2	7.8
2001	52.2	38.3	9.5
Indépendants			
1996	54.6	37.8	7.6
2001	57.7	32.1	10.3
Employés			
1996	46.8	45.3	7.9
2001	51.1	39.5	9.4
Employés masculins			
1996	46.3	43.9	9.7
2001	49.1	42.1	8.8
Employés féminins			
1996	47.4	47.0	5.6
2001	53.9	35.9	10.2
Employés assumant des tâches élémentaires			
1996	35.5	55.3	9.2
2001	40.5	49.3	10.3

Ce tableau présente néanmoins un côté positif. En dépit des fréquentes prévisions quant au déclin de l'éthique professionnelle, on constate entre 1996 et 2001 un renforcement certes restreint mais statistiquement significatif ($p < 0.001$) de l'attachement des individus au marché du travail. C'est le cas non seulement pour les indépendants, mais également pour les employés (tant masculins que féminins) et pour ceux qui occupent des postes moins qualifiés.

Quels sont les facteurs expliquant la chute très nette de la motivation professionnelle au niveau des différentes catégories ? Les chapitres 4 et 5 relèvent que les individus occupant des tâches de niveau élémentaire sont employés à des travaux de qualité considérablement inférieure en regard de tous les paramètres de qualité du travail. Il semble vraisemblable que les individus qui trouvent leur travail monotone, ne contrôlent pas suffisamment le processus de travail, n'ont pas suffisamment de possibilité de se perfectionner et sont confrontés à des niveaux d'insécurité plus élevés, sont amenés à développer un degré plutôt faible d'attachement à l'emploi. Le tableau 6.2, qui reprend les données regroupées des deux enquêtes, confirme cette tendance. La première colonne du tableau présente les coefficients de catégorie, avec uniquement les contrôles de l'âge, du sexe et du pays. Alors que les employés techniques et professionnels atteignent des niveaux d'engagement exceptionnellement élevés, les travailleurs manuels et ceux qui exercent des tâches élémentaires, comme le démontrent les chiffres de cette première colonne, atteignent des niveaux d'engagement au travail nettement inférieurs.

La deuxième colonne présente les coefficients après l'introduction des contrôles pour les différents facteurs de qualité du travail. Ces facteurs ont peu d'impact sur le niveau d'engagement des professions libérales et des techniciens. Mais la qualité du travail explique l'effet tout à fait négatif sur l'engagement des groupes employés aux tâches manuelles et élémentaires. Le facteur le plus important est de loin celui de la qualité de la tâche, même si à la fois le perfectionnement des aptitudes et la sécurité d'emploi contribuent aussi à l'engagement.

Tableau 6.2 Effets de catégorie sur l'engagement au travail (Employés)

	Modèle 1 Catégorie Coefficients		Modèle 2 Catégorie Coefficients	
Législateurs/Directeurs	réf.		réf.	
Professions libérales & Directeurs	0.62	***	0.67	***
Techniciens/ Profs Assoc.	0.25	**	0.43	***
Employés de bureau	-0.04	n.s.	0.20	*
Service & Ventes	-0.15	(*)	0.16	(*)
Métiers de l'Artisanat	-0.30	***	0.09	n.s.
Ouvriers & Machinistes	-0.13	n.s.	0.34	***
Tâches élémentaires	-0.46	***	0.09	n.s.
Qualité des tâches			0.36	***
Pression au travail			-0.03	n.s.
Promotion au travail			0.15	***
Formation par l'employeur			0.03	(*)
Sécurité d'emploi			0.11	***
Chi2 (DF)	1071.13 (29)		1395.31 (34)	
Sig	***		***	
N	12617		12455	

Note 1 : Analyses de régression logistique. Le modèle 1 présente les effets de catégorie, avec contrôle du sexe, de l'âge, du pays et de l'année. Le modèle 3, mêmes contrôles, + qualité des tâches, pression au travail, promotion au travail, formation par l'employeur et sécurité d'emploi.

Note 2 : (*)=P<0.10, * = P < 0.05, ** = P < 0.01, *** = P < 0.001

Satisfaction à l'égard du travail

Il est à présent bien établi que la satisfaction à l'égard du travail n'est pas simplement déterminée par les conditions de travail. Elle dépend des caractéristiques individuelles et de la nature des attentes. L'enquête pose une question sur la satisfaction professionnelle globale, formulée comme suit « Globalement, quel est votre degré de satisfaction professionnelle ? » Les réponses se situent sur une échelle de sept points allant de 1 pour « tout à fait satisfait » à 7 pour « tout à fait insatisfait ».

Considérant la tendance générale de satisfaction professionnelle, il n'y a pas eu de différence statistiquement significative entre 1996 et 2001 (tableau 6.3). On note cependant une différence en fonction du sexe. Pour les deux années, les chiffres de satisfaction sont plus élevés chez les hommes que chez les femmes. Cependant, alors que les niveaux de satisfaction à l'égard du travail demeurent inchangés chez les hommes, une augmentation statistiquement significative de la satisfaction professionnelle a été observée chez les femmes.

Tableau 6 .3 Satisfaction professionnelle globale 1996 - 2001

	1996	2001	Diff. 2001-1996	
Tous les employés	5.00	5.05	0.05	n.s.
Hommes	5.04	5.07	0.02	n.s.
Femmes	4.95	5.02	0.08	*
Directeurs	5.27	5.34	0.07	n.s.
Professions libérales	5.14	5.39	0.25	***
Techniciens	5.21	5.19	-0.02	n.s.
Employés administratifs	4.98	5.02	0.05	n.s.
Ventes et Services	4.89	4.92	0.03	n.s.
Métiers de l'Artisanat	4.90	4.95	0.05	n.s.
Ouvriers & Machinistes	4.90	4.90	0.00	n.s.
Tâches élémentaires	4.68	4.53	-0.15	(*)

Si on observe les personnes employées aux tâches élémentaires, la situation est assez différente. On observe un coefficient négatif pour la satisfaction globale à l'égard du travail (même si celui-ci est peu significatif). Un test ultérieur (non illustré) du changement au niveau des effets respectifs de catégorie entre les années ne montre aucun changement concernant la satisfaction professionnelle pour la plupart des catégories. Mais en ce qui concerne les tâches de niveau élémentaire, un fossé se creuse manifestement (un coefficient de -0.20 , au degré $p=0.07$ de significativité).

Enfin, dans quelle mesure les différences au niveau de la satisfaction professionnelle peuvent-elles s'expliquer par les différences au niveau de la qualité du travail ? Le tableau 6.4 compare les coefficients de catégorie d'abord sans les indices de qualité du travail, puis avec ces mêmes indices. Le modèle 1, qui limite les contrôles au sexe, à l'âge, au pays et à l'année, fait apparaître un gradient de catégorie très marqué au niveau de la satisfaction professionnelle, avec une rupture particulièrement nette entre les employés aux tâches élémentaires et les autres catégories. Cependant, une fois les indices de qualité du travail pris en compte dans le modèle 2, les effets de catégorie négatifs au niveau de l'insatisfaction professionnelle disparaissent complètement. Les employés aux tâches élémentaires ne se distinguent plus et un coefficient positif significatif apparaît même chez les ouvriers et les machinistes. C'est à nouveau la qualité des tâches qui exerce l'effet le plus marquant, suivie par la sécurité de l'emploi et le niveau de pression au travail.

Tableau 6.4 Effets de catégorie sur la satisfaction professionnelle (Employés)

	Modèle 1		Modèle 2	
	Catégorie	Coefficients	Catégorie	Coefficients
Professions libérales	0.00	n.s.	0.02	n.s.
Techniciens	-0.07	n.s.	0.07	n.s.
Employés adm.	-0.21	***	0.00	n.s.
Ventes et Services	-0.30	***	0.03	n.s.
Agriculture	0.10		0.15	n.s.
Métiers de l'Artisanat	-0.34	***	0.06	n.s.
Ouvriers & Machinistes	-0.35	***	0.18	**
Tâches élémentaires	-0.63	***	-0.06	n.s.
Qualité des tâches			0.44	***
Pression au travail			-0.23	***
Promotion au travail			0.18	***
Form. par l'employeur			-0.01	n.s.
Sécurité d'emploi			0.29	***
Adj R2	0.06		0.21	
N	13306		13098	

Note 1 : OLS Analyses de régression MCO. Le modèle 1 donne les effets de catégorie, avec contrôle du sexe, de l'âge, du pays et de l'année. Le modèle 3, mêmes contrôles, + qualité des tâches, pression au travail, promotion au travail, formation par l'employeur et sécurité d'emploi.

Note 2 : * = P < 0.05, ** = P < 0.01, *** = P < 0.001

Pression relative au travail

Ces dernières années, une préoccupation majeure a été le fait que les développements de la nature et de l'organisation du travail puissent conduire à une augmentation du stress susceptible, ce qui, à la longue, peut nuire à la santé. L'enquête contient un certain nombre de variables visant à évaluer la pression au travail. Cinq d'entre elles sont désignées comme indicateurs de fréquence ou de persistance d'événements stressants. Les individus sont interrogés sur la fréquence à laquelle ils :

- trouvent leur travail stressant ;
- rentrent à la maison épuisés ;
- estiment que leur travail les empêche de consacrer le temps souhaité à leur conjoint ou à leur famille ;
- se sentent trop fatigués après le travail pour profiter des activités qu'ils aimeraient entreprendre à la maison ;
- trouvent que leur conjoint / famille en ont assez de la pression exercée par leur travail ;

Dans chaque cas, les employés interrogés ont le choix entre cinq réponses : toujours, souvent, parfois, rarement, jamais.

Le tableau 6.5 présente les résultats de deux manières. Les deux premières colonnes indiquent, pour chaque année, la proportion qui répondait « toujours » ou « souvent » à chaque affirmation. Les troisième et quatrième colonnes donnent les résultats moyens pour chaque affirmation avec des résultats allant de 5 pour « toujours » à 1 pour « jamais ». La dernière colonne indique l'importance du changement d'une année à l'autre dans la mesure du résultat.

Tableau 6.5 Pression relative au travail (Employés) 1996-2001

	% Toujours ou souvent		Résultats Pression		Diff. an sig.
	1996	2001	1996	2001	
Trouvent le travail stressant	35.8	30.6	3.17	3.06	***
Rentrent à la maison épuisés	35.1	24.9	3.14	2.87	***
Trop peu de temps pour la famille	21.8	18.8	2.60	2.46	***
Trop fatigués pour profiter chez soi	24.8	20.0	2.74	2.64	***
Conjoint lassé par votre travail	12.9	10.3	2.21	2.11	***
Augmentation pression au travail 5 dernières années	45.8	40.0			

En 2001, presque un tiers (31%) des employés déclarent trouver régulièrement leur travail stressant, tandis que 25% déclarent rentrer épuisés du travail. Trois de ces mesures examinent la pression engendrée par les exigences conflictuelles du travail et de la vie de famille. Près de 20% des employés signalent que les exigences du travail causent « toujours » ou « souvent » un préjudice à leur famille et à leur vie privée. Enfin, 10% font part d'une tension entre les différents membres de la famille comme conséquence de leur charge de travail, leur conjoint étant « saturé » de leur travail.

La pression au travail apparaît clairement comme un problème majeur pour une partie importante de la main-d'œuvre. Cependant, du moins en comparaison avec la situation de 1996, elle ne semble pas s'être intensifiée. Les cinq indicateurs, que l'on considère la proportion rapportant des niveaux élevés de pression ou le résultat global, on enregistre une baisse des taux de pression au travail entre 1996 et 2001. De plus, lorsqu'on interroge les personnes sur les changements de niveau de pression au travail au cours des cinq dernières années, la proportion mentionnant une augmentation de pression est passée de 46% en 1996 à 40% en 2001. Le pourcentage ayant expérimenté une diminution de stress reste identique (8% les deux années), alors que le pourcentage n'avouant aucun changement passe de 46% à 52%.

Tableau 6.6 Indice de pression relative au travail par sexe et catégorie de travail

	1996	2001	2001-1996	Diff. Sig année
Tous	2.79	2.63	-0.16	***
Hommes	2.79	2.62	-0.17	***
Femmes	2.79	2.63	-0.16	***
Législateurs/Directeurs	2.96	2.72	-0.24	***
Profs libérales	2.92	2.71	-0.21	***
Techniciens/ Profs Assoc	2.81	2.66	-0.15	***
Employés de bureau	2.63	2.50	-0.13	***
Services & Ventes	2.74	2.70	-0.04	n.s.
Métiers de l'Artisanat	2.84	2.59	-0.25	***
Ouvriers & Machinistes	2.89	2.67	-0.22	***
Tâches élémentaires	2.76	2.40	-0.36	***

Note : * = P < 0.05, ** = P < 0.01, *** = P < 0.001

Un indice global de pression au travail a été élaboré en calculant la moyenne de cinq affirmations du tableau 6.5. Le tableau 6.6 confirme la tendance générale de diminution de pression au travail et indique que le modèle est semblable à la fois pour les hommes et les femmes et pour les employés dans la plupart des catégories professionnelles. L'exception concerne les travailleurs du secteur des ventes et des services chez qui il n'y a aucune baisse significative de la pression au travail d'une année à l'autre. La pression diminue pour l'ensemble de la main-d'œuvre dans la plupart des pays de l'Union européenne. Cependant, il n'y a pas d'évolution significative des niveaux de pression en Belgique, en Finlande, en Grèce, en Italie et aux Pays-Bas.

Comment les différentes dimensions de la qualité des tâches ont-elles influencé la vulnérabilité face à la pression au travail ? Le modèle 1 du tableau 6.7 montre les effets directs de la qualité des tâches, de la pression au travail, de la promotion et de la sécurité d'emploi. Les analyses reprennent les données groupées pour les deux années. Le modèle contrôle l'âge, le sexe, le pays, l'année et la catégorie d'emploi.

Il est évident que le facteur accentuant le plus fortement le stress au travail est, de loin, la pression au travail dans le poste occupé. Mais il est intéressant de constater que la promotion et même la formation sont également associées à des niveaux de stress plus élevés. En revanche, une grande qualité des tâches et surtout la sécurité d'emploi constituent des facteurs très significatifs de diminution de la pression au travail.

Des études révèlent que l'une des caractéristiques clés des tâches de qualité supérieure (en particulier les possibilités d'apprentissage et la capacité de contrôle offerte par le travail) réside dans le fait qu'elles réduisent la pression non seulement par leurs effets directs, mais aussi en diminuant l'impact de la pression au travail sur les niveaux de stress. Le modèle 2 du tableau 6.7 vérifie cette hypothèse par l'introduction d'un terme d'interaction entre la qualité des tâches et la pression au travail. Comme on peut le constater, le coefficient est négatif et statistiquement significatif, conformément à l'idée qu'une qualité des tâches plus élevée permet aux individus de faire plus facilement face aux pressions professionnelles, en réduisant ainsi ses effets sur les troubles psychologiques.

Tableau 6.7 Qualité des tâches et pression liée au travail

	Modèle 1		Modèle 2	
	Coeff.	Sig.	Coeff.	Sig.
Qualité des tâches	-0.06	***	-0.02	n.s.
Pression au travail	0.54	***	0.57	***
Promotion au travail	0.04	***	0.04	***
Formation par l'employeur	0.03	***	0.03	***
Sécurité d'emploi	-0.09	***	-0.09	***
Qualité tâches*Pression trav.			-0.02	*
Adj R2	0.39		0.39	
N	11490		11490	

Note : * = P < 0.05, ** = P < 0.01, *** = P < 0.001

Précarité sociale, satisfaction à l'égard de la vie et détresse psychologique

Le centre d'intérêt de cette dernière section évolue du pôle de l'engagement et du bien-être de l'individu vis-à-vis de son travail jusqu'à la perception au sens plus large de son bien-être personnel dans la vie. L'analyse est maintenant élargie pour inclure les différents statuts d'emploi : les indépendants, les employés, les chômeurs et les inactifs. Deux variables principales dans l'enquête fournissent des indicateurs significatifs. La première est une simple affirmation de satisfaction à l'égard de la vie. On demande aux personnes : « Diriez-vous que vous êtes très satisfait, assez satisfait, pas très satisfait ou pas du tout satisfait de la vie que vous menez ? » Les résultats supérieurs dans le tableau reflètent une insatisfaction plus importante à l'égard de la vie.

La seconde, indicateur incontestablement plus rigoureux, est une variable de détresse psychologique basée sur six affirmations du Questionnaire général de santé (General Health Questionnaire, Goldberg 1972, 1978), une variable éprouvée de la tendance à l'anxiété et à la dépression.

Le format de question est le suivant :

Diriez-vous que vous :

- avez perdu le sommeil à cause d'inquiétudes ;
- vous êtes senti malheureux et déprimé ;
- avez perdu confiance en vous-même ;
- avez eu le sentiment de ne pas pouvoir surmonter vos difficultés ;
- vous êtes senti constamment sous pression ;
- vous êtes considéré comme une personne sans valeur.

La réponse est formulée à l'aide d'une échelle à quatre points : pas du tout, pas plus que d'habitude, plus que d'habitude, beaucoup plus que d'habitude. Une échelle de détresse psychologique globale a été établie en tant que moyenne des six affirmations. Les résultats supérieurs indiquent une détresse psychologique plus importante.

Le tableau 6.8 présente les résultats moyens pour 1996 et 2001, ainsi que la signification du changement des valeurs moyennes entre les années. On constate partout une baisse peu importante mais clairement significative entre les années, tant au niveau de l'insatisfaction à l'égard de la vie que de la détresse psychologique. Par rapport à l'insatisfaction à l'égard de la vie, le modèle est très semblable pour les hommes et les femmes. Cependant, alors que les niveaux de détresse psychologique chez les hommes diminuent au cours de cette période, ce n'est pas le cas chez les femmes.

Si l'on considère les modèles pour les individus aux statuts d'emploi différents, on constate une amélioration de la satisfaction à l'égard de la vie chez les personnes actives, tant au niveau des employés qu'à celui des indépendants. Cependant, aucune amélioration similaire des résultats n'est observée chez les chômeurs et chez les inactifs. Plus frappant encore, on ne constate pas de signe de diminution de la détresse psychologique entre les deux années dans aucune des catégories de statuts professionnels. L'amélioration globale relevée ci-dessus est donc probablement due à un changement dans la proportion des individus des différents statuts d'emploi. En comparant les deux enquêtes, on constate une diminution de cinq points dans la proportion des chômeurs (où la détresse psychologique est particulièrement élevée) et une augmentation de trois points dans la proportion des personnes actives (où la détresse psychologique est beaucoup moins importante).

Tableau 6.8 Insatisfaction à l'égard de la vie et détresse psychologique 1996-2001

	Insatisfaction à l'égard de la vie			Détresse psychologique		
	1996	2001	Sig.	1996	2001	Sig.
Tous	2.07	2.00	***	0.64	0.62	***
Hommes	2.07	1.99	***	0.58	0.55	***
Femmes	2.07	2.02	***	0.70	0.69	n.s.
Employés	1.96	1.93	***	0.57	0.57	n.s.
Indépendants	2.01	1.91	*	0.63	0.66	n.s.
Chômeurs	2.83	2.85	n.s.	0.99	0.94	n.s.
Inactifs	1.98	1.98	n.s.	0.62	0.61	n.s.

Note : * = P < 0.05, ** = P < 0.01, *** = P < 0.001

Comment le bien-être personnel est-il affecté par les différents aspects de précarité mis en évidence dans les premiers chapitres du rapport ? Cette influence est évaluée par l'introduction dans ce modèle des indicateurs de revenus, de pauvreté, d'isolement social, de statut d'emploi et de qualité du travail. Parallèlement, des variables de contrôle sont ajoutées pour l'âge, le sexe, le pays et l'orientation politique. Les analyses sont effectuées en deux phases. Au cours de la première phase (modèles 1 et 3), le statut d'emploi est inclus sans les mesures de qualité du travail. Dans la seconde phase (modèles 2 et 4), des termes interactifs sont introduits afin d'examiner les implications de la qualité du travail pour les employés. Le tableau 6.9 donne les estimations pour les différentes variables de précarité, en tenant compte à la fois d'autres aspects de précarité et des variables de contrôle.

Les premières lignes du tableau 6.9 montrent les effets du niveau de précarité sur le travail des individus et sur leur position sur le marché du travail. La catégorie de référence en ce qui concerne le statut d'emploi se compose des individus qui ne se trouvent pas sur le marché du travail (les inactifs). Les employés sont généralement considérés comme le groupe le moins précaire et bénéficiant des conditions d'intégration sociale les plus favorables. Toutefois, les résultats ne prouvent pas que l'emploi en soi entraîne nécessairement un bien-être personnel par opposition à l'inactivité. Comme le révèlent les modèles un et trois, le statut d'employé va de pair avec une insatisfaction de vie légèrement supérieure à celle des inactifs (après examen d'autres facteurs) alors qu'il n'y a aucune différence concernant la détresse psychologique. Le facteur crucial est la nature de l'emploi. Ceux qui occupent des postes de qualité supérieure sont significativement plus satisfaits de leur vie et présentent très clairement une détresse psychologique moins importante (inversement, ceux dont les tâches sont de moindre qualité révèlent des niveaux de bien-être personnel nettement inférieurs). Une analyse plus détaillée (non illustrée) confirme que ces estimations restent inchangées lorsque des contrôles ultérieurs sont introduits au niveau de la catégorie professionnelle. De plus, une pression accrue au travail et en particulier le manque de sécurité d'emploi ont des effets fortement négatifs sur la satisfaction à l'égard de la vie et le bien-être psychologique. Une constatation inattendue réside dans le fait que la formation proposée par l'employeur au cours des cinq dernières années a aussi des effets négatifs sur les deux variables, même si la véritable promotion au travail en termes d'aptitude et de responsabilité est associée à une meilleure santé psychologique. Vu l'importance de la formation en tant que stratégie pour procurer une stabilité à long terme, il conviendra d'examiner attentivement ce facteur dans une future enquête.

En considérant les personnes relevant d'autres statuts d'emploi, nous remarquons que les deux variables fournissent des résultats tout à fait différents pour les indépendants. Même si les autres résultats sont comparables, les indépendants affichent des taux de satisfaction de vie plus élevés, mais sont davantage sujets à une détresse psychologique. Cette dernière peut probablement refléter l'anxiété qui émane des responsabilités auxquelles ils doivent faire face pour assurer leur viabilité financière.

En ce qui concerne les chômeurs, les résultats confirment un modèle qui a été décrit à maintes reprises dans la littérature de ces dix dernières années. Les chômeurs actuels obtiennent des résultats considérablement moins bons que les inactifs au niveau des deux variables de bien-être. Cependant, le résultat le plus inattendu concerne l'expérience de chômage antérieure. Ceux qui ont connu le chômage pendant une certaine période au cours des cinq dernières années révèlent également des niveaux supérieurs d'insatisfaction dans la vie et un bien-être psychologique moins élevé. Les effets de l'expérience du chômage sont donc perçus sur des périodes relativement longues, même lorsque les individus ne sont plus chômeurs. Une autre analyse (non illustrée) limitée aux personnes en situation d'emploi à ce moment montre pratiquement les mêmes effets d'une expérience passée de chômage chez ce sous-groupe (coefficients de .20, $p < 0.001$ pour la satisfaction de vie et de .10 $p < 0.001$ pour la détresse psychologique). L'expérience du chômage semble donc marquer les individus d'une manière relativement durable.

Tableau 6.9 Insatisfaction à l'égard de la vie et détresse psychologique 1996-2001

	Insatisfaction à l'égard de la vie		Détresse psychologique	
	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3	Modèle 4
Employés	.04 *	.14 **	.01 n.s.	-.08 *
Qualité des tâches		-.15 ***		-.03 ***
Pression au travail		.03 **		.09 ***
Form. par l'employeur		.04 ***		.03 ***
Prom. au travail		-.02 n.s.		-.05 ***
Insécurité d'emploi		.20 ***		.11 ***
Indépendants	-.02 n.s.	-.10 ***	.08 ***	.04 *
Chômeurs	.49 ***	.53 ***	.10 ***	.12 ***
Période de chômage antérieure	.23 ***	.19 ***	.12 ***	.10 ***
Difficultés financières	.74 ***	.73 ***	.36 ***	.36 ***
Q des revenus les plus bas	.28 ***	.26 ***	.12 ***	.12 ***
2 ^{ème} Q des revenus les +bas	.08 ***	.06 **	.01 n.s.	.12 ***
2 ^{ème} Q des rev. les + élevés	-.02 n.s.	-.02 n.s.	.02 n.s.	.01 n.s.
Indice isol. social	.39 ***	.37 ***	.31 ***	.30 ***
Adj R2 (Modèle complet)	.26	.26	.26	.27

Note 1 : Les coefficients positifs significatifs pour l'insatisfaction à l'égard de la vie indiquent une insatisfaction plus élevée; les coefficients positifs significatifs pour la détresse psychologique indiquent une détresse psychologique plus élevée. Ns pour l'insatisfaction à l'égard de la vie (modèle 1:15268 ; modèle 2 15172) ; pour la détresse psychologique (modèle 1 : 14781 ; modèle 2 14690). Les contrôles incluent l'âge, le sexe, le pays et l'orientation politique.

Note 2 : * = $P < 0.05$, ** = $P < 0.01$, *** = $P < 0.001$

Les lignes inférieures du tableau 6.9 montrent l'impact des aspects financiers et sociaux de la précarité examinés au chapitre 2. Ces résultats montrent clairement que l'expérience de difficultés financières est le seul facteur déterminant en rapport avec le bien-être, quelle que soit la variable relevée. De plus, l'insatisfaction à l'égard de la vie et la détresse psychologique sont nettement plus importantes dans le quartile des revenus les plus bas (sur base des revenus du ménage). Faire partie d'un ménage situé dans le second quartile des revenus les plus bas a aussi des effets négatifs sur la satisfaction à l'égard de la vie, mais est lié moins systématiquement à une détresse psychologique.

Notons enfin que ce modèle comprend l'indice d'isolement social développé au chapitre 2. Celui-ci reflète dans quelle mesure les individus sont coupés de leurs relations personnelles au sein de leur famille et de leur communauté. On peut constater que cet isolement entraîne une baisse considérable à la fois de la satisfaction de la et du bien-être psychologique. Il s'agit du troisième facteur le plus déterminant (après les difficultés financières et le chômage en cours) au niveau de la satisfaction de la vie et du second facteur le plus prépondérant (après les difficultés financières) influençant la détresse psychologique.

Conclusions

Au regard de la plupart des mesures de satisfaction personnelle examinées dans ce chapitre, la tendance entre 1996 et 2001 montre une augmentation de l'intégration sociale. Par exemple, parmi les personnes au travail, même si les niveaux globaux d'engagement au travail restent particulièrement faibles, l'engagement semble s'être accru quelque peu au cours de la période. Parallèlement, alors que la pression au travail reste un problème essentiel pour un secteur important de la main-d'œuvre, on observe une diminution au niveau des indicateurs de pression liée au travail et de conflit entre la vie professionnelle et la vie de famille. Ce n'est que par rapport à la satisfaction professionnelle qu'il n'y a pas de signe de changement (quoique l'on constate une augmentation de la satisfaction professionnelle chez les femmes). De plus, si l'on considère la population dans son ensemble, la satisfaction des individus à l'égard de la vie s'est accrue et la détresse psychologique a régressé (excepté chez les femmes).

Cependant, les analyses confirment que les différents aspects de précarité examinés dans les chapitres précédents, soit ceux évoquant la situation financière des individus, leur intégration dans les réseaux sociaux, leur statut d'emploi ou la qualité de leur travail, ont des implications évidentes sur la perception du bien-être personnel dans la société.

Une qualité inférieure des tâches, des niveaux plus élevés de pression au travail et l'absence de sécurité d'emploi ont influencé négativement l'engagement vis-à-vis du travail, diminué la satisfaction professionnelle et augmenté la pression liée au travail. Ces facteurs ont également révélé des effets plus importants au niveau de la réduction de la satisfaction globale à l'égard de la vie et de l'augmentation de détresse psychologique.

En considérant la population dans son ensemble, notre rapport confirme les très lourdes conséquences du chômage sur le bien-être des individus. Lorsque d'autres facteurs (tels que le revenu et les réseaux sociaux) sont contrôlés, on remarque cependant que l'emploi ne mène pas en soi à un niveau supérieur de satisfaction à l'égard de la vie ou à un bien-être psychologique plus élevé que celui qui prévaut chez les individus inactifs. Les effets positifs de l'emploi au niveau de l'intégration personnelle dépendent de la qualité des emplois.

Pour terminer, il apparaît clairement que les aspects financiers et sociaux de la précarité ont tous deux d'importantes implications sur le bien-être personnel. La difficulté financière est le seul indice prépondérant à la fois aux niveaux de l'insatisfaction à l'égard de la vie et de la détresse psychologique, alors que l'isolement social a également des effets négatifs marqués sur ces deux variables.

CHAPITRE 7

PRÉCARITÉ SOCIALE ET ATTITUDES VIS-À-VIS DE LA SOCIÉTÉ ET DE L'ÉTAT-PROVIDENCE

Dans les années 60, les sociologues et les politologues ont beaucoup étudié la question de l'aliénation politique en insistant surtout sur la dimension subjective de ce phénomène. Selon ces recherches, un individu est considéré comme politiquement aliéné lorsqu'il éprouve le sentiment d'être détaché de la société dans laquelle il vit, de ne plus avoir d'appartenance politique, d'être comme un étranger face au jeu que mènent les responsables politiques¹⁸. Même si la notion d'aliénation n'est plus vraiment utilisée de nos jours, la question des désillusions politiques et du retrait vis-à-vis de tout ce qui renvoie à la vie de la Cité reste posée, en particulier lorsque les personnes sont confrontées au risque de pauvreté et éprouvent des problèmes d'intégration sociale.

Existe-t-il un effet propre de la précarité sociale telle que nous l'avons définie dans ce rapport sur les attitudes vis-à-vis de la société et de l'État-providence ? Telle est la question centrale de ce chapitre.

L'hypothèse qui sous-tend l'analyse est que la précarité sociale se traduit non seulement par des difficultés à faire face aux contraintes de la vie quotidienne, un risque d'isolement social et de détresse psychologique, mais également par une profonde insatisfaction vis-à-vis de la société et de la manière dont fonctionne la démocratie et par des attentes particulières à l'égard de l'État-providence.

Ce chapitre comprend deux sections. La première concerne les attitudes vis-à-vis de la société, la seconde les attitudes vis-à-vis de l'État-providence.

¹⁸ Parmi ces recherches, on peut citer en particulier celles de : Dwight G. Dean, « Alienation and Political Apathy », *Social Forces*, 1960, vol. 38, n°3, pp. 185-189, Wayne E. Thompson et John E. Horton, « Political Alienation as a force in Political Action », *Social Forces*, 1960, vol. 38, n°3, pp. 190-185, Martin E. Olsen, « Two Categories of Political Alienation », *Social Forces*, 1969, vol. 47, n°3, pp. 288-299, Ada W. Finifter, « Dimensions of Political Alienation », *The American Political Science Review*, 1970, vol. 64, n°2, pp. 389-410.

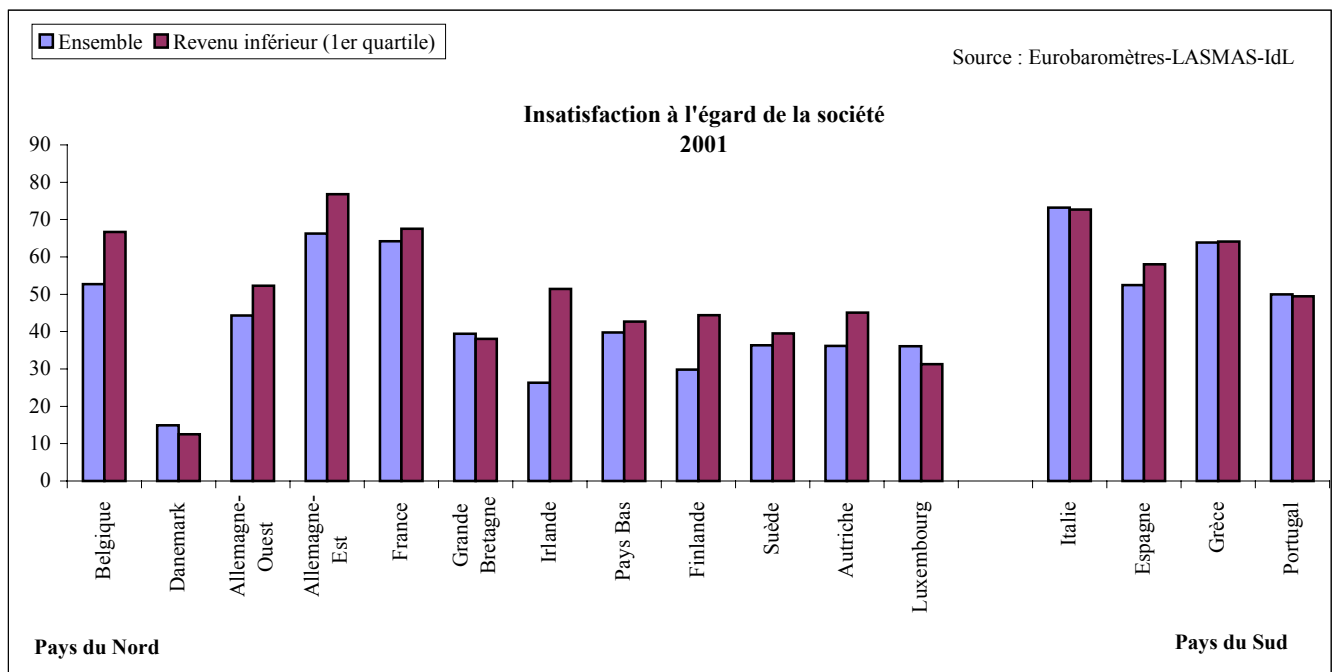
Attitudes vis-à-vis de la société

Pour analyser les attitudes vis-à-vis de la société, nous disposons dans l'enquête de 2001 de deux indicateurs : l'insatisfaction à l'égard de la société dans laquelle nous vivons et l'insatisfaction avec la manière dont la démocratie fonctionne dans notre pays. Ces deux indicateurs se rejoignent puisqu'ils permettent de saisir la difficulté des individus à être intégrés dans la vie sociale et à prendre part en tant que citoyens à la vie collective en donnant leur avis. Être insatisfait à l'égard de la société peut signifier aussi bien ne pas y trouver facilement sa place, éprouver un sentiment d'injustice ou souffrir d'un manque de reconnaissance sociale. Être insatisfait avec la manière dont la démocratie fonctionne dans notre pays peut relever des mêmes difficultés et des mêmes souffrances.

Insatisfaction à l'égard de la société

L'insatisfaction à l'égard de la société dans laquelle nous vivons varie fortement selon les pays. Elle est très faible au Danemark et particulièrement élevée en Allemagne de l'Est, en France, en Italie et en Grèce (cf. graphique 7.1). Dans la plupart des pays, l'insatisfaction est plus forte pour les personnes dont le revenu correspond au 1^{er} quartile que pour l'ensemble de la population.

Graphique 7.1



Si le sexe n'est pas un facteur significatif de l'insatisfaction à l'égard de la société, il faut souligner que les moins de 25 ans sont nettement moins insatisfaits dans ce domaine que les autres tranches d'âge pour lesquelles nous ne trouvons pas d'effet significatif (cf. tableau 7.1).

Comme on pouvait s'y attendre, on vérifie également que les chômeurs sont de façon significative nettement plus insatisfaits que les actifs occupés. Il faut certainement mettre ce résultat avec les résultats des recherches sur le malaise social qu'éprouvent généralement les chômeurs, en particulier lorsqu'ils ne peuvent entrevoir une amélioration possible de leur situation après plusieurs mois de recherche d'emploi sans succès. L'insatisfaction à l'égard de la société dans laquelle ils vivent est l'expression de leur sentiment de désespoir et d'amertume.

Notons que la régression logistique confirme les observations que nous avons pu faire à partir de la lecture du graphique 7.1, notamment que les individus dont le revenu est le plus faible sont particulièrement insatisfaits. L'insatisfaction à l'égard de la société diminue d'ailleurs de façon régulière en fonction du revenu. Ainsi, on peut dire que le revenu dont les individus disposent est non seulement un facteur de leur bien être ou, au contraire, de leurs difficultés à faire face au quotidien, mais qu'il est aussi une condition de leur intégration sociale, comme les sociologues de la consommation, dans le prolongement des travaux de Maurice Halbwachs¹⁹, l'avaient déjà montré.

La régression logistique confirme également les différences nationales qui étaient visibles dans le graphique précédent. On notera une tendance marquée à l'insatisfaction dans l'ensemble des pays du Sud.

Il existe aussi un effet significatif des indices négatifs de bien être : l'isolement social, la dégradation du cadre de vie et la disqualification sociale accroissent la probabilité d'être insatisfaits à l'égard de la société.

On constate enfin que l'instabilité de l'emploi est un facteur d'insatisfaction vis-à-vis de la société contrairement à la qualité du travail. Des recherches récentes ont montré que les personnes les moins intégrées dans la vie professionnelle du fait de l'instabilité de leur emploi ou des conditions pénibles de leur travail sont aussi les moins intégrées dans la vie sociale et les plus distantes à l'égard de la vie politique et des institutions publiques en général²⁰. Le résultat que nous obtenons ici en est une confirmation supplémentaire.

En résumé, on pourrait dire que l'insatisfaction à l'égard de la société dans laquelle nous vivons correspond à un indicateur d'intégration sociale.

¹⁹ Cf. Maurice Halbwachs, *La classe ouvrière et les niveaux de vie. Recherches sur la hiérarchie des besoins dans les sociétés industrielles contemporaines*, Paris, Alcan, 1912.

²⁰ Cf. Serge Paugam, *Le salarié de la précarité. Les nouvelles formes de l'intégration professionnelle*, Paris, PUF, coll. « Le lien social », 2000.

Tableau 7.1 Régression logistique sur la probabilité d'être insatisfait à l'égard de la société dans laquelle nous vivons

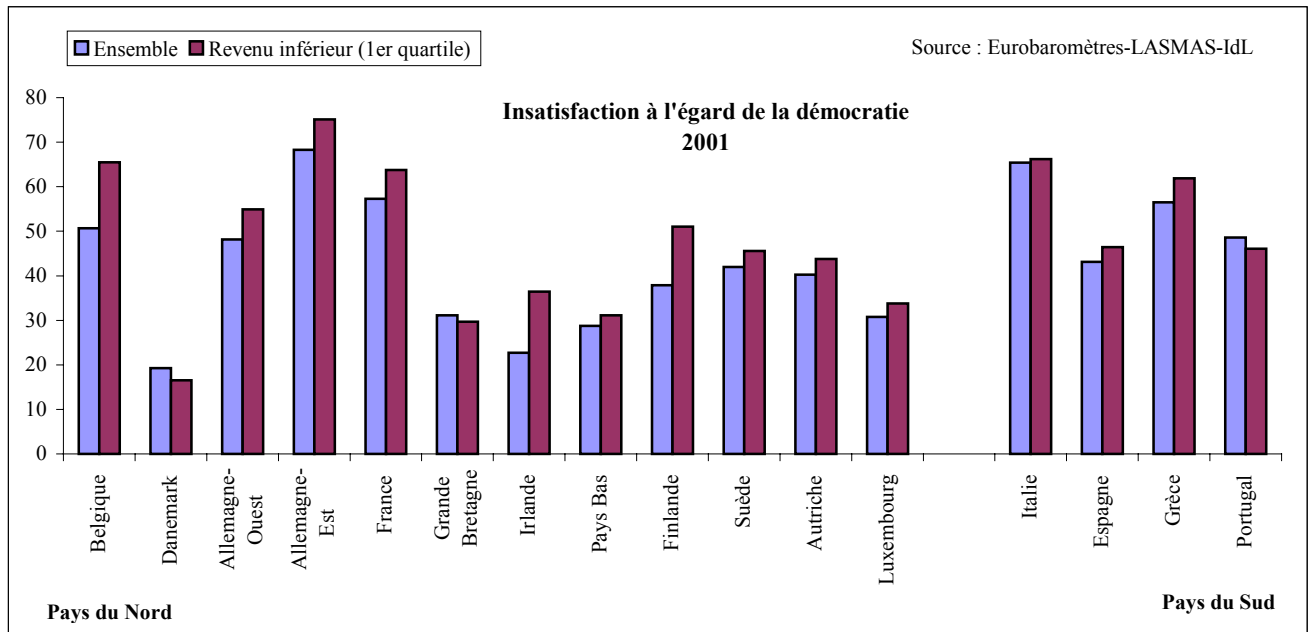
Variables		B. Sig.
Constante		-0.99***
Sexe		
Hommes		<i>Référence</i>
Femmes		0.05 ns
Âge	15 - 24	-0.31***
	25 - 34	-0.04 ns
	35 - 44	<i>Référence</i>
	45 - 54	0.06 n.s.
	55 - 64	-0.01 n.s.
	65+	-0.07 n.s.
Statut vis-à-vis de l'emploi	Actif occupé	<i>Référence</i>
	Chômeur	0.54***
	Inactif	0.06 n.s.
Revenu	1 ^{er} quartile	0.18**
	2 ^{ème} quartile	0.12*
	3ème quartile	0.01 n.s.
	4ème quartile	<i>Référence</i>
Pays		
PAYS DU NORD	Belgique	0.65***
	Danemark	-1.15***
	Allemagne-Ouest	0.33***
	Allemagne-Est	1.07***
	France	1.00***
	Grande-Bretagne	<i>Référence</i>
	Irlande	-0.54***
	Pays-Bas	0.14 n.s.
	Finlande	-0.51***
	Suède	-0.01 n.s.
	Autriche	0.04 n.s.
	Luxembourg	0.03 n.s.
PAYS DU SUD	Italie	0.03 n.s.
	Espagne	1.50***
	Grèce	0.70***
	Portugal	0.96***
Indices négatifs de qualité de vie	Isolement social	0.12***
	Dégradation du cadre de vie	0.13***
	Disqualification sociale	0.11***
Travail et emploi	Qualité des tâches	0.06*
	Pression au travail	0.06 n.s.
	Promotion au travail	0.25***
	Instabilité de l'emploi	0.25***

* : P < 0.05, ** : P < 0.01, *** : P < 0.001, n.s. : non significatif

Insatisfaction à l'égard de la démocratie

L'insatisfaction à l'égard de la manière dont fonctionne la démocratie varie également fortement selon les pays. Encore une fois le Danemark apparaît comme un pays où l'insatisfaction est faible y compris parmi les plus pauvres. Elle est en revanche élevée en Allemagne de l'Est, en France, en Italie et en Grèce, c'est-à-dire dans les mêmes pays pour lesquels nous avons observé une forte insatisfaction à l'égard de la société (cf. graphique 7.2).

Graphique 7.2



Les femmes apparaissent, toutes choses égales par ailleurs, un peu moins insatisfaites que les hommes et les jeunes de moins de 25 ans sont également moins insatisfaits à l'égard de la démocratie que les autres tranches d'âge.

On constate par ailleurs pour l'insatisfaction à l'égard de la démocratie les mêmes effets du chômage, de la pauvreté, des indices négatifs de qualité de vie et des caractéristiques du travail et de l'emploi que pour l'insatisfaction à l'égard de la société. Ces deux formes d'insatisfaction sont par conséquent comparables. Elles expriment l'une et l'autre un profond mécontentement social. Elles ne sont pas sans rapport, on le voit, avec les difficultés d'intégration sociale.

Tableau 7.2 Régression logistique sur la probabilité d’être insatisfait de la manière dont la démocratie fonctionne dans notre pays

Variab les		B. Sig.
Constante		-1.30***
Genre		
Hommes		<i>Référence</i>
Femmes		-0.06*
Âge	15 - 24	-0.39***
	25 - 34	-0.05 n.s.
	35 - 44	<i>Référence</i>
	45 - 54	0.08 n.s.
	55 - 64	0.06 n.s.
	65+	-0.06 n.s.
Statut vis-à-vis de l'emploi	Actif occupé	<i>Référence</i>
	Chômeur	0.62***
	Inactif	0.05 n.s.
Revenu	1 ^{er} quartile	0.20***
	2 ^{ème} quartile	0.13*
	3ème quartile	0.04 n.s.
	4ème quartile	<i>Référence</i>
Pays	PAYS DU NORD	
	Belgique	0.95***
	Danemark	-0.51***
	Allemagne-Ouest	0.85***
	Allemagne-Est	1.56***
	France	1.14***
	Grande-Bretagne	<i>Référence</i>
	Irlande	-0.30**
	Pays-Bas	0.03 n.s.
	Finlande	0.25**
	Suède	0.62***
	Autriche	0.60***
	Luxembourg	0.22*
	PAYS DU SUD	
	Italie	1.51***
	Espagne	0.70***
Grèce	1.04***	
Portugal	0.67***	
Indices négatifs de qualité de vie	Isolement social	0.08***
	Dégradation du cadre de vie	0.13***
	Disqualification sociale	0.10***
Travail et emploi	Qualité des tâches	-0.08*
	Pression au travail	0.02 n.s.
	Promotion au travail	0.07 n.s.
	Instabilité de l’emploi	0.27***

* : P < 0.05, ** : P < 0.01, *** : P < 0.001, n.s. : non significatif

Par ailleurs, si ces deux formes d'insatisfaction sont particulièrement répandues parmi la population la moins bien intégrée dans la vie économique, sociale et politique de chaque pays, cela ne peut que poser des problèmes en termes de cohésion sociale à la fois au niveau national et au niveau européen. Elles traduisent en effet, l'une et l'autre, le risque d'une polarisation sociale susceptible de se manifester par des formes de radicalisme, de violence et d'insécurité plus intenses²¹.

Attitudes vis-à-vis de l'État-providence

Dans les sociétés européennes, les populations les plus défavorisées sont susceptibles d'obtenir des aides de l'État-providence d'un montant variable et sous des formes diverses selon le pays dans lequel elles vivent. Ces aides correspondent à des droits et des garanties face au risque de pauvreté et d'exclusion. Les attitudes à l'égard de l'État-providence peuvent donc varier selon le pays et selon l'ampleur des difficultés auxquelles les personnes sont confrontées dans la vie quotidienne.

Elles peuvent être étudiées à partir de plusieurs indicateurs. Nous en avons retenu trois dans cette section : un indicateur d'attitude favorable à la politique sociale du gouvernement, un indicateur d'attitude solidariste et enfin un indicateur de sévérité à l'égard des chômeurs.

Attitude favorable à la politique sociale du gouvernement

Pour étudier les facteurs de l'attitude favorable à la politique sociale du gouvernement, nous avons construit un indice à partir de six variables :

- C'est la responsabilité du gouvernement de réduire les écarts entre ceux qui ont un revenu élevé et ceux qui ont un faible revenu ;
- Le gouvernement devrait garantir que tous les enfants aient un niveau de vie décent ;
- Le gouvernement devrait assurer à chacun un revenu minimum garanti ;
- Le gouvernement devrait assurer un logement décent à tous ceux qui n'en ont pas les moyens
- Le gouvernement devrait fournir un travail à toute personne qui en veut un ;
- Le gouvernement devrait assurer un niveau de vie acceptable aux personnes sans emploi.

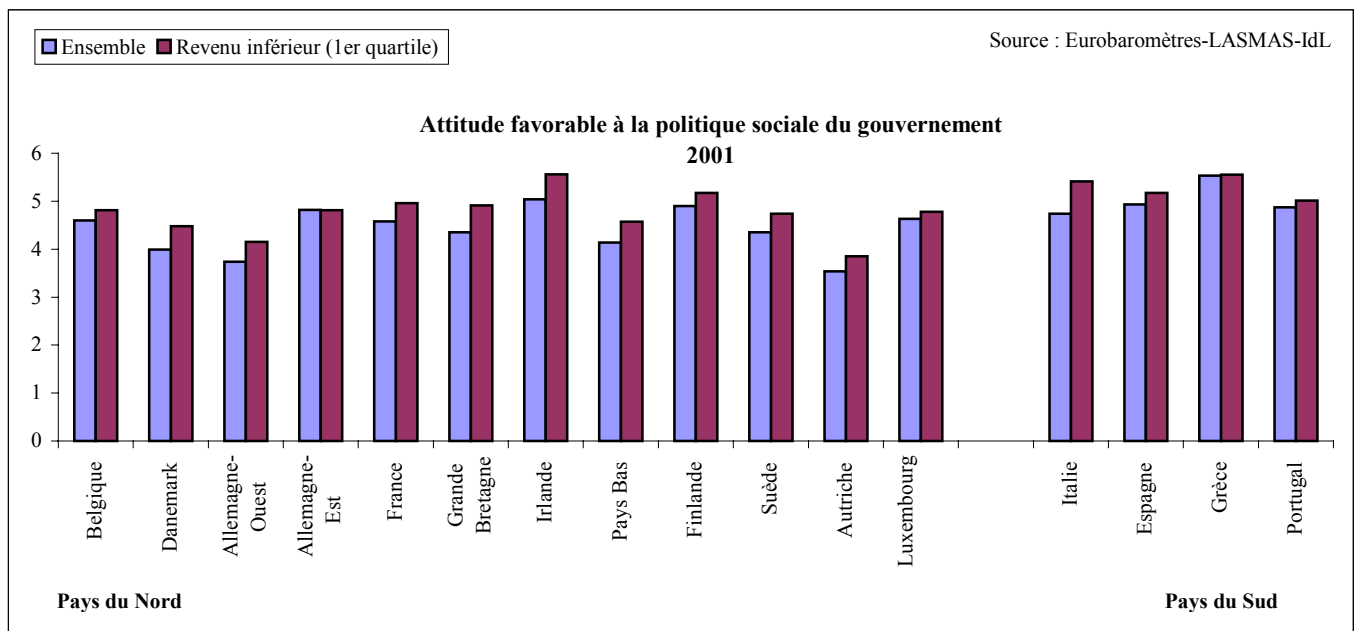
Le test de Cronbach aboutit à un coefficient satisfaisant de 0.78, ce qui prouve la convergence des variables prises en compte dans la construction de cet indice.

²¹ On a pu vérifier dans une enquête récente que les salariés les moins bien intégrés dans leur entreprise et dans leur vie professionnelle étaient nettement plus favorables que les autres à une transformation radicale de la société. Cf. S. Paugam, *Le salarié de la précarité*, *ibid.*

Celui-ci varie aussi selon les pays. Dans les pays où la politique sociale est moins développée, l'indice est particulièrement élevé. C'est le cas notamment des pays du Sud où les attentes semblent vives. En revanche, dans certains pays du Nord, l'indice est plus faible. C'est le cas notamment du Danemark, de l'Allemagne de l'Ouest, des Pays-Bas et de l'Autriche (cf. graphique 7.3). Ces résultats vont dans le sens d'une certaine harmonisation des politiques sociales européennes puisque les pays qui paraissent aujourd'hui en retard semblent souhaiter un réel rattrapage.

On peut également observer que l'indice est plus élevé pour les personnes dont le revenu correspond au 1^{er} quartile que pour l'ensemble de la population. Les 25% plus pauvres sont plus favorables à la politique sociale du gouvernement que les autres catégories, ce qui correspond à une tendance quasi-générale puisque seule l'Allemagne de l'Est semble s'en écarter légèrement. On n'y observe pas en effet dans ce domaine d'écart significatif entre les plus pauvres et l'ensemble de la population.

Graphique 7.3



Ce soutien au principe d'intervention du gouvernement dans le sens de la politique sociale n'est pas significatif selon le sexe (cf. tableau 7.3). En revanche, les moins de 25 ans et les personnes de plus de 65 ans sont de façon significative moins favorables à la politique sociale du gouvernement que la tranche d'âge de référence, celle des personnes de 35 à 44 ans. Il faut rappeler que les charges financières qui pèsent sur les individus sont moins fortes pour les jeunes de moins de 25 ans dont nombre d'entre eux sont encore dépendants de leurs parents et pour les personnes plus âgées, ce qui explique certainement, au moins en partie, cette attitude plus détachée à l'égard de la protection sociale.

On vérifie aussi que les chômeurs ont de façon significative une attitude plus favorable à l'égard de la politique sociale du gouvernement que les actifs occupés. Toutes choses égales par ailleurs, cette attitude décroît également de façon significative avec le revenu. On peut donc conclure que ce sont les populations les pauvres et les moins bien intégrées au marché de l'emploi qui soutiennent le plus la politique sociale, c'est-à-dire les populations dont la situation matérielle et le statut social dépendent en grande partie de ce type d'intervention.

Les deux indices de dégradation du cadre de vie et de disqualification sociale ont aussi un effet positif et significatif sur la probabilité d'avoir une attitude favorable à la politique sociale du gouvernement, ce qui prouve également les attentes plus vives à l'égard de l'État-providence parmi les personnes défavorisées. Il faut toutefois souligner que l'instabilité de l'emploi a un effet légèrement négatif la probabilité d'avoir une attitude favorable à la politique sociale du gouvernement. On peut expliquer cette exception par le fait que les personnes qui ont un emploi instable peuvent se sentir menacées par les chômeurs ou les assistés sociaux, en particulier ceux qu'ils jugent peu empressés à accepter un emploi difficile, et vouloir s'en démarquer socialement en prouvant par là même que ces derniers peuvent profiter des aides qui leur sont accordées sans rechercher véritablement un emploi. L'attitude moins favorable à la politique sociale traduirait dans ce cas un besoin de distinction sociale sans doute nécessaire pour supporter des conditions d'emploi dégradées et pénibles. Enfin, il faut noter aussi que ceux qui ont connu une promotion au travail sont également favorables à la politique sociale. On peut faire l'hypothèse que cette population a pu bénéficier de ces aides, dans le domaine de la formation par exemple.

Tableau 7.3 Régression logistique sur la probabilité d'avoir une attitude favorable à la politique sociale du gouvernement

Variabes		B. Sig.
Constante		3.84***
Genre		
Hommes		<i>Référence</i>
Femmes		0.03 n.s.
Âge	15 - 24	-0.12**
	25 - 34	-0.04 n.s.
	35 - 44	<i>Référence</i>
	45 - 54	0.02 n.s.
	55 - 64	-0.04 n.s.
	65+	-0.16***
Statut vis-à-vis de l'emploi	Actif occupé	<i>Référence</i>
	Chômeur	0.59***
	Inactif	0.43***
Revenu	1 ^{er} quartile	0.38***
	2 ^{ème} quartile	0.26***
	3ème quartile	0.16***
	4ème quartile	<i>Référence</i>
Pays		
PAYS DU NORD	Belgique	0.24***
	Danemark	-0.29***
	Allemagne-Ouest	-0.61***
	Allemagne-Est	0.37***
	France	0.26***
	Grande-Bretagne	<i>Référence</i>
	Irlande	0.73***
	Pays-Bas	-0.20**
	Finlande	0.46***
	Suède	-0.04 n.s.
	Autriche	-0.76***
	Luxembourg	0.30***
PAYS DU SUD	Italie	0.32***
	Espagne	0.59***
	Grèce	1.10***
	Portugal	0.43***
Indices négatifs de qualité de vie	Isolement social	0.01 n.s.
	Dégradation du cadre de vie	0.04***
	Disqualification sociale	0.05**
Travail et emploi	Qualité des tâches	-0.08**
	Pression au travail	-0.03 n.s.
	Promotion au travail	0.19***
	Instabilité de l'emploi	-0.08*

* : P < 0.05, ** : P < 0.01, *** : P < 0.001, n.s. : non significatif

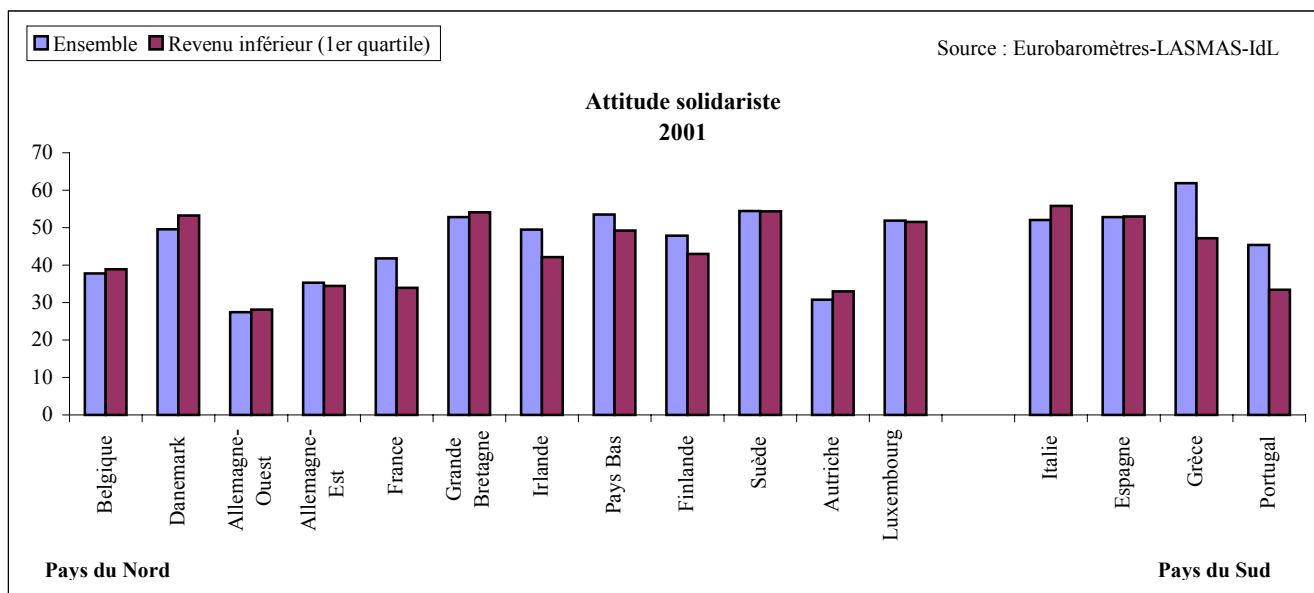
Attitude solidariste

L'attitude solidariste peut être déterminée à partir de la proposition : « Je serais prêt à payer plus d'impôts si on était certain qu'ils seront utilisés pour améliorer la situation des pauvres ». L'acceptation de payer plus d'impôts pour le bien des pauvres correspond non seulement à une attitude généreuse à l'égard des personnes plus défavorisées que soi, mais elle reflète aussi un sens du civisme et de la justice sociale. Il s'agit en fait d'un acte qui relève d'une décision personnelle tout en étant inscrit dans une vision globale de la vie en société et de la cohésion sociale et nationale.

Parmi les pays où cette attitude est la plus répandue, on trouve le Danemark, la Grèce, la Grande-Bretagne, la Suède, le Luxembourg, mais aussi l'Italie et l'Espagne (cf. graphique 7.4). En Allemagne et en Autriche, elle est beaucoup moins répandue. On peut penser qu'en Allemagne, en raison de l'application du principe de subsidiarité et du rôle important des associations caritatives à l'échelon local, il est plus admis de rechercher d'abord des solutions à la pauvreté dans les réseaux de proximité avant de penser à une intervention plus importante de l'État central par le biais de la fiscalité. On peut penser également que l'importance des transferts de l'Allemagne de l'Ouest vers l'Allemagne de l'Est après la réunification, qui se sont traduits notamment par une augmentation importante des impôts et des taxes, ait eu pour effet, en définitive, de susciter chez les Allemands une certaine réserve à l'égard de la redistribution vers les plus pauvres.

L'attitude solidariste est moins répandue parmi les personnes au revenu le plus bas que dans l'ensemble de la population dans tous les pays, à l'exception de la Belgique, du Danemark, de la Grande-Bretagne et de l'Italie. Si les plus pauvres sont un peu moins d'accord de payer plus d'impôts, c'est sans doute parce que leur situation ne le permet pas.

Graphique 7.4



Toutes choses égales par ailleurs, les femmes ont une attitude légèrement moins solidariste que les hommes (cf. tableau 7.4). Les moins de 25 ans et les personnes de plus de 65 ans le sont également moins que les personnes de 35 à 44 ans, ce qui correspond à la tendance qui se dégageait déjà à partir de l'indice de l'attitude favorable à la politique sociale du gouvernement. Notons que les chômeurs ne sont pas de façon significative plus solidaristes que les actifs occupés tandis que les inactifs le sont.

On vérifie par cette régression logistique que les personnes au revenu le plus faible sont de façon significative moins solidaristes que les autres catégories de revenu. On confirme également les variations nationales qui apparaissaient dans le graphique 7.4.

Les indices d'isolement social, de disqualification sociale et de qualité des tâches au travail ont un effet positif sur l'acceptation de payer plus d'impôts pour le bien des pauvres. En revanche, l'instabilité de l'emploi a un effet négatif sur cette attitude.

On pourrait donc conclure que les personnes dont les difficultés sont financières ou matérielles et dont l'avenir est incertain peuvent moins facilement que les autres prétendre qu'elles pourraient payer plus d'impôts en faveur des pauvres. En réalité, ces personnes se savent déjà pauvres elles-mêmes et peuvent considérer que la politique sociale les désigne déjà comme des cibles prioritaires. En revanche, les personnes qui souffrent d'isolement social ou de disqualification sociale se sentent plus spontanément solidaristes en raison de l'espoir que peut susciter chez eux un élan de solidarité auquel ils pourraient participer.

**Tableau 7.4 Régression logistique sur la probabilité d'être d'accord avec la proposition :
« Je serais prêt à payer plus d'impôts si on était certain qu'ils seront utilisés pour
améliorer la situation des pauvres »**

Variables		B. Sig
Constante		0.22*
Genre		
Hommes		<i>Référence</i>
Femmes		-0.06*
Âge	15 - 24	-0.28***
	25 - 34	-0.06 n.s.
	35 - 44	<i>Référence</i>
	45 - 54	-0.01 n.s.
	55 - 64	-0.09 n.s.
	65+	-0.23***
Statut vis-à-vis de l'emploi	Actif occupé	<i>Référence</i>
	Chômeur	0.14 n.s.
	Inactif	0.17**
Revenu	1 ^{er} quartile	-0.31***
	2 ^{ème} quartile	-0.10 n.s.
	3 ^{ème} quartile	-0.05 n.s.
	4 ^{ème} quartile	<i>Référence</i>
Pays		
PAYS DU NORD	Belgique	-0.55***
	Danemark	-0.18*
	Allemagne-Ouest	-1.07***
	Allemagne-Est	-0.71***
	France	-0.39***
	Grande-Bretagne	<i>Référence</i>
	Irlande	-0.03 n.s.
	Pays-Bas	0.05 n.s.
	Finlande	-0.24**
	Suède	0.07 n.s.
	Autriche	-0.93***
	Luxembourg	-0.04 n.s.
PAYS DU SUD	Italie	0.01 n.s.
	Espagne	0.05 n.s.
	Grèce	0.35***
	Portugal	-0.24**
Indices négatifs de qualité de vie	Isolement social	0.04*
	Dégradation du cadre de vie	0.01 n.s.
	Disqualification sociale	0.07**
Travail et emploi	Qualité des tâches	0.10**
	Pression au travail	0.01 n.s.
	Promotion au travail	-0.04 n.s.
	Instabilité de l'emploi	-0.16**

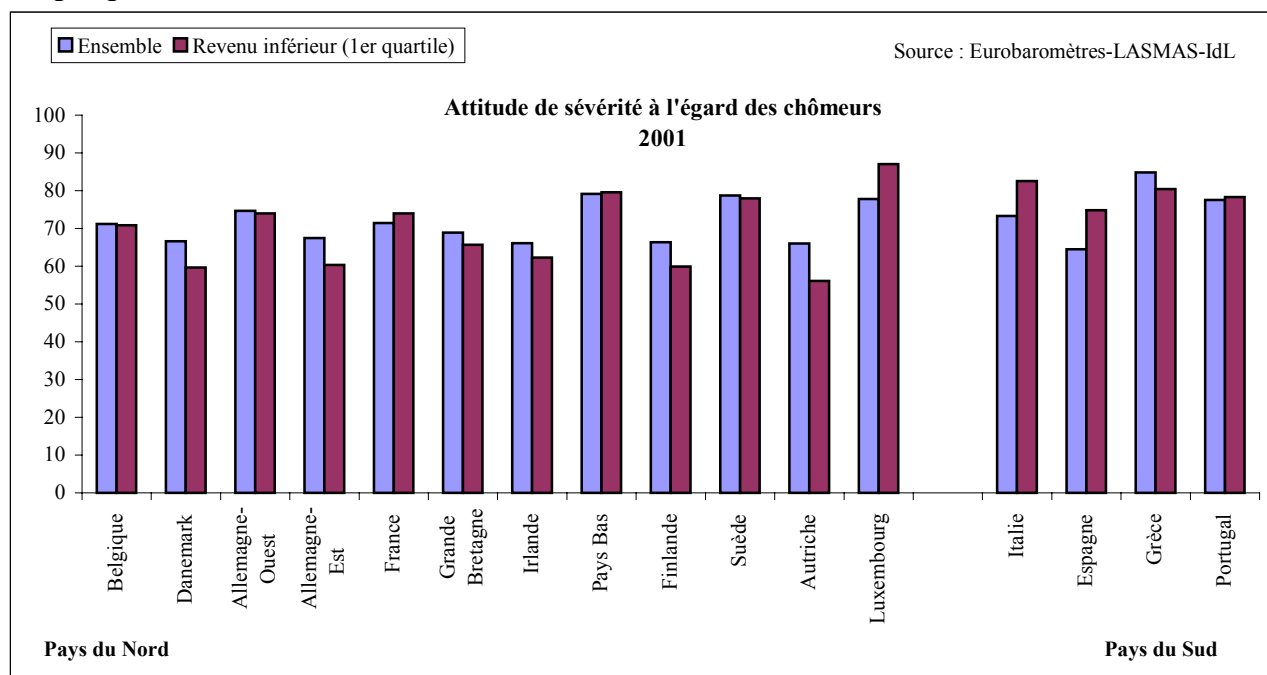
* : P < 0.05, ** : P < 0.01, *** : P < 0.001, n.s. : non significatif

Attitude de sévérité à l'égard des chômeurs

Enfin, il faut noter qu'une proportion élevée de personnes dans chaque pays sont d'accord avec la proposition « les personnes sans emploi devraient être forcées d'accepter un travail rapidement, même s'il est moins bien que leur travail précédent » (cf. graphique 7.5).

Cette proportion élevée est probablement à mettre en relation avec l'amélioration de la conjoncture économique et la réduction du chômage. Dans une période où des emplois sont créés, les chômeurs qui n'en trouvent pas sont plus souvent suspectés de ne pas vouloir travailler.

Graphique 7.5



Comme on pouvait s'y attendre, les chômeurs ne partagent pas cette idée. Les personnes de moins de 35 ans, les personnes dont le revenu correspond aux deux premiers quartiles et les personnes dont l'emploi est instable sont également de façon significative moins favorables à cette proposition (cf. tableau 7.5).

Les résultats de la régression logistique confirment également de fortes variations nationales. Parmi les pays du Nord, les Pays-Bas et la Suède sont les plus favorables à cette proposition. Ces deux pays sont connus pour avoir développé des politiques d'insertion professionnelle très actives et la population en garde probablement une opinion assez favorable. Notons tout de même que le Danemark qui est aussi un pays où la politique active en matière d'emploi est importante reste de façon significative moins favorable à une attitude de sévérité à l'égard des chômeurs. Parmi les pays du Sud, la Grèce et le Portugal y sont également plus favorables que l'Italie et l'Espagne.

**Tableau 7.5 Régression logistique sur la probabilité d'être d'accord avec la proposition :
« Les personnes sans emploi devraient être forcées d'accepter un travail rapidement,
même s'il est moins bien que leur travail précédent ».**

Variabes		B. Sig.
Constante		1.15***
Genre		
Hommes		<i>Référence</i>
Femmes		0.05 n.s.
Âge	15 - 24	-0.16**
	25 - 34	-0.15**
	35 - 44	<i>Référence</i>
	45 - 54	0.07 n.s.
	55 - 64	0.35***
	65+	0.47***
Statut vis-à-vis de l'emploi	Actif occupé	<i>Référence</i>
	Chômeur	-0.77***
	Inactif	-0.24***
Revenu	1 ^{er} quartile	-0.16**
	2 ^{ème} quartile	-0.19**
	3ème quartile	-0.07 n.s.
	4ème quartile	<i>Référence</i>
Pays		
PAYS DU NORD	Belgique	0.05 n.s.
	Danemark	-0.24**
	Allemagne-Ouest	0.18 n.s.
	Allemagne-Est	-0.05 n.s.
	France	0.04 n.s.
	Grande-Bretagne	<i>Référence</i>
	Irlande	-0.15 n.s.
	Pays-Bas	0.51***
	Finlande	-0.11 n.s.
	Suède	0.45***
	Autriche	-0.20*
	Luxembourg	0.34**
PAYS DU SUD	Italie	0.20*
	Espagne	-0.24**
	Grèce	0.90***
	Portugal	0.44***
Indices négatifs de qualité de vie	Isolément social	-0.04 n.s.
	Dégradation du cadre de vie	-0.02 n.s.
	Disqualification sociale	-0.01 n.s.
Travail et emploi	Qualité des tâches	-0.04 n.s.
	Pression au travail	-0.03 n.s.
	Promotion au travail	0.03 n.s.
	Instabilité de l'emploi	-0.15**

* : P < 0.05, ** : P < 0.01, *** : P < 0.001, n.s. : non significatif

Conclusion

Nous avons montré dans la première section de ce chapitre que l'insatisfaction à l'égard de la société dans laquelle nous vivons et l'insatisfaction à l'égard de la manière dont fonctionne la démocratie varient fortement selon les pays. Ces deux formes d'insatisfaction sont très faibles au Danemark et particulièrement élevées en Allemagne de l'Est, en France, en Italie et en Grèce. Les chômeurs et les individus dont le revenu est le plus faible sont particulièrement insatisfaits dans ces deux domaines. Il existe aussi un effet significatif des indices négatifs de bien être : l'isolement social, la dégradation du cadre de vie et la disqualification sociale accroissent la probabilité d'être insatisfaits à l'égard de la société. On constate également que l'instabilité de l'emploi est un facteur d'insatisfaction vis-à-vis de la société alors que la qualité du travail est, au contraire, un facteur de satisfaction. On peut donc conclure que ces deux formes d'insatisfaction sont comparables et expriment l'une et l'autre un profond mécontentement social que l'on peut penser plus ou moins généralisé.

La deuxième section a permis de montrer que l'attitude favorable à l'égard la politique sociale du gouvernement varie aussi selon les pays. Dans les pays où la politique sociale est moins développée, l'indice est particulièrement élevé. C'est le cas notamment des pays du Sud où les attentes semblent vives. En revanche, dans certains pays du Nord, l'indice est plus faible. C'est le cas notamment du Danemark, de l'Allemagne de l'Ouest, des Pays-Bas et de l'Autriche. Nous avons conclu que les pays qui paraissent aujourd'hui en retard semblent souhaiter un réel rattrapage, ce qui devrait se traduire progressivement par une plus grande harmonisation des politiques sociales européennes. Les résultats ont confirmé également que le soutien au principe d'intervention du gouvernement dans le sens de la politique sociale est plus fort parmi les chômeurs, les populations les plus pauvres, et les personnes qui ont connu une promotion au travail, c'est-à-dire parmi les populations dont la situation matérielle et le statut social dépendent – ou ont dépendu – en grande partie de cette intervention.

On retiendra aussi que parmi les pays où l'acceptation de payer plus d'impôts est la plus répandue, on trouve le Danemark, la Grande-Bretagne, la Suède, le Luxembourg, mais aussi l'Italie et l'Espagne. Les personnes au revenu le plus bas ne sont pas d'accord pour payer plus d'impôts sans doute parce que leur situation ne le permet pas. L'instabilité de l'emploi contribue négativement à l'attitude solidariste tandis que la qualité des tâches au travail est un facteur qui la renforce. Enfin, il faut noter qu'une proportion élevée de personnes dans chaque pays est d'accord avec la proposition « les personnes sans emploi devraient être forcées d'accepter un travail rapidement, même s'il est moins bien que leur travail précédent ». On peut penser que la réduction du chômage et la création d'emplois renforcent cette tendance, même si la question de la question de la précarité professionnelle demeure et conduit de plus en plus les professionnels de l'insertion professionnelle à réfléchir en termes de qualité des emplois.

Chapitre 8

Conclusion

Nos résultats détaillés sont présentés dans le résumé et les différents chapitres. Nous nous limitons ici à mettre en évidence quelques conclusions plus générales et à relever certaines implications pour le développement futur des politiques d'aide sociale.

Tout d'abord, par rapport à 1993, nous avons enregistré une baisse tant du nombre de personnes faisant directement face à des difficultés financières, que de la visibilité de la pauvreté. Ces baisses s'inscrivent dans le cadre du net recul du taux de chômage et de l'amélioration générale des conditions économiques au cours de cette période. Vis-à-vis de cette tendance générale vers une réduction de la pauvreté, il convient cependant de tenir compte de différences considérables entre les pays, certains pays du Sud affichant encore des niveaux très élevés de pauvreté subjective (en particulier de longue durée). En outre, la tendance générale à l'amélioration s'accompagne d'une accentuation des difficultés des plus pauvres à faire face, par exemple, aux frais de logement, de l'absence d'assistance sociale et de l'insatisfaction par rapport à la vie tant familiale que sociale. Même si ce modèle peut s'expliquer en partie par l'évolution de la composition de la classe des plus démunis compte tenu de l'amélioration de la situation économique, il convient de relever au cours de la même période une nette tendance de la population à interpréter la pauvreté de manière moins favorable, ce qui pourrait compliquer les relations sociales des pauvres. De ce fait, même si on note une tendance à la baisse du nombre de personnes concernées par le problème de la précarité des conditions de vie, une politique efficace afin d'aider les plus démunis semble toujours nécessaire.

En ce qui concerne les facteurs à long terme d'exclusion sociale, il s'avère que la croissance de l'emploi enregistrée depuis 1996 n'a pas entraîné une amélioration de plusieurs aspects du travail pourtant indispensables pour réduire les futurs risques de marginalisation. On ne constate pas d'augmentation (mais plutôt une baisse) de la qualité des tâches, pourtant essentielle si l'on veut que les gens désirent garder leur emploi et préserver leurs compétences d'apprentissage et de prise de décision. Tandis que les niveaux de compétences ont toujours tendance à augmenter, le rythme de l'actualisation des compétences semble avoir ralenti depuis le milieu des années 1990. Le plus inquiétant est qu'il n'y a pas de signe de progression dans le développement des opportunités de maintien et de développement des compétences des moins qualifiés qui représentent la classe sociale la plus vulnérable à la perte d'emploi et à la marginalisation sur le marché du travail. Néanmoins, nous n'avons pas constaté d'intensification du travail. En outre, tandis qu'une part importante de la main-d'œuvre doit faire face à des niveaux élevés de stress, on constate une baisse plutôt qu'une hausse du stress au travail par rapport au milieu des années 90.

On constate également une amélioration de la sécurité du travail à court terme, reflétant la baisse du chômage au cours de cette période. Toutefois, compte tenu de sa dépendance au cycle économique, la sécurité du travail à court terme reste problématique. Il faut donc absolument améliorer la qualité des emplois et des compétences professionnelles des moins qualifiés pour renforcer leur position sur le marché du travail au cours de périodes de difficultés économiques.

Il s'avère que la précarité des conditions de vie et de travail a d'importantes implications non seulement pour l'expérience personnelle, mais aussi au niveau des attitudes vis-à-vis de la société au sens large. Les personnes devant faire face à une situation professionnelle plus précaire sont moins impliquées dans leur travail, expriment un niveau moins élevé de satisfaction professionnelle et un stress lié au travail plus important. La précarité des conditions de vie et de travail entraîne une augmentation de l'insatisfaction de vivre et une accentuation de la détresse psychologique. Compte tenu des graves implications de la précarité pour le bien-être personnel, on peut comprendre qu'elle semble également influencer la manière dont les gens perçoivent la société dans laquelle ils vivent. Les personnes qui souffrent de cette précarité, à travers toute la série de dimensions que nous avons étudiées, sont nettement moins satisfaites de la société dans laquelle elles vivent et du fonctionnement de ses institutions démocratiques. En conclusion, outre son importance au niveau du risque de marginalisation et d'exclusion sociale, la précarité des conditions de vie et de travail représente un véritable problème pour la cohésion sociale.

Ce rapport soulève trois questions concernant les politiques actuelles de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Ces questions renvoient aux implications de telles politiques au niveau de la stigmatisation, à la nécessité d'étendre les politiques au problème de la qualité des emplois et, enfin, aux différences entre les expériences des sociétés du Nord et du Sud de l'Europe.

Les premières politiques mises en place à la fin des années 1970 et destinées à contrer les effets de la forte hausse du chômage et de la pauvreté, visaient avant tout à réduire le taux de chômage et à aider les personnes marginalisées (et leur famille) à mettre un pied dans le marché du travail en leur offrant une gamme d'options facilitant leur réinsertion professionnelle et sociale. La plupart du temps, ces politiques ont été basées sur une sorte d'empathie collective envers les chômeurs et les exclus étant donné que la pauvreté était avant toute chose considérée, au plus fort de la crise de l'emploi, comme un effet de l'injustice sociale. Avec le retour de la croissance et l'amélioration du contexte économique, cette empathie s'est nettement amenuisée.

Parallèlement, on a assisté à une réorientation de la politique de l'emploi, traduisant une préoccupation au sujet des risques d'exclusion sociale pour les chômeurs de longue durée. La tendance s'est de plus en plus éloignée de la gestion sociale du chômage de masse et de longue durée afin d'encourager plus activement la recherche d'un emploi. D'une part, cette nouvelle approche implique notamment l'offre d'un suivi et de conseils plus individualisés ainsi qu'une augmentation des opportunités de formation. D'autre part, elle prévoit un contrôle plus strict des initiatives prises par les chômeurs pour trouver du travail, la mise en place de stimulants financiers pour ceux qui retrouvent du travail et la prise de sanctions à l'encontre des chômeurs jugés insuffisamment actifs. Selon les résultats de l'enquête, cette réorientation de la politique est acceptée par une majorité de gens dans chaque pays. En effet, une majorité des personnes interrogées a marqué son accord avec le fait que les chômeurs devraient être forcés à retrouver un travail rapidement, même si celui-ci est moins intéressant que celui qu'ils avaient auparavant.

De telles politiques peuvent contribuer à une réinsertion plus rapide dans le monde professionnel, en particulier pour les plus qualifiés. Cependant, le risque potentiel de ces politiques réside dans l'enracinement d'un type de dualisme social dans un contexte déjà difficile pour les plus défavorisés. Ces politiques peuvent accentuer le risque de stigmatisation pour les chômeurs de longue durée peu qualifiés, jugés responsables de leur situation, indépendamment des problèmes auxquels ils ont dû faire face au cours de leur vie et des véritables barrières structurelles à leur réinsertion.

Par conséquent, il est important d'évaluer attentivement les implications à long terme de ce changement de nature des politiques de lutte contre le chômage et l'exclusion sociale pour s'assurer, d'une part, qu'elles n'entraînent pas une augmentation de la discrimination envers ceux qui demandent des types d'aide spécifiques et, d'autre part, qu'elles n'encouragent pas une distinction entre ce que l'on a appelé les 'bons' et les 'mauvais' pauvres à un certain moment de l'histoire. Notre rapport souligne le fait que la population pauvre de chaque pays est hétérogène, que les difficultés et les besoins sont extrêmement variables et que la pauvreté profonde et persistante, souvent transmise d'une génération à l'autre, n'a pas disparu en Europe. Pour renforcer la cohésion sociale, il est essentiel de continuer à mettre en place une série de mécanismes diversifiés visant à améliorer les chances de ceux qui éprouvent le plus de difficultés à participer à la vie économique, sociale et politique de leur pays.

Depuis de nombreuses années, les politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale se concentrent sur le chômage et ses conséquences sociales. Vu la gravité avérée des effets du chômage, les décideurs politiques insistent de plus en plus sur le fait que la solution pour sortir de la pauvreté passe par l'accès à l'emploi. Le retour au travail constitue aujourd'hui un axe politique privilégié. Tout au long de cette période, les décideurs politiques de la plupart des pays ont passé sous silence la question cruciale de la qualité des emplois. Notre rapport montre qu'il n'est pas suffisant d'avoir un emploi pour être bien intégré dans le monde du travail. L'emploi *en soi* ne peut protéger de manière adéquate contre la pauvreté à plus long terme lorsque bien des emplois sont précaires ou mal rémunérés. Comme nous avons pu le constater, une grande part des employés occupent des fonctions qui ne sont pas enrichissantes et qui n'offrent pas suffisamment de perspectives de carrière. La récente évolution à cet égard n'est pas encourageante, suggérant une éventuelle hausse du risque potentiel de difficultés financières et de précarité pour un secteur important de la main-d'œuvre. Il faut donc de toute urgence développer des politiques destinées à améliorer les compétences des employés exposés à ce risque et les aider, tout comme les chômeurs, à trouver un emploi mieux adapté pour faciliter leur intégration sociale à long terme.

Enfin, notre rapport met en évidence les différences très marquées entre les pays du Nord et du Sud de l'Europe vis-à-vis de la pauvreté et de la manière dont elle est perçue. Il s'avère que la pauvreté est davantage un phénomène conjoncturel dans les pays du Nord de l'Europe et plutôt structurel dans le Sud de l'Europe. Dans le Nord de l'Europe, la pauvreté est plus fréquemment considérée comme résultant d'une dégradation de la situation personnelle tandis que, dans le Sud de l'Europe, elle est perçue, dans une plus grande mesure, comme une 'pauvreté héritée'. Des pressions pourraient bien apparaître pour réduire ces différences. Nous avons constaté que la pauvreté subjective est très répandue dans les pays du Sud de l'Europe, traduisant un haut niveau de frustration par rapport au niveau de vie et un désir de changement radical.

Il est également manifeste que les attentes vis-à-vis des politiques sociales sont élevées. Il est essentiel de rattraper le retard à l'égard du développement économique et social afin de promouvoir la cohésion sociale dans ces pays et, plus généralement, au sein de l'Union européenne. Un important stimulant pour atteindre cet objectif dans les pays qui sont à la traîne en termes de protection sociale réside dans l'extension des initiatives européennes pour une meilleure coordination des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, encourageant ainsi une plus grande convergence de l'aide aux plus défavorisés.

ANNEXE TECHNIQUE 1 – ANALYSE DES DONNÉES

Nous avons dû adopter une approche pragmatique de l'utilisation des indicateurs compte tenu des contraintes des données disponibles. Lorsque c'était possible, nous avons groupé les affirmations des questionnaires pour générer des scores ou des indices de mesures clés. Nos mesures de l'isolation sociale, de la qualité des tâches, de la pression et du stress au travail, de la souffrance psychologique et des attitudes vis-à-vis de l'État-providence en sont quelques exemples. Un score ou une échelle basée sur plusieurs affirmations liées fournit des informations plus fiables que chaque affirmation prise séparément. Mais cette procédure n'est valable qu'avec un niveau raisonnable de fiabilité de l'échelle. Avant de constituer un groupe d'affirmations pour former une mesure composite, les affirmations sont testées à l'aide d'une analyse de fiabilité. La mesure statistique utilisée pour résumer la fiabilité entre les affirmations était l'alpha de Cronbach. Comme critère d'adéquation général, nous avons adopté le seuil de .60 comme alpha de Cronbach. Cependant, dans un questionnaire dont les objectifs couvrent un nombre de sujets relativement élevé, il n'est pas facile de couvrir tous les domaines de cette manière et, dans de nombreux cas, nous avons dû faire appel à des questions individuelles comme indicateurs. Nous avons donc dû utiliser cette méthode dans un souci de comparabilité avec les précédentes études, étant donné que les questions de celles-ci n'étaient souvent posées que sous cette forme.

Lors de la création d'échelles sommatives, nous avons principalement fait appel à une analyse de régression multiple grâce à la méthode des moindres carrés ordinaires (MCO). La régression des moindres carrés ordinaires exige que la variable dépendante soit répartie à peu près normalement. Cette méthode offre d'importants avantages pratiques par rapport à d'autres méthodes, en particulier l'interprétation numérique directe des résultats.

Cependant, lorsque le résultat est binaire (oui-non ; par exemple, si une personne a dû faire face à une période de chômage), la méthode de régression ordinaire n'est pas adéquate. Au lieu de cela, nous avons réalisé une analyse régression logistique. Pour un résultat binaire, nous observons la fréquence relative de « oui » et de « non ». Dans une analyse de régression logistique, nous opérons une conversion en cote. Le terme « cote » est utilisé comme dans les paris : si le résultat intervient neuf fois sur 10, les chances sont de 9 contre 1. Pour la facilité de calcul, c'est le logarithme naturel de ce ratio (ou log des chances) qui est utilisé. L'analyse évalue alors les effets des autres variables envisagées par ce critère d'évaluation.

La variable résultante concerne parfois plusieurs catégories ordonnées, mais pas suffisamment pour justifier l'utilisation d'une régression ordinaire. L'analyse du biais dans les réponses permet de savoir si les catégories de réponses particulières sont 'supérieures' ou 'inférieures' aux autres, mais il est impossible de déduire que la distance entre les catégories est égale. Le cas échéant, nous avons fait appel à une procédure de répartition ordonnée, qui constitue une extension de la régression logistique à de multiples catégories.

Toutes ces procédures de régression exigent la sélection de catégories de référence, auxquelles un effet est comparé. Par exemple, une variable pour les hommes a pour référence la catégorie des femmes. Dans le cas de l'analyse des changements au niveau de la précarité du travail, la situation de chaque pays spécifique a été comparée à celle de l'Allemagne. Le choix du pays de référence peut être pris à la fois en fonction de considérations théoriques et statistiques. Il est essentiel que les lecteurs connaissent bien la référence, afin qu'ils puissent interpréter les déviations qu'implique la catégorie de référence. Nous avons supposé à ce niveau que les lecteurs seraient plus familiers avec les institutions allemandes qu'avec celles des autres pays plus petits. Un autre avantage est sa position relativement centrale à l'égard de bon nombre de nos mesures de sorte qu'il y a généralement une gamme de déviations positives et négatives. Ce choix de référence fournit enfin une bonne base en termes de chiffres moyens, ce qui réduit le risque que des résultats reflètent une catégorie de base mal évaluée.

ANNEXE TECHNIQUE 2 – TAUX DE REPONSE

EB56.1	B	DK	ALL_(Ouest)	ALL_(Est)	GR	E	F	IRL	IRL_(Nord)
Nb d'interviewers	105	86	239	217	44	103	110	90	32
Nb de points d'échantillonnage	132	100	210	210	101	142	110	125	38
Nb de points de départ	132	100	210	210	202	174	110	125	38
Nb de contacts effectifs	2144	2817	1363	1339	2393	1378	1397	2732	706
Nb de refus	1072	1780	345	311	1386	329	383	1691	394
Nb d'interviews interrompues	43	36	0	0	3	49	12	41	3
Nb d'interviews menées à bien	1029	1001	1031	1009	1004	1000	1004	1000	304
Taux de réponse (%)	48	36	76	75	42	73	72	37	43

EB56.1	I	L	NL	A	P	FIN	S	GB
Nb d'interviewers	115	55	113	110	47	77	149	112
Nb de points d'échantillonnage	103	74	113	166	165	170	56	112
Nb de points de départ	115	119	113	170	180	170	210	112
Nb de contacts effectifs	1750	904	2099	1583	1663	2497	2012	3435
Nb de refus	676	282	1025	358	628	1402	995	1708
Nb d'interviews interrompues	47	11	49	151	34	83	17	1019
Nb d'interviews menées à bien	992	611	1025	1074	1001	1012	1000	708
Taux de réponse (%)	56	68	49	68	60	41	50	21

BIBLIOGRAPHIE

- Burchell, B., Lapido, D. and Wilkinson, F. (2002), *"Job Insecurity and Work Intensification"*. London: Routledge.
- European Commission (2001), *"Employment in Europe 2001 Recent Trends and Prospects"*. Luxembourg: Office for Official Publications of the European Communities.
- European Foundation for the Improvement of Living and Work Conditions (2001), *"Ten Years of Working Conditions in the European Union"*. Luxembourg: Office for Official Publications of the European Community.
- European Commission 2001, Employment in Europe 2001, Luxembourg,
http://europa.eu.int/comm/dgs/employment_social/key_en.htm
- Gallie, D (1997) Employment, Unemployment and the Quality of Life: The Employment in Europe Survey 1996. Report to DG Employment.
- Gallie, D. and Russell, H. (1998), *"Unemployment and Life Satisfaction"*, *Archives Européennes de sociologie*, XXXIX, 2: 3-35.
- Gallie, D. and Paugam, S. e. (2000), *"Welfare Regimes and the Experience of Unemployment in Europe"*. Oxford: Oxford University Press.
- Goldberg, D. (1978) *"Manual of the General Health Questionnaire"*. Windsor: National Foundation for Educational Research.
- Green, F. (1999), *"It's Been a Hard Day's Night: The Concentration and Intensification of Work in late 20th Century Britain"*. Department of Economics, University of Kent, Studies in Economics. 99/13.
- Gregg, P., Knight, G. and Wadsworth, J. (2000), *"Heaven knows I'm miserable now: job insecurity in the British labour market"* in Heery, E. and Salmon, J., *The Insecure Workforce*. London: Routledge.
- Johnson, J. V. and Johansson G. (eds.) (1991), *"The Psychosocial Work Environment: Work Organization, Democratization and Health. Essays in Memory of Bertil Gardell"*. Amityville, New York: Baywood Publishing Company, Inc.
- Karesek, R. and Theorell, T. (1990), *"Healthy Work. Stress, Productivity and the Reconstruction of Work Life"*. New York: Basic Books.
- Paugam, S. (1991), *"La disqualification sociale"*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Paugam, S. (2000), *"Le salarié de la précarité. Les nouvelles formes de l'intégration sociale"*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Poverty 3 (1990), *"The Perception of Poverty in Europe"*. Brussels: European Commission. Directorate General for Employment, Industrial Relations and Social Affairs.
- Riffault, H. and Rabier, J. J. (1977) *The Perception of Poverty in Europe*. Brussels: European Commission.
- Rigaux, N. (1994), *"The Perception of Poverty and Social Devaluation in Europe 1994"*. Brussels: European Commission. Directorate General for Employment, Industrial Relations and Social Affairs.
- Theorell, T. and Karesek, R. (1996), "Current Issues Relating to Psychosocial Job Strain and Cardiovascular Disease Research", *Journal of Occupational Health and Psychology* 1: 9-26.
- Townsend, P. (1979), *"Poverty in the United Kingdom. A survey of household resources and standards of living"*. Harmondsworth: Penguin Books Ltd.
- Warr, P. (1987), *"Work, Unemployment and Mental Health"*. Oxford: Clarendon Press.

Questionnaire

PARLONS DE L'EXCLUSION SOCIALE

Q.2. Pour chacune des choses suivantes, pouvez-vous me dire si vous la jugez absolument nécessaire pour vivre correctement ou pas ?

LIRE	ABSOLUMENT NECESSAIRE	PAS ABSOLUMENT NECESSAIRE	NSP
1. Avoir un bon emploi (M)	6 1	2	3
2. Avoir un bon niveau d'éducation (M)	7 1	2	3
3. Vivre avec un partenaire avec lequel on a une bonne relation (N)	8 1	2	3
4. Avoir des enfants (N)	9 1	2	3
5. Voir régulièrement des amis (N)	10 1	2	3
6. Avoir suffisamment de loisirs et les moyens d'en profiter	11 1	2	3
7. Partir au moins une fois par an en vacances	12 1	2	3
8. Être en bons termes avec les voisins	13 1	2	3
9. Pouvoir sortir entre amis ou en famille	14 1	2	3
10. Avoir un logement suffisant pour que chacun puisse avoir sa place	15 1	2	3
11. Pouvoir être utile aux autres	16 1	2	3
12. Se sentir reconnu par la société	17 1	2	3
13. Avoir une carrière réussie (N)	18 1	2	3
14. Participer à des associations, syndicats ou partis (M)	19 1	2	3

EB40 - Q.83 - TREND MODIFIE

Q.3. A votre avis, quel serait le revenu net hebdomadaire le plus bas que votre foyer devrait avoir afin de joindre les deux bouts, étant donné les circonstances présentes et la composition de votre foyer ? Par revenu net, on entend le revenu après que les impôts et charges sociales ont été déduits. (UNE SEULE REPONSE)
(ENQ. : SI "NSP", CODER '000000000' - SI "REFUS", CODER '999999999')

+++++									
+++++									

EB56.1 - NOUVEAU

Q.4. Le revenu total net hebdomadaire de votre foyer est-il supérieur, inférieur ou à peu près équivalent à celui-ci ?

Supérieur.....	21	1
Inférieur.....		2
A peu près équivalent.....		3
NSP.....		4
Refus.....		5

EB5 - Q.153 - TREND MODIFIE

Q.5. Comment vous en sortez-vous avec les revenus de votre foyer ? (MONTRER CARTE - LIRE - UNE SEULE REPONSE)

Très difficilement.....	22	1	PASSER EN Q.6
Difficilement.....		2	PASSER EN Q.6
Facilement.....		3	PASSER EN Q.9
Très facilement.....		4	PASSER EN Q.9
NSP.....		5	PASSER EN Q.9
Refus.....		6	PASSER EN Q.9

EB40 - D.29.g - TREND MODIFIE

SI "DIFFICILEMENT", CODE 1 OU 2 EN Q.5, SINON PASSER EN Q.9

Q.6. Depuis combien de temps êtes-vous dans cette situation financière ? (UNE SEULE REPONSE)

Moins d'un an.....	23	1
1 an.....		2
De 2 à 3 ans.....		3
De 4 à 5 ans.....		4
De 6 à 10 ans.....		5
Plus de 10 ans.....		6
NSP.....		7
Refus.....		8

EB56.1 - NOUVEAU

Q.7. Un des événements suivants a-t-il eu un effet sur la situation financière actuelle de votre foyer? (MONTRER CARTE - LIRE - PLUSIEURS REPONSES POSSIBLES)

Je fais un travail mal payé.....	24	1,
J'ai perdu mon travail.....		2,
Mon(ma) conjoint(e) a perdu son travail.....		3,
J'ai rompu avec la personne avec laquelle je vivais.....		4,
J'ai eu un enfant.....		5,
Mon(Mes) enfant(s) est(sont) entré(s) à l'école.....		6,
J'ai eu des problèmes de santé.....		7,
J'ai pris ma retraite.....		8,
Mon(Ma) conjoint(e) a pris sa retraite.....		9,
Non, aucun de ceux-ci (SPONTANE).....		10,
NSP.....		11,
Refus.....		12,

EB56.1 - NOUVEAU

Q.8. Quand pensez-vous que votre foyer sera sorti de cette situation difficile ? (MONTRER CARTE - LIRE - UNE SEULE REPONSE)

Dans moins d'un an.....	25	1
Dans 1 an.....		2
Dans 2 ou 3 ans.....		3
Dans 4 ou 5 ans.....		4
Dans 6 à 9 ans.....		5
Dans 10 ans ou plus.....		6
Jamais (SPONTANE).....		7
NSP.....		8
Refus.....		9

EB56.1 - NOUVEAU

A TOUS

Q.9. Dans les douze derniers mois, vous est-il personnellement, ou à un membre de votre foyer, arrivé d'avoir des difficultés pour ... ? (MONTRER CARTE AVEC ECHELLE)

LIRE	AUCUNE DIFFICULTE	QUELQUES DIFFICULTES	BEAUCOUP DE DIFFICULTES	D'ENORMES DIFFICULTES	NSP
1. payer votre loyer ou votre emprunt immobilier	26 1	2	3	4	5
2. payer les factures d'eau, de gaz, d'électricité ou de chauffage	27 1	2	3	4	5
3. payer l'alimentation	28 1	2	3	4	5
4. rembourser vos emprunts (autres que le logement)	29 1	2	3	4	5

EB40 - D.29.f - TREND

Q.10. Dans votre quartier ou village, y a-t-il des personnes qui vivent dans l'une ou l'autre des situations suivantes ? (MONTRER CARTE - LIRE - PLUSIEURS REPONSES POSSIBLES)

Situation d'extrême pauvreté.....	30	1,	PASSER EN Q.11
Situation de pauvreté.....		2,	PASSER EN Q.11
Situation où l'on risque de tomber dans la pauvreté.....		3,	PASSER EN Q.13
Personne n'est dans l'une de ces situations.....		4,	PASSER EN Q.13
NSP.....		5,	PASSER EN Q.13

EB40 - Q.68.a - TREND

SI "SITUATION DE PAUVRETE", CODE 1 OU 2 EN Q.10, SINON PASSER EN Q.13

Q.11. Vous arrive-t-il souvent de voir par vous-même dans quelles conditions ces gens vivent réellement ? (SI OUI) Est-ce que cela vous arrive souvent, quelquefois ou rarement ?

Oui, souvent.....	31	1	PASSER EN Q.12
Oui, quelquefois.....		2	PASSER EN Q.12
Oui, rarement.....		3	PASSER EN Q.12
Non, jamais.....		4	PASSER EN Q.13
NSP.....		5	PASSER EN Q.13

EB40 - Q.70 - TREND MODIFIE

SI "OUI", CODE 1, 2 OU 3 EN Q.11

Q.12. S'agit-il plutôt de gens qui ... ? (MONTRER CARTE - LIRE - UNE SEULE REPONSE)

ont toujours vécu dans leur situation actuelle.....	32	1
sont tombés dans leur situation actuelle après avoir été dans une situation plus favorable.....		2
NSP.....		3
Refus (N).....		4

EB40 - Q.71 - TREND MODIFIE

A TOUS

Q.13. A votre avis, pourquoi y a-t-il des personnes qui vivent dans le besoin ? Voici quatre opinions : laquelle est la plus proche de la vôtre ? (MONTRER CARTE - LIRE - UNE SEULE REPONSE)

Car elles ont été malchanceuses.....	33	1
Car elles sont paresseuses et manquent de volonté.....		2
Car il y a beaucoup d'injustice dans notre société.....		3
C'est une partie inévitable du progrès moderne.....		4
Aucune de celles-ci (SPONTANE).....		5
NSP.....		6

EB40 - Q.74 - TREND

Q.14. Voici quelques raisons qui pourraient expliquer pourquoi des gens sont socialement exclus. Quelles sont les trois raisons qui sont, selon vous, les plus répandues ? (MONTRER CARTE - LIRE - MAXIMUM 3 REPONSES)

La diminution de la protection sociale.....	34	1,
L'indifférence entre voisins.....		2,
La maladie.....		3,
L'éclatement des familles.....		4,
Leurs parents étaient pauvres.....		5,
La perte du sens communautaire dans notre société.....		6,
L'alcoolisme.....		7,
Le chômage de longue durée (M).....		8,
Ils vivent dans un endroit pauvre (M).....		9,
La drogue.....		10,
Ils ne planifient pas pour le futur.....		11,
Le manque d'instruction.....		12,
Ils sont paresseux.....		13,
Ils ont trop d'enfants.....		14,
Ce sont des immigrés.....		15,
Ils ont choisi d'être comme ça.....		16,
NSP.....		17,

EB40 - Q.72 - TREND MODIFIE

Q.15. Laquelle de ces affirmations s'approche le plus de votre point de vue ? (MONTRER CARTE - LIRE - UNE SEULE REPONSE)

- Il peut arriver à n'importe qui de tomber dans la pauvreté au cours de sa vie..... 35 1
- Le risque de pauvreté est limité à certains groupes de personnes..... 2
- Aucune de ces deux propositions (SPONTANE)..... 3
- NSP..... 4

EB56.1 - NOUVEAU

Q.16. Au cours des cinq dernières années, avez-vous été au chômage, ou non ?

- Oui..... 36 1
- Non..... 2

(SI OUI) Combien de fois avez-vous été au chômage au cours des cinq dernières années ?
 (ENQ. : SI "JAMAIS", CODE '00' - SI "REFUS", CODE '98' - SI "NSP", CODE '99')

+---+---+ 37
 | | |
 +---+---+

EB40 - D.15.c - TREND

SI "OUI", CODE 1 EN Q.16

Q.17. Combien de temps au total avez-vous été au chômage au cours des cinq dernières années ?

- Moins d'une semaine..... 38 1
- Une semaine à moins de 3 mois..... 2
- De 3 mois à moins de 6 mois..... 3
- De 6 mois à moins d'1 an..... 4
- De 1 an à moins de 2 ans..... 5
- De 2 ans à moins de 3 ans..... 6
- 3 ans ou plus..... 7
- NSP..... 8
- Refus..... 9

EB40 - D.15.d - TREND MODIFIE

A TOUS

Q.18. Pour chacune des propositions suivantes, pouvez-vous me dire si elles correspondent à votre situation ?

LIRE	OUI	NON	NSP	PAS APPLICABLE
1. Mon(Ma) partenaire a un emploi rémunéré	39 1	2	3	4
2. J'ai un enfant de moins de cinq ans à la maison	40 1	2	3	4
3. J'ai de la famille ou des amis proches qui sont pauvres	41 1	2	3	4
4. J'ai de la famille ou des amis proches qui sont beaucoup plus riches que moi	42 1	2	3	4
5. Je parle à mes voisins presque tous les jours	43 1	2	3	4
6. Je vois mes amis plusieurs fois par semaine	44 1	2	3	4
7. Je rencontre des membres de ma famille qui ne font pas partie de mon foyer plusieurs fois par semaine	45 1	2	3	4
8. Plus de la moitié de mes amis est au chômage	46 1	2	3	4
9. Plus de la moitié de mes amis a un emploi rémunéré	47 1	2	3	4
10. Je suis membre d'un club sportif ou de loisirs	48 1	2	3	4
11. Je suis membre d'une association bénévole ou caritative	49 1	2	3	4
12. Je suis membre d'un parti politique	50 1	2	3	4
13. Je vais régulièrement à l'église (ou un autre lieu de culte)	51 1	2	3	4

EB56.1 - NOUVEAU

Q.19. Si vous aviez l'un des problèmes suivants, y a-t-il quelqu'un sur qui vous pourriez compter pour vous aider, en dehors des membres de votre ménage ?

LIRE	OUI	NON	NSP
1. Si vous vous sentiez déprimé	52 1	2	3
2. Si vous aviez besoin d'aide pour trouver du travail pour vous-même ou pour un membre de votre famille	53 1	2	3
3. Si vous deviez emprunter de l'argent pour payer une facture urgente, comme l'électricité, le gaz, le loyer ou une mensualité d'un emprunt immobilier	54 1	2	3

EB44.3 - Q.86 - TREND

Q.20. Je vais vous demander maintenant de me parler de différents aspects de votre vie de tous les jours. Pour chacun d'entre eux, pouvez-vous me dire si vous trouvez que de ce point de vue ça va très bien, ça va assez bien, ça ne va pas très bien ou ça ne va pas bien du tout ? (MONTRER CARTE AVEC ECHELLE - UNE SEULE REPONSE)

LIRE	CA VA TRES BIEN	CA VA ASSEZ BIEN	CA NE VA PAS TRES BIEN	CA NE VA PAS BIEN DU TOUT	NSP	
1. Votre maison ou votre appartement	55	1	2	3	4	5
2. L'endroit où vous vivez	56	1	2	3	4	5
3. Votre revenu	57	1	2	3	4	5
4. Votre niveau de vie	58	1	2	3	4	5
5. Vos moyens de transport pour aller travailler, faire des courses (M)	59	1	2	3	4	5
6. Votre état de santé	60	1	2	3	4	5
7. Le temps dont vous disposez pour faire ce que vous avez à faire	61	1	2	3	4	5
8. Les services médicaux là où vous vivez (N)	62	1	2	3	4	5
9. Vos avantages sociaux en cas de maladie, d'invalidité, de chômage, de vieillesse	63	1	2	3	4	5
10. La considération que l'on a à votre égard	64	1	2	3	4	5
11. Les magasins là où vous vivez (N)	65	1	2	3	4	5
12. Les opportunités d'emploi là où vous vivez (N)	66	1	2	3	4	5
13. Le niveau de bruit où vous vivez (N)	67	1	2	3	4	5

EB40 - Q.85 - TREND MODIFIE

Q.21. Etes-vous d'accord ou pas d'accord avec les propositions suivantes ? (MONTRER CARTE AVEC ECHELLE - UNE SEULE REPONSE)

LIRE	TOUT A FAIT D'ACCORD	D'ACCORD	NI D'ACCORD NI PAS D'ACCORD	PAS D'ACCORD	PAS DU TOUT D'ACCORD	NSP	
1. Je me suis senti seul à certains moments ces deux dernières semaines	68	1	2	3	4	5	6
2. Je n'ai pas l'impression que la valeur de ce que je fais soit reconnue par les gens que je rencontre	69	1	2	3	4	5	6
3. Il est difficile d'avoir des amis proches là où je vis	70	1	2	3	4	5	6
4. Je me sens mis à l'écart de la société	71	1	2	3	4	5	6
5. Je me sens isolé de ma famille	72	1	2	3	4	5	6
6. Je n'ai pas l'impression d'avoir l'occasion de jouer un rôle utile dans la société	73	1	2	3	4	5	6
7. Certaines personnes me regardent de haut à cause de mon revenu ou de ma situation professionnelle	74	1	2	3	4	5	6
8. Je sens qu'il y a un risque que je tombe dans la pauvreté	75	1	2	3	4	5	6
9. Il y a des constructions en mauvais état là où je vis	76	1	2	3	4	5	6
10. Il y a beaucoup de chômage là où je vis	77	1	2	3	4	5	6
11. Il y a des problèmes de toxicomanie là où je vis	78	1	2	3	4	5	6
12. Il y a beaucoup de vandalisme et de vols là où je vis	79	1	2	3	4	5	6
13. Il y a beaucoup de violence là où je vis	80	1	2	3	4	5	6
14. Le quartier où je vis n'a pas bonne réputation	81	1	2	3	4	5	6

EB56.1 - NOUVEAU

D.15. a) Quelle est votre profession actuelle ?
b) (SI PAS D'ACTIVITE ACTUELLE - CODES 1 A 4 EN D.15.a) Exerciez-vous une activité professionnelle rémunérée auparavant ? Laquelle en dernier lieu ?

	a) PROFESSION ACTUELLE	b) PROFESSION AUPARAVANT
INACTIFS		
En charge des achats courants et des tâches ménagères ou sans aucune activité professionnelle	82 1	
Etudiants	2	
Au chômage / temporairement sans emploi	3	
A la retraite ou en congé de maladie prolongé	4	
INDEPENDANTS		
Agriculteur exploitant	5	83 1
Pêcheur	6	2
Profession libérale (avocat, médecin, expert comptable, architecte, etc.)	7	3
Commerçant ou propriétaire d'un magasin, artisan ou autre travailleur indépendant	8	4
Industriel, propriétaire (en tout ou en partie) d'une entreprise	9	5
SALARIES		
Profession libérale salariée (docteur, avocat, comptable, architecte, etc.)	10	6
Cadre supérieur / dirigeant (PDG / DG, Directeur)	11	7
Cadre moyen	12	8
Employé travaillant la plupart du temps dans un bureau	13	9
Employé ne travaillant pas dans un bureau mais voyageant (vendeur, chauffeur, représentant, etc.)	14	10
Employé ne travaillant pas dans un bureau mais ayant une fonction de service (hôpital, restaurant, police, pompiers, etc.)	15	11
Contremaître, agent de maîtrise	16	12
Ouvrier qualifié	17	13
Autre ouvrier (non qualifié), personnel de maison	18	14
N'A JAMAIS EXERCE D'ACTIVITE PROFESSIONNELLE REMUNEREE		15

EB55.2 - D.15 - DEMO TREND

SI "CHOMEUR" OU "NON-ACTIF", CODE 1, 2, 3 OU 4 EN D.15.a

Q.22. Laquelle de ces propositions est la plus proche de votre position personnelle ? (MONTRER CARTE - LIRE - UNE SEULE REPONSE)

J'aimerais un travail rémunéré à temps plein et j'en cherche un activement.....	84	1
J'aimerais un travail rémunéré à temps partiel et j'en cherche un activement.....		2
J'aimerais un travail rémunéré, mais je n'en cherche pas activement pour le moment.....		3
Je ne veux pas un travail rémunéré.....		4
NSP.....		5

EB56.1 - NOUVEAU

SI "SALARIE" OU "INDEPENDANT", CODE 5 A 18 EN D.15.a, SINON ALLER EN Q.44

Q.23. Pour vous personnellement, quelle est l'importance de chacune des choses suivantes dans le choix d'un emploi ? Diriez-vous que c'est très important, important, ni important ni pas important, pas important ou pas important du tout ? (MONTRER CARTE AVEC ECHELLE - UNE SEULE REPONSE)

LIRE	TRES IMPORTANT	IMPORTANT	NI IMPORTANT NI PAS IMPORTANT	PAS IMPORTANT	PAS IMPORTANT DU TOUT	NSP	
1. Un emploi qui laisse beaucoup de temps libre	85	1	2	3	4	5	6
2. Une sécurité d'emploi	86	1	2	3	4	5	6
3. Un revenu élevé	87	1	2	3	4	5	6
4. Un emploi qui vous permet de travailler de manière indépendante	88	1	2	3	4	5	6
5. Des collègues avec qui il est agréable de travailler	89	1	2	3	4	5	6
6. Un travail qui donne de bonnes possibilités de promotion	90	1	2	3	4	5	6
7. Un travail qui vous permet de faire preuve d'initiative	91	1	2	3	4	5	6
8. Un travail à horaire flexible	92	1	2	3	4	5	6
9. Un travail qui vous permet d'utiliser vos compétences	93	1	2	3	4	5	6
10. Des heures de travail qui vous conviennent	94	1	2	3	4	5	6
11. De bonnes perspectives de formation	95	1	2	3	4	5	6
12. Un travail qui vous permet de travailler tout le temps ou une grande partie du temps chez vous	96	1	2	3	4	5	6
13. Un travail très varié (N)	97	1	2	3	4	5	6
14. Un emploi avec une charge de travail facile (N)	98	1	2	3	4	5	6

EB44.3 - Q.77 - TREND MODIFIE

Q.24. Quel est le titre complet de votre activité professionnelle principale ? (ENQ. : INSISTER POUR AVOIR TITRE CLAIR - CODE ISCO - CODER AU BUREAU)

+---+ 99
| | |
+---+

EB44.3 - Q.10 - TREND

Q.25. Laquelle des catégories suivantes décrit le mieux votre activité professionnelle ? (MONTRER CARTE - LIRE - UNE SEULE REPONSE)

A mon compte avec salariés.....	100	1
A mon compte sans salariés.....		2
Dirigeant / cadre.....		3
Contremaître ou superviseur.....		4
Autre salarié, travail à durée indéterminée.....		5
Autre salarié, travail saisonnier, temporaire ou occasionnel.....		6
Autre salarié, pour une tâche ou une durée déterminée.....		7
Autres (SPONTANE).....		8
NSP.....		9

EB44.3 - Q.11 - TREND

Q.26. Combien de personnes travaillent sur votre lieu de travail ? (MONTRER CARTE - LIRE - UNE SEULE REPONSE)

Je travaille totalement seul(e).....	101	1
Moins de 10 personnes.....		2
De 10 à 24 personnes.....		3
De 25 à 49 personnes.....		4
De 50 à 99 personnes.....		5
De 100 à 499 personnes.....		6
500 personnes ou plus.....		7
NSP.....		8

EB44.3 - Q.13 - TREND

Q.27. Que fait ou produit la société ou l'organisation pour laquelle vous travaillez actuellement ?
(ENQ. : INSISTER POUR AVOIR DES INFORMATIONS CLAIRES - CODE NACE - CODER A L'INSTITUT)

+-----+ 102
| | |
+-----+

EB44.3 - Q.14 - TREND

Q.28. Depuis combien de temps avez-vous été salarié pour cet employeur / à votre compte sans interruption ?
(ENQ. : SI MOINS D'UN AN, CODER '00' POUR LE NOMBRE D'ANNEES ET REMPLIR SEULEMENT LE NOMBRE DE MOIS - SI "REFUS", CODER '98' - SI "NSP", CODER '99')

Nombre d'années :

+-----+ 103
| | |
+-----+

Nombre de mois :

+-----+ 104
| | |
+-----+

EB44.3 - Q.15 - TREND

Q.29. Combien d'heures travaillez-vous habituellement par semaine dans votre emploi, en comptant les heures supplémentaires ?
Ne prenez pas en compte les heures de repas. Si le nombre d'heures varie, indiquez la moyenne au cours des 4 dernières semaines.
(ENQ. : SI "REFUS", CODE '998' - SI "NSP", CODE '999')

Nombre d'heures :

```

+-----+ 105
|   |   |   |
|   |   |   |
+-----+

```

EB44.3 - Q.23.a - TREND

Q.30. a) Si vous aviez assez d'argent pour vivre aussi confortablement que vous le souhaitez pour le restant de vos jours, continueriez-vous à travailler, pas nécessairement dans votre emploi actuel, ou arrêteriez-vous de travailler ?

Continuerait à travailler..... 106 1
Arrêterait de travailler..... 2
NSP..... 3

EB44.3 - Q.40.a - TREND MODIFIE

Q.30. b) Si vous étiez totalement libre de choisir, combien d'heures par semaine souhaiteriez-vous idéalement travailler en tout ?
(ENQ. : SI "REFUS", CODE '998' - SI "NSP", CODE '999')

Nombre d'heures :

```

+-----+ 107
|   |   |   |
|   |   |   |
+-----+

```

EB44.3 - Q.40.b - TREND MODIFIE

Q.31. Pour chacune des propositions suivantes, pouvez-vous me dire si elle s'applique à vous ou pas ?

LIRE	S'APPLIQUE	NE S'APPLIQUE PAS	NSP
1. Mon emploi est un emploi à temps partiel (N)	108 1	2	3
2. Je travaille pour une agence d'intérim (N)	109 1	2	3
3. L'organisation pour laquelle je travaille est dans le secteur privé plutôt que dans le secteur public	110 1	2	3
4. Je peux utiliser presque toute mon expérience, mes aptitudes et capacités dans mon travail actuel	111 1	2	3
5. Le nombre total d'heures pendant lesquelles je travaille varie d'une semaine à l'autre	112 1	2	3
6. Mon travail implique l'utilisation de matériel informatique ou d'équipement automatisé	113 1	2	3
7. Je travaille sous une pression importante	114 1	2	3
8. Je travaille avec d'autres salariés dans un groupe ou une équipe qui a la responsabilité d'organiser la manière dont le travail doit être fait (N)	115 1	2	3
9. J'ai eu un accident du travail au cours des cinq dernières années (N)	116 1	2	3
10. J'ai reçu une promotion depuis que je travaille chez mon employeur actuel	117 1	2	3
11. Mon emploi est financé dans le cadre d'une formation gouvernementale ou d'un programme de création d'emplois (N)	118 1	2	3
12. Je suis membre d'un syndicat (N)	119 1	2	3
13. Le nombre de personnes employées dans mon organisation au cours des trois dernières années a été réduit (N)	120 1	2	3

EB44.3 - Q.19 - TREND MODIFIE

Q.32. Voici une liste d'affirmations relatives à votre travail actuel. Pour chacune d'entre elles, diriez-vous qu'elle est très vraie, plutôt vraie, un peu vraie ou pas vraie du tout ? (MONTRER CARTE AVEC ECHELLE)

LIRE	TRES VRAIE	PLUTOT VRAIE	UN PEU VRAIE	PAS VRAIE DU TOUT	NSP
1. J'ai mon mot à dire sur ce qui se passe au travail (M)	121 1	2	3	4	5
2. Ma fonction me permet de prendre part aux décisions qui touchent mon travail	122 1	2	3	4	5
3. Mon travail est très varié	123 1	2	3	4	5
4. Mon travail implique que je continue à apprendre de nouvelles choses	124 1	2	3	4	5
5. Mon travail est intéressant	125 1	2	3	4	5
6. J'ai la sécurité de l'emploi dans mon travail	126 1	2	3	4	5
7. Je reçois beaucoup de soutien de ma hiérarchie quand il y a de la pression au travail (N)	127 1	2	3	4	5
8. J'ai de bons amis au travail (N)	128 1	2	3	4	5
9. Mon organisation fait face à des difficultés financières en ce moment (N)	129 1	2	3	4	5

EB44.3 - Q.20 - TREND MODIFIE

Q.33. Dans quelle mesure êtes-vous d'accord ou pas d'accord avec chacune des propositions suivantes décrivant votre activité professionnelle ? Diriez-vous que vous êtes tout à fait d'accord, d'accord, ni d'accord ni pas d'accord, pas d'accord ou pas du tout d'accord (MONTRER CARTE AVEC ECHELLE)

LIRE	TOUT A FAIT D'ACCORD	D'ACCORD	NI D'ACCORD NI PAS D'ACCORD	PAS D'ACCORD	PAS DU TOUT D'ACCORD	NSP	
1. Mon travail nécessite que je travaille très dur	130	1	2	3	4	5	6
2. J'ai l'impression que je n'ai jamais assez de temps pour terminer tout mon travail	131	1	2	3	4	5	6
3. Je dois souvent faire des heures supplémentaires, en plus des heures normales, pour terminer le travail qu'il y a à faire ou pour donner un coup de main	132	1	2	3	4	5	6
4. Je travaille presque toujours à un rythme élevé (N)	133	1	2	3	4	5	6
5. Je travaille presque toujours avec des délais serrés (N)	134	1	2	3	4	5	6
6. La plupart du temps mon travail comprend des mouvements courts et répétitifs des mains ou des bras (N)	135	1	2	3	4	5	6
7. J'ai beaucoup d'influence pour décider des tâches que j'accomplis (N)	136	1	2	3	4	5	6
8. J'ai beaucoup d'influence pour décider comment accomplir mes tâches (N)	137	1	2	3	4	5	6
9. Je suis prêt à travailler plus que je ne le dois afin d'aider cette organisation à réussir (N)	138	1	2	3	4	5	6
10. Je trouve que mes valeurs et celles de cette organisation sont très similaires (N)	139	1	2	3	4	5	6
11. Je suis fier de travailler pour cette organisation (N)	140	1	2	3	4	5	6
12. Je refuserais un autre emploi ailleurs avec un salaire plus élevé afin de rester dans cette organisation (N)	141	1	2	3	4	5	6
13. J'aurai probablement un meilleur travail au sein de cette organisation dans les trois prochaines années (N)	142	1	2	3	4	5	6
14. J'aurai probablement un meilleur travail avec un autre employeur dans les trois prochaines années (N)	143	1	2	3	4	5	6

EB44.3 - Q.21 - TREND MODIFIE

Q.34. J'aimerais que vous compariez votre travail actuel avec ce que vous faisiez il y a cinq ans (même si vous faisiez le même travail). Pour chacun des aspects suivants, pourriez-vous me dire s'il y a eu une augmentation significative, une diminution significative ou peu ou pas de changements par rapport à il y a cinq ans ?
(ENQ. : SI NE TRAVAILLAIT PAS IL Y A CINQ ANS, RETOURNER AU MOMENT OU LA PERSONNE A COMMENCE A TRAVAILLER AU COURS DES 5 DERNIERES ANNEES)

LIRE	AUGMENTATION SIGNIFICATIVE	DIMINUTION SIGNIFICATIVE	PEU / PAS DE CHANGEMENT	NSP
1. Sécurité de l'emploi	144 1	2	3	4
2. Le niveau d'aptitudes que vous utilisez dans votre travail	145 1	2	3	4
3. La variété des tâches que vous effectuez	146 1	2	3	4
4. Les efforts que vous devez fournir dans votre travail	147 1	2	3	4
5. Les responsabilités attachées à votre travail	148 1	2	3	4
6. Le stress attaché à votre travail	149 1	2	3	4
7. La formation offerte	150 1	2	3	4
8. L'intensité avec laquelle votre travail est supervisé	151 1	2	3	4
9. Votre satisfaction au travail (N)	152 1	2	3	4

EB44.3 - Q.22 - TREND MODIFIE

Q.35. Imaginez que là où vous travaillez une décision qui change la manière dont vous travaillez soit prise. Pensez-vous que vous auriez personnellement votre mot à dire à propos de ce changement ou pas ? (SI OUI) A votre avis, quelle influence pourriez-vous avoir personnellement sur cette décision ? Beaucoup d'influence, assez bien d'influence ou un petit peu d'influence ?

Non.....	153 1
Oui, beaucoup d'influence.....	2
Oui, assez bien d'influence.....	3
Oui, un petit peu d'influence.....	4
NSP.....	5

EB44.3 - Q.26 - TREND

Q.36. Pensez-vous que vous devriez avoir plus de choses à dire dans les décisions qui sont prises concernant votre travail ou êtes-vous satisfait de l'état actuel des choses ?

Plus de choses à dire.....	154 1
Satisfait de l'état actuel des choses.....	2
NSP.....	3

EB44.3 - Q.27 - TREND

Q.37. Au cours des cinq dernières années, avez-vous ou non suivi une formation payée par votre employeur ou votre ancien employeur ? (SI OUI) Combien de temps en tout ?

Non.....	155	1
Oui, quelques heures - moins d'un jour.....		2
Oui, 1 ou 2 jours.....		3
Oui, 3 à 5 jours.....		4
Oui, 6 jours à 2 semaines.....		5
Oui, 3 à 4 semaines.....		6
Oui, 1 à 2 mois.....		7
Oui, 3 à 6 mois.....		8
Oui, 7 mois à 1 an.....		9
Oui, plus d'un an.....		10
NSP.....		11

EB44.3 - Q.79 - TREND

Q.38. Combien de temps pensez-vous qu'il faudrait pour qu'une personne faisant le même type de travail que vous soit licencié si, de manière continue, elle ... ? (MONTRER CARTE AVEC ECHELLE)

LIRE	UNE SEMAINE	UN MOIS	6 MOIS	UN AN	PLUS D'UN AN	JAMAIS	NSP
1. arrivait en retard	156 1	2	3	4	5	6	7
2. ne travaillait pas dur	157 1	2	3	4	5	6	7

EB44.3 - Q.32 - TREND

Q.39. En général, comment décririez-vous les relations entre la direction et les salariés là où vous travaillez ? Diriez-vous qu'elles sont très bonnes, assez bonnes, ni bonnes ni mauvaises, plutôt mauvaises ou très mauvaises ?

Très bonnes.....	158	1
Assez bonnes.....		2
Ni bonnes ni mauvaises.....		3
Plutôt mauvaises.....		4
Très mauvaises.....		5
NSP.....		6

EB44.3 - Q.34 - TREND

Q.40. a) Voici différents aspects du travail. Veuillez choisir entre les deux extrémités de cette échelle. Si vous êtes complètement insatisfait avec cet aspect particulier de votre travail actuel, vous donnez un score de «1». Si vous êtes complètement satisfait de cet aspect particulier de votre travail actuel, vous donnez un score de «7». Les scores entre 1 et 7 vous permettent de nuancer votre réponse. (MONTRER CARTE AVEC ECHELLE)

LIRE	1						7	
	COMPLETEMENT INSATISFAIT	2	3	4	5	6	COMPLETEMENT SATISFAIT	
1. Votre salaire / rémunération	159	1	2	3	4	5	6	7
2. Les possibilités d'utiliser vos compétences	160	1	2	3	4	5	6	7
3. La possibilité de prendre des initiatives	161	1	2	3	4	5	6	7
4. La possibilité de vous former (N)	162	1	2	3	4	5	6	7
5. Les possibilités d'innovation et de créativité (N)	163	1	2	3	4	5	6	7
6. Vos heures de travail	164	1	2	3	4	5	6	7
7. La quantité de travail	165	1	2	3	4	5	6	7
8. Le caractère varié de votre travail	166	1	2	3	4	5	6	7
9. La possibilité d'atteindre vos objectifs professionnels (N)	167	1	2	3	4	5	6	7
10. Votre sécurité d'emploi	168	1	2	3	4	5	6	7
11. Les relations avec votre superviseur ou votre directeur	169	1	2	3	4	5	6	7
12. Vos perspectives de promotion	170	1	2	3	4	5	6	7
13. La formation offerte	171	1	2	3	4	5	6	7
14. La capacité de contribuer à quelque chose d'utile pour la société (N)	172	1	2	3	4	5	6	7

EB44.3 - Q.36.a - TREND MODIFIE

Q.40. b) En général, dans quelle mesure êtes-vous satisfait de votre travail ? (MONTRER MEME CARTE)

LIRE	1						7	
	COMPLETEMENT INSATISFAIT	2	3	4	5	6	COMPLETEMENT SATISFAIT	
Votre travail	173	1	2	3	4	5	6	7

EB44.3 - Q.36.b - TREND

Q.41. A quelle fréquence ... ? (MONTRER CARTE AVEC ECHELLE)

LIRE	TOUJOURS	SOUVENT	QUELQUES FOIS	PRESQUE JAMAIS	JAMAIS	NSP	PAS APPLICABLE	
1. trouvez-vous votre travail stressant	174	1	2	3	4	5	6	7
2. travaillez-vous dans des conditions dangereuses ou néfastes à la santé (N)	175	1	2	3	4	5	6	7
3. souffrez-vous de maux de tête à cause du travail (N)	176	1	2	3	4	5	6	7
4. souffrez-vous de douleurs musculaires à cause du travail (N)	177	1	2	3	4	5	6	7
5. êtes-vous verbalement insulté par exemple par des clients, patients ou élèves (N)	178	1	2	3	4	5	6	7
6. rentrez-vous du travail épuisé	179	1	2	3	4	5	6	7
7. continuez-vous à vous soucier des problèmes professionnels après avoir quitté le bureau (N)	180	1	2	3	4	5	6	7
8. trouvez-vous difficile de vous détendre à la fin de la journée de travail (N)	181	1	2	3	4	5	6	7
9. trouvez-vous que votre travail vous empêche de consacrer le temps que vous souhaitez à votre conjoint(e) ou famille	182	1	2	3	4	5	6	7
10. rentrez-vous trop fatigué après le travail pour apprécier les choses que vous voudriez faire chez vous	183	1	2	3	4	5	6	7
11. rentrez-vous trop fatigué après le travail pour sortir avec des amis (N)	184	1	2	3	4	5	6	7
12. trouvez-vous que votre conjoint(e) / votre famille en a assez de la pression exercée par votre travail	185	1	2	3	4	5	6	7

EB44.3 - Q.37 - TREND MODIFIE

Q.42. (SI "SALARIE", CODE 10 A 18 EN D.15.a)

Dans quelle mesure est-il probable ou improbable que vous perdiez votre travail ou que vous décidiez de quitter votre employeur pour une raison ou pour une autre au cours des 12 prochains mois ? Diriez-vous que c'est très probable, plutôt probable, plutôt improbable ou tout à fait improbable ?

(SI "INDEPENDANT", CODE 5 A 9 EN D.15.a)

Dans quelle mesure est-il probable ou improbable que vous soyez obligé ou que vous décidiez de fermer votre entreprise / d'abandonner votre travail pour une raison ou pour une autre au cours des 12 prochains mois ? Diriez-vous que c'est très probable, plutôt probable, plutôt improbable ou tout à fait improbable ?

Très probable.....	186	1	PASSER EN Q.43
Plutôt probable.....	2	PASSER EN Q.43	
Plutôt improbable.....	3	PASSER EN Q.44	
Tout à fait improbable.....	4	PASSER EN Q.44	
NSP.....	5	PASSER EN Q.44	

EB44.3 - Q.38 - TREND

SI "PROBABLE", CODE 1 OU 2 EN Q.42

Q.43. Pourquoi pensez-vous que vous allez quitter votre employeur actuel / fermer votre entreprise / quitter votre travail ?
(MONTRER CARTE - LIRE - PLUSIEURS REPONSES POSSIBLES)

L'organisation / l'établissement va fermer.....	187	1,
Je vais être licencié.....		2,
Je vais atteindre l'âge normal de la retraite.....		3,
Mon contrat d'emploi va expirer.....		4,
Avoir ma propre affaire n'en vaut plus la peine financièrement.....		5,
Je vais prendre une retraite anticipée.....		6,
Je vais décider de partir et de travailler pour un autre employeur.....		7,
Je vais décider de partir et de travailler à mon compte.....		8,
Je vais partir pour m'occuper de mon foyer / de mes proches / de mes enfants.....		9,
Autres (SPONTANE).....		10
NSP.....		11

EB44.3 - Q.39 - TREND

A TOUS

Q.44. Pouvez-vous dire dans quelle mesure vous êtes plutôt d'accord ou pas d'accord avec chacune des propositions suivantes ? (MONTRER CARTE AVEC ECHELLE)

LIRE	TOUT A FAIT D'ACCORD	PLUTOT D'ACCORD	NI D'ACCORD NI PAS D'ACCORD	PLUTOT PAS D'ACCORD	PAS DU TOUT D'ACCORD	NSP	
1. Les différences de revenus en (NOTRE PAYS) sont trop grandes	188	1	2	3	4	5	6
2. Dans notre société, les riches deviennent plus riches et les pauvres deviennent plus pauvres	189	1	2	3	4	5	6
3. C'est la responsabilité du gouvernement de réduire les écarts entre ceux qui ont un revenu élevé et ceux qui ont un faible revenu	190	1	2	3	4	5	6
4. Le gouvernement devrait garantir que tous les enfants aient un niveau de vie décent	191	1	2	3	4	5	6
5. Le gouvernement devrait dépenser moins en allocations / avantages destinés aux pauvres	192	1	2	3	4	5	6
6. Le gouvernement devrait assurer à chacun un revenu minimum garanti	193	1	2	3	4	5	6
7. Je serais prêt à payer plus d'impôts si on était certain qu'ils soient utilisés pour améliorer la situation des pauvres	194	1	2	3	4	5	6
8. Le gouvernement devrait assurer un logement décent à tous ceux qui n'en ont pas les moyens	195	1	2	3	4	5	6
9. Le gouvernement devrait fournir un travail à toute personne qui en veut un	196	1	2	3	4	5	6
10. Le gouvernement devrait assurer un niveau de vie acceptable aux personnes sans emploi	197	1	2	3	4	5	6
11. Les personnes sans emploi devraient être forcées d'accepter un travail rapidement, même s'il est moins bien que leur travail précédent	198	1	2	3	4	5	6
12. On devrait donner aux personnes sans emploi le temps et l'opportunité d'améliorer leur formation et leur compétence	199	1	2	3	4	5	6
13. Les ouvriers ont besoin de syndicats forts pour protéger leurs intérêts	200	1	2	3	4	5	6
14. La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale devrait être un objectif prioritaire pour l'Union européenne	201	1	2	3	4	5	6
15. Le gouvernement devrait faire plus pour réduire les risques de pauvreté et d'exclusion sociale parmi les nouveaux immigrants	202	1	2	3	4	5	6

EB56.1 - NOUVEAU

Q.45. Diriez-vous que vous êtes ou que vous avez, pas du tout, pas plus que d'habitude, plus que d'habitude, beaucoup plus d'habitude ... ? (MONTRER CARTE AVEC ECHELLE - UNE SEULE REPONSE POSSIBLE)

LIRE	PAS DU TOUT	PAS PLUS QUE D'HABITUDE	PLUS QUE D'HABITUDE	BEAUCOUP PLUS QUE D'HABITUDE	NSP	
1. perdu le sommeil à cause d'inquiétudes	203	1	2	3	4	5
2. senti malheureux ou déprimé	204	1	2	3	4	5
3. perdu confiance en vous-même	205	1	2	3	4	5
4. eu le sentiment de ne pas pouvoir surmonter vos difficultés	206	1	2	3	4	5
5. senti constamment sous pression	207	1	2	3	4	5
6. considéré comme une personne sans valeur	208	1	2	3	4	5
7. eu des problèmes d'hypertension (N)	209	1	2	3	4	5

EB44.3 - Q.83 - TREND MODIFIE

Q.46. Pour chacune des propositions suivantes, pourriez-vous me dire si vous êtes très satisfait, plutôt satisfait, pas très satisfait ou pas satisfait du tout ? (MONTRER CARTE AVEC ECHELLE)

LIRE	TRES SATISFAIT	PLUTOT SATISFAIT	PAS TRES SATISFAIT	PAS DU TOUT SATISFAIT	NSP	
1. La vie que vous menez	210	1	2	3	4	5
2. Vos loisirs à la maison	211	1	2	3	4	5
3. Votre vie sociale en dehors de chez vous	212	1	2	3	4	5
4. Votre vie de famille	213	1	2	3	4	5
5. La manière dont la démocratie fonctionne en (NOTRE PAYS)	214	1	2	3	4	5
6. La société dans laquelle nous vivons	215	1	2	3	4	5

EB44.3 - Q.103 - TREND

Q.47. Avant l'âge de 18 ans, avez-vous connu l'un des problèmes suivants ? (MONTRER CARTE - LIRE - PLUSIEURS REPONSES POSSIBLES)

Vos parents avaient des difficultés financières considérables.....	216	1,
Vous avez vécu avec un seul parent qui a eu à se battre pour faire vivre la famille.....		2,
Un parent est décédé.....		3,
Vos parents ont divorcé.....		4,
Vos parents se disputaient fréquemment.....		5,
Vous avez été victime de mauvais traitements par des adultes.....		6,
Vous avez été victime de violences physiques ou verbales par d'autres enfants à l'école.		7,
Votre formation scolaire a été interrompue.....		8,
Un de vos parents était au chômage pour un certain temps.....		9,
Vous avez eu des problèmes de santé qui ont duré un certain temps.....		10
Aucun de ceux-ci (SPONTANE).....		11
NSP.....		12
Refus.....		13

EB56.1 - NOUVEAU